هكذا من الأصل

TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE — Nº 10 089 — 30 PAGES — VENDREDI 8 JUILLET 1977

Dans son troisième rapport

Le Conseil des impôts dénonce l'évasion fiscale opérée par de nombreuses entreprises

LIRE PAGE 27



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1,50 F

Algérie, 1,20 DA; Maroc, 1,60 dir.; Tunisie, 1,20 m.; Allemagne, 1 DM; Autriche, 11 sch.; Belgique, 13 fr.; Canada, $ 0,65; Danemark, 3,50 kr.; Espagne, 30 pes.; Grande-Bretagne, 20 p.; Grèce, 20 dr.; Iran, 45 rls; Italie, 350 L.; Liban, 175 p.; Luxembourg, 13 fr.; Norvège, 2,75 kr.; Pays-Bas, 1 fl.; Portugal, 15 esc.; Suède, 2,25 kr.; Suisse, 1 fr.; U.S.A., 65 cts; Yougoslavie, 10 n. din.

Tarif des abonnements page 22

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris nº 650572
Tél. : 246-72-23

BULLETIN DU JOUR

La France et l'ONU

M. Waldheim, secrétaire général de l'ONU, est pour la seconde fois en visite officielle en France. Il s'entretient, ce jeudi 7 juillet, avec MM. Giscard d'Estaing et de Guiringaud, est reçu à l'Hôtel de Ville par M. Chirac, et rencontre vendredi MM. Barre et Edgar Faure.

La première visite de M. Waldheim avait eu lieu en avril 1972. L'ONU n'était déjà plus pour Paris le « machin » dénoncé par le général de Gaulle alors que la France était vitupérée par nombre de délégations en raison de sa politique de guerre en Algérie. La fin de ce conflit avait permis une rapide amélioration des relations entre la France et l'Organisation mondiale. Paris avait constaté que l'entrée à l'ONU de ses anciennes colonies lui fournissait de bonnes cartes lui permettant de jouer un double rôle diplomatique : le soutien de l'indépendance de toutes les nations et la recherche du dialogue pour le règlement des conflits.

La coopération amorcée avec M. Thant put donc se poursuivre avec M. Waldheim. Elu en 1972, cet ancien diplomate de carrière, qui fut à plusieurs reprises en poste à Paris et manifeste son intérêt pour la francophonie, est un adepte de cette « diplomatie tranquille » conforme à la tradition du Quai d'Orsay.

Lors de sa visite de 1972, M. Waldheim et ses interlocuteurs français du moment — Georges Pompidou et M. Maurice Schumann — ne purent que constater leur étroite concordance de vues sur la quasi-totalité des problèmes évoqués, notamment la guerre du Vietnam, le Proche-Orient, Chypre, le Bangladesh, la *Namibie, l'Europe*. L'ancien ministre des affaires étrangères autrichien n'avait-il pas joué un rôle important en faveur du dialogue entre l'Est et l'Ouest et de la réunion d'une conférence européenne sur la sécurité et la coopération ? La cordialité des entretiens aida aussi à l'enterrement discret du contentieux financier résultant du refus de la France de payer une partie des frais de l'opération de l'ONU au Congo, en 1960-1964, qui avait été jugée illégale par Paris comme par Moscou.

Depuis lors, la diplomatie française n'a cessé de renforcer sa coopération avec le secrétariat de l'ONU. M. de Guiringaud, qui y fut pendant quatre ans le représentant de la France, s'est, en septembre 1976, en tant cette fois que ministre des affaires étrangères, clairement prononcé en faveur de la réélection de M. Waldheim. Il a rappelé que, en dépit de ses faiblesses, l'Organisation mondiale restait « un *instrument indispensable* et irremplaçable du dialogue et de la coopération entre les peuples de la terre ». Il ajoutait que les lacunes des Nations unies étaient « le fait des divisions politiques du monde ».

Les nouveaux entretiens de M. Waldheim et des dirigeants français ne doivent guère, dans ces conditions, présenter de difficultés en dépit de leur complexité. Ils portent principalement sur le Proche-Orient, sur l'Afrique australe — et particulièrement les chances d'un accord sur la Namibie, — sur les pespectives d'une reprise du dialogue entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement au cours de la prochaine Assemblée de l'ONU. Il est aussi question de l'avenir de Djibouti, de la question chypriote, du désarmement, des rapports Est-Ouest, alors que les relations américano-soviétiques traversent une phase délicate. Pour Paris, le « machin » n'est plus, à l'évidence, qu'un mot historique.

M. BARRE DOIT ANNONCER DES MESURES D'AIDE A L'AGRICULTURE MÉDITERRANÉENNE

(Lire page 30.)

Attentat à Paris contre l'ambassadeur de Mauritanie

Le diplomate a été blessé par balles

M. Ahmed Ould Ghanahallah, ambassadeur de la République de Mauritanie en France, a été victime d'un attentat, ce jeudi matin, vers 9 h. 30, alors qu'il venait de quitter son domicile, avenue Malakoff, à Paris. Deux jeunes gens ont tiré sur lui trois coups de feu par la vitre arrière de la DS 21, où il venait de prendre place, puis se sont enfuis. Le diplomate a été admis à l'hôpital américain de Neuilly, où l'on confirme qu'il est grièvement blessé, mais que ses jours ne sont pas en danger.

L'attentat a été très vite revendiqué, dans une communication téléphonique adressée à l'Agence France-Presse. Une femme, qui ne s'est pas nommée, a déclaré parler au nom des « *Brigades internationales Mustapha El Ouali Sayed* », du nom de l'ancien secrétaire général du Front Polisario tué lors du raid contre Nouakchott en juin 1976.

Le Polisario et les brigades Mustapha El Ouali Sayed

Toutefois, le Front Polisario n'a jamais pratiqué d'opération terroriste de ce type et il entend s'en tenir strictement aux actions militaires au Sahara occidental. Il n'a pas, d'autre part, intérêt à se manifester en France et à s'aliéner la sympathie que lui témoignent de larges secteurs de l'opinion publique, notamment à gauche. Toutes les grandes organisations politiques et syndicales de la gauche française ont proclamé de la façon la plus explicite qu'elles soutenaient son action. Une association des Amis de la République arabe sahraouie démocratique a même pignon sur rue à Paris et dans plusieurs grandes villes de province. Elle a organisé récemment une semaine de solidarité avec le Croissant-Rouge sahraoui.

On comprend mal, enfin, pourquoi le Polisario aurait commis un tel attentat alors qu'il vient d'obtenir un succès diplomatique à Libreville. L'Organisation de l'unité africaine a en effet décidé la réunion d'un « *sommet extraordinaire* » à l'automne prochain pour discuter du problème du Sahara occidental reconnaissant ainsi que le dossier n'est pas définitivement clos, comme le soutiennent avec constance les autorités marocaines.

Il n'est donc pas surprenant que, dans les milieux proches du Front Polisario à Paris, l'annonce de l'attentat contre l'ambassadeur de Mauritanie ait été accueillie « *avec consternation* ».

Les Brigades internationales Mustapha El Ouali Sayed, inconnues à ce jour, pourraient, selon les milieux proches du Polisario, dissimuler des agents provocateurs ou des « irresponsables » agissant de leur propre initiative ou à la suite de manipulations.

Le domicile du diplomate faisait l'objet d'une surveillance renforcée assurée par des C.R.S. en armes. Mais ceux-ci avaient été retirés, pour des raisons que l'on ignore, il y a une dizaine de jours. La surveillance n'était plus assurée que par un policier qui n'a pas pu intervenir.

[M. Ahmed Ould Ghanahallah, qui est âgé de trente-six ans, avait présenté ses lettres de créance en juin 1976. Paris était son premier poste à l'étranger. Il a fait ses études secondaires au Sénégal, à Saint-Louis et à Dakar, et ses études supérieures à Paris. Entré aux affaires étrangères en 1968, il avait été nommé, en 1972, secrétaire général du ministère et avait occupé ces fonctions jusqu'à sa nomination en France. Il est père de deux enfants.]

Les évêques français mettent les croyants en garde contre le marxisme

Le Conseil permanent de l'épiscopat français publie conjointement un document sur « Le marxisme, l'homme et la foi chrétienne » et une note de la commission épiscopale du monde ouvrier sur « Foi et marxisme en monde ouvrier ».

L'épiscopat s'y étend avec une longueur inhabituelle sur la conjoncture politico-religieuse. La cohabitation des croyants et des marxistes athées, leurs activités communes, les efforts déployés de part et d'autre pour déplacer ou annuler si possible les frictions et les incompatibilités, le « glissement » des votes d'une partie des catholiques en faveur de l'union de la gauche, autant d'éléments qui donnent à ce document un relief particulier.

Si les évêques demeurent très fermes sur l'impossibilité de concilier la foi et le matérialisme de Marx, ils concèdent à nouveau, et peut-être plus volontiers qu'auparavant, que le dialogue et la collaboration, pour risqués qu'ils soient, peuvent continuer à être envisagés.

Cependant, ils mettent en garde les chrétiens qui « collaborent sans réserve avec les communistes ».

Église et politique

Il est des sujets qui ne se démodent pas. Une fois encore, l'épiscopat français revient sur les rapports entre le marxisme, le communisme et la foi chrétienne. Avec une certaine solennité, puisque le document qui vient d'être publié à l'issue du conseil permanent, « Le marxisme, l'homme et la foi chrétienne », se présente comme « un texte fondamental de référence ». Il est évident que Mgr Matagrin, vice-président de la conférence épiscopale, aujourd'hui rétabli d'une longue maladie, a été l'un des principaux auteurs de ce texte collectif.

Naturellement, les évêques affirment ne pas vouloir s'immiscer dans le domaine politique et *a fortiori* vouloir peser sur les élections. Si respectable que soit cette réserve, elle ne tient pas devant les faits. Toute une frange de l'électorat catholique, même dans la région de l'Ouest, a été et sera tentée de voter pour les communistes. Un texte comme celui-ci, si nuancé qu'il soit, est de nature à les faire réfléchir au moment de voter, comme l'a clairement dit le porte-parole de l'épiscopat. Il coupe court, s'il en était besoin, aux allégations des milieux intégristes selon lesquels la hiérarchie se ferait plus ou moins complice d'un socialisme marxiste.

HENRI FESQUET.

(Lire la suite page 8.)

Le P.C.F. précise ses ambitions « gouvernementales »

Le groupe de travail chargé d'actualiser le programme commun de gouvernement de la gauche tiendra, mardi 12 juillet, une nouvelle réunion au cours de laquelle les représentants du P.C.F., du P.S. et du Mouvement des radicaux de gauche exposeront leurs points de vue respectifs sur le problème des institutions.

Il sera intéressant d'observer dans quelle mesure les représentants du parti communiste, qui précisent leurs exigences et leurs ambitions « gouvernementales », prendront à leur compte les réflexions de l'un des membres du comité de rédaction des Cahiers du communisme.

Les *Cahiers du communisme*, « *revue politique et théorique mensuelle du comité central du parti communiste français* », publient, dans leur numéro de juillet-août, qui vient de sortir, une étude de M. Gilles Masson, dont le dessein est de préciser « *la conception démocratique du pouvoir qu'ont les communistes* ».

Ce texte a aussitôt été commenté et exploité avec une ardeur qui n'avait d'égales que l'imagination débridée et l'impressionnante incompétence de ceux qui se sont précipités sur l'analyse de M. Masson.

RAYMOND BARRILLON.

(Lire la suite page 6.)

Entre le Palais-Bourbon et Colombey

par ALAIN PEYREFITTE (*)

Les fins de session sont toujours occasion de bilan. Cette fois-ci, on n'a pas manqué de faire la petite chronique des malentendus et discordes des majoritaires, qui font les délices des observateurs professionnels. Scrutins ambigus, occasions manquées, rendez-vous reportés, discours à double sens, allusions perfides, coups d'épingle ou coups de poing sur la table : voilà qui a nourri cette chronique, et sans doute plus que de raison. On me permettra pourtant de tirer de ces trois mois d'autres enseignements.

Pourquoi ne pas noter, d'abord, l'irréprochable fonctionnement des institutions ? Je me souviens d'un jour où le général de Gaulle avait souhaité que la Constitution de la Ve République devînt au peuple français « *comme une autre nature* ». Le temps qui passe lui donnerait-il enfin raison ? On pourrait faire une bibliothèque entière en y entassant seulement les livres ou articles où il fut démontré que nos institutions n'étaient faites que pour un homme ; et qu'elles ne manqueraient pas de s'effondrer dès qu'il ne serait plus là.

Que sont devenues ces institutions, que l'on taxait de précarité avant de les frapper de caducité ? Bien sûr, chaque président a son style. Un historien plus attentif pourrait même discerner, sous chaque présidence, des phases distinctes, caractérisées par des manières d'être différentes. Mais ce sont bien les mêmes institutions qui fonctionnent depuis bientôt vingt ans, démentant jour après jour le pronostic des pessimistes ou des adversaires. Et ces institutions sont bien toujours dominées par l'institution suprême, la présidence de la République, érigée par la Constitution de manière que le président, élu du peuple, soit le recours suprême et l'homme de la nation.

Je sais aussi que l'on nous promet, pour l'année prochaine, une crise majeure dont la Constitution risque fort de sortir endommagée. Nous aurons l'occasion d'en reparler. Laissons là, pour le moment, les augures à leurs prévisions. Constatons simplement que, jusqu'à présent, celles-ci ont été régulièrement démenties.

(*) Ministre de la justice, garde des Sceaux.

(Lire la suite page 6.)

Une étape décisive pour le Proche-Orient : la confrontation Carter-Begin

En attendant la visite du premier ministre israélien, M. Menahem Begin, le 19 juillet à Washington, le président Carter a tenu à rassurer les dirigeants juifs américains sur ses intentions. Les recevant à la Maison Blanche, le mercredi 6 juillet, il a déclaré qu'il était favorable à l'établissement de relations diplomatiques, commerciales et culturelles entre Israël et les pays arabes.

Cependant, le président Sadate affirmait le même jour qu'il s'opposerait à une normalisation complète avec l'Etat juif, ajoutant qu'il n'avait pas, en revanche, « d'objection à ce qu'Israël conclu un pacte de défense avec l'Amérique, si cela fait partie d'un règlement global ».

A l'issue d'une enquête menée aux Etats-Unis, notre envoyé spécial analyse la politique de Washington au Proche-Orient, ses répercussions sur la scène politique américaine et évalue les risques d'un affrontement entre le président Carter et M. Begin.

I. — A CHACUN SA BIBLE

De notre envoyé spécial ERIC ROULEAU

Washington. — Rares sont les responsables américains — du moins parmi ceux qui nous ont reçu à la Maison Blanche et au département d'Etat — qui croient qu'un dialogue fructueux pourrait s'engager entre le président Carter et M. Menahem Begin. Les divergences politiques, qui s'étendent pratiquement à tous les aspects du conflit israélo-arabe, leur paraissent, en l'état actuel des choses, insurmontables.

« *Même les conceptions idéologiques et philosophiques des deux hommes*, dit l'un d'eux, *sont aussi éloignées les unes des autres que ne le sont Plains* (bourgade où est né le chef de l'exécutif américain) *et Brest-Litovsk* (ville natale du président du conseil israélien). *Begin a tort de croire que la Bible lui sera d'une quelconque utilité pour gagner Carter à ses thèses.* »

(Lire la suite page 4.)

AU JOUR LE JOUR

Circulation

Pour les participants à la conférence de Belgrade, il s'agit essentiellement de faire le point sur les accords d'Helsinki.

Pour les uns, il s'agit de dire que la détente n'est possible que si les Etats signataires des accords d'Helsinki ne pratiquent pas l'ingérence dans leurs affaires intérieures.

Pour les autres, il s'agit de dire que la détente n'est possible que si les Etats signataires des accords d'Helsinki pratiquent le principe de la libre circulation des hommes et des idées.

Quant aux hommes libres et à leurs idées, on sait depuis longtemps qu'ils ont le droit de circuler, à condition de ne pas gêner la libre circulation des hommes sans idée.

BERNARD CHAPUIS.

DANS L'ATTENTE D'UN SPARTACUS

Les nègres en littérature

« Personne qui ébauche ou écrit entièrement des ouvrages signés par un écrivain célèbre. » Paul Robert, qui définit ainsi le « nègre » en littérature, indique de surcroît que le premier emploi du mot dans cette acception remonte à 1757.

Si les conditions ont malgré tout changé, le mot est resté. La race aussi. Le « nègre » littéraire ne paraît pas encore avoir entrepris sa décolonisation. Si esclavage il y a dans sa condition, on attend encore Spartacus. Les cas de révolte sont à la fois des exceptions et des cas particuliers. Les récents coups de boutoir donnés à Nice, et particulièrement par les émissions de Mme Anne Gaillard, qui apportait dans sa découverte du monde littéraire le zèle de la néophyte, sont finalement restés sans vrais lendemains.

C'est que tout le monde vit l'époque du « nègre », que tout le monde a été ou sera le « nègre » de quelqu'un. Le temps est celui de l'équipe, fût-elle encore très minutieusement hiérarchisée. Le Tour de France cycliste, qui se dispute en ce moment, n'y échappe pas plus que la grande diffusion des « griffes » qui, autrefois, constituaient le gotha de la mode. La presse moderne, coutume venue des Etats-Unis d'Amérique, a les siens et les nomme du terme barbare de « rewriters ». Ils ont pour tâche de mettre au « ton maison », à la dimension aussi, articles et nouvelles. Et de qui est en vérité le texte des discours d'hommes politiques ? Emmanuel Berl ne fut-il pas en ce domaine le « nègre » du Pétain des années 40 ?

Et l'éditeur joue non moins normalement ce rôle, qui conseille, exige lui aussi d'un manuscrit le retrait d'un certain nombre de pages, demande qu'en revanche y soit ajouté tel ou tel développement qui lui paraît nécessaire. A sa manière ne fait-il pas déjà œuvre de « nègre », même si ce travail reste ignoré.

Alors, quoi d'étonnant de voir non seulement survivre, mais prospérer, proliférer le « nègre traditionnel », en un temps où il participe à 60 ou 70 % de la production éditoriale ?

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

(Lire notre enquête dans « le Monde des livres », p. 20.)

DIPLOMATIE

LE DÉBAT ENTRE MOSCOU ET WASHINGTON

M. Carter se prononcera en août sur la fabrication des «bombes à neutrons»

Washington. — Le président Carter s'entretient, ce jeudi 7 juillet, avec le professeur Schulman, spécialiste des problèmes soviétiques, *qui travaille pour le Conseil* national de sécurité.

De notre correspondant

Bien que, officiellement, la Maison Blanche affiche un souverain détachement devant les réactions négatives de Moscou, l'attitude du gouvernement soviétique préoccupe les dirigeants américains. Il y a quelques jours, M. Carter qualifiait de « surprenante » ces réactions. Ultérieurement, il affirmait que les difficultés et les lenteurs de la négociation sur la limitation des armements stratégiques (SALT) s'expliquaient par l'originalité et l'ampleur des propositions américaines, auxquelles les Soviétiques n'étaient pas préparés. Tout en soulignant les « bonnes dispositions » de ceux-ci dans cette négociation, le président déclarait souhaiter rencontrer M. Brejnev, *« non pas pour ratifier un nouvel accord, mais pour faire connaissance... »*.

Le refus péremptoire de M. Brejnev (*le Monde* du 7 juillet) de prendre en considération cette formule, ainsi que les remarques acides du dirigeant soviétique à l'ambassadeur américain, M. Toon, ont fait ici l'effet d'une douche froide. Les milieux dirigeants se rendent *maintenant à l'évidence : malgré* les assurances données à Moscou sur une politique qui, dit-on, ne vise pas exclusivement l'Union soviétique et ne met pas en cause la détente, la diplomatie dite *« des droits de l'homme »* affecte sensiblement les relations Washington-Moscou et complique les négociations.

L'administration partagée sur la politique des droits de l'homme

Rien n'indique, cependant, que M. Carter envisage de la modifier. Apparemment, il croit toujours que la « moralisation » de la politique américaine a non seulement l'appui du pays, mais aussi celui d'une grande partie de l'opinion mondiale. Il est donc décidé à la maintenir, malgré les difficultés que son application crée dans ses relations avec le Congrès. A la coalition conservatrice (républicains et démocrates du Sud), pour qui la politique des droits de l'homme sert de prétexte pour refuser toute aide aux pays communistes, s'ajoutent les éléments de tendance isolationniste hostiles au principe même de l'aide à l'étranger, ainsi que les démocrates libéraux (la gauche du parti démocrate), qui entendent supprimer toute assistance aux régimes dictatoriaux, notamment d'Amé*rique latine. Actuellement,* la politique des droits de l'homme contrarie les efforts de la diplomatie américaine pour normaliser les relations des Etats-Unis avec leurs anciens adversaires (Vietnam ou Cuba), tandis que la pénalisation des gouvernements autoritaires latino-américains, par *un refus d'assistance économique*, prive Washington d'un moyen de pression.

Les avis sur la politique des droits de l'homme sont partagés au sein même de l'administration. En mai, le président a demandé au Conseil national de sécurité d'apprécier les effets, de cette politique. Ce document, établi par le Conseil, conclurait à la nécessité de la poursuivre. Son auteur principal, le professeur Huntington de Harvard, estimerait que l'équilibre des forces au centre de l'Europe serait suffisant pour dissuader les Soviétiques de toute aventure. Cette appréciation, venant d'un homme considéré comme un « dur », ne peut qu'encourager la Maison Blanche à persévérer.

Néanmoins, les dirigeants américains craignent que l'attitude négative de Moscou ne renforce la coalition conservatrice du Congrès opposée à toute concession à l'Union soviétique et qui est en mesure de bloquer la ratification (*la majorité des deux* tiers est requise) d'un accord SALT. Quant à M. Warnke, chef de la délégation américaine à la négociation SALT, il a souligné devant le Congrès la nécessité d'aboutir à un accord avant que *l'Union soviétique ne s'engage*, elle aussi, dans une dangereuse et coûteuse course aux armements. Les parlementaires ne retiennent de sa déposition que l'augmentation du pourcentage des dépenses militaires soviétiques *qui, à leurs yeux, justifie* le maintien, par les Etats-Unis, de la supériorité militaire.

Aussi bien, la semaine passée, le Sénat n'a pas rejeté de manière décisive l'attribution de crédits pour les nouvelles armes tactiques dites « bombe à neutrons », éliminant par radiation le « personnel » dans un délai de trois à six jours en laissant intactes les installations militaires. L'agence pour le contrôle des armements et du désarmement, dont le directeur est M. Warnke, a pris position contre ces armes effroyables en affirmant que leur production affecterait la négociation SALT et découragerait, en raison de leur prix élevé, le développement par les Etats-Unis et leurs alliés des forces conventionnelles. La Maison Blanche a fait savoir, mercredi, que M. Carter déciderait personnellement de recommander ou non la production de ces nouvelles armes aux environs du 15 août, après avoir étudié le résultat des études en cours.

HENRI PIERRE.

LA CONFÉRENCE DE BELGRADE

L'atmosphère a cessé d'être constructive

affirme le délégué soviétique

De notre correspondant

Belgrade. — La réunion de Belgrade des trente-cinq pays européens, des Etats-Unis et du Canada a été subitement inter*rompue pour vingt-quatre heures* après l'intervention qu'a faite le délégué soviétique, M. Vorontsov, mercredi matin 6 juillet, au cours d'une séance plénière. L'atmosphère, a-t-il dit, a cessé d'être *« constructive et positive »* depuis la réunion à huis clos du comité de rédaction, le jour précédent, au cours de laquelle ont été présentées des propositions dont l'adoption, à son avis, ne ferait que conduire à une *« marche arrière »*.

Un porte-parole de la délégation soviétique a expliqué que cette intervention résultait des tentatives d'un certain pays, qu'il n'a pas nommé — il s'agit de toute évidence des Etats-Unis, — de *« torpiller »* la réunion ou de lui imposer *« ses points de vue sans tenir compte de ceux que nous avons exposés »*.

Le débat sur l'organisation et les modalités de travail de la conférence principale, qui aura lieu en automne, n'a pas contribué non plus, a-t-il ajouté, à la réalisation d'un accord sur la question cruciale de l'élaboration de son ordre du jour dont l'U.R.S.S. *fait une « question de principe »*. La délégation soviétique s'est trouvée, de ce fait, contrainte de réaffirmer avec *« fermeté »* ses positions.

Le raidissement de la position soviétique a fait l'objet dans les *couloirs de la conférence de nom*breux commentaires. Les uns attribuent cette attitude à la dégradation générale des rapports soviéto-américains, d'autres estiment qu'elle est le résultat de l'entretien que M. Vorontsov a eu lundi avec le sénateur américain Robert Dole, venu à Belgrade pour s'informer de ce qui se passait. A cette occasion, le sénateur aurait insisté sur la volonté de M. Carter de voir la conférence principale se pencher attentivement sur les questions des droits de l'homme et de s'opposer à tout ce qui, dans la procédure, pourrait aller à l'encontre de cet objectif.

PAUL YANKOVITCH.

Nouvel ambassadeur des États-Unis en France

M. HARTMAN PRÉSENTE SES LETTRES DE CRÉANCE

M. Arthur Hartmann, nouvel ambassadeur des Etats-Unis en France, arrivé, mercredi 6 juillet à Paris, présente, ce jeudi, ses lettres de créance au président de la République.

Il est inhabituel qu'une telle cérémonie ait lieu aussi rapidement. Mais le gouvernement français désire avoir avec les Etats-Unis des relations actives. Le prédécesseur de M. Hartmann, M. Rush, lié au parti réppublicain, a démissionné dès l'élection de M. Carter et a quitté son poste en janvier. Diplomate de carrière, M. Hartmann était jusqu'à présent assistant-secrétaire d'Etat pour les questions européennes. (*Le Monde* a publié sa biographie dans son édition du 26 avril.)

● *A l'occasion de son dix-septième congrès international*, qui se tient actuellement à Paris, le Mouvement universel pour une Fédération mondiale (M.U.F.M.) a reçu le 6 juillet, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, MM. Aurelio Peccei et Maurice Guernier, fondateur et membre du club de Rome. M. Peccei, qui a rappelé les thèses essentielles du club, a insisté sur « le caractère global des solutions qui peuvent être apportées aux grands problèmes planétaires ». *« Toute solution exclusivement nationale*, a-t-il précisé, *est désormais inconcevable.* » De son côté, le recteur Robert Mallet, ouvrant les débats, a souhaité que la *« patrie de la vie »* soit placée *« au-delà des pointillés des frontières »*.

M. HERSLEB VOGT VA ÊTRE NOMMÉ AMBASSADEUR DE NORVÈGE A PARIS POUR LA SECONDE FOIS

M. Hersleb Vogt, jusqu'à présent ambassadeur de Norvège à Stockholm, représentera à nouveau *son pays en France*, annonce-t-on à Oslo. Son prédécesseur à Paris, M. Edvard Isak Hambro, est mort le 1er février dernier.

[Né le 20 mai 1912 à Oslo, M. Hersleb Vogt est entré dans la carrière en 1936 après des études de droit. Son premier poste à l'étranger est Paris, en 1937. Sa carrière le mène ensuite successivement à Londres, Bruxelles et Luxembourg. A partir de 1953, il dirige successivement les ambassades de son pays à Tokyo, Bonn, Copenhague et Paris, où il arrive en août 1967. Il ne quitte la capitale française que six ans plus tard, regretté par les nombreux amis que lui avaient gagné sa simplicité et sa courtoisie. Depuis, il était ambassadeur à Stockholm.]

M. YVAN BASTOUIL EST NOMMÉ AMBASSADEUR DE FRANCE A DJIBOUTI

Le *Journal officiel* du 7 juillet 1977 annonce la nomination de M. Yvan Bastouil comme ambassadeur à Djibouti. Il remplace M. Don Camille d'Ornano, dernier haut commissaire de la République en Territoire français des Afars et des Issas, qui avait *été nommé*, au moment de la proclamation de l'indépendance, le 27 juin, envoyé exceptionnel et plénipotentiaire à Djibouti avec rang d'ambassadeur.

[Né en 1927, M. Bastouil a commencé sa carrière dans les services de la France d'outre-mer (il est breveté de l'Ecole nationale de la FOM). Entré aux affaires étrangères en 1958, il a été conseiller technique du ministre de l'information (M. Terrenoire) en 1961 et 1962 et a occupé différents postes à Djakarta, à l'administration centrale (Europe), à Vientiane et à Kinshasa, où il était premier conseiller depuis 1973.]

AFRIQUE

Namibie

PRETORIA NOMME UN ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL

(De notre correspondant.)

Johannesburg. — Le gouvernement sud-africain a commencé, mercredi 6 juillet, à mettre en application le compromis sur la Namibie élaboré au Cap avec les représentants de la France, des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne, d'Allemagne fédérale et du Canada. Malgré l'opposition des nationalistes de la SWAPO (*South* West Africa People's Organisation).

Le bureau de M. John Vorster a annoncé la nomination d'un juge à la Cour suprême de l'Etat libre d'Orange, M. Marthinus Steyn, comme administrateur général de la Namibie, pendant la période transitoire vers l'indépendance.

Cette nomination avait été décidée lors de la dernière rencontre, le mois dernier, des représentants des cinq pays occidentaux et du gouvernement sud-africain. Mais la SWAPO l'a rejetée, demandant l'application de la résolution 385 des Nations unies, c'est-à-dire le départ de l'administration et de *l'armée sud-africaines*, et leur remplacement par le Conseil des Nations unies pour la Namibie.

En nommant unilatéralement l'administrateur général du territoire, le gouvernement sud-africain a donc rejeté une formule de compromis de dernière minute mise en avant par les Eglises catholique, luthérienne et anglicane de Namibie.

(Intérim.)

● *L'Association internationale des parlementaires de langue française* tiendra son assemblée générale à Paris du 7 au 15 juillet, sur le thème *« bilan et perspectives de la francophonie »*. Les travaux, auxquels participeront cent trente délégués représentant quarante pays, se dérouleront à l'Assemblée nationale.

Au cours de la séance d'ouverture, le vendredi 8 juillet, seront lus des messages du président de la République française et de M. Léopold Sédar Senghor, président du Sénégal. M. Edgar Faure prononcera une allocution, ainsi que M. Charles Helou, président *de l'association, et les chefs des* délégations venues d'Europe, d'Afrique, d'Amérique et d'Asie. Lors de la séance de clôture, le mercredi 13 juillet, deux ministres français interviendront: MM. Robert Galley, ministre de la coopération, et Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères.

Tunisie

RÉUNIS EN CONFÉRENCE NATIONALE

Les cadres du parti socialiste destourien ont examiné les perspectives du cinquième plan

Tunis (*U.P.I.*). — Plus de deux mille cadres du parti socialiste destourien ont participé lundi 4 juillet à Tunis à une conférence nationale destinée à faire le point sur les orientations de la politique du parti et de l'Etat dans les domaines économique et social avant le démarrage du cinquième plan quinquennal (1977-1981).

Cette conférence, la première du genre, se tenait après les *congrès qui ont eu lieu au cours* de ces trois derniers mois dans toutes les cellules pour le renouvellement de leurs bureaux.

Le président Bourguiba a reçu, à Carthage, ces responsables, pour leur prodiguer — et à travers eux à tous les Tunisiens — ses conseils. Le Combattant suprême a principalement insisté sur les deux conditions essentielles qui doivent permettre de mener à bien l'exécution du prochain plan qui trace le chemin *du « décollage économique » :* la limitation de la consommation et l'augmentation de l'épargne, d'une part et la régulation des naissances d'autre part. Selon lui, le taux de croissance démographique, qui a atteint 2,60 % devrait être ramené à 1,2 %.

Dans son discours, le président s'est montré optimiste quant à l'avenir du parti et du pays. *« Le parti socialiste destourien restera toujours jeune tant, il est vrai, que tout élément actif qui atteint la vieillesse remet le flambeau aux éléments jeunes qui lui succèdent,* a-t-il dit. *De la sorte, la Tunisie demeurera forte, puisant cette force et sa vigueur dans sa jeunesse. Elle restera constamment respectée et à jamais libre et indépendante. »*

Auparavant, en ouvrant la conférence, le premier ministre, M. Nouira, avait longuement évoqué les perspectives du *« développement global »* auquel aspirent tous les Tunisiens.

Le premier ministre avait aussi appelé à l'union, car *« rien ne garantit mieux la réussite de cette action de développement que la cohésion de nos rangs et la solidarité de tous les partenaires sociaux »*.

● *M. Nouira, premier ministre*, a ouvert, mercredi 6 juillet, à Tunis, une conférence sur le développement, à laquelle assistent une trentaine de délégations représentant des pays et organismes qui fournissent une assistance économique, technique ou financière à la Tunisie. La réunion a pour but d'informer les participants des objectifs et des projets du Ve Plan quinquennal de développement (1977-1981). — *(U.P.I.)*

Zaïre

M. MPINGA EST NOMMÉ PREMIER MINISTRE

Kinshasa (*A.F.P., Reuter*). — M. Kasenda Mpinga a été nommé premier commissaire d'Etat (premier ministre) du Conseil exécutif (gouvernement) zaïrois, par une ordonnance signée du général Mobutu et datée du mercredi 6 juillet.

Le chef de l'Etat avait laissé prévoir la nomination prochaine d'un premier commissaire d'Etat, lorsqu'il avait annoncé une série de réformes et l'organisation de consultations électorales.

[Né en août 1937 à Tshilomba, dans la région du Kasaï oriental, M. Mpinga a fait des études de science politique à Lubumbashi, puis à l'université Lovanium de Kinshasa.

Professeur assistant à Kinshasa, puis à Bordeaux, de *1965* à *1970*, il a soutenu, en 1970, une thèse de doctorat de troisième cycle intitulée « L'administration congolaise : l'impact du milieu socio-politique sur sa structure et son fonctionnement ».

Professeur à l'université nationale du Zaïre (UNAZA), qui regroupe les universités de Kinshasa et de Lubumbashi, M. Mpinga dirige l'Institut Makanda Kabobi, école des cadres du parti unique zaïrois, le mouvement populaire de la révolution (M.P.R.) et est membre permanent du bureau politique du M.P.R.

M. Mpinga est l'auteur de plusieurs ouvrages juridiques et de nombreux articles scientifiques. Marié, il est père de sept enfants.

Pratiquement inconnu à l'étranger, le nouveau premier ministre est avant tout considéré comme un « homme du président ». Sa tâche essentielle sera de mettre en œuvre le programme de réformes annoncé.]

● *M. Henri Simonet, ministre belge* des affaires étrangères, se rend à Kinshasa jeudi 7 juillet. Les difficultés que traverse l'économie zaïroise ainsi que la proposition d'un « plan Marshall » pour l'ancienne colonie belge faite par le général Mobutu seront évoquées à l'occasion de cette visite, a précisé mercredi un porte-parole du ministère belge des affaires étrangères. — *(Reuter.)*

A TRAVERS LE MONDE

Allemagne fédérale

● LE CHANCELIER SCHMIDT est parti, mercredi 6 juillet, en visite officielle au Canada. Il ira ensuite à Washington. On estime, du côté allemand, qu'il se fera l'avocat des Neuf auprès de M. Trudeau pour la reprise des livraisons d'uranium naturel canadien aux pays membres de l'EURATOM. Elles sont interrompues depuis plusieurs mois, et la reprise est subordonnée à la garantie que cet uranium est utilisé en totalité comme combustible. — *(Corresp.)*

● LE CHANCELIER SCHMIDT A ADRESSÉ A M. ERICH HONECKER, secrétaire général du SED (Parti socialiste unifié) et président du conseil d'Etat est-allemand, une lettre portant sur la reprise des pourparlers interallemands, après les vacances d'été. Bonn souhaiterait que les conversations portent sur l'amélioration des voies de communication reliant Berlin-Ouest et *la R.F.A. via la R.D.A., ainsi* que sur un élargissement des possibilités de voyage des ressortissants est-allemands en R.F.A. — *(A.F.P.)*

Argentine

● Mme ISABEL PERON A ETE ACQUITTEE de l'un des chefs d'accusation portés contre elle : celui de s'être approprié des donations faites par une banque au gouvernement. L'ancienne présidente, renversée le 24 mars 1976 par l'armée, demeure en prison, car elle doit encore répondre, entre autres accusations, de mauvais usage de fonds publics et d'abus de pouvoir. Elle risque douze ans de réclusion. — *(A.P., Reuter.)*

Bolivie

● LA PREMIERE CENTRALE NUCLEAIRE bolivienne devrait être construite avant 1980. C'est une compagnie anglaise, la Fairey Engineering, qui a été chargée de l'opération. La centrale sera située à Viacha, à environ 40 kilomètres de La Paz. — *(A.F.P.)*

Colombie

● UN OFFICIER SUPERIEUR a été tué au cours d'un attentat le mercredi 6 juillet. Il s'agit du colonel Osiris Maldonado, responsable de l'aéronautique colombienne. La semaine précédente, un attentat avait été perpétré au domicile du colonel Alvaro Mejia Soto, commandant en chef de l'armée de l'air colombienne. Un soldat avait été tué. — *(A.P., Reuter, U.P.I.)*

Corée du Sud

● L'ASSEMBLEE NATIONALE SUD-COREENNE a demandé à l'unanimité, mercredi 6 juillet, au président Park Chung Hee, de libérer les contestataires *emprisonnés en vertu du* décret présidentiel de 1975 qui interdisait toute critique contre le régime. Plus de deux cents personnes ont été incarcérées en vertu de ce texte, dont l'ancien candidat à la présidence, M. Kim Dae Jung, et plusieurs prêtres. Le vote a probablement eu lieu à la demande du chef de l'Etat, pour améliorer la réputation à l'étranger de la Corée du Sud, à laquelle Washington reproche de ne pas respecter les droits de l'homme. — *(A.P.)*

Inde

● M. GEORGE FERNANDES A ETE NOMME MINISTRE DE L'INDUSTRIE, en remplacement de M. Brijlal Varma, qui devient ministre des communications, poste qu'occupait auparavant M. Fernandes. Ce dernier, socialiste et chef syndicaliste, bénéficie ainsi d'une promotion. Le premier ministre estime sans doute que M. Fernandes sera capable de trouver une solution aux conflits en cours. — *(A.F.P.)*

République d'Irlande

● LE NOUVEAU PREMIER MINISTRE DE LA REPUBLIQUE D'IRLANDE, M. JACK LYNCH, a pris nettement position mercredi 6 juillet pour la

AFRIQUE

Bénin

La participation du Gabon paraît désormais établie

NAGUÈRE QUALIFI

L'un des principaux

est commenté favorabl

QUE

Tunisie

RÉUNIS EN CONFÉRENCE NATIONALE

Les cadres du parti socialiste destourien ont examiné les perspectives du cinquième

Zaïre

M. MPINGA EST NOMMÉ PREMIER MINISTRE

AFRIQUE

Bénin

LE RAID DU 16 JANVIER CONTRE COTONOU

La participation du Gabon paraît désormais établie

De notre envoyé spécial

Libreville. — Le quatorzième « sommet » de l'O.U.A. s'est terminé sans réconciliation entre le Bénin et le Gabon. Dénonçant la participation du Gabon dans l'attaque fomentée le 16 janvier dernier contre le président Mathieu Kerekou, Cotonou avait refusé de participer à ce « sommet », et même demandé qu'il ait lieu dans une autre capitale africaine. Les Béninois n'ont pas obtenu satisfaction, et le président Bongo a été porté à la présidence de l'O.U.A. pour un an. Les accusations du Bénin contre le Gabon ne semblent pourtant pas sans fondement

Un rapport du secrétariat général de l'O.U.A., « prématurément » diffusé lors du conseil des ministres réuni à Lomé en février dernier, faisait état de témoignages concordants prouvant une complicité du Maroc et du Gabon dans l'opération aérienne montée pour tenter d'éliminer le chef d'Etat béninois. La centaine de conjurés (de 70 à 75 Européens, 13 Guinéens et 13 Béninois) auraient été entraînés dans un camp des forces armées royales, non loin de Marrakech, avant d'être transférés à bord d'un DC-7, qui devait les déposer à l'aéroport Albert-Bongo de Franceville (Gabon). Là, les attendait un autre avion, « *sans marques* », qui devait être utilisé pendant le raid du 16 janvier sur Cotonou.

La diffusion de ce document devait être à l'origine, avec l'affaire du Polisario, du refus du Maroc de participer, cinq mois durant, aux travaux de l'O.U.A. Le président Bongo a, de son côté, démenti catégoriquement être impliqué dans le raid sur Cotonou, et demandé au Bénin de revenir sur son refus d'assister au « sommet » de Libreville. « *Quelles que soient nos différences, notre linge sale doit se laver en famille* », a-t-il dit, le 23 juin, à Libreville.

A Libreville, justement, les dénégations du président gabonais sont mises en cause par des témoins, qui affirment avoir assisté au retour des conjurés, dont l'avion — un Nord-Atlas — se serait posé sur l'aérodrome de la capitale gabonaise. Trois blessés au moins, disent-ils, auraient été hospitalisés sur place. Le président Bongo a nié depuis, qu'un certain colonel Borgeaud, qui aurait été le chef de l'opération, ait été, à l'époque, l'un de ses conseillers. Les mêmes témoins mettent en doute ce démenti. Ils s'étonnent, entre autres choses, qu'une telle opération ait pu être menée à l'insu des services de sécurité gabonais.

Une commission d'enquête des Nations unies semble avoir recueilli des témoignages assez proches de ceux dont font état les enquêteurs de l'O.U.A. Les deux rapports paraissent avoir été « enterrés » depuis lors. Celui de l'O.U.A. (document CM-805) n'en concluait pas moins : « *Le rapport montre que la souveraineté d'un Etat africain indépendant, membre de l'O.U.A., a été violée par une bande de mercenaires. Les armes capturées prouvent que ces derniers disposaient de gros moyens pour les acheter. La grande question demeure de savoir quels ont été les responsables du financement de l'opération.* »

JEAN-CLAUDE POMONTI.

BIBLIOGRAPHIE

« A DJIBOUTI AVEC LES AFARS ET LES ISSAS » de Robert Saint-Véran

Auteurs de six ouvrages consacrés à Djibouti et à l'Ethiopie, traducteur de *Djibouti et la corne de l'Afrique* publié en 1968 par deux spécialistes américains, Virginia Thompson et Thomas Adloff, qui comptent parmi les meilleurs connaisseurs de la région, Robert Saint-Véran retrace l'histoire des dix années qui précédèrent la proclamation de la République de Djibouti

Aucun des aspects de la vie économique, sociale ou politique de l'ancien territoire d'outre-mer de la rive méridionale du golfe d'Aden n'est négligé. Mais, c'est la troisième partie de cet ouvrage, consacrée à l'environnement politique et stratégique de l'ancien Territoire française des Afars et des Issas, qui est la plus intéressante. Robert Saint-Véran relate avec beaucoup de minutie l'histoire des luttes intestines qui opposèrent M. Ali Aref, président du conseil du gouvernement à ses concurrents politiques, MM. Ahmed Dini et Hassan Gouled, et la lente évolution des rapports entre les dirigeants locaux et le pouvoir central. Des statistiques à jour complètent cet ouvrage sans prétention, mais d'une objectivité et d'une sérénité dignes de louanges. — Ph. D.

★ 278 pages, chez l'auteur, villa Mascali, rue de Beaulieu, parc Saint-Véran, 06800 Cagnes-sur-Mer.

PROCHE-ORIENT

Egypte

L'assassinat de l'ancien ministre des biens religieux illustre le regain d'activité des intégristes musulmans

Deux bombes ont explosé mercredi soir 6 juillet, au Caire, faisant dix blessés dont trois sont gravement atteints. La première a éclaté dans un cinéma en plein air du faubourg d'Agouza, la seconde à l'Institut de musique orientale, dans le quartier de Zamalek.

Le gouvernement égyptien accorde une grande importance à l'affaire de l'assassinat du cheikh Zahabi et le président Sadate lui-même a annoncé, à son retour de Rabat, que les responsables seraient traduits devant un tribunal militaire. L'enquête, conduite par le premier ministre, M. Mamdouh Salem — qui a annulé un voyage qu'il devait effectuer à l'étranger, — a abouti à l'arrestation de neuf personnes qui seraient directement compromises dans l'assassinat de l'ancien ministre. D'autre part, cent trente-cinq membres de la secte ont été appréhendés.

De notre correspondant

Le Caire. — L'assassinat, au début de cette semaine, dans une villa de l'avenue des Pyramides, du cheikh Hussein Zahabi, soixante-huit ans, ancien ministre des waqfs (biens islamiques de mainmorte) du président Sadate, témoigne de l'importance prise ces dernières années en Egypte par un intégrisme religieux qui n'hésite plus à recourir à la violence

Enlevé le 3 juillet dernier à son domicile d'Helouan, le cheikh a apparemment été tué parce que les autorités avaient refusé, au cours des négociations entreprises avec les ravisseurs, de remettre à ceux-ci soixante prisonniers, adeptes de l'organisation extrémiste, ainsi qu'une forte rançon. La première affaire de ce type dans l'histoire moderne de l'Egypte, qui a toutefois connu la piraterie aérienne, suscite autant d'horreur que d'étonnement au sein d'une société politique qui, en général, refuse de faire couler le sang.

Le gouvernement du Raïs, qui s'est attaqué au cours du premier semestre de 1977 à ses opposants marxistes et nassériens, va-t-il maintenant s'en prendre à ses détracteurs islamiques ? Il ne sera pas aisé de sévir contre des gens qui brandissent le Coran, sans heurter les musulmans pratiquants. Il ne faudrait pas non plus indisposer Ryad en frappant telle tendance musulmane qui a les faveurs des Saoudiens.

Au reste, l'intégrisme religieux a des défenseurs bien placés en Egypte même, à l'université, dans l'administration ou au Parlement, où des députés pro-gouvernementaux ou indépendants réclament, sans cesse l'application intégrale de la loi coranique. Celle-ci est déjà pourtant très largement observée, y compris, dans certains cas, pour les chrétiens.

Jusqu'à présent le régime a sévi au coup par coup contre les extrémistes religieux, ne réagissant que dans des cas de violence ou d'atteinte à la sûreté de l'Etat. Ainsi les deux responsables, un Palestinien et un Egyptien, de l'attaque sanglante de l'Académie militaire d'Héliopolis, en avril 1974, ont été pendus cette année. Le groupement auquel ils appartenaient passe pour avoir été soutenu par Tripoli. Cette année encore, pour un simple manquement au respect dû au chef de l'Etat, le Raïs n'a pas hésité à faire exclure du Parlement un député du Delta, M. Kamal Eddine Hussein, ancien « *officier libre* » de la révolution de 1952 devenu le porte-parole de certains milieux de Frères musulmans.

Ces derniers, qui furent pourchassés, condamnés, et parfois pendus, sous Nasser, bénéficient d'une sorte de tolérance de la part du régime. Les deux principaux courants des Frères musulmans ont leurs organes de presse, donnent des conférences, organisent les étudiants, font du prosélytisme dans les villages coptes, assortissant souvent ces « *activités missionnaires* » de promesses matérielles ou de menaces. Sous couvert de religion, c'est tout un travail politique qui est en même temps relancé et qui risque un jour de réserver de mauvaises surprises au gouvernement si celui-ci ne parvient pas à ramener au strict domaine religieux les actions des intégristes musulmans dans leur ensemble. L'entreprise est délicate dans la mesure où l'islam ne connaît pas la séparation du spirituel et du temporel.

Le phénomène du « retour aux sources de l'Islam » a commencé à se manifester en Egypte — et dans le reste du monde arabe — à la suite du traumatisme psychologique de la défaite de 1967. Il trouve aujourd'hui au moins dans la vallée du Nil, un aliment nouveau dans les difficultés économiques quotidiennes.

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.

A TRAVERS LE MONDE

Allemagne fédérale

Colombie

Corée du Sud

Argentine

Inde

Bolivie

République d'Irlande

... réunification de l'Irlande et pour des entretiens rapides avec son collègue britannique, M. James Callaghan, sur « l'ensemble de la question irlandaise ». M. Lynch chargera ultérieurement un haut fonctionnaire de la question de l'Irlande du Nord. Il compte aussi examiner « de très près » les lois antiterroristes très dures de son prédécesseur. — *(A.F.P.)*

Rhodésie

● AU LENDEMAIN du « SOMMET » DE LIBREVILLE, qui a proclamé son soutien exclusif au Front patriotique du Zimbabwe (*le Monde* du 7 juillet), M. Ian Smith, premier ministre rhodésien, a déclaré ce parti « *ennemi public numéro un* ». M. Smith, qui donnait une conférence de presse à Salisbury, a souligné qu'il était exclu qu'il accepte un transfert des pouvoirs aux seuls dirigeants du Front patriotique, MM. Joshua Nkomo et Robert Mugabe. — *(Reuter.)*

Suède

● DEUX CHALUTIERS SOVIETIQUES ont été interceptés à 8 milles des côtes suédoises, à l'intérieur de la zone de pêche de 12 milles. Les patrons des deux bateaux sont passibles de peines de six mois de prison, et leurs équipements et prises peuvent être confisqués. — *(Reuter.)*

Union soviétique

● Mme MALVA LANDA, membre du groupe moscovite de surveillance de l'application des accords d'Helsinki, a quitté Moscou pour la Sibérie. Elle doit purger à Nertchinsk les deux années de bannissement auxquelles elle a été condamnée il y a cinq semaines, les autorités lui imputant la responsabilité d'un incendie qui avait eu lieu dans la pièce qu'elle habitait dans un appartement communautaire. — *(Reuter.)*

ASIE

Chine

NAGUÈRE QUALIFIÉ D'« HERBE VÉNÉNEUSE »

L'un des principaux écrits de M. Teng Hsiao-ping est commenté favorablement par le journal du P.C.

Le XI[e] congrès du parti communiste chinois pourrait se tenir le 8 septembre prochain, premier anniversaire de la mort de Mao Tse-toung, estime M. Heishiro Ogawa, qui vient de quitter son poste d'ambassadeur du Japon à Pékin. A cette occasion, selon le diplomate nippon, les dirigeants chinois pourraient prendre une décision définitive quant à une seconde réhabilitation de M. Teng Hsiao-ping.

D'autre part, recevant mercredi 6 juillet l'amiral américain Elmo Zumwalt, ancien chef des opérations navales, le vice-président du conseil chinois, M. Li Hsien-nien, a répété les conditions nécessaires pour une normalisation des relations avec Washington : rupture des relations diplomatique avec Taïwan, retrait de toutes les forces et installations militaires américaines dans l'île et le détroit et abrogation du pacte de sécurité mutuelle entre Washington et Taipeh.

De notre correspondant

Pékin. — La réhabilitation de M. Teng Hsiao-ping se poursuit par documents interposés. L'an dernier, l'ancien vice-premier ministre avait été violemment attaqué pour le rôle qu'il avait joué dans la rédaction de trois textes, qualifiés à l'époque d'« *herbes vénéneuses* » : un projet de programme de travail pour l'Académie des sciences, un « *programme général pour tout le parti et tout le pays* » et un projet d'article intitulé « *Quelques problèmes relatifs au développement industriel* ».

Après avoir réhabilité le 30 juin le premier de ces documents, *le Quotidien du peuple* consacre ce jeudi 7 juillet un très long article à la justification des thèses exposées dans le second. Comme la semaine dernière, l'organe du parti cite des formules qui avaient été reprochées il y a un an à M. Teng Hsiao-ping — sans toutefois nommer leur auteur, désigné seulement comme « *le camarade qui dirigeait alors le travail du comité central* » — et dénonce la « bande des quatre » pour les avoir soit déformés, soit simplement critiqués, bref, pour en avoir « *falsifié* » les intentions et la signification.

L'article, long de plus de treize mille caractères, observe d'abord que le « *programme général* », en dénonçant en son temps les « *ennemis déguisés en marxistes* », s'en prenait en fait à la « bande des quatre » elle-même, ce qui explique les attaques dont il fut l'objet.

Il justifie ensuite l'importance donnée par l'auteur du « *programme général* » aux impératifs « *de stabilité et d'unité* » et à la lutte contre le « *factionnalisme bourgeois* » que les « quatre » se voient aujourd'hui reprocher d'avoir encouragé.

Près de la moitié de l'article du *Quotidien du peuple* est, enfin, consacré aux aspects du « *programme général* » concernant les tâches du développement économique. L'accent est mis sur la notion de « *productivité* » et, citation de Mao Tse-toung à l'appui, sur la nécessité d'assurer une « *base matérielle solide* » aux « *superstructures socialistes* » de l'Etat. *Le Quotidien du peuple* ne conteste pas que primauté doit être donnée à la politique sur l'économie, ni même le caractère d'« *axe fondamental* » que conserve la lutte de classes. Mais il affirme que la dictature du prolétariat ne doit pas être considérée comme une fin en soi. Elle est exercée, dit-il, « *pour protéger le travail du peuple tout entier, afin de transformer la Chine en un pays socialiste puissant, doté d'une industrie, d'une agriculture, d'une science et d'une technologie modernes* ».

L'organe du P.C. chinois va plus loin et ses formules prêtent à réflexion lorsqu'il écrit : « *La révolution socialiste, la lutte de classes ne sont qu'un moyen, non un but final.* » Il est vrai qu'il ajoute : « *Le but final que nous devons atteindre par ce moyen, c'est la réalisation du communisme en passant par le socialisme.* »

L'article réhabilitant l'une des œuvres principales attribuées l'an dernier à M. Teng Hsiao-ping consacre donc une révision théorique profonde. On remarquera toutefois qu'il laisse dans l'ombre deux au moins des thèses attribuées à l'ancien vice-premier ministre et sur lesquelles il ne semble pas exister à l'heure actuelle encore de consensus général parmi les dirigeants chinois. L'une concerne les systèmes de rétribution du travail, et notamment le problème des stimulants matériels. La seconde, dénoncée à l'époque sous les termes « *prendre les trois directives comme axe* », et qui avait fait l'objet d'une critique personnelle du président Mao, consistait à donner au moins autant d'importance aux impératifs de stabilité, d'unité et du développement économique qu'aux exigences de la lutte de classes. Sur ces deux points, jusqu'à plus ample informé, M. Teng Hsiao-ping serait encore critiquable.

ALAIN JACOB.

PROCHE-ORIENT

UNE ÉTAPE DÉCISIVE

La confrontation Carter-Begin

(Suite de la première page.)

Une telle affirmation paraît, à première vue, péremptoire. Le président américain — que certains de ses collaborateurs ont surnommé « le missionnaire », — est un lecteur assidu du Livre saint, qu'il cite volontiers. Selon un de ses proches, il est même *« profondément convaincu de la légitimité du retour du peuple juif sur la Terre promise »*.

Cependant, ajoute-t-on aussitôt, *« le sionisme de Carter n'est pas celui de Begin, et n'est pas en tout cas imprégné de mysticisme »*. S'il est vrai que les deux dirigeants s'estiment investis de missions sacrées, la réalisation de l'une d'entre elles entraînera, à coup sûr, l'avortement de l'autre. En effet, l'extension de la patrie juive à ses dimensions « historiques », comme le souhaite le leader du Likoud, éliminerait tout espoir d'entente avec les Arabes, les Palestiniens en tête. En revanche, l'instauration d'une paix durable au Proche-Orient, l'objectif prioritaire du chef de l'exécutif américain, exclut forcément la création d'un « Grand Israël ». Bref, le « rêve » de M. Begin est incompatible avec le « réalisme » de M. Carter.

De l'avis général, la « bible » de ce dernier, dans le cas d'espèce, est le rapport de l'institut Brookings, à Washington. Publié en décembre 1975, sous le titre de « Vers la paix au Moyen-Orient », ce texte, d'une vingtaine de pages, est le fruit de six mois d'intenses échanges de vues entre seize personnalités qui avaient le double mérite d'être des experts en la question et de représenter un large éventail d'opinions.

Le consensus ainsi réalisé, notamment entre des sionistes notoires et des partisans de la cause palestinienne, a fourni au président Carter non seulement la substance de sa politique au Proche-Orient, mais aussi une méthode politique. On sera moins surpris par les similitudes relevées — qui s'étendent jusqu'à la sémantique — entre le rapport Brookings et les diverses déclarations du président américain quand on saura que l'un des directeurs de l'Institut, M. Henry Owen, qui a patronné les travaux du « groupe des Seize » ainsi que deux signataires du texte sont les conseillers les plus écoutés de M. Carter en politique étrangère, matière à laquelle il s'est peu intéressé au cours de sa carrière. Ces deux derniers, MM. Zbigniew Brzezinski et William Quandt, siègent à la Maison Blanche. Le premier a accédé au poste stratégique de conseiller pour les affaires de la sécurité nationale qu'occupait autrefois M. Kissinger ; le second, son adjoint, est le co-auteur d'un ouvrage remarquable sur le mouvement palestinien (1).

Une synthèse des « intérêts cruciaux »

Tout comme le rapport Brookings, M. Carter prétend que ses « suggestions » ne sont que des « idées générales » *(guide lines)* destinées à aider les belligérants à emprunter la voie du compromis. Il a, en réalité, brossé par petites touches une fresque de la paix qu'il envisage. Le président américain, comme le général de Gaulle, n'improvise pas : grand consommateur de dossiers, il rédige avec soin les propos qu'il a l'intention de tenir publiquement (parfois même ses lapsus), avant de les apprendre par cœur. Si l'on aligne ses déclarations et les « petites phrases » dont il a émaillé ses entretiens avec les journalistes, il devient évident qu'il s'agit d'un plan de règlement cohérent et structuré, auquel manquent encore deux ou trois éléments, pour le moment, d'ailleurs, d'une importance secondaire.

Dans la forme, le président Carter a pris *en quelque sorte* le contrepied de la démarche qui fut celle de M. Henry Kissinger. Il a décidé qu'un règlement global *(package deal)* devrait être élaboré et approuvé avant d'être mis en œuvre par étapes. La politique des « petits pas » de l'ancien secrétaire d'État s'étant enlisée après avoir atteint certains de ses objectifs (consolider l'influence américaine au Proche-Orient, entretenir l'accalmie sur les divers fronts, gagner du temps, notamment en divisant le monde arabe, etc), il était devenu évident, même aux yeux de M. Kissinger, que le moment était venu d'inverser la procédure. Fixer le cadre, le contenu et les modalités de la paix serait, à tout prendre, plus aisé que d'arracher aux belligérants des concessions partielles, dont ils ignoreraient la finalité.

Sur le fond, M. Carter a jeté les bases sur lesquelles devrait être édifié le règlement. Procédant à une synthèse des *« intérêts cruciaux »* des deux parties antagonistes — en écartant leurs aspirations ou leurs ambitions irréalistes, — il propose l'échange d'une *« paix véritable »*, dont les Israéliens ont besoin par-dessus tout, avec la restitution de la quasi-totalité des territoires occupés, indispensable à la survie des régimes arabes.

La formule n'est certes pas audacieuse ou originale. Elle n'a cessé d'inspirer les prédécesseurs du chef de l'exécutif à la Maison Blanche et correspond à un très large *consensus international*. Mais le président américain a eu le mérite de l'énoncer clairement et publiquement.

Contrairement à M. Kissinger, M. Carter ne croit pas, dans le cas d'espèce, aux vertus du secret, générateur, à ses yeux, de méfiances réciproques et, partant, d'immobilisme. En donnant la plus grande publicité à la nature de l'accord de paix en discussion, il entend faire œuvre d'éducateur : dissiper progressivement dans l'opinion publique, israélienne et arabe, les mythes et les illusions qui alimentent la démagogie ou l'intransigeance de certains dirigeants dans les deux camps.

Le plan de paix

Le « plan Carter », qui, assure-t-on à Washington, a été élaboré dans le détail, pourrait être résumé en cinq points :

● *La qualité de la paix.* — Les belligérants arabes reconnaîtront formellement Israël et son droit à l'existence. La fin de l'état de belligérance sera suivie d'une normalisation totale, comportant *« la liberté de circulation, des échanges économiques, commerciaux, touristiques et culturels »*. Cette normalisation ne pourrait être remise en cause par le changement d'un gouvernement ou d'un régime dans l'un quelconque des pays signataires.

● *Les frontières* seront « approximativement » celles du 4 juin 1967. Les « rectifications *mineures » devraient* être négociées et approuvées par les deux parties. Compte tenu de l'existence d'armements offensifs de longue durée, la meilleure garantie que puisse obtenir Israël pour sa sécurité est la reconnaissance de ses frontières définitives par ses voisins (2).

● *Diverses mesures de sécurité complémentaires devraient néanmoins être envisagées :* la création de zones démilitarisées *« larges de 20 kilomètres ou plus »*, où pourraient stationner, entre autres, des forces internationales ; la mise en place de systèmes électroniques de pré-alerte (analogues à ceux installés depuis septembre 1975 dans le Sinaï) ; l'octroi de garanties internationales, multilatérales (soviéto-américaines, du Conseil de sécurité, de l'Europe des Neuf, etc.) ou unilatérales (celle, par exemple, des États-Unis).

Sur ce dernier point, une source *autorisée, à Washington, nous* a assuré que le président Carter n'était pas, *a priori*, opposé à un accord contractuel. « *Nos engagements ne seraient pas pour autant accrus, puisque nous volerons, dans tous les cas, au secours d'Israël si sa sécurité devait être mise en péril*, nous a-t-on déclaré. *Il n'en reste pas moins qu'une garantie formelle des États-Unis aurait un puissant effet de dissuasion sur un éventuel agresseur.* »

● *Une « patrie » (homeland) devrait être aménagée pour le peuple palestinien*, sous forme d'entité indépendante (solution que le président Carter considérerait avec méfiance, en raison des chances d'infiltration qu'elle offrirait à l'Union soviétique), ou comme partie intégrante de la Jordanie, ou encore comme membre d'une confédération qui *regrouperait le royaume* hachémite et la Syrie.

D'autre part, le peuple palestinien devrait être représenté à la conférence de Genève, d'une manière ou d'une autre, par ses propres délégués ou par personnes interposées. L'Organisation de libération de la Palestine, que le président Carter n'a jamais désignée nommément, pourrait éventuellement s'intégrer dans le processus de négociation — indique-t-on dans les milieux informés, — si l'organisation de M. Arafat reconnaissait non seulement la permanence de l'existence d'Israël, mais aussi *sa légitimité*.

M. Carter n'a pas indiqué quels contours aurait la « patrie » palestinienne. Sans doute attend-il, pour le faire, que soit d'abord réglé le sort de Jérusalem et de Gaza.

● *Les délais d'exécution.* — La fin de l'état de belligérance entrerait en vigueur lors de la signature du traité de paix. Les mesures de normalisation qui suivraient seraient mises en œuvre progressivement, en fonction de retraits successifs d'Israël des territoires occupés. Cette période intérimaire, selon M. Carter, s'étendrait sur *« deux, quatre, huit ans ou plus »*. C'était une manière pour lui, dit-on, d'indiquer qu'il souhaitait voir la paix totale instaurée avant la fin d'un second mandat, qu'il aurait l'intention de briguer en 1980.

Stupeur et consternation

A la veille des élections israéliennes du 17 mai, le président Carter pensait qu'il n'était pas impossible de remettre en marche les mécanismes de la négociation. Les trois chefs d'État arabes limitrophes d'Israël, qu'il a consultés en avril-mai, ont largement approuvé les « suggestions » contenues dans son plan. Mieux, le roi Hussein et le président Sadate — ce dernier après une résistance opiniâtre — ont consenti à normaliser pleinement leurs relations avec Israël (*« dans un délai de cinq ans »*, a précisé le chef de l'État égyptien). Le président syrien Assad, habile tacticien, s'est contenté, nous a-t-on indiqué de bonne source, d'*« une réponse évasive mais nullement négative »*. *Tous les espoirs étaient donc* permis de ce côté-là.

Quant aux Israéliens, le chef de l'exécutif ne désespérait pas de les gagner à ses thèses. L'avènement de M. Shimon Pérès à la tête du Maarakh (le front travailliste) après la démission de M. Rabin, avait été interprété à Washington comme un développement positif. M. Pérès, en effet, bénéficiait d'un préjugé favorable, son image de marque étant moins ternie que celle de son prédécesseur, il aurait été en mesure de réduire l'ampleur de la défaite électorale du Maarakh ; pragmatique, il n'aurait pas manqué, face aux dures réalités, d'assouplir ses positions.

La victoire du Likoud — que personne à Washington, même la C.I.A. n'avait prévue — a frappé de stupeur les milieux officiels. M. Begin était connu comme un « terroriste » et un « extrémiste », mais rares étaient ceux qui, l'ayant rencontré en privé, étaient en *mesure de déterminer avec exactitude* ce que serait son comportement. De passage à Washington au début de cette année, le leader du Likoud ne s'était entretenu, à la Maison Blanche, qu'avec M. Brzezinski, le président Carter étant *« trop occupé »* pour le recevoir.

Tandis que les responsables consultaient fiévreusement leurs dossiers et leurs fichiers, M. Begin offrait de lui-même une image qui indisposa, voire choqua, de nombreux Américains. On le vit, sur les écrans de la télévision, danser parmi les colons « sauvages » de Kaddoum (en Cisjordanie), étreignant une Torah tout en promettant de multiplier les colonies de peuplement sur *« les territoires libérés de Judée et de Samarie »*.

Dans une avalanche de déclarations, le leader du Likoud exposa ses vues sur les termes d'un éventuel règlement qui se situaient pour la plupart aux antipodes des « suggestions » du président Carter.

Les appréhensions avaient atteint leur apogée quand un émissaire du Likoud, M. Shmuel Katz, vint à Washington pour rassurer les responsables. Il leur expliqua que le nouveau gouvernement israélien respecterait les engagements du précédent concernant la résolution 242 du Conseil de sécurité et que l'offre de M. Begin de rencontrer les dirigeants arabes signifiait que *« tout était négociable »*.

Les responsables américains passèrent du scepticisme à *la* consternation quand ils apprirent, de sources proches du Likoud, que selon l'interprétation de M. Begin la résolution 242 n'impliquait pas l'abandon de la Cisjordanie à un pouvoir étranger ; d'ailleurs, assurait-on sans sourciller, le nouveau premier ministre israélien se faisait fort de convaincre les Arabes, que, dans leur propre intérêt, Israël devrait conserver la rive occidentale du Jourdain...

Au-delà de l'impasse, se profilait l'épreuve de force. Le président Carter commença par miser sur le concours des puissantes *organisations juives des États-Unis*, dont le comportement, pensait-il, pourrait avoir une influence déterminante sur le nouveau gouvernement israélien.

ÉRIC ROULEAU.

(1) *The Politics of Palestinian Nationalism*, par William Quandt, Fuad Jabber et Ann Mosely Lesch (University of California Press, 1973).

(2) M. Carter n'a, à aucun moment, évoqué l'avenir de Jérusalem et de la bande de Gaza, problèmes qu'il estime trop passionnels ou épineux pour être discutés dans l'immédiat. Il songerait cependant à des administrations mixtes pour ces deux territoires.

● *Le président Sadate* a déclaré mercredi 6 juillet qu'à son avis *« Israël n'a d'autre issue que d'accepter un règlement* [au problème du Proche-Orient], *à moins qu'il ne veuille s'opposer à l'Amérique et au monde entier »*, rapporte mercredi soir 6 juillet l'agence d'informations du Moyen-Orient (MEN). Dans cette déclaration faite à des journalistes à bord de l'avion qui le transportait de Rabat à Alexandrie, le président Sadate a affirmé qu'il n'avait *« aucune objection à ce qu'Israël conclue un pacte de défense avec l'Amérique, si cela fait partie d'un règlement global »*.

Après avoir souligné qu'il n'y avait en Israël *« ni colombes ni faucons, puisque aucune différence n'existe entre Rabin et Begin, ni entre Meïr et Dayan »*, le président s'est déclaré convaincu qu'*« Israël possède la bombe atomique »*. — *(A.F.P.)*

Prochain article :

L'AMBIVALENCE DES JUIFS AMÉRICAINS

Israël

La résistance palestinienne revendique l'attentat près de Tel-Aviv

La résistance palestinienne a revendiqué mercredi soir 6 juillet, dans un communiqué publié à Beyrouth, l'attentat à la bombe contre le marché central du kibboutz de Petah-Tikva (à l'est de Tel-Aviv), *qui avait fait dans* la matinée une vingtaine de blessés et un mort — une femme, qui est décédée dans la soirée à l'hôpital.

De source policière, on indique que plus d'une centaine d'Arabes ont été interpellés dans le cadre de l'enquête sur l'attentat. Le commandant des forces de police du secteur sud d'Israël a lancé un appel à la vigilance, révélant qu'avant l'attentat de Petah-Tikva un certain nombre d'autres tentatives avaient pu être déjouées, en particulier à Jérusalem. Il a révélé que dans la plupart des cas *« des explosifs avaient été déposés dans des endroits très fréquentés, afin de faire le maximum de victimes »*.

L'attentat de Petah-Tikva a coïncidé avec l'ouverture devant un tribunal militaire de Tel-Aviv du procès à huis clos, de deux jeunes Ouest-Allemands, Thomas Reuter et Birgitta Schultz, et de trois feddayin, accusés d'avoir préparé, le 20 janvier 1976, un attentat contre un appareil d'El Al, *sur un aérodrome étranger*. Selon les informations publiées à l'étranger, les cinq inculpés auraient projeté d'abattre cet appareil au moment de son décollage de l'aéroport de Nairobi, à l'aide d'un missile SAM portatif.

● *Le secrétariat et la fraction parlementaire du Dash* ont décidé mercredi soir 6 juillet de la reprise des négociations avec le Likoud sur une éventuelle participation au gouvernement. Le débat, fort animé, s'est terminé par un vote, au cours duquel quatorze parlementaires se sont prononcés pour la reprise des négociations, 6 contre, et 3 se sont abstenus. Le comité central du Dash doit encore se réunir pour entériner cette décision. — *(A.F.P.)*

CORRESPONDANCE

« Une pulsion suicidaire »

M. Georges Hertz nous écrit à propos de la « Libre opinion » de M. Wladimir Rabi, « Une pulsion suicidaire », parue dans le Monde *du 3 juillet :*

Il y a beaucoup d'erreurs dans cet article. Si « les plus orthodoxes » ne sont que 15-20 %, il ne faut pas oublier qu'il y a en plus tout autant d'autres gens fort religieux. Vous écrivez que l'identité juive se transmet par la mère ; oui, mais seulement depuis dix-huit siècles. Pendant les dix-sept siècles précédents, c'était par le père. Cf. Ruth la Moabite, ou Joseph, époux de Mlle Putiphar et père de Manassé et Ephraïm, voire les fils de Moïse, etc. Les sages d'Israël n'ont jamais été des « intégristes », sans quoi ils n'eussent été ni sages ni juifs. Enfin, je ne vois pas que nous, juifs français ou Français juifs, soyons « en conflit majeur avec notre pays ». Certes, nous n'étions pas d'accord par exemple avec la décision du général de Gaulle de mettre l'embargo sur des avions vendus et payés ; mais une majorité de non-juifs de ce pays étaient du même avis ! La France, heureusement, est démocratique et *non totalitaire. Mais venons-en* à l'essentiel :

Depuis bien avant la création de l'État d'Israël, l'agressivité arabe s'est traduite par des attentats *et même* des pogromes, comme par exemple celui d'Hébron, en 1929 (qui fit qu'à présent les Arabes peuvent parler de la ville purement arabe d'Hébron). Ces actions furent suivies d'une guerre d'agression ouverte par les armées régulières de tous les pays arabes voisins dès le retrait des Britanniques, en 1947-1948. Aujourd'hui, la libération de terrains occupés n'est qu'un prétexte pour ce qui est en réalité un désir d'anéantissement. Au surplus, avant l'agression arabe de 1967, ces territoires avaient été occupés sans titre par la Transjordanie et l'Égypte. Israël ne s'en est saisi que pour éviter, lors d'une quatrième attaque, de voir ses villes à portée de canon de l'ennemi. Si les Arabes avaient vraiment voulu la paix, *tout était négociable*, et on le leur fit savoir mille fois.

Mais, que le régime israélien soit socialiste ou autre, la réponse demeurait la même : « Pas de négociations, pas de paix pour Israël. » Ce pays n tira les conséquences, car il n'est nullement, comme le pense Rabi, animé de « pulsions suicidaires ». Il ne rendit ni la Cisjordanie, ni la bande de Gaza, ni la partie haute du Golan. Seule fut rendue une partie du Sinaï et un morceau symbolique du Golan. Le Sinaï d'ailleurs ne fut annexé par l'Égypte qu'en 1906.

Que le premier ministre s'appelle Ben Gourion, Rabin ou Begin importe peu et ne change rien, sinon en politique intérieure. Le jour où les Arabes chercheront *réellement la paix, ils* l'auront très vite et ils le savent, quel que soit le parti au pouvoir. Inversement, tant qu'ils refuseront de s'asseoir même à la table des négociations, tout dirigeant israélien serait irresponsable qui leur livrerait des bases d'attaque rêvées. Depuis que le monde est monde, tous les conflits se terminent par des négociations. C'est pourquoi les résolutions européennes de Londres n'apportent rien de positif. Au surplus, Carter pense comme Begin que le « pas-à-pas » cher à Kissinger a donné tout ce qu'il a pu et qu'à présent il convient de *s'attaquer* à la *solution* globale des questions du Proche-Orient.

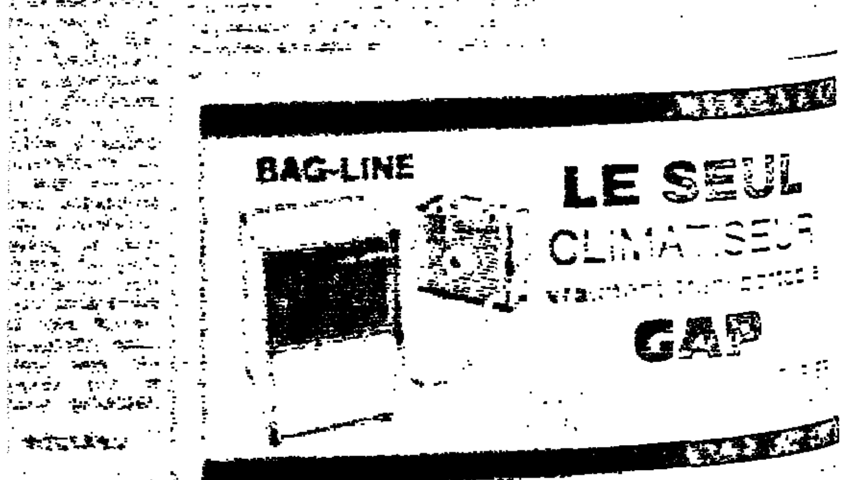
C'est tout le problème, compliqué seulement par la puissance pétrolière et financière des pays arabes et par les dissensions internes des Palestiniens. Les élections en Israël n'y sont pour rien.

Israël

La résistance palestinienne revendique l'attentat près de Tel-Aviv

CORRESPONDANCE

« Une pulsion suicidaire »



ISRAEL

PAYS ET POPULATIONS

POLITIQUE

Le communiqué officiel du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni le mercredi 6 juillet au Palais de l'Elysée, sous la présidence de M. Giscard d'Estaing. Au terme de ses travaux le communiqué suivant a été publié :

● LES CAMPAGNES ELECTORALES SUR LES ONDES.

Le conseil des ministres a adopté un projet de loi modifiant l'article L 167-1 du code électoral qui organise l'utilisation des antennes de la radiodiffusion - télévision française par les partis et groupements pour les campagnes en vue des élections législatives.

C'est, en effet, le conseil d'administration de l'O.R.T.F. qui était compétent pour fixer les horaires des émissions ainsi que les modalités de leur réalisation. A la suite de la réforme de la radiodiffusion et de la télévision par la loi du 7 août 1974, il y a lieu d'adapter ces dispositions à la nouvelle organisation. Une commission composée d'un président de section au Conseil d'Etat ou d'un conseiller d'Etat, d'un conseiller à la Cour de cassation et d'un conseiller-maître à la cour des comptes exercera les compétences qu'avait le conseil d'administration de l'O.R.T.F.

● L'ASSURANCE CONSTRUCTION.

Le conseil des ministres a approuvé un projet de loi relatif à la responsabilité et à l'assurance dans le domaine de la construction. En effet, le système actuel de responsabilité et d'assurance ne protège pas efficacement l'usager, n'incite pas au progrès technique et ne prévient pas les dommages : de longs délais de règlements, un accroissement continu de la charge des sinistres, une sous-assurance notoire en sont les principales conséquences.

Cette réforme importante a deux objets principaux : d'une part, elle institue une obligation d'assurance dommages à la charge des maîtres d'ouvrage qui ne construisent pas pour eux-mêmes ; cette assurance permettra une exécution rapide des travaux de réparation ; parallèlement, la mise en jeu de la responsabilité des intervenants dans l'acte de bâtir permettra de déterminer à qui revient la charge de ces réparations : tous les intervenants seront tenus de couvrir cette responsabilité par une assurance ; d'autre part, elle redéfinit le régime actuel de la responsabilité décennale en le remplaçant par une présomption de responsabilité de même durée. Cette présomption portera sur les dommages affectant la solidité d'un ouvrage en le rendant absolument inutilisable ; elle s'appliquera à tous les participants à la constructions ; par ailleurs, les éléments qui assurent d'une manière générale la fonction d'équipement d'un bâtiment feront l'objet d'une garantie de bon fonctionnement d'une durée minimale de deux ans, qui pourra être allongée par voie contractuelle.

Ce projet de loi améliorera très largement la protection dont jouissent les usagers des constructions neuves et des immeubles en rénovation.

Le président de la République a déclaré :

« *Le gouvernement poursuit depuis trois ans la modernisation du secteur de la construction, afin de permettre à chacun de se loger sans risque selon la formule de son choix.*

» *La réforme de l'assurance construction vise essentiellement à garantir efficacement l'usager contre toutes les malfaçons de construction, les réparations des dommages devant être effectuées sans attendre la détermination des responsabilités.*

» *Ainsi sera très nettement accrue la protection de l'usager en matière d'habitat.* »

● LE DROIT DE PRÉEMPTION DES SAFER.

Le conseil a adopté un projet de loi qui tend à modifier et à compléter l'article 7 de la loi du 8 août 1962, complémentaire à la loi d'orientation agricole relatif à l'exercice du droit de préemption des SAFER.

Pour faciliter l'installation des jeunes agriculteurs et le maintien d'agriculteurs menacés dans leurs exploitations, le projet de loi tend à faciliter l'exercice du droit de préemption par les SAFER en éliminant divers obstacles auxquels il se heurte.

En contrepartie des garanties supplémentaires sont accordées aux tiers : les SAFER devront motiver leur décision et en assurer la publicité ; elles ne pourront, d'autre part, exercer leur droit de préemption sur les parcelles inférieures à une certaine surface.

● AVIATION CIVILE.

Le conseil des ministres a approuvé un projet de décret qui a pour objet d'appliquer aux corps des ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile, classé hors catégorie, la deuxième partie de la réforme prévue pour les fonctionnaires de catégorie A.

● L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AGRICOLE.

Le conseil des ministres a approuvé un projet de décret portant création de commissions chargées d'examiner les inscriptions sur les listes de candidature à la classe exceptionnelle des directeurs et des enseignants des écoles supérieures dépendant du ministère de l'agriculture.

● FRANÇAIS DE L'ETRANGER.

Le ministre des affaires étrangères a dressé devant le conseil des ministres un bilan des mesures prises en faveur des Français de l'étranger. Il a souligné que le programme approuvé par le gouvernement lors du conseil des ministres du 22 juin 1976 avait été appliqué point par point. Les principales mesures ont pour objet d'assurer aux Français de l'étranger une meilleure protection sociale, une fiscalité mieux adaptée, des facilités de scolarisation et une participation plus aisée à toutes les consultations électorales.

Le ministre a indiqué en particulier que les décrets d'application de la loi du 30 décembre 1976 sur la sécurité sociale des travailleurs français à l'étranger sont en cours de préparation afin de permettre la mise en place du nouveau régime au 1er janvier 1978. Il a d'autre part rappelé qu'en matière d'éducation, l'Etat a, pour la première fois, pris en charge cette année, pour chaque élève scolarisé à l'étranger, une dépense égale à celle qu'il assure en métropole.

A la suite de cette communication, le président de la République a souligné *le rôle croissant des Français de l'étranger dans le développement économique et le rayonnement culturel de la France. Il a souhaité que le nécessaire soit fait pour leur permettre de bénéficier des mêmes droits à l'étranger qu'en France, en particulier sur le plan social et politique, afin qu'ils puissent occuper la place qui est la leur dans la Communauté nationale.*

(Lire page 6.)

● LA SESSION PARLEMENTAIRE.

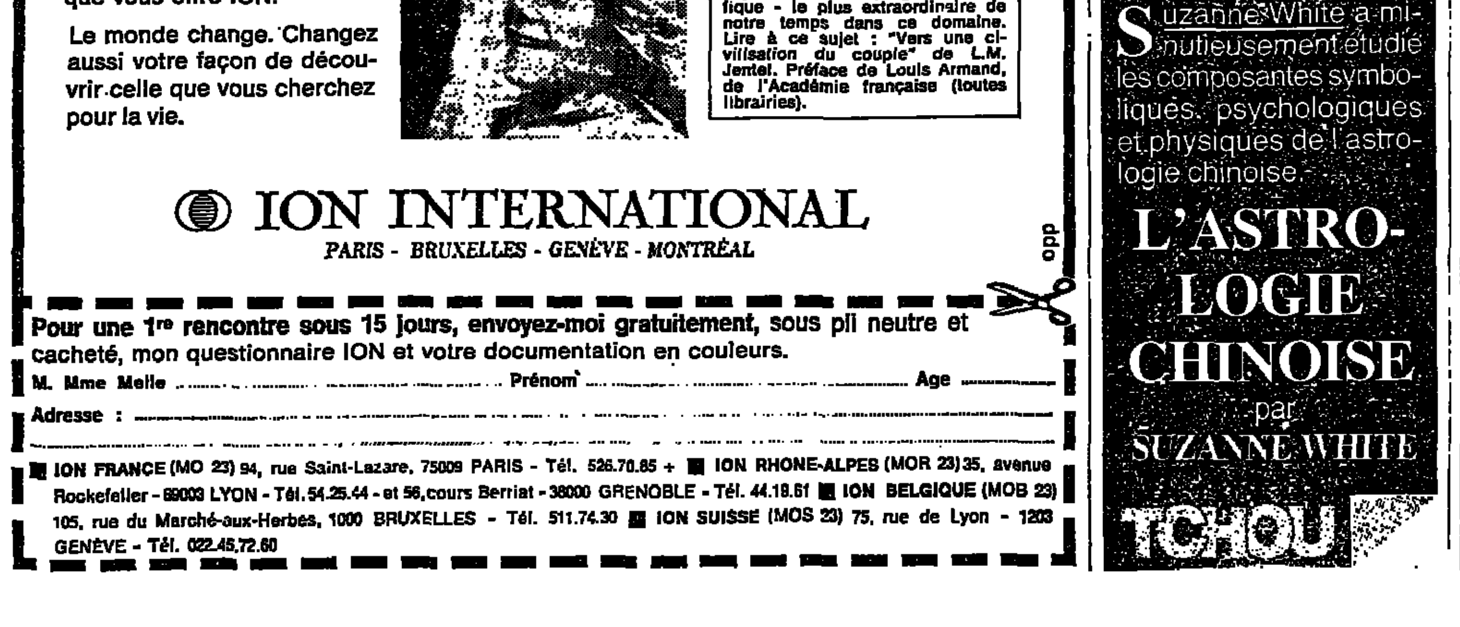
Le secrétaire d'Etat auprès du premier ministre chargé des relations avec le Parlement a présenté le bilan de la session ordinaire de printemps, qui a pris fin le 30 juin. La session a été dominée par la présentation du programme du gouvernement, par la discussion du projet de loi relatif à l'aménagement de la taxe professionnelle et par l'approbation du projet de loi concernant l'élection des représentants à l'Assemblée des Communautés européennes au suffrage universel direct. Le bilan de la session s'établit à cinquante projets de loi et trente-deux conventions ou *accords internationaux* définitivement adoptés. Il convient de noter à cet égard l'importance des textes votés en matière sociale, notamment diverses mesures en faveur de l'emploi, la modification du code du travail en ce qui concerne le contrat d'apprentissage, le complément familial, l'institution du congé parental d'éducation, les assistantes maternelles, la majoration des pensions de vieillesse de certains retraités, l'amélioration de la situation des conjoints survivants, les mesures en faveur de certaines catégories de commerçants et d'artisans âgés, la création du bilan social de l'entreprise, la modernisation du statut des sociétés anonymes à participation ouvrière. Enfin, douze textes ayant pour origine des propositions de loi ont été également adoptés.

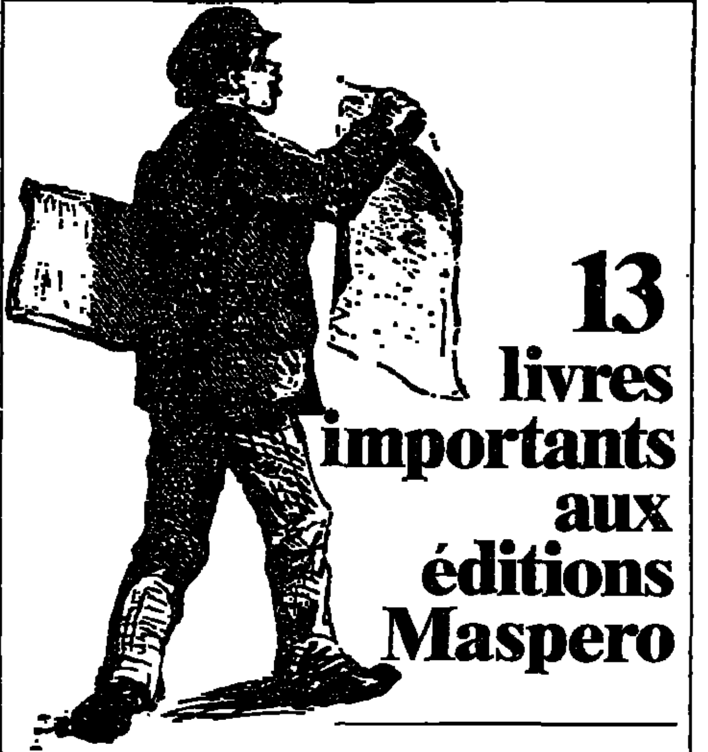
Le président de la République a souligné l'ampleur exceptionnelle du travail législatif accompli et relevé qu'il a été l'œuvre d'une majorité animée d'une volonté de progrès social.

M. RIDEAU EST CHARGÉ DE MISSION AU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

M. Bernard Rideau a été nommé chargé de mission au secrétariat général de la présidence de la République, où il sera chargé « *d'analyses diverses et, plus particulièrement, d'études concernant les problèmes d'opinion et de communication* », a annoncé, mercredi 6 juillet, M. Lecat, porte-parole de l'Elysée.

[Né le 17 juin 1942, diplômé d'études supérieures de sciences économiques, M. Rideau a été, de 1967 à 1970, directeur de l'information du groupe pharmaceutique Hoffman-Laroche pour les pays francophones. En 1971, il collabore avec M. Michel Bongrand à l'organisation de la campagne de la majorité pour les élections municipales, puis devient co-gérant de la Société médicale audio-visuelle, et, en 1973, directeur général de la société Edition-télévision-cinéma, postes qu'il a abandonnés en décembre 1976. M. Rideau, qui avait participé à la campagne électorale de M. Giscard d'Estaing en 1974, était, depuis décembre 1975, officieusement chargé d'étudier les problèmes d'information et de communication à l'Elysée.]





POLITIQUE

Entre le Palais-Bourbon et Colombey

(Suite de la première page.)

Mais il y a plus. On a vu, durant cette session, le parti communiste reconnaître la valeur et l'importance de la force française de dissuasion. N'en tirons aucun argument polémique. Au contraire : voici que, pour la première fois depuis la guerre, un accord se fait, presque unanime, sur ce qui demeure une part essentielle de l'héritage laissé par de Gaulle. Ce qui importe ici, c'est que l'adhésion à la stratégie française et à son instrument principal n'est pas justifiée par quelque raisonnement technique, dont on pourrait toujours discuter. La force de dissuasion est approuvée pour ce qu'elle est, c'est-à-dire l'expression d'une politique de défense qui est la rigoureuse condition d'une politique étrangère d'indépendance. Et c'est parce qu'elle assure l'indépendance de la défense nationale que la force de dissuasion nucléaire constitue un choix *logique et rationnel pour ceux qui* tiennent à l'indépendance nationale. Sur ce point capital, l'évolution des partis d'opposition n'est que le reflet de l'accord croissant des Français sur leur propre volonté d'indépendance.

On a vu récemment que ce n'était point là clause de style ou thème prudent pour campagne électorale. A propos d'une étape controversée de la construction européenne, tous les partis ont tenu à ce qu'il soit expressément affirmé que rien ne prévaudrait contre l'indépendance du pays. Chacun pouvait avoir son opinion sur le mode d'élection de l'Assemblée européenne, et sur l'opportunité d'en changer. Mais personne n'a prétendu qu'il faudrait en faire le moyen de réduire l'indépendance du pays.

On pourrait invoquer d'autres exemples : le sentiment répandu de la valeur et de l'importance de la coopération franco-soviétique, dont la visite en France de M. Brejnev fut une étape plus importante qu'on ne l'avait généralement prévu ; ou l'accord de tous nos partenaires européens sur les principes d'un règlement politique au Proche-Orient, auxquels tous les partis français se rallient, alors que nos gouvernements furent longtemps seuls à les défendre, au milieu des soupçons toujours, des tempêtes parfois. Ce qui compte, en définitive, c'est le rassemblement qui se fait en France autour d'institutions, de positions et de principes que nous avons reçus du général de Gaulle et qui s'identifient maintenant à l'histoire de la Ve République.

Qui, au soir du 27 avril 1969, l'aurait prévu ? N'y avait-il pas alors toutes raisons de penser que l'héritage serait bientôt dilapidé ou renié ? Il n'en a rien été. Certes, les difficultés se sont amoncelées. Tous les obstacles n'ont pas été franchis et notre histoire récente, comme toute autre, comporte sa part d'erreurs ou d'échecs. Mais quelle plus forte garantie de succès et quelle meilleure raison d'espérer, que de pouvoir dire aujourd'hui que la plus grande partie de l'œuvre accomplie par de Gaulle — avec le soutien de la majorité des Français — est devenue l'affaire du peuple entier ?

***

C'est à tout cela que je songeais, le 18 juin dernier, en me recueillant sur la tombe de Charles de Gaulle, au nom du président et du gouvernement de la République. Quelques heures plus tard, Geoffroy de Courcel, à l'institut Charles-de-Gaulle, révélait ce que fut le détail de cette journée absurde et pathétique, trente-sept ans plus tôt.

A aucun moment ne passa nulle part le moindre souffle partisan. L'événement auquel si peu participèrent alors, mais que chacun commémorait désormais à sa façon, appartient maintenant à tous les Français. Quels que soient les hommes qui gouverneront à l'avenir, ils devront s'inscrire à la suite de l'entreprise amorcée depuis trente-sept ans. Chaque année, quand, à leur tour, ils célébreront ce souvenir, c'est un fonds commun de notre histoire qu'ils invoqueront. Pourquoi cette pérennité d'une œuvre qui fut, en son temps, si contestée au point de valoir à son auteur une condamnation à mort ? Pourquoi, aujourd'hui, une aussi large adhésion ? Là aussi, l'exemple du 18 juin permet peut-être de répondre.

En 1940, une fois de plus, dans la chronique des malheurs du pays, c'était la débandade. Après les temps d'une aveugle satisfaction de soi, venait l'instant du désespoir. Bien des précédents historiques nous disent qu'alors les Français, en voyant s'écrouler les certitudes nées de leur ignorance, se débandent. Et s'ils se ressaisissent ensuite, c'est par une sorte de crispation sur soi, de repli vers leur passé, de fermeture au monde. Après l'effondrement des illusions napoléoniennes, on s'efforce de rebâtir à l'identique l'Ancien Régime, ses rites désuets et ses principes anachroniques. Après la faillite des prétentions du Second Empire, on croit trouver le salut dans le *culte morose de l'ordre moral*. En 1940, Vichy en fut un autre exemple.

L'esprit du 18 juin est tout à l'opposé. Au lieu de recourir au passé, il affirme une confiance en l'avenir, qui apportera la victoire — à condition qu'on la veuille ardemment, au lieu de se replier sur soi. Il offre de regarder le monde, où vont se compter les alliés. Au lieu d'un abandon morose, il invite à un combat qui mènera au redressement de la France. La valeur profonde du geste accompli le 18 juin est qu'il se situait tout entier par rapport à l'avenir. C'est le sens qu'il a pris dans notre histoire ; et c'est aussi pourquoi les Français ressentent aujourd'hui qu'il est leur patrimoine à tous.

De surcroît, il ne prend place dans aucune de ces séries de points de repère où se distinguent les éternelles fractures qui divisent le pays et que cultivent amoureusement les partisans. Ce n'est ni la prise de la Bastille, ni la mort de Louis XVI, ni le *mur des Fédérés, ni juin 36. Non :* le 18 juin, décidément, aucun parti jamais ne pourra se l'approprier. Ce jour-là, on n'a pas trouvé la « gauche » d'un côté ni la « droite » de l'autre.

Mais n'est-ce pas l'occasion de s'interroger ? Dans lequel de nos drames contemporains la gauche traditionnelle s'est-elle opposée à la droite de toujours, selon ces critères que les journalistes parlementaires et les politologues de tous âges aiment à redécouvrir ? Ni sur l'attitude à prendre face à l'hitlérisme naissant ; ni sur Munich ; ni sur l'armistice ; ni sur la Résistance ; ni sur la Constitution de 1946 ; ni sur l'alliance atlantique ou le projet d'armée européenne ; ni sur les guerres d'Indochine et d'Algérie ; ni sur l'appel fait à de Gaulle en 1958 ; ni sur sa politique d'indépendance ; ni sur le Proche-Orient ; ni sur l'élection du président de la République au suffrage universel. Pas une seule fois, sur aucun de ces sujets, la ligne de partage entre Français ne fut celle qui sépare les partis de droite de ceux de gauche. Le 18 juin, seuls décidaient de résister ceux qui le voulaient, dans le sacrifice et dans l'espérance, sans que nul ne songeât à leur demander ce qu'ils avaient fait ni ce qu'ils feraient plus tard.

Pari exemplaire, parmi les grandes batailles de notre époque. Voilà bien l'exemple qu'il faut suivre aujourd'hui, où, pas plus qu'hier, les Français n'ont à se rassembler selon les vieux critères de la droite ou de la gauche. Ce qui compte, en définitive, dans l'action politique, c'est de faire en sorte que l'œuvre accomplie, passé les tourments, les polémiques et les suspicions, devienne l'héritage revendiqué par tous. C'est déjà le cas d'une grande partie de l'œuvre accomplie sous la Ve République. Ce que nous faisons maintenant, ce que nous ferons demain, doit revêtir le même caractère, pour rencontrer l'accord profond du pays et durer au-delà de nous-mêmes.

ALAIN PEYREFITTE.

M. LEENHARDT (P.S.) : sans la gauche la justice ne passe pas.

Dans *le Provençal*, M. François Leenhardt, député P.S. du Vaucluse, écrit :

« Puisqu'à Ploërmel il a déclaré que : « Telle qu'elle est, notre » société ne répond pas aux exi- » gences de justice », le président pourrait peut-être expliquer aux Français pour quelles raisons ils devraient faire confiance demain à la même majorité qui, depuis vingt ans, ne répond pas à ses exigences. Sa réponse aurait d'autant plus d'intérêt que, à part une brève interruption, le président a assuré des responsabilités majeures dans la conduite de la politique économique et financière du pays et présidé, notamment, à l'élaboration des neuf plans de relance ou de refroidissement qui ont marqué cette période. C'est en raison de ses responsabilités que la lecture de Démocratie française, *qui décrit si finement « les » inégalités anciennes et nouvelles, » les privilèges de monopoles, de » captation et d'évasion », suscite un sentiment de malaise ou d'irritation. Le petit livre est un recueil de bonnes intentions, mais quel crédit leur accorder ?*

« La gauche, c'est la justice », a écrit François Mitterrand. Sans la gauche, la justice ne passe pas. C'est parce que le long règne de la majorité a mis ces vérités en évidence que le courant populaire aspirant au changement s'amplifiera chaque jour. »

« Les Français perçoivent bien l'effort engagé »

déclare M. Giscard d'Estaing

Le quotidien « le Dauphiné libéré » publie, ce jeudi 7 juillet, un entretien avec le président de la République, dans lequel celui-ci rappelle l'action économique et sociale du gouvernement, et annonce que les ministres concernés par les problèmes de l'emploi se rendront cet été dans les départements pour contrôler l'application des mesures adoptées le mois dernier.

Interrogé d'abord sur les raisons pour lesquelles il a choisi Carpentras pour prononcer, vendredi, un discours *« d'importance nationale »*, M. Giscard d'Estaing indique qu'il ne s'était pas encore rendu en Provence intérieure.

« Carpentras, poursuit-il, *possède une tradition très personnalisée et qui répond à une ambition que j'ai pour la France, une tradition de tolérance et de recherche d'unité dont cette ville a toujours fait montre. Le fait qu'il y ait des minorités religieuses importants et que Carpentras ait aussi accueilli beaucoup de Français rapatriés d'Afrique du Nord montre aussi cette tradition de tolérance et de solidarité. »*

Le chef de l'État déclare ensuite que le but qu'il avait donné au second gouvernement de M. Barre — *« faire sortir la France de la crise »* — devrait être atteint avant la fin de l'année. *« Vous me demandez mes « recettes »*, poursuit-il. *C'est amusant en cette matière sévère. Ce mot de « recette » évoque des idées certes à écarter : recette magique, qui n'existe pas ; ou bien recette de cuisine ! Rien de commun en l'occurrence, si l'on parle de cuisine électorale : il n'est question que d'une action de politique économique. Elle a été entreprise depuis l'automne 1976. L'amélioration du climat est due au fait que les Français perçoivent bien l'effort engagé. »*

Après avoir observé que la balance commerciale *« est revenue au voisinage de l'équilibre »* et que le franc *« connaît à l'heure actuelle une appréciation régulière »*, M. Giscard d'Estaing rappelle la nécessité d'une *« mobilisation en faveur de l'emploi »* et annonce qe *« les ministres concernés se rendront sur place, dans les départements, pour examiner avec les responsables locaux que le dispositif est appliqué »*. Il précise que *« chaque fois que les différents syndicats ou organisations intéressés voudront être associés à cette action, la plus grande place leur sera faite à cette audience d'information »*. A propos des mesures d'encouragement au retour des travailleurs immigrés dans leur pays, le président de la République déclare que si la France demeure *« un pays ouvert, une terre d'asile »*, le gouvernement doit, *« dans la recherche d'une solution aux problèmes économiques et sociaux, trouver l'équilibre entre l'emploi des jeunes Français, des travailleurs immigrés et les possibilités effectives d'emploi »*.

Essence : pas de hausse de prix avant la fin de l'année

M. Giscard d'Estaing indique, d'autre part, qu'il abordera, dans son discours de vendredi, le problème des rapatriés. *« Vous savez qu'à tous les stades de ma vie politique*, dit-il, *j'ai eu une conscience très aiguë du problème des Français rapatriés d'Afrique du Nord, et je n'ai pas attendu les circonstances actuelles pour que l'on connaisse avec clarté mon attitude. (...) Je parlerai des deux dimensions de leurs problèmes : la dimension psychologique, qui est la place fraternelle qui doit leur être faite dans la communauté nationale, et le problème économique et social des conséquences de leur retour. »*

Le chef de l'État évoque ensuite les mesures prises en faveur des petites et moyennes entreprises, *« qui représentent une part essentielle du potentiel économique français »*, afin d'assurer *« le renouvellement de l'industrie, du commerce et des services, dans la perspective de la nouvelle croissance économique, fondée sur des activités innovatrices de forte valeur ajoutée et sur des entreprises de taille humaine »*. Puis il aborde le rôle de la France dans le monde. *Il n'y a pas de grandes problèmes qui sont discutés hors d'elle*, déclare-t-il. *Il n'y a pas de situation de crise dont elle soit absente, s'agissant de la recherche d'un règlement. Les initiatives qu'elle est conduite à prendre, par exemple au Zaïre, ont un retentissement mondial. Et c'est avec la France que l'Union soviétique a fait récemment le point des problèmes de la détente. »* M. Giscard d'Estaing rappelle alors l'objectif de sa politique européenne : *« Une France unie dans une Europe confédérale »*.

Interrogé sur les conséquences que la hausse du prix du pétrole saoudien pourrait avoir sur celui de l'essence en France, le président de la République déclare : *« Après m'en être entretenu avec le premier ministre, je vous indique qu'il n'y aura pas de hausse du prix de l'essence d'ici la fin de l'année. »*

Le chef de l'État rappelle enfin que Djibouti a accédé à l'indépendance *« à la date promise et dans les conditions prévues »*, et souligne que *« parce qu'on les sait dénués d'arrière-pensées, la présence et le concours de la France sont volontiers recherchés et acceptés »* dans cette région. *« Le rôle de la France dans cette partie de l'Afrique ne s'achève pas avec l'indépendance de Djibouti*, dit-il. *Il prend au contraire de nouvelles dimensions. »*

Le président de la République rappelle aux Français de l'étranger les mesures prises en leur faveur

Radio-France internationale a diffusé dès 14 h. 30 (et non 20 heures, comme précédemment annoncé), mercredi 6 juillet, un message du président de la République aux Français de l'étranger. Après avoir indiqué que le conseil des ministres avait, le matin même, fait le bilan des mesures prises en leur faveur, M. Giscard d'Estaing a déclaré :

« Il est clair que l'avenir de la France, la prospérité des Français, dépendent largement de la capacité de notre pays à être présent sur la scène du monde et sur les grands marchés extérieurs. Les Français de l'étranger assurent, avec compétence et dynamisme, cette indispensable présence de la France. Plus que quiconque, en raison de mes fonctions antérieures et de mes conscient, et c'est pourquoi j'ai souhaité répondre à leurs demandes.

» L'ensemble cohérent des mesures qui ont été prises répond avant tout à une exigence de justice sociale qui ne s'arrête pas, bien entendu, aux frontières de notre territoire. Quatre mesures me paraissent particulièrement importantes :

» — Une législation fiscale mieux adaptée, simplifiée et allégée, a été adoptée. Elle met fin à un certain nombre d'injustices ou d'anomalies dont vous souffriez ;

» — Une meilleure protection sociale sera assurée aux travailleurs salariés français, qu'ils soient détachés ou expatriés ; dorénavant, ils pourront bénéficier, s'ils le souhaitent, et quel que soit le pays où ils exercent leurs activités, d'une couverture sociale aussi proche que possible de celle dont ils bénéficieraient en France ;

» — Le troisième point touche, je le sais, beaucoup d'entre vous, il s'agit du développement des possibilités de scolarisation des jeunes Françaises et des jeunes Français à l'étranger ; ce développement fait l'objet d'un effort financier important puisqu'en 1977, pour la première fois de notre histoire, la dépense moyenne de l'État pour chaque enfant français à l'étranger est sensiblement égale à ce qu'elle est pour chaque enfant scolarisé en France ;

» — Enfin, la participation des Français de l'étranger à toutes les grandes consultations électorales de caractère national ou désormais de caractère européen a été grandement facilitée ; il vous sera désormais plus aisé de vous inscrire sur les listes électorales, et plus aisé également de voter, selon les cas, soit par procuration, soit sur place.

» Je souhaite que vous, Françaises et Français de l'étranger, vous soyez nombreux à utiliser ces dispositions nouvelles, et à occuper ainsi pleinement la place qui est la vôtre dans la communauté nationale, parce que je voudrais vous dire, en conclusion, que les Français de l'étranger représentent pour moi la dimension mondiale de la France. (...) »

CORRESPONDANCE

Les Français de l'étranger

A la suite de la « Libre opinion », de M.-J. Reitzer, sur les Français de l'étranger (*le Monde* du 25 juin), M. Pierre Rousselot, président de la section de Casablanca de l'Union des Français de l'étranger, nous prie de publier les précisions suivantes :

— *L'ambassade de France au* Maroc a pris en charge le voyage de trois responsables des sections qui se rendaient à Paris pour l'assemblée de l'Union des Français de l'étranger (soit près de 5 000 F de subventions) ;

— Des réponses positives ont été données au cours de la session à diverses revendications : c'est ainsi que le gouvernement vient de décider l'assimilation des Français âgés et démunis de l'étranger à leurs compatriotes de France ; d'autre part, une solution paraît imminente pour régler le sort des handicapés de l'étranger.

LE C.D.S. EXPOSE SA POLITIQUE FAMILIALE

M. Jacques Barrot, secrétaire général du Centre des démocrates-sociaux, et M. Jean Briane, député de l'Aveyron, ont présenté mercredi 6 juillet les grandes lignes de la politique familiale préconisée par le C.D.S.

M. Barrot a notamment déclaré : *« La famille est le lieu privilégié (...) où s'opère la rencontre de l'individu et du collectif. Une véritable politique familiale se doit d'être l'écho de cette double nature et de tout mettre en œuvre pour favoriser sa pleine réalisation. »*

Pour M. Briane, deux principes doivent constituer la *« règle d'or »* de toute politique familiale : le principe de la compensation des charges qui doit régir le système des prestations familiales et laisser à l'impôt le soin de réduire les inégalités, de revenus et le principe du *« risque inhérent à chaque acte humain »*, qui ne doit pas être altéré afin que chaque couple créant une famille assume ses responsabilités.

● *M. Alfred Coste-Floret*, président de la Démocratie chrétienne française, mouvement nouvellement créé, reçu mardi 5 juillet par M. Giscard d'Estaing, a déclaré : *« J'ai trouvé le président de la République en pleine forme, très maître de lui, de sa politique et de ses objectifs. Je lui ai exposé les objectifs de la Démocratie chrétienne, qui sont doubles : élargir la majorité et donner un idéal à cette majorité. Le président a été tout à fait d'accord sur ces deux objectifs. »*

● *Mme Brigitte Gros*, sénateur, maire de Meulan (Yvelines), a été réélue président de la Fédération radicale-socialiste d'Ile-de-France.

M. Chalandon : nous assistons à un retour offensif du système des partis

M. Albin Chalandon, qui fut secrétaire général de l'U.N.R. en 1959, puis ministre du général de Gaulle et de Georges Pompidou de 1968 à 1972, a rencontré, le 28 juin, le président de la République. Il a accordé au *Quotidien de Paris* un entretien publié ce jeudi 7 juillet. *« Je constate*, déclare-t-il, *que la pratique sur laquelle a reposé longtemps la Ve République a disparu. (...) Nous assistons même à un retour offensif du système des partis, qui agissent désormais pour leur compte, en négligeant le fait présidentiel (sauf naturellement, le P.R.). De Gaulle avait prévu cette évolution, nous y sommes. C'est vrai depuis longtemps du côté de l'opposition où l'idée de contrat de législature, inscrite au programme commun, démontre qu'on veut ignorer l'existence du président. C'est maintenant vrai du côté de la majorité, lorsque le R.P.R. déclare faire passer son unité avant tout.*

» Cette conception de « l'unité à tout prix », qui a été formulée par Jacques Chirac alors qu'il était encore premier ministre, marque une étape importante dans l'évolution constitutionnelle de la Ve République. En vertu de ce principe, le R.P.R. ne se condamne-t-il pas à se mettre plus ou moins sous la coupe de ses ultras ? Ainsi est-il conduit, sinon à s'opposer, du moins à s'écarter du président de la République. »

L'ancien ministre estime donc qu'il faut *« adapter le régime »* pour répondre à la *« menace »* qui pèse, selon lui, sur la fonction présidentielle. Il poursuit : *« En faisant admettre le principe de son maintien, si l'union de la gauche l'emportait, Valéry Giscard d'Estaing devrait éviter qu'il y ait, dans la foulée des législatives devant la victoire de la gauche, une nouvelle élection présidentielle ; perspective qui serait la mort de la fonction présidentielle puisqu'elle consacrerait, à la fois sa dépendance et sa subordination à l'égard de la fonction législative, bref, exactement le contraire de ce qu'a voulu établir la Ve République. (...)*

» Rappelez-vous l'esprit des Français il y a un an : le président devait normalement partir s'il y avait un changement de majorité. Aujourd'hui, ils admettent le contraire. C'est capital, parce que cela laisse subsister un recours si l'expérience d'un nouveau Parlement devait s'avérer néfaste pour le pays. Comment peut-on ne pas comprendre ? Si l'on estime que l'application du programme commun est mauvaise, on doit nécessairement souhaiter que l'on augmente les chances de le combattre. »

M. Chalandon se prononce enfin pour le rétablissement de la représentation proportionnelle.

LA GAUCHE

Le P.C.F. précise ses ambitions « gouvernementales »

(Suite de la première page.)

Les auditeurs de TF 1 ont été conviés à se demander mercredi soir si le dessein profond du P.C.F. ne serait pas de réduire le rôle du chef de l'État à celui d'une sorte de fantoche chargé d'*« inaugurer les chrysanthèmes »*. *L'Aurore* de jeudi ose écrire que *« l'hôte de l'Élysée ne présiderait même plus le conseil des ministres »*, alors que l'on peut lire dans les *Cahiers du communisme* : *« Le président aura un pouvoir d'arbitre. Aux termes de l'article 5... il préside le conseil des ministres. »*

Dans *Rhône-Alpes*, M. Henri Amouroux, ancien directeur de *France-Soir*, s'aperçoit que *« le P.C.F. souhaite la suppression de l'article 16 »* (pouvoirs exceptionnels du chef de l'État) alors que nul ne peut ou ne devrait ignorer que cette revendication essentielle figure depuis le 28 juin 1972 dans la partie du programme commun de gouvernement de la gauche consacrée aux *« institutions nationales »* (troisième partie, chapitre II). *Le Figaro* découvre que *« le gouvernement est investi et le contrat de législature adopté »* et il dénonce avec effroi *« un retour à d'anciennes pratiques parlementaires »*, alors que l'on peut lire en toutes lettres à la page 153 du programme commun : *« L'Assemblée nationale, statuant à la majorité de ses membres, accordera sa confiance au premier ministre et au gouvernement sur la base du programme de gouvernement, qui deviendra le combat de législature. »* La *Lettre de la nation* (R.P.R.) qui ne saurait évidemment être en reste, feint, elle aussi, de croire que M. Masson innove et stigmatise sous la plume de Pierre Charpy *« le retour pur et simple à la IVe République »*.

Ces commentaires aberrants s'inscrivant dans une vaste campagne qui vise à affaiblir et à discréditer non seulement le P.C.F. mais toutes les formations signataires du programme commun, on n'en observe pas moins que, au moment où il discute avec ses partenaires de l'actualisation de ce programme, le P.C.F. affirme avec insistance sa personnalité et précise ses ambitions. S'adressant mercredi au personnel de la régie Renault, M. Charles Fiterman, qui apparaît de plus en plus comme l'*« homme qui monte »* (le congrès de février 1976 l'avait directement promu du rôle de membre suppléant du comité central à celui de membre titulaire du secrétariat), a insisté une fois de plus sur le fait que son parti ne se contentera pas, après une éventuelle victoire électorale de la gauche, de jouer les forces d'appoint. Il a évoqué en termes très clairs *« l'installation d'un gouvernement de gauche dans lequel chaque parti, y compris le parti communiste, ait la juste place qui lui revient, un gouvernement dont l'activité sera basée sur les principes de l'égalité des droits et des devoirs entre toutes ses composantes, sur la concertation, sur une coopération loyale et franche »*.

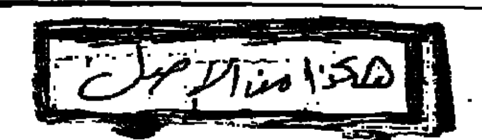
Dans son étude qui se réfère au *« programme pour un gouvernement démocratique d'union populaire »* publié par le P.C.F. le 9 octobre 1971 plus qu'au programme commun de juin 1972, et qui comporte plusieurs précisions non secondaires (voir page ci-contre), M. Masson insiste lui aussi sur la nature de la participation des communistes au gouvernement en proposant que l'on réfléchisse sur la notion de *« ministère-clé »*, et fait notamment observer : *« Par exemple, le ministère de la justice, qui est, traditionnellement, un ministère d'autorité morale, aura demain un rôle nouveau et fondamental d'impulsion en matière de libertés et de démocratie. Une réforme de la Sécurité sociale qui donnerait aux organismes élus par les travailleurs la gestion d'une masse financière supérieure aux deux tiers du budget de l'État est plus importante qu'un ou plusieurs portefeuilles ministériels, et décisive dans l'action antimopoliste. »*

De telles prises de position ne sont assurément pas négligeables et justifient dans une certaine mesure les observations de M. Albin Chalandon, ancien ministre, ancien secrétaire général de l'U.N.R., qui s'inquiète d'un *« retour offensif du système des partis »*.

C'est bien en effet l'impression que donnent depuis plusieurs semaines les débats qui se déroulent au sein de la majorité aussi bien que dans les rangs de l'opposition.

RAYMOND BARRILLON.

● *M. Jacques Toubon* a demandé à être déchargé de ses fonctions de chargé de mission régional du R.P.R. pour la région Rhône-Alpes pour se consacrer davantage à ses responsabilités de délégué aux élections au siège national du R.P.R. à Paris. Il est remplacé par M. Michel Tiget, ingénieur (trente-six ans), secrétaire départemental de l'Isère et membre du conseil politique du R.P.R.



bien l'effort engagé »

rd d'Estaing

LA GAUCH

Le P.C.F. précise ses ambitions gouvernementales

ident de la République aux Français de l'étranger ures prises en leur faveur

CORRESPONDANCE

Les Français de l'étranger

LE C.D.S. EXPOSE SA POLITIQUE FAMILIALE

ET L'ORGANISATION DES POUVOIRS PUBLICS

DANS LES CAHIERS DU COMMUNISME

« La transformation démocratique du fonctionnement des institutions »

La revue politique et théorique mensuelle du comité central du parti communiste, *Cahiers du communisme*, publie dans son numéro, daté juillet-août, un article de l'un des membres de son comité de rédaction, Gilles Masson, consacré à la démocratisation des institutions.

Reprenant l'essentiel des dispositions contenues dans le chapitre du programme commun consacré aux institutions, l'auteur apporte des précisions quant au rôle respectif du président de la République, du gouvernement et du Parlement, et des rapports qui devront s'établir entre eux. Il considère qu' « *une transformation démocratique du fonctionnement des institutions n'appelle pas de révision constitutionnelle d'ensemble par le biais d'une Constituante* », et que « *les institutions nationales, telles que les conçoit le programme commun, pourront se définir comme une démocratie parlementaire de type nouveau* ».

Abordant en premier lieu le rôle qu'aura « *le gouvernement d'union démocratique* », à savoir « *l'élaboration et la réalisation de la partie non législative du programme commun* », Gilles Masson indique qu' « *il faudra rompre avec une pratique de vingt ans où toutes les décisions nationales (...) auront été arrêtées par la présidence de la République* ». Il ajoute qu'il est « *indispensable d'avoir un gouvernement qui soit un collectif uni et responsable pour empêcher les tendances présidentialistes qui conduiraient, sous des pressions multiples, à un blocage du travail gouvernemental, voire à son éclatement* ». Après avoir assuré que « *la règle démocratique veut que, pour l'essentiel, les ministres soient pris parmi les élus du suffrage universel* », il se demande ce qu'est un « *ministère-clef* ». Il écrit : c'est « *celui qui est déterminant pour la réalisation des changements fondamentaux inscrits dans le programme commun (...). De toute façon, il faut éviter un partage partisan des ministères qui donnerait une couleur politique à chaque département en fonction de son titulaire. Le gouvernement doit être une équipe unie dont les membres sont égaux en droit. D'où l'importance du conseil des ministres en tant qu'organe collectif d'élaboration* ». A propos des « *hiérarchies* » entre les membres du gouvernement, il estime que « *la distinction entre ministres et secrétaires d'Etat (autonomes ou non) [en] établit souvent [d']inutiles (...) et contribue à renforcer l'autoritarisme du pouvoir central* ».

En ce qui concerne la revalorisation du rôle du Parlement, l'auteur indique que les séances des commissions permanentes — actuellement tenues à huis clos — seront publiques ainsi que celles des commissions d'enquête et de contrôle. Il précise que ces dernières auront, en début de législature, à procéder à des bilans du pouvoir giscardien dans un certain nombre de domaines et, par la suite, à contrôler régulièrement les services publics. Il prévoit également l'allongement de la durée des sessions ordinaires.

Après avoir énuméré un certain nombre de dispositions destinées à organiser une « large consultation » pour l'élaboration des lois et une totale publicité des avis, des études et des recherches qui l'accompagne, Gilles Masson suggère que leur application reviendrait au Parlement si les décrets d'application n'étaient pas publiés par le gouvernement dans les délais prévus.

Il suggère que la discussion du budget, traditionnellement fixée en octobre et novembre, soit précédée « *au printemps, d'un débat de préparation où l egouvernement exposerait les grandes lignes du budget de l'année suivante, les conditions de l'équilibre, les taux de progression des dépenses des divers départements ministériels* ». De même, pense-t-il, que le pouvoir des rapporteurs « *devrait être accru dans la préparation du budget et le contrôle de l'exécution. Ils devraient,* ajoute-t-il, *avoir accès toute l'année à l'ensemble des documents* ».

Enfin, il propose que le nombre des députés (actuellement quatre cent quatre-vingt onze) soit porté à six cents, « *l'importance des travaux législatifs à entreprendre* [appelant] *une Assemblée nombreuse* ».

Le contrat de législature

Avant d'aborder le chapitre consacré aux relations gouvernement-Parlement, l'auteur met l'accent sur l'utilité de la procédure référendaire « *en certaines occasions, pour souder l'unité des institutions nouvelles* » Il développe et précise la notion de contrat de législature : « *La gauche accédant au pouvoir,* [ce contrat] *ne peut être que la reprise, non pas référence explicite ou implicite mais* in extenso, *du programme commun de gouvernement.* » Il ajoute qu' « *un débat propre pourrait avoir lieu chaque année devant le Parlement sur l'état de réalisation du contrat* » et la notion même de contrat « *devrait être introduite dans la Constitution et donc devenir obligation, quelle que soit la majorité parlementaire* ». Il évoque l'extension de ce système de « *contrat programmatique* » *à tous les types d'élections et d'assemblées, communes, départements, régions. Si* [cette notion] *devient pleinement une exigence populaire,* poursuit-il, *elle contribuera largement à garantir la réalisation du programme commun* ».

Pour ce qui est de la fonction présidentielle, l'auteur reconnaît au chef de l'Etat les pouvoirs que lui confie la Constitution mais, précise-t-il, « *il devrait s'agir* (dans le cas du contreseing des ordonnances et décrets délibérés en conseil des ministres, des nominations des hauts fonctionnaires) *d'une authentification et non d'un droit de veto politique du président* ». Dans le domaine de la politique extérieure, il juge « *normal et souhaitable* » que le président de la République « *représente la France à l'étranger* », mais il lui dénie tout « *rôle de négociation directe des traités, qui revient au premier ministre et au gouvernement. De la même manière,* poursuit-il, *pour la défense nationale, si le titre de chef des armées est traditionnel, le président ne doit pas déterminer les grandes orientations de la politique militaire qui est du ressort du gouvernement et du Parlement.* Le décret de 1964 [qui donne au chef de l'Etat, l'autorité de déclencher l'engagement des forces aériennes stratégiques] *doit être abrogé* »

De même demande-t-il, la suppression des conseils interministériels sous la présidence du président de la République.

RECRUTEMENT SUR LE TAS

Boulogne-Billancourt, un peu avant midi : la salle du comité d'entreprise de la régie Renault se garnit, sous les projecteurs et les caméras balayant les arrivants, qui prennent place sur les chaises pliantes : « cols bleus », blouses grises, taches claires féminines, taches sombres des visages africains. Sandwiches et bouteilles de bière en main, ce mercredi 6 juillet, les métallos sont invités, en fait de nourriture terrestre, à une dégustation très substantielle : les dirigeants du P.C.F. sont venus leur parler sur le tas de la mise à jour du programme commun.

De l'assistance — deux cents à trois cents personnes, — méthodiquement formulées, partent les questions sur lesquelles vont s'articuler les divers chapitres... Ou plutôt des exposés « magistraux » sur la forme et sur le fond, car les divers experts du P.C.F. sont là, MM. Charles Fiterman, Philippe Herzog, Pierre Juquin et Jean Kanapa, ainsi que plusieurs autres membres du bureau politique ou du comité central, dont M. Paul Laurent.

Sont-ce les effets de cet écrasant aréopage ou ceux de la chaleur ? Pas la moindre question imprévue ne bouscule la bonne ordonnance de la conférence. Pas le moindre souffle de contestation ne passe sur ce sage public. Sur la fin, seulement, un homme, près d'une des portes ouvertes, lance à M. Kanapa, qui évoquait l'évolution du P.C.F. sur les problèmes de l'armement : « Heureusement, vous auriez bonne mine à présent ! » « Vous parlerez après », lui est-il répondu ; mais ce ne sera qu'un tête-à-tête avec les organisateurs, car la salle se vide. Et de façon si paisible qu'on pourrait se demander si il y a jamais eu « trotskard » ou « mao-spontex » sur l'aire de la forteresse ouvrière.

Beaucoup moins qu'une vision guerrière, c'est plutôt l'image d'une cotation boursière qu'évoquait le panneau d'affichage installé derrière la tribune, et sur lequel, toutes les demi-heures, un marqueur venait inscrire les résultats du recrutement obtenus durant la séance : quand elle s'acheva, il y avait cent soixante-deux adhérents nouveaux au P.C.F. et deux cent trois à la fin de la journée. S'ajoutant aux six cent trente-cinq enregistrés depuis le 1er janvier.

Sur ses partenaires de la gauche, le P.C.F. a encore de bonnes longueurs d'avance en matière de recrutement à l'usine... — J. R.

POINT DE VUE

Régime d'Assemblée ou régime parlementaire ?

par JEAN-CLAUDE COLLIARD (*)

SI l'on en croit les réflexions constitutionnelles exposées dans ces colonnes par M. Pierre Chatenet (1), la gauche se préparerait insidieusement à proposer en 1978, entre autres bouleversements, un changement de structures politiques qui ferait revenir à la pratique des Républiques défuntes. Le fil de la démonstration, assez simple à suivre, est, en effet, le suivant :

— Jusqu'en 1958, la France se caractérisait par le régime d'Assemblée ;

— La Constitution de 1958 et *l'application qui en a été faite*, c'est la rupture avec le système ;

— Le changement de pratique, c'est *ipso facto* le retour au régime d'Assemblée.

C'est, on le voit, la sempiternelle accusation, ils veulent le retour à la IVe République. On peut douter que, vingt ans après, ce procès passionne encore les jeunes générations. Mais, puisque procès il y a, expliquons, avec toute la révérence due à un ancien membre du Conseil constitutionnel, en quoi il est faux.

***

Pour l'auteur, le mal absolu est incarné par le régime d'Assemblée, le terme n'est pas employé moins de neuf fois et toujours avec des connotations négatives, que la *IVe République aurait incarné. S'il* est vrai que ce régime est souvent qualifié de *la* sorte, cela relève plus, semble-t-il, de l'art de la polémique que de la science constitutionnelle. Qu'est-ce, en effet, au principal, que le régime d'Assemblée ? C'est, disent les constitutionnalistes, celui dont le gouvernement est exercé par un comité élu par l'Assemblée, agissant en son nom. Par hypothèse, il ne peut y avoir conflit entre les deux organes, puisque le gouvernement ne fait qu'appliquer la volonté du Parlement et n'en a pas qui lui soit propre ; il n'y a donc ni droit de dissolution ni possibilité de renverser l'exécutif. Or, par ce dernier point, la IVe République se sépare totalement du schéma : qu'on veuille bien se souvenir que treize de ses vingt et un *gouvernements ont été renversés* par le Parlement, preuve patente qu'il y avait opposition entre les deux et qu'elle détient en la matière un record absolu, et de loin, pour tous les régimes de l'après-guerre.

Même si la puissance du Parle*ment est considérable, ce n'est donc* pas un régime d'Assemblée, mais bien un régime parlementaire non stabilisé, en raison de l'échec total de l'effort de rationalisation du parlementarisme tenté en 1946, et, ceci expliquant cela, de l'absence de toute majorité stable dès la rupture du tripartisme. Le R.P.F. avait d'ailleurs bien compris ce dernier point, puisque son entreprise visait à rendre définitivement impossible l'existence d'une majorité, de manière à faire éclater le système. Mais notre propos n'est pas de défendre ce régime disparu, il est de dire que, contrairement à ce qu'indique M. Chatenet, la majorité est bien « *une composante obligatoire de la vie politique* » : la IVe République est morte de n'en pas connaître, la Ve République a vécu parce qu'il en existait une, et ne peut vivre que s'il en demeure une, l'actuelle ou une autre.

***

Il est vrai que le terme de majorité revient peu dans le texte de 1958 : *mais comment oublier que les constituants* d'alors ont travaillé dans l'idée que le système de partis resterait ce qu'il était de 1946 à 1957, d'où l'introduction d'un certain nombre de mécanismes juridiques dont on a souvent dit que, combinés avec le fait majoritaire, ils aboutissaient à une véritable paralysie du Parlement. Or, vingt ans après, il faut bien constater, et c'est à notre sens la principale réussite de la Ve République sur le plan politico-institutionnel, que le système de partis se caractérise par l'existence de deux coalitions à voca*tion majoritaire. Et ce fait ne dispa*raîtra pas de sitôt, même l'introduction de la proportionnelle n'y changerait pas grand-chose, puisqu'il trouve sa source dans le second tour de l'élection présidentielle, qui introduit obligatoirement une bipolarisation totale. Il convient donc d'en tenir compte et d'adapter la pratique institutionnelle à l'évidence. C'est tout simplement ce que propose de faire le programme commun de gouvernement des partis de gauche.

Comment nier, en effet, que celui-ci marque l'acceptation par la gauche d'éléments fondamentaux, qui ont été discutés en leur temps, mais sur lesquels existe aujourd'hui un large consensus : c'est l'élection du président de la République au suffrage universel, l'exercice par lui du droit de dissolution, le contrôle de constitutionnalité de la loi dont l'élargissement est même proposé. Rien dans le texte ne permet de dire qu'on veut en revenir à la souveraineté parlementaire, pas plus l'investiture que le contrat de législature.

***

Sur l'investiture, le débat est assez mineur : dès lors que l'on accepte d'abord que le président de la République désigne le premier ministre, ensuite que le Parlement ait le droit de renverser le gouvernement, et tout le monde est d'accord sur ces deux points réglés de manière parfaitement claire par la Constitution, la question devient secondaire. Certes, à notre sens, l'article 49, al. 1, constitue une procédure d'investiture, les travaux préparatoires de la Constitution le montrent et la pratique suivie jusqu'en 1966 en témoigne. Mais quand bien même cela ne serait pas, rien ne peut empêcher le Parlement d'utiliser l'article 49, al. 2, et donc de censurer s'il le souhaite le gouvernement, quelques semaines au plus après la formation, dans l'hypothèse où elle serait intervenue hors session. En fait, on a au moins une procédure d'investiture implicite, la confiance étant présumée jusqu'à ce que le Parlement ait fait la preuve du contraire, à l'exemple du parlementarisme anglo-saxon ou scandinave. On ne voit pas en quoi le fait de remplacer cette confiance implicite par *une confiance explicite, conformé*ment, encore une fois, à article 49, al. 1, changerait la nature des institutions.

En ce qui concerne le contrat de législature, l'argument ne vaut guère plus : celui-ci existe aussi de manière implicite dès lors qu'une majorité accepte de soutenir un gouvernement de manière continue, et c'est bien ce qui a été fait, à une seule exception près, de 1958 à 1977 ; après tout, c'est M. Barre lui-même qui déclarait, il y a quelques semaines, que la confiance ne se *découpe pas en rondelles. Accord* entre les partis ? Certes, mais n'est-ce pas là le lot courant de toute pratique parlementaire, comme en témoigne le déroulement de ces trois dernières années ? Et des partis sans filiation directe avec le citoyen ? Mais que vaut alors l'article 4, qui prévoit qu'ils concourent à l'expression du suffrage, et qui leur donne leur représentation sinon le citoyen ? Reste alors la question du mandat impératif. N'hésitons pas à dire que si sa prohibition est naturelle par rapport aux forces extérieures au Parlement, elle n'a pas de sens par rapport à ces organes internes que sont les groupes parlementaires. *C'est un vieux débat :* la prohibition totale a pu avoir un sens dans une certaine conception du parlementarisme, largement mythique d'ailleurs, organisée autour d'une assemblée de personnalités indépendantes, ceci étant d'ailleurs historiquement lié à une conception élitiste du mandat de député, et plus précisément au suffrage censitaire. Comment oublier que les groupes parlementaires sont reconnus en France depuis le règlement de 1910, et par là même la discipline de vote qui leur est consubstantielle ? *N'y a-t-il pas, du côté de la majorité* comme du côté de l'opposition, cette discipline de manière quasi-absolue ? N'y a-t-il pas eu, de part et d'autre, de parlementaires exclus de leur groupe, et par là même, à peu près fatalement, de l'Assemblée, à court ou moyen terme ? Où est alors ce mandat représentatif dont la disparition serait proposée ? En réalité on ne peut plus vivre sur la fiction d'un parlementarisme de notabilités, les partis politiques et les groupes qui les représentent sont et demeurent les vrais acteurs *du jeu, le faible nombre de parle*mentaires élus sans étiquette ou sans soutien le montre à l'évidence. En quoi alors le contrat de législature pose-t-il problème et pourquoi serait-il condamnable que majorité et gouvernement se mettent d'accord au début de la législature sur le programme qu'ils vont réaliser ensemble, pourquoi serait-il préférable que le premier ministre cache *ses intentions au Parlement et par* là même au citoyen ?

Non, décidément, on ne voit pas en quoi le projet de la gauche ramènerait au régime d'Assemblée Il s'agit, à l'inverse, d'établir enfin en France un vrai régime parlementaire : en 1958, il était vrai que c'était l'exécutif qu'il fallait restaurer ; en 1978, il est évident que c'est au Parlement qu'il faudra rendre du poids, tout en maintenant encore une fois les limites nécessaires comme la détermination d'un domaine de la loi ou le contrôle de constitutionnalité, de manière à parvenir enfin à l'équilibre souhaitable.

Ce régime parlementaire, structuré par les groupes, stabilisé par l'existence d'une majorité cohérente, constitue le type dominant dans les démocraties contemporaines (2) : les pays anglo-saxons, scandinaves, la République fédérale d'Allemagne et bien d'autres s'y rattachent Pourquoi ne pas en faire l'essai : avec en plus, et ceci n'est pas mis en cause, le correctif que constitue le droit de dissolution du président de la République au cas où il serait nécessaire de consulter le pays sur une confirmation ou un changement de majorité.

Mais ne l'oublions pas, le Parlement ainsi élu ne pourra plus être dissous dans l'année suivante

Au total, il ne s'agit donc pas de revenir à une forme dépassée si tant est qu'elle ait jamais existé Dans son projet politique, la gauche, quoiqu'en dise M Chatenet, est honnête, et elle éclaire complètement les citoyens sur la portée de leur vote. Pourquoi faire croire le contraire ? Et, ce qui est préoccupant, n'est-ce pas, en revanche, de laisser entendre que, en indiquant clairement la volonté du peuple de voir la gauche gouverner, l'élection législative deviendrait — je cite — « *un détournement de procédure par rapport à son objet précis* » ?

(*) Membre du comité directeur du P.S.

(1) *Le Monde*, 8 et 9 juin 1977.

(2) Voir Jean-Claude Colliard : *Gouvernements et majorités dans les régimes parlementaires contemporains*, Thèse, Paris, 1972.

POLITIQUE

Les rapatriés réclament une nouvelle loi d'indemnisation

M. Giscard d'Estaing doit prendre ses responsabilités

nous déclare M. Jacques Roseau

L'histoire de ce jeune « pied-noir » commence comme un conte populaire. Descendant de modestes colons chassés de Paris par la misère en 1848, il a vécu le drame de l'Algérie française en partageant l'enthousiasme puis l'amertume de sa communauté natale. Son père avait « fait » Verdun. Lui est fier d'avoir « fait » le 13 mai 1958 à la tête des lycéens d'Alger, dont il était le président. Il rêvait alors d'une Algérie unie et fraternelle, mais refusait la violence.

Il avait vingt-trois ans lorsqu'il vint chercher refuge avec sa famille sur le sol de la mère patrie, huit jours avant l'indépendance.

Aujourd'hui, Jacques Roseau en a trente-huit. En compagnie de Pierre Goinard, Guy Forzy, Claude Laquière, il dirige le mouvement du RECOURS (Rassemblement et coordination unitaire des rapatriés et spoliés d'outre-mer), créé le 18 décembre 1976 à Aix-en-Provence en vue de regrouper les associations de rapatriés et d'unifier leurs revendications. Le nombre des adhésions et des ralliements ne cesse d'augmenter. Partout les rapatriés se remobilisent.

C'est à l'appel de Jacques Roseau notamment que les rapatriés du Midi ont voté contre la majorité aux élections municipales. C'est lui qui demande aux « pieds-noirs » de participer « massivement » au congrès régional organisé vendredi 8 juillet à Carpentras et de suivre « avec attention » le discours du président de la République (*le Monde* du 6 juillet).

Sa détermination, exempte de tout engagement politique personnel, agace de plus en plus le gouvernement. Il a été convoqué mardi à l'Elysée, où l'on craint l'apparition de banderoles agressives à Carpentras. Mais les pressions politiques n'impressionnent plus ce romantique que l'expérience a rendu réaliste : « *Après l'exode de 1962*, dit-il, *nous avons vécu sous le mépris et l'indifférence du régime gaulliste. Moi, j'avais tourné la page. Mon père participait aux activités des associations de défense pour obtenir une juste indemnisation de nos biens perdus, et je l'épaulais un peu. Quand il est mort, en 1969, j'ai décidé de prendre la relève en créant l'Association des fils de rapatriés. Nous comptons aujourd'hui deux mille cinq cents adhérents environ. Chez moi, un déclic s'est produit lors du vote de la loi du 15 juillet 1970, dite de contribution nationale. J'ai compris que le gouvernement spéculait sur la lassitude des rapatriés.* »

Pour Jacques Roseau « *tous les gouvernements de la V° République ont manqué à leur devoir* » en rejetant les rapatriés « *dans un véritable ghetto politique* » : « *La collectivité nationale ne sait même pas que, en vertu des dispositions actuelles, il faut avoir soixante-huit ans lorsqu'on est rapatrié, après quinze ans d'attente, pour toucher à peine de quoi se payer un studio dans une grande ville. Nous ne demandons pas la reconstitution des grandes fortunes, mais simplement qu'on nous fasse bénéficier du droit commun.* »

Jacques Roseau et ses amis détiennent un bon atout électoral et ils entendent l'utiliser : « *En 1974, les Associations de rapatriés ont laissé passer une belle chance d'obtenir le règlement de notre contentieux à l'occasion des élections présidentielles. Elles n'ont pas négocié de façon assez rigoureuse et ont pris des positions favorables à M. Valéry Giscard d'Estaing avant d'avoir obtenu de celui-ci des garanties suffisantes. Nous ne commettrons pas la même erreur à la veille des élections législatives de 1978.* »

« *Cette fois, si nous n'obtenons pas satisfaction de façon complète avant les élections, nous ferons voter contre les candidats de la majorité. Si, à Carpentras, le président de la République nous annonce des mesures répondant à la plus élémentaire justice, je suis prêt personnellement à lui faire confiance, à condition, bien entendu, d'obtenir des décisions concrètes sous forme d'un projet de loi satisfaisant à la session parlementaire d'automne. Sinon, nous utiliserons le bulletin de vote, qui reste notre seule arme.* »

Jacques Roseau se défend toutefois de vouloir exercer un chantage électoral sur les pouvoirs publics : « *Nous ne serons pas à Carpentras pour manifester bruyamment ni pour exercer une pression visant personnellement le président de la République, mais M. Valéry Giscard d'Estaing possède désormais en main tous les éléments du dossier. A lui de prendre ses responsabilités. Nous, nous prendrons les nôtres aux législatives. Il faut dire que, jamais, nous ne nous sommes sentis si près du but. Aussi notre déception n'en serait-elle que plus vive si le gouvernement ne répondait pas aujourd'hui aux appels que nous renouvelons depuis quinze ans.* »

Jacques Roseau marque un temps d'arrêt. Sa voix se fait plus grave : « *Aux municipales, nous avons lancé un coup de semonce à la majorité. Aux législatives, s'il le fallait, nous lui donnerions le coup de grâce en espérant que la gauche, elle, tiendrait ses promesses si elle gagnait les élections. Par une ironie de l'Histoire, les rapatriés pourraient ainsi défaire cette V° République qu'ils ont fait naître en 1958. Mais, comme je l'ai dit l'autre jour à M. Jacques Dominati, je souhaite, pour ma part, que cette grande épopée française de l'Algérie, qui a débuté en 1830, se termine enfin dans la paix et l'équité par un bel après-midi de 1977...* »

Propos recueillis par
ALAIN ROLLAT.

— Libres opinions —

L'efficacité de l'ingratitude

par PIERRE LAFFONT (*)

AU mois de mai dernier, au cours d'une émission qui lui était consacrée, Pierre Mendès France s'étonnait que les qualités qui sont jugées élémentaires dans la vie privée cessent d'être exigées dès qu'il s'agit d'un homme politique.

Conception qui fait honneur à son auteur, mais que les faits démentent chaque jour.

Depuis mars dernier, émergeant d'un silence quasi total, la question de l'indemnisation des Français rapatriés est devenue un sujet d'actualité auquel *le Monde* a encore récemment consacré deux grandes colonnes (*le Monde* du 24 juin). Du R.P.R., qui a déposé une proposition de loi, au parti socialiste, par son représentant, M° Ribs, ce n'est qu'un assaut de projets, d'initiatives, et le gouvernement lui-même, par la bouche autorisée de M. Jacques Dominati, souffle plus souvent *le chaud que le froid*.

A quoi est due cette soudaine agitation ? A une noire ingratitude ! Quelques rapatriés ont enfin compris qu'en ce bas monde on n'est respecté et écouté que si l'on est craint.

Aux élections de mars dernier, ils ont osé demander — et ont été largement suivis — à l'électorat revenu d'Algérie de voter contre les maires du Midi se réclamant de la majorité. Or, parmi ceux qu'ils ont efficacement contribué à faire battre, se trouvaient justement les *magistrats municipaux* les plus connus pour la sollicitude efficace avec laquelle ils avaient accueilli leurs compatriotes après juillet 1962, je veux parler spécialement de M° François Delmas à Montpellier, M. Mario Bénard à Hyères et M. Pierre Brousse à Béziers

Ils ne se seraient certainement pas conduits ainsi dans leur vie privée mais, en l'occurrence, ont-ils eu tort ? S'ils n'ont pas fait *la preuve de leur reconnaissance*, du moins ont-ils fait celle de leur sens politique.

Les gouvernements successifs de la V° République avaient fort habilement réussi à jouer jusqu'ici de la division des associations de rapatriés et de leur totale innocuité. Celui qui dirige aujourd'hui le pays doit savoir que ce temps-là est révolu. On lui a d'abord représenté *la nouvelle force qui vient de naître, le Recours*, comme une réunion de jeunes écervelés sans portée politique. Mais il se trouve qu'ils ont aujourd'hui à leur tête un homme de tout premier plan, *le professeur Pierre Goinard, ancien doyen de la faculté de* médecine d'Alger, dont la qualité humaine, la hauteur de vue et la persévérance forcent le respect : ils ont donc fait la preuve de leur *détermination et de leur honorabilité*, et les pouvoirs publics commencent à l'admettre.

Sachant que le vendredi 8 juillet le chef de l'Etat compte se rendre à Carpentras, ils ont prévu de lui réserver une conduite que la proximité de Grenoble suffit à définir ; aussitôt, ils ont été reçus par M. Jacques Dominati, réconfortés et autorisés à annoncer officiellement qu'une nouvelle loi d'indemnisation serait prochainement déposée sur le bureau de l'Assemblée nationale. Peut-être s'agit-il une fois encore d'une simple argutie pour gagner du temps. Peut-être la loi en question n'est-elle qu'une parodie de justice comme il y en eut tant. Mais cette fois les rapatriés ne se laisseront plus convaincre, comme ce fut le cas entre les deux tours des élections présidentielles, par de vagues promesses à termes toujours différés.

Un gouvernement qui a pu trouver les fonds nécessaires pour indemniser une profession parce qu'elle avait perdu 30 % d'UNE récolte doit savoir que d'autres citoyens — qui s'obstinent à se sentir aussi français que n'importe qui — ne peuvent définitivement accepter que, l'abandon d'un territoire national ayant été décidé par la nation unanime, ils soient les seuls à en payer le prix, à en supporter le poids par la perte totale de leurs biens. S'ils n'ont pas la valeur des suffrages des agriculteurs, les rapatriés représentent encore 2 à 3 % du corps électoral dans l'ensemble de la France et 8 à 12 % dans certains départements. C'est suffisant pour se venger.

(*) Dernier directeur de l'Echo d'Alger.

Les radicaux de gauche en U.R.S.S.

QUESTIONS MILITAIRES ET LIBERTÉ D'EXPRESSION

La délégation du Mouvement des radicaux de gauche conduite par M. Robert Fabre, et comprenant notamment MM. Maurice Faure et François Luchaire, qui avait été invitée en U.R.S.S. par le *comité soviétique* pour la sécurité et la coopération européenne, a quitté Moscou mercredi 6 juillet, au terme d'une visite de cinq jours. Après s'être entretenu avec M. Vadim Zagladine, adjoint au chef de la section internationale du comité central du P.C.U.S., M. Fabre a déclaré : « *Aucun problème n'a été éludé. Les relations franco-soviétiques ont été examinées, y compris en ce qui concerne l'avenir*, c'est-à-dire *après les élections législatives de l'an prochain. Nous avons dit que la France doit, selon nous, être présente aux négociations de Genève et de Vienne.* » M. Fabre a rassuré ses interlocuteurs sur la question de « *la bataille de l'avant* » qui les inquiète. « *Nous avons répondu que cette hypothèse ne nous paraissait pas plausible quel que soit le gouvernement français en place* », a déclaré le président du M.R.G.

Les radicaux ont, de leur côté, interrogé leurs hôtes sur les *atteintes à la liberté d'expression* en U.R.S.S. et sur le problème des juifs soviétiques. « *Les représentants du P.C. soviétique nous ont affirmé que le droit d'émettre des critiques ne subissait aucune limitation dans la mesure où le régime n'est pas remis en cause* », a indiqué M. Fabre.

La délégation a été reçue par le président du comité exécutif (maire) de Moscou, M. Vladimir Promyslov.

LE P.S. ET LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE

Dans son numéro du 4 juillet, *l'Humanité* avait commenté la plate-forme des partis socialistes et sociaux-démocrates de la C.E.E. sur l'Assemblée européenne. Après avoir relevé que ce document préconise « *un transfert progressif des compétences des Etats nationaux au profit de la Communauté* » (*le Monde* du 5 juillet), l'organe du P.C. s'interrogeait sur « *l'ambiguïté de la démarche des socialistes français* ». Le secrétariat international du P.S. a publié, le 6 juillet, une mise au point dans laquelle il déclare : « *Cette question en est encore au stade du « débat démocratique à l'intérieur des partis socialistes et sociaux-démocrates d'Europe ». Elle a été examinée par les quatre groupes de travail de l'union des partis socialistes de la C.E.E., et doit maintenant être étudiée par chacun des membres de ce groupe.*

» *Le parti socialiste français saisira en temps utile ses propres organes de direction pour l'organisation d'un débat interne sur cette plate-forme commune.* »

RELIGION

LA DÉCLARATION DU CONSEIL PERMANENT DE L'ÉPISCOPAT SUR LE MARXISME

Nous ne saurions aligner notre espérance chrétienne sur le matérialisme historique et dialectique du parti communiste

Voici de larges extraits de la note de huit pages qui s'intitule : « Le marxisme, l'homme et la foi chrétienne » :

La déclaration part d'un constat :

« Le marxisme dépasse largement les partis politiques ; il influence de multiples réalisations sociales et culturelles, telles que des associations de parents, des facultés ou des maisons de la culture. Les gauchistes, les freudo-marxistes tentent aussi, à leur manière, de rendre compte des contradictions de la société libérale de cette fin de vingtième siècle. Ils proposent des actions concrètes pour modifier le fonctionnement de l'Etat, de l'école ou de l'entreprise.

» Pour sa part, le parti communiste français fait état publiquement de changements théoriques et pratiques du marxisme : la prise en compte des réalités actuelles l'a amené récemment à rejeter la notion de dictature du prolétariat, à prendre des positions nouvelles sur les libertés publiques, les enjeux de la défense nationale, les structures de l'industrie. Au nom d'un réalisme politique, les communistes appellent à « l'union du peuple de France ».

Des chrétiens, souligne-t-on, utilisent éventuellement les instruments d'analyse marxiste sans partager la conception du monde et les moyens d'action du marxisme. D'autres, par contre, se disent *chrétiens et marxistes ; ils veulent* être pleinement marxistes et pleinement chrétiens. Certains entendent même renouveler ainsi l'expression de leur foi.

» Enfin, l'actualité internationale — qu'il s'agisse des débats autour de l'eurocommunisme, de la situation dans les pays de l'Est, de l'expansion du marxisme en Afrique noire, des informations qui nous parviennent du Cambodge ou du Vietnam, du silence des chrétiens de Chine — ne peut que susciter interrogations et inquiétudes lorsqu'on voit les théories marxistes traduites en pouvoir politique. A l'opposé, on sait aussi ce que donne en Amérique du Sud, sinon en France, un anticommunisme systématique lorsqu'il se transforme en idéologie de « sécurité nationale » ou lorsqu'il se réclame d'une civilisation dite chrétienne. A chaque fois, la liberté de l'homme et, du même coup, la liberté du croyant sont gravement compromises.

Après avoir affirmé leur « refus d'être une force d'appoint électoral » *et* « de céder aux influences de l'actualité électorale », *les évêques notent la révolte de certains chrétiens en face des injustices de l'heure et le* « mérite » *de Marx* « d'avoir traduit cette protestation en analyse et en pouvoir d'action ». « On comprend l'attraction de cette vision utopique d'une société », *son exploitation.*

Mais la vision marxiste « tend à réduire l'homme à n'être que le reflet des rapports de production économique et le soumet à un nouveau groupe social dominant Prendre parti pour le prolétariat comme point de départ exclusif de toute compréhension de la société et de l'histoire, c'est ouvrir la porte à bien des entreprises totalitaires, légitimées au nom de l'efficacité ».

En particulier, la religion n'est, pour les marxistes, « que le reflet d'un état social donné, la « protestation de la conscience aliénée », condamnée à disparaître avec la transformation à venir des rapports sociaux et la suppression des formes d'aliénation avec lesquelles elle aurait partie liée.

» Logiquement alors, le croyant qui collabore sans réserve avec les communistes travaille à sa propre disparition. La pratique et la théorie étant en dépendance l'une de l'autre, le matérialisme entraîne « naturellement » l'athéisme. L'incompatibilité de la foi et du marxisme est d'ailleurs fréquemment affirmée par les responsables officiels du parti communiste. Le processus est tel que les convictions des chrétiens, tant sur la foi que sur l'homme, ne sauraient qu'être vidées de leur contenu. L'athéisme n'est pas, ici, un simple ajout dû aux conditions historiques de la naissance du marxisme : plus radicalement, l'athéisme est constitutif d'une pratique matérialiste. Les communistes se disent athées parce que matérialistes, et non le contraire. »

L'épiscopat refuse de « conférer au parti ou au prolétariat le monopole de la science de l'histoire ».

La foi n'est pas une « opinion »...

« C'est pour cela qu'ils ne peuvent prendre ces mains tendues, dans l'indifférence à ce qui est, pour eux, le plus fondamental. C'est pourquoi aussi, lorsque l'Eglise intervient, elle met l'accent sur les différences des points de vue à propos de l'homme, de la société et de l'avenir de l'humanité.

» Pour le chrétien, il n'y a pas une histoire religieuse et une histoire profane. Il n'y a qu'une *histoire*...

» La conception chrétienne de l'histoire ne saurait être une *philosophie idéaliste* surplombant les rapports concrets de l'homme avec la nature ou la société ; elle est une prise de responsabilité personnelle sur les mécanismes de la matière ou des *masses* pour construire et retrouver la vocation *religieuse de tout homme*. Si le marxisme conçoit l'histoire à partir de la « production de la vie matérielle », comme condition de la production de la vie sociale, politique et culturelle, le christianisme ne refuse pas cette *action sur les déterminations* concrètes de l'existence. Il sait toutefois que ces déterminations de la production ne sauraient rendre compte de tout l'homme, responsable personnellement de sa destinée et de l'histoire commune. »

« Le refus de ce qui détruit l'homme »

» Alors, la société politique se fonde sur la reconnaissance mutuelle des personnes et des groupes, en les invitant à participer à un projet commun de *liberté* et d'humanisation de la vie collective. Il y a là des conséquences politiques d'un vivre ensemble évangélique dont le chrétien ne peut faire l'économie, sous peine de se renier.

» On peut se demander si, en définitive, le marxisme ne méconnaît pas ces responsabilités *personnelles dans l'action politique*. Dans la mesure où il y a un pouvoir absolu du parti sur l'Etat, et de celui-ci sur les citoyens — et les expériences historiques sont là pour illustrer cette remarque, — les lois et les institutions sont réduites aux intérêts idéologiques et stratégiques d'une partie des citoyens. Si les chrétiens aujourd'hui proclament la nécessité du pluralisme et de la démocratie, c'est pour contester les violences d'un libéralisme sans contrôle, mais aussi d'un totalitarisme qui impose la *soumission*. Dans l'un et l'autre cas, la dignité des personnes, élément fondamental de l'existence de l'homme comme tel, n'est pas respectée. Il y a là, pour nous, l'enjeu d'un débat et d'une action au sein de la société.

La déclaration fait état du refus de l'Eglise de « ce qui détruit l'homme et le réduit à n'être qu'un instrument de production, un consommateur de biens ou un moyen stratégique dans une action politique. Que Marx ait eu naguère à centrer sa réflexion sur le poids de l'économique et des rapports de production dans l'histoire des hommes de la société industrielle ne peut nous amener à soumettre tout le devenir de l'homme à cette dépendance *historiquement déterminée*. D'autant que l'économique ne peut rendre compte de tout ce qui habite une vie d'homme, dans la souffrance et la mort, dans l'amour et la fragilité, dans le péché et la grâce. Toutefois, le marxisme a une part de vérité que nous n'ignorons pas, et nous ne voulons pas nous contenter d'en dénoncer les limites et les dangers. Né en terre chrétienne, il nous amène à nous interroger sur les images de Dieu et de l'Eglise que nous *donnons*. Pour autant, *nous ne* saurions, sous peine de renier l'humanisme de la foi et la trace du Créateur en chacun de nous, aligner notre espérance chrétienne sur le matérialisme historique et dialectique du parti communiste ».

En conclusion, les évêques déclarent « prendre très au sérieux ce que vivent des chrétiens et des marxistes combattants côte à côte au service de la justice. Si nous affirmons — avec les communistes eux-mêmes — des incompatibilités théoriques et pratiques entre la foi des chrétiens et le marxisme, nous acceptons le risque d'un dialogue et d'une confrontation ; mais il nous faut en préciser les limites, car les chrétiens entendent bien rester eux-mêmes.

Trois catégories d'hommes sont distingués : ceux qui sont proches du marxisme ; ceux qui se veulent « *pleinement marxistes et pleinement chrétiens* » *; ceux qui adhèrent au parti communiste.*

Nous n'avons pas, disent les évêques, « à donner des consignes dans un domaine qui relève de la responsabilité propre des chrétiens dans leur choix de société. Mais il est nécessaire de dissiper des malentendus : les mêmes mots de justice ou de libération, repris politiquement, n'ont pas toujours le même sens pour les chrétiens et les *marxistes* ».

Sur des « *objectifs ponctuels* » *et seulement là, il est possible aux chrétiens et aux marxistes de travailler ensemble.*

Enfin, les évêques signalent l'échec autant d'un capitalisme générateur d'injustices que d'un collectivisme destructeur des libertés, et reconnaissent l'urgence « d'inventer des voies nouvelles et des nouveaux styles démocratiques ».

★ Documents - Episcopat, C.C.P. 33 239 54 J, centre La Source. 106, rue du Bac, 75341 Paris cedex 07. (4 F.)

L'AFFAIRE DE ST-NICOLAS-DU-CHARDONNET DEVANT LA COUR D'APPEL

La première chambre de la cour d'appel de Paris, présidée par M. Jean Vassogne, a examiné, mercredi 6 juillet, l'appel interjeté par l'abbé Louis Coache contre l'ordonnance en référé du tribunal de Paris à propos de l'église de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, occupée depuis le 27 février par des catholiques traditionalistes. Cette décision, rendue le 1er avril, ordonnait que l'église soit libérée dans un délai de dix jours (*le Monde* daté 3-4 avril). Faute d'avoir quitté les lieux à l'expiration de ce délai, l'ordonnance précisait que les occupants « *pourront y être contraints sous contrôle d'un huissier de justice du choix de l'abbé Bellégo (qui a engagé l'instance en référé) avec l'assistance du commissaire de police compétent et de la force armée, s'il y a lieu* ».

La cour d'appel a entendu pour l'abbé Coache, M° Georges-Paul Wagener qui a plaidé l'incompétence de la juridiction saisie, et M° Philippe de Belot au nom de paroissiens de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, qui s'est attaché au fond de l'affaire. La cour doit également entendre le lundi 11 juillet les avocats de l'abbé Pierre Bellégo, curé de la paroisse, ainsi que M° Desmurs-Moscet pour l'abbé Ducaud-Bourget et l'abbé Serralda.

Église et politique

(*Suite de la première page.*)

D'autre part, la commission épiscopale du monde ouvrier rend *publique, au même moment*, une « note d'application » de la déclaration du conseil permanent. Rappelons, *à cette occasion*, que deux membres du parti communiste ont été élus au comité national de l'Action catholique *ouvrière* (*le Monde* du 10 mai) sans susciter sur le moment la moindre réaction publique des évêques présents.

A dire vrai, ces documents ne contiennent pas de grandes nouveautés. *C'est inévitable en cette* matière, où depuis longtemps les jeux semblent faits des deux côtés. *D'une part*, une main tendue dans l'ambiguïté : d'autre part, l'affirmation réitérée d'une incompatibilité *doctrinale* entre le christianisme et le marxisme athée, assortie d'une possibilité de dialogue théorique et de collaboration pratique à déterminer selon les circonstances.

Les deux documents font une allusion discrète aux erreurs commises par l'Eglise au dix-neuvième siècle en ce qui concerne la classe ouvrière. L'un et l'autre sont le fruit de contacts de plus en plus suivis et institutionnels entre la hiérarchie les théologiens et le monde ouvrier. Il ne s'agit plus, comme jadis à Rome — et même encore aujourd'hui dans une certaine mesure, — de condamnation *ex cathedra* et de menaces disciplinaires, mais d'un effort de compréhension. L'Eglise entend, *à son niveau, faire acte de présence* dans le domaine politique.

HENRI FESQUET.

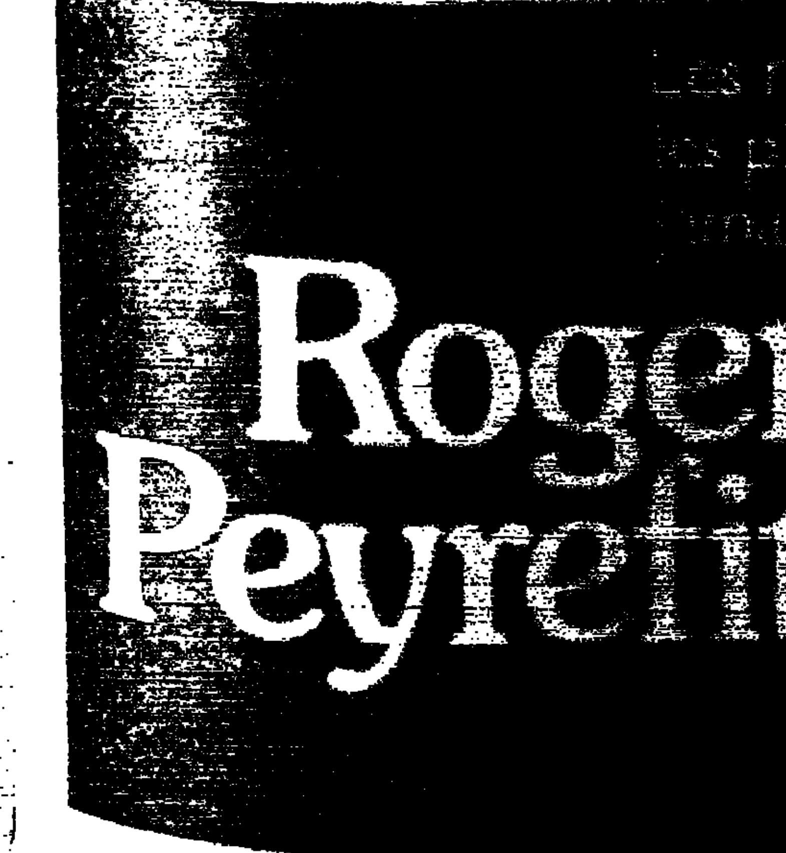
Mgr DEROUET : aider à voter.

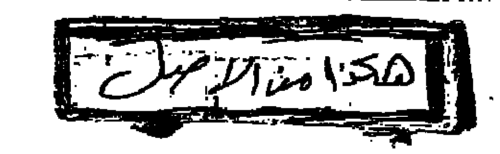
Mgr Derouet, porte-parole de l'épiscopat, a déclaré à France-Inter : « *Les évêques n'entendent pas donner des directives aux chrétiens. Ils les considèrent comme des personnes majeures, n'est-ce pas ? capables de prendre leurs responsabilités. Mais la mission des évêques, c'est précisément de les aider par exemple à déposer leurs bulletins de vote dans l'urne en toute connaissance de cause. Par conséquent, notre mission est de donner les éléments qui leur permettront justement de prendre des décisions en conséquence.* »

LE MATIN : une séparation claire.

« *La déclaration épiscopale va bien au-delà d'une condamnation de principe du marxisme. Bien que rédigé avec la prudence chère aux gens d'Eglise, le texte est formel : on ne peut être chrétien et membre du parti communiste. Pour lever toute équivoque sur ce point, l'Eglise sépare clairement les chrétiens et les autres. Pour le citoyen en général, elle revendique le droit au pluralisme politique. En revanche, elle interdit aux chrétiens le droit d'adhérer à l'une des composantes de ce pluralisme : le parti communiste.*

» *On peut remarquer le contraste qui existe entre cette exclusive frappant l'un des partis de l'union de la gauche et la mollesse qui caractérise l'attitude de la hiérarchie catholique à l'égard des intégristes. Visiblement, l'Eglise se refuse à prendre en considération l'évolution importante du P.C.F. qui a commencé voilà quelques années et qui s'est accélérée ces derniers mois. Sa suspicion rejoint, il faut bien le constater, celle d'une partie importante de l'opinion publique et de nombreux responsables politiques qui ne sont pas tous « de droite ».* »





SCIENCES

L'Agence spatiale européenne repousse à la fin de juillet le choix des constructeurs des satellites de télécommunications

L'Agence spatiale européenne a repoussé au lundi 25 juillet le choix, primitivement attendu le 27 juin, puis le 6 juillet, du groupe industriel qui construira pour l'Europe un satellite lourd de télécommunications et de télévision. Deux groupes sont en concurrence vigoureuse. L'enjeu est d'importance : le satellite lourd est un prototype, qui devrait être *suivi par plusieurs* satellites opérationnels, dont la construction reviendra à ceux qui auront fait le prototype.

La décision sera-t-elle prise le 25 juillet ? La République fédérale d'Allemagne, qui poussait à une décision rapide, semble montrer maintenant des réserves et choisirait éventuellement de construire un satellite national, adapté à ses besoins propres. Est-ce une évolution de sa politique, ou est-ce une manière de se placer pour la grande négociation finale de septembre ?

Engagés depuis le mois de février dernier dans la définition des programmes futurs de l'Europe spatiale, les pays membres de l'Agence spatiale européenne se sont trouvés presque inopinément devant un délicat problème de politique industrielle : y aura-t-il, en Europe, un ou deux groupes industriels constructeurs de satellites de télécommunications ? (*Le Monde* du 10 juin.) *Le* marché européen pour ces satellites ne sera pas négligeable dan sies dix prochaines années. Le marché sera encore plus prometteur dans les pays du tiers-monde ; mais il faudra lutter, avec des armes forcément inégales, contre cinq constructeurs américains.

Le problème n'a pas été examiné au fond. Il s'est posé incidemment quand fut décidé de lancer un appel d'offre pour la construction d'un futur satellite H-SAT (*heavy satellite*, satellite lourd) d'un poids voisin de 900 kilos, donc adapté au lanceur Ariane qui peut envoyer cette masse en orbite géostationnaire. Deux fois plus lourd que les E.C.S. (European communication satellite) dont la construction était déjà prévue, H-SAT pourrait relayer un plus grand nombre de communications, et surtout renvoyer directement vers les antennes des particuliers plusieurs programmes de télévision. Cette dernière utilisation paraît avoir un bel avenir et elle explique la décision de principe de construire H-SAT.

Pour la charge utile, c'est-à-dire les relais émetteurs récepteurs à bord du satellite, un seul groupe d'industriels, mené par la Société ouest-allemande AEG-Telefunken, a fait une proposition. Mais pour le corps du satellite — les techniciens parlent de plate-forme — l'Agence a reçu deux réponses : l'une du consortium MESH, mené par la firme française Matra, et l'autre d'Eurosatellite, groupement dont le leader est une autre firme française, la Société nationale industrielle aérospatiale (SNIAS).

Le 5 mai, lors de la remise des appels d'offre, on constata que MESH est bien moins cher. Il propose pour le satellite, y compris la charge utile sous-traitée à A.E.G.-Telefunken, et divers équipements annexes, un total de 369 millions de francs, au lieu de 435 millions pour Eurosatellite.

MESH est donc mieux placé. Or il est déjà constructeur d'O.T.S., satellite expérimental de télécommunications, dont le lancement aura lieu cet été, et de Martos, satellite de communication maritime dérivé d'O.T.S. Il est prévu de construire un autre Marots, et deux E.C.S., versions opérationnelles d'O.T.S. Il était tellement logique que ces satellites soient construits par MESH que l'Agence a prévu avec ce consortium un marché de gré à gré. Puisqu'il a construit le prototype (O.T.S.), la série doit lui revenir.

Une exclusivité

Le satellite lourd H-SAT est considéré comme le prototype d'une nouvelle série. S'il revient ausi à MESH, ce consortium aura l'exclusivité des satellites de télécommunications européens. Ainsi, par le biais d'un appel d'offre *est posé un problème de politique* industrielle.

La différence de prix est forte entre les deux soumissions. Mais celles-ci ne couvrent pas les mêmes fournitures. L'Agence engage avec les deux compétiteurs une « renégociation compétitive » qui conduit, le 13 mai, à une nouvelle remise de prix.

A cette date, le résultat est inversé : MESH a diminué son prix de 37 millions de francs et ne demande plus que 342 millions. Mais Eurosatellite a *véritablement* cassé le sien, et soumissionne à 311 millions. Après un rapide réexamen des offres, le directeur de l'Agence recommande le 16 juin aux pays membres d'attribuer le contrat à Eurosatellite.

Fureur de Matra — laeder de MESH pour ce projet — qui accuse son concurrent de « dumping » et met en cause l'équité de l'exécutif de l'Agence. Cette dernière accusation, portée par M. Lagardère, P.D.G. de Matra, dans une lettre adressée au président du conseil de l'Agence qui groupe les délégués des Etats membres, ne sera pas retenue lors de la réunion du conseil, le 30 juin dernier.

Quant à la baisse du prix demandé par Eurosatellite, la SNIAS l'explique par plusieurs raisons : un retour strict aux spécifications de l'appel d'offres ; la supression de plusieurs matériels de rechange, et, surtout, Eurosatellite prend à sa charge des équipements qu'il facturait auparavant à 23 millions de francs. Il s'agit d'équipements de contrôle réutilisables pour de futurs satellites dérivés de H-SAT. Ce qui montre bien que ce dernier est destiné à avoir une suite.

Un choix difficile

Il s'agit donc bien de choisir le constructeur de cette série. Si c'est MESH, l'Europe n'aura qu'un *constructeur*. Si *c'est* Eurosatellite, il y en aura deux, l'un (MESH) spécialisé dans les satellites de télécommunications de 400 kilos, l'autre (Eurosatellite) spécialisé pour la « gamme » des 900 kilos.

Conscient de ce problème, le conseil de l'Agence a décidé... de se donner le temps de la réflexion. Le choix du constructeur devait être fait ce jeudi 7 juillet. Il est renvoyé au 25 du même mois.

La question est donc : un groupe ou deux groupesc ? Le choix ne sera pas facile, les arguments s'équilibrent : Matra prétend que l'Europe ne peut « nourrir » qu'un constructeur qui, ses arrières assurés, pourra aborder la très dure compétition internationale avec les Américains. La SNIAS répond qu'elle est bien d'accord sur le point de départ : s'il y a deux constructeurs sur le marché européen, « *ils seront faméliques* » et, ayant absolument besoin de marchés hors d'Europe, ils s'y montreront d'autant plus agressifs.

Il paraît cependant probable qu'on s'orientera vers le choix d'Eurosatellite, pour des raisons de politique industrielle allemande. Le composant ouest-allemand de MESH est la forme Erno, qui construit déjà le deuxième étage du lanceur Ariane et l'essentiel du laboratoire orbital Spacelab. Le composant allemand d'Eurosatellite est M.B.B., qui se retrouverait pratiquement sans plan de charge si le satellite lourd H-SAT lui échappait.

Mais peut-être *aucun choix ne* sera-t-il fait le 25 juillet. La République fédérale d'Allemagne paraît réservée. Elle n'apprécie guère le programme européen de télécommunications pour des raisons géographiques : les postes ouest-allemandes perçoivent des redevances de transit pour les télécommunications inter-européennes qui traversent leur territoire. Ces redevances disparaîtraient si les communications se faisaient par satellite. Aussi, les postes allemandes refusent-elles *actuellement* de participer à l'exploitation des satellites E.C.S.

L'ultime négociation

La satellite lourd, qui permet la diffusion directe de programmes télévisés, intéresse cependant l'Allemagne. Mais elle pourrait envisager de construire son satellite national, et l'a fait savoir de façon informelle. En février dernier déjà, lors de la réunion du conseil de l'Agence, l'Allemagne estimait que l'Agence devait avoir la charge de la recherche et du développement, mais non des phases opérationnelles, la commercialisation étant du ressort des industries concernées

De toute façon, une décision prise le 25 juillet ne serait pas définitive. Ce ne serait que le choix d'un constructeur éventuel. Il faudra aussi approuver formellement — donc financer — la construction d'un satellite H-SAT. Cela fera partie du grand marchandage final, attendu pour septembre, où sera décidé l'ensemble du programme de télécommunications (H-SAT, le deuxième Marots, deux E.C.S.) et les autres programmes (construction de six lanceurs Ariane, satellite SPOT d'observation de la Terre, etc.). Les difficultés actuelles traduisent peut-être la volonté des Etats membres de mieux se placer pour cette ultime négociation.

MAURICE ARVONNY.

JEUNESSE

● PRECISION. — Sous le titre « *Les associations de jeunes Russes émigrés comptent près d'un millier de membres* », nous avions donné, dans *le Monde* du 19 avril, la liste de quatre organisations groupant des jeunes Russes blancs de la « *troisième génération* ». Cette liste est incomplète. Il existe aussi une association des Eclaireurs russes en France, dont le siège social est 12, rue Daru, 75008 Paris (tél. : 227-37-34). Son vice-président, M. Vladimir Golovenow, nous indique qu'elle compte une centaine de membres, et s'est notamment donnée *pour objectif « de participer à l'œuvre de mutuelle compréhension et entente des peuples »*, en maintenant le lien de ses membres « *avec la nationalité de leurs aïeux* ».

ÉDUCATION

L'institut des sciences juridiques d'Amiens va être transféré progressivement à Compiègne

L'institut des sciences juridiques d'Amiens, unité d'enseignement et de recherche « à dérogation », créée à la dernière rentrée, va sans doute progressivement être transféré à Compiègne, et va peut-être transformer ses activités. Cet institut avait été créé par une scission de l'U.E.R. de droit d'Amiens, pour accueillir les enseignants et les étudiants — essentiellement de droit privé — hostiles à la grève contre la réforme du deuxième cycle universitaire au printemps 1976. Le conseil d'administration de l'institut, réuni le mercredi 6 juillet, a décidé d'entreprendre des négociations avec le recteur de l'académie et la municipalité de Compiègne pour installer dans cette ville sa première année d'études, « *compte tenu du refus du secrétariat d'Etat aux universités de maintenir* à *Amiens deux établissements dispensant un enseignement juridiques* » (*le Monde* du 22 juin).

En fait, le secrétariat d'Etat, qui avait accordé au nouvel institut le droit de délivrer une licence en droit privé en 1976-1977, souhaitait désormais donner une orientation plus professionnelle à l'I.S.J. et en faire une sorte d'établissement de spécialisation au niveau de la maîtrise. Le groupe d'études techniques chargé d'examiner les formations de deuxième cycle s'est montré réservé sur les projets de diplômes présentés par l'I.S.J. Celui-ci n'a réussi à attirer qu'un nombre limité d'étudiants, et M. Georges Rouhette, ancien doyen de l'U.E.R. de droit d'Amiens, qui avait été un des responsables de la scission, a demandé à quitter Amiens pour Clermont-Ferrand, de même que son épouse, qui enseigne aussi à l'I.S.J.

Admissions aux grandes écoles

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ÉLECTRONIQUE DE L'OUEST

Mlles et MM. Abgrall, Sylvie Allard, Auregan, Olivier Bachet, Barbareau, Bardon, Baril, Gilles Bataille, Luc Belin, Bellahseno Bader, Bellœuvre, Loïc Berthout, Besnard, Body, Bonnaud, Bonnaudet, Bosquillon de Frescheville, Jean-François Bouche, Ronan Boucher, Bournazel, Erick Brasseur, Brelet, Brouillet, Elisabeth Brunet, Bulte ;

Cadu, Cailliet, Caltucoli, Cante, Carlin, Chales, Chapeau, Gérard Chataignier, Cloître, Cocault, Christian Colas, Cornic, Olivier Cousin, Daden, Dandin, Daviaud, Jean-Marc Delattre, Desloges, Douais, Drenot, Dudart, Pascal Dufour, Jean-Marcel Duval, Esnault, Esnoul, Frot, Gallbourg, Bernard Girard, de Gouberville, Goult, Gourion, Grison, Guilcher, Guillard, Guilleux, Hennin, Jason, Pierre Jean, Jouaud, Jouitteau, Pascale Jullien, de Kerautem, Kerrouanit, Kersaudy ;

Labous, Frédéric Lacroix, Alain Le Dantec, Denis Le Maréchal, Jean-Yves Le Roux, Le Tohic, Lepinay, *Loxq, Margarial, Manquin, Carole* Martineau, Véronique Martineau, Meiss, Jean-Marie Metay, Mevel, Moison, Moru, Padellec, Pairo, Pazat, Penanhoat, Gérard Petit, Picardat, Piteau, Gilles Plassard, Pierre Poquet, Marc Premel-Cabic, Gérard Prigent, Christophe Quesson, Rainteau, Ricordeau, Sylvie Robin, Daniel Romain, Jean-Paul Savoie, Sebaux, Séchet, Sirot, Soulard, Jean-François Tessier, Tsingopoulos, Vilato.

CONCOURS D'AGRÉGATION

● GÉNIE CIVIL

MM. Coudroy (3e), Ercolant (1er), Garnaud (2e), Guglielmo (10e), Joie (6e), Josepy Mathieu (7e), Palombieri (4e), Pipet (9e), Thiesset (8e), Thuau (5e).

● GÉNIE ÉLECTRIQUE

MM. Allegri (2e), Jean Bayard (6e), Cabanel (10e), Combastel (4e), Michel Couret (15e), Daguet (11e), Michel Girard (12e), Christian Lefebvre (1er), Moragny (9e), Jean-Pierre Perrin (7e), Quizy (8e), Philippe Rouland (14e), Gérard Thomas (5e), Verleyen (3e), Vittu (12e)

● GÉNIE MÉCANIQUE

MM. Agnelet (4e), Arquier (1er), Alain Augé (14e), Paul Bailly (18e), Boisseau (20e), Maurice Buisson (6e), Digonnaux (12e), Diverchy (13e), Ducomps (15e), Bernard Foucart (17e), Grelaud (7e), Harnay (9e), Jandreau (16e), Jean-Paul Long (5e), Louyer (8e), Mamalet (3e), Jean-Louis Michel (18e), Saquet (11e), Savelon (2e), Teissedre (9e).

● SCIENCES PHYSIQUES

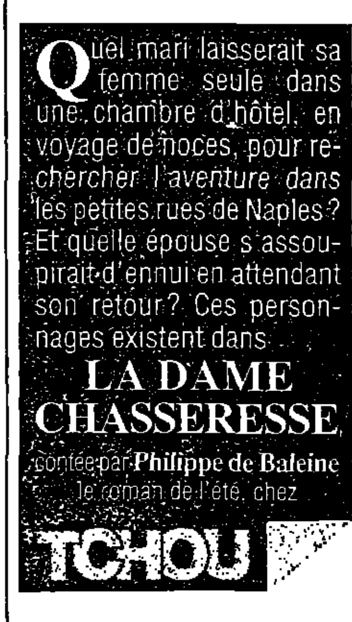
— Option : *physique appliquée.*
Mme Berger, née Sidot (9e) ; MM. Patrick Burtin (10e) ; Cappy (22e) ; Jean-Paul Chastel (25e) ; Daunis (15e) ; Defresne (19e) ; Drappeau (12e) ; Mlle Esteva (22e) ; Mme Françoise Fabre, née Berger (7e) ; *MM. Gentile (19e) ; Giustini* (2e) ; Dominique Grandjean (17e) ; Guedon (18e) ; Jean-Jacques Isaac (27e) ; Le Bigot (26e) ; Lavergne (1er) ; Layet (27e) ; Mme Michèle Martin, née Lavoue (4e) ; MM. Daniel Pasquet (16e) ; André Marie Pic (13e) ; Mme Pognant, née Pochet (8e) ; MM. Postaire (5e) ; Selerier (11e) ; Stromboni (16e) ; Mlle Joëlle Tanguy (6e) ; M. Thollon (2e) ; Mlle Hélène Villa (3e) ; M. Zutter (24e).

ARCHÉOLOGIE

● *Une exposition sur « L'archéologie, méthodes et techniques actuelles »* est ouverte, jusqu'au 28 juillet, au musée archéologique de Dijon. Elle résulte des efforts conjugués de trois établissements : le musée d'Annecy, qui a élaboré les panneaux, et les musées de Montbéliard et de Dijon, qui ont *illustré le sujet. Dans le cadre* de l'exposition seront présenté des projections de films, de 20 heures à 22 heures, sur l'archéologie aérienne du nord de la France et le travail archéologique en laboratoire. — *(Corresp.)*

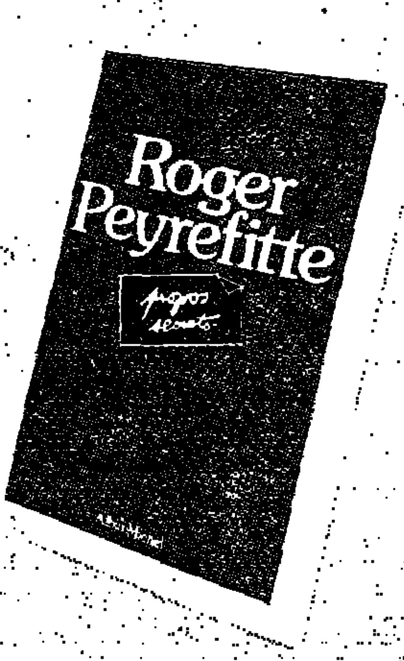
★ 5, rue du Docteur-Maret. Ouvert tous les jours, sauf le mardi, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h.











SOCIÉTÉ

LE RACISME « ORDINAIRE »

DANS LA BANLIEUE PARISIENNE

Les « bicots » de Nanterre

Ce ne sont que des petits faits sans importance, et ceux qui les rapportent y sont depuis longtemps habitués : à Nanterre on a déjà vu pire. Pourtant, à la cité Doucet, où de vieux baraquements achèvent de se délabrer, et à la cité Gutenberg, inaugurée en grande pompe par M. Jacques Chaban-Delmas il y a quelques années, les enfants des travailleurs immigrés se demandent où cela va s'arrêter.

Il y a quinze jours encore, le 22 juin, trois d'entre eux se promènent à proximité des deux cités de transit. Il est près de 11 heures du soir. Un car de police surgit. Trois gardiens de la paix en descendent : *« C'est encore vous qui faites le bordel. Vos papiers ! »* Les trois garçons, âgés de quatorze et quinze ans, s'exécutent. On les embarque pour les conduire sur les lieux de l'incident : une petite bagarre au cours de laquelle une vitre a été brisée.

Tous trois affirment être étrangers à ce qui s'est passé. Le car de police prend pourtant le chemin du commissariat. Mais, au cours du trajet, les insultes, les moqueries fusent : *« Vous ne faites que des bêtises. Vous croyez qu'on va vous laisser faire la loi ici. Sale race, sales bicots ! »* L'un des gardiens éteint la lumière. Quelques paires de gifles volent. On frappe dans le ventre avec l'extrémité de la matraque. Les gardiens de la paix s'amusent bien et rient. Le plus jeune des trois Algériens, lui, se met à pleurer.

Au poste de police, vérification d'identité, interrogatoire. Un agent écrase une feuille de papier carbone sur le visage d'un adolescent. *« Tu as vu, tu as du noir sur le nez. »* Puis on leur demande de se déshabiller entièrement. Une autre paire de gifles et à nouveau les insultes : *« Allez vous laver. Vous puez. »* Les policiers rient toujours.

A trois heures du matin, la plaisanterie a assez duré. Les parents alertés viennent chercher leurs enfants. L'un d'entre eux sera raccompagné à son domicile. Là, nouvelle correction.

Un incident parmi d'autres ? Aux dires des enfants de ces cités, tout cela est monnaie courante. Un jour, c'est l'interpellation de deux gamins âgés de huit et douze ans, qui sont relâchés un peu plus loin. Un autre, plusieurs heures passées au poste sans aucun véritable motif. Plus récemment, dans un self-service, une vingtaine de personnes (Français et Nord-Africains) sont interpellées. Toutes seront fichées. *« Chaque fois qu'il y a quelque chose, c'est sur nous que ça retombe »*, disent les jeunes immigrés. *« On n'arrête pas de nous tracasser. On nous demande sans cesse nos papiers, on nous gifle. » « Maintenant, s'ils m'appellent, je me sauve,* dit un garçon âgé de dix-sept ans, *ils peuvent tirer. »* Un jour, un policier a sorti son arme et l'a mise contre la tempe d'un jeune Algérien : *« Tu veux un petit pois dans la tête ? »*

« Ils violent les filles »

« Pour nous, c'est une menace journalière. On nous arrête, on nous fiche, on perquisitionne au mépris des lois, à n'importe quelle heure du jour et de la nuit. Quand le soir tombe, ils arrêtent leurs cars ou leurs voitures, éteignent les phares et attendent comme des rapaces. Où alors ils boivent des bières et viennent ensuite s'amuser ici. On leur sert d'amuse-gueules. »

Chaque rassemblement, chaque promenade apparaît louche. Les policiers soupçonnent systématiquement, menacent d'expulsion ou profèrent des insultes grossières : *« Vous étiez en train de vous toucher... »*, etc. Quand l'un d'entre eux a le malheur de répondre à ces humiliations, à ces vexations, c'est la gifle.

Le chef du district, le commissaire principal André Morisson, reconnaît que les deux cités de transit sont particulièrement surveillées. *« C'est la pépinière,* dit-il. *On arrête un type tous les soirs. 85 % des histoires que nous avons viennent de là et ce sont le plus souvent des gosses. »* Certes, ce ne sont probablement pas des saints, mais pourquoi ces brimades continuelles ? M. Morisson *paraît étonné et indique qu'il va se* renseigner. Mais, selon lui, il est bien difficile de savoir si l'un de ses mille deux cents hommes s'est rendu coupable de sévices. *« De toute façon,* précise M. Morisson, *pourquoi les gardiens de la paix feraient-ils cela puisqu'ils savent qu'ils encourent le double de la peine d'un citoyen normal et puisqu'il faut qu'ils restent crédibles ?... »* Mais il ne cache pas que pour lui *« ces gens-là »* ne vivent que d'expédients. *« Ils rackettent les lycéens, ils volent les sacs à main à Neuilly, ils violent les filles à la cité universitaire, ils se constituent en ghetto. Les enfants travaillent pour leurs aînés. Même le maire m'a demandé de le débarrasser des arabes. »* N'est-ce pas M. Lionel Stoléru, *secrétaire d'Etat* auprès du ministre du travail, qui déclarait au *Monde*, le 28 juin dernier : *« Je ne tolérerai en France aucune forme de racisme ! »*

MICHEL BOLE-RICHARD.



DANS LES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

Les « basanés » de Château-Arnoux

De notre envoyé spécial

Digne. — Les Alpes-de-Haute-Provence : un département tranquille, de beaux paysages, des bourgades paisibles. Un département serein, en somme, à l'image du village de Château-Arnoux, non loin de Digne, jusqu'au samedi 25 juin.

Vers 2 heures du matin, cette nuit-là, des jeunes en viennent aux mains dans une fête patronale. Les gendarmes interviennent énergiquement et distribuent des coups de matraque. Ils s'en prennent principalement à M. Ahmed Belkacem, vingt et un ans, qu'ils abandonnent bientôt, évanoui. Le lendemain, la gendarmerie locale arrête MM. Ali Messadi, dix-huit ans, Messaoud A..., dix-sept ans, Rachid B..., dix-sept ans, Farid H..., seize ans, Ahmed C..., dix-sept ans, et Aziz B..., dix-sept ans. Si l'on en croit leurs témoignages, les six garçons appréhendés subissent alors de multiples sévices. De fait, après avoir été déférés devant le parquet et inculpés de coups et blessures volontaires, coups et blessures volontaires à agents de la force publique, rebellion et outrages à agents, un médecin constate trois fractures du nez et un tympan abîmé.

« Tous ces jeunes étaient d'origine algérienne. Je me suis aussitôt inquiété », dit M. Joseph Escanez, maire de Château-Arnoux-Saint-Auban (P.S.). Dans la région, cette réaction est relativement isolée. Peu de personnes disent à voix haute : *« Ici, le racisme est général, les gendarmes savent qu'ils ont le soutien de la population. »* Beaucoup font mine d'ignorer le racisme : *« Tout cela est monté en épingle, on en fait de la politique : l'extrême gauche s'en mêle. Un gendarme a été blessé* (foulure au pied), *mais ça, on se garde bien de le dire. »*

Les sept mille immigrés du département (Algériens, Marocains, Espagnols) et les neuf cents harkis, sur une population de cent douze mille habitants, font ainsi, la plupart du temps dans *l'indifférence*, les *frais de ce* racisme quotidien. Concentrés sur un axe Sisteron - Château-Arnoux - Manosque, et principalement autour de l'usine Rhône-Poulenc de Saint-Auban, ils se plaignent de tracasseries régulières. *« A Malijai, les gendarmes viennent nous provoquer à la sortie du cinéma. »* A Sisteron, autour de la cité Beaulieu, où vivent de nombreux harkis, *« les fourgonnettes bleues passent sans arrêt, les gendarmes vérifient les identités, les papiers des vélomoteurs. Ils nous narguent. »*

Le tiercé et le bistro

Ce sentiment d'oppression se fait plus pesant aujourd'hui. De nouveaux immigrés — *« les basanés »*, comme disent beaucoup dans le pays — se sont récemment installés autour de Saint-Auban, venant s'ajouter à une population d'immigrés *« intégrés »* (Espagnols, Algériens, Djiboutiens). *« Le phénomène est mal accepté »*, confient certains. *« Pensez, ils passent leur temps entre le tiercé et le bistrot »*, proclament d'autres. Cours Pechiney, à Saint-Auban, on les suit du regard.

A Digne aussi, des incidents éclatent. Un jeune Marocain, âgé de douze ans, accusé d'avoir volé de l'argent, s'est entendu dire il y a quelque sjours au commissariat : *« Si tu recommences, on te renvoie dans ton pays. »* A Valserres (Hautes-Alpes), un commando venu la semaine dernière de Gap a bastonn. un ressortissant marocain. A Saint-Auban encore, des heurts ont opposé, le 11 juin dernier, jeunes d'origine algérienne et gendarmes. Mais ces informations sont diffuses, et rares sont celles qui laissent derrière elles une trace écrite, un procès-verbal.

LAURENT GREILSAMER.

Près de Lille

LES « MANOUCHES » DE SAINT-ANDRÉ

De notre correspondant

Lille. — La présence de nomades dans l'agglomération lilloise provoque à nouveau quelques remous. Le maire de la commune de Saint-André, M. André Wanquier (C.D.S.), vient de prendre un arrêté ordonnant leur expulsion, arrêté illégal selon le préfet de la région Nord-Pas-de-Calais.

Pour justifier la décision d'expulsion, les élus font état d'une multiplication des incidents : *« La situation se dégrade de jour en jour ; nous assistons à une recrudescence des vols et des dégradations comme nous n'en avions jamais connus. Les Andrésiens vivent dans la crainte et celle-ci peut mener aux pires excès. Certains n'osent partir en vacances, un climat insupportable s'est installé. »*

Une pétition a été signée par cinq cents personnes environ qui réclament *« la liquidation du camp dans les plus brefs délais avant que des citoyens exaspérés ne prennent des initiatives arbitraires génératrices de violences graves »*. Sur le terrain en question, on a compté jusqu'à cent dix caravanes abritant plus de huit cents personnes dans des conditions d'hygiène sommaires.

Le maire de Saint-André reproche aussi à la préfecture de police de ne pas avoir tenu ses engagements. En effet, l'installation du camp de nomades a déjà suscité de vives protestations en 1976, car le terrain n'appartient pas à la commune de Saint-André, mais à la ville de Lille. Quand M. Mauroy avait pris la décision d'installer les nomades « extra-muros », il y eut une levée de boucliers des habitants riverains de ce terrain. A l'époque, il avait été question d'aménager des bâtiments très corrects et une surveillance de police très serrée. Mais le maire de Saint-André s'est opposé à ce que le permis de construire soit accordé et, pour la surveillance, le commissariat de police de quartier ne dispose que de deux gardiens.

Le préfet de la région Nord-Pas-de-Calais, M. André Chadeau, vient de faire savoir que l'arrêté du maire était illégal, car l'expulsion ne peut être ordonnée que par décision judiciaire.

GEORGES SUEUR.

LA LOI DE 1972 : GARANTIE OU ALIBI ?

Un colloque s'est réuni, mercredi 4 juillet, au palais de justice de Paris, sur le thème « Cinq ans d'application de la loi du 1er juillet 1972 relative à la lutte contre le racisme ». Cette loi innovait en deux domaines. D'une part, elle modifiait la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de presse en permettant les poursuites en cas de provocation à la discrimination raciale : *Minute*, *Ordre nouveau*, *le Méridional*, Gault et Millau, entre autres, ont été poursuivis sur la base de ce texte. Trois ans après le vote de cette loi, il y avait eu trente et une poursuites et dix-huit condamnations, seize affaires étant en cours.

Mais, comme le constatait le bâtonnier Bernard Lasserre, *« le racisme s'est fait, depuis 1972, intelligent, il s'est adapté, et la liberté de la presse peut s'interpréter »*. Pour le représentant du Syndicat de la magistrature, la loi de 1972 est un alibi : effaçant l'aspect le plus voyant, elle est peu efficace face au racisme quotidien.

D'autre part, les articles 187 et 416 du code pénal répriment, depuis 1972, l'incitation et la provocation à la haine ou à la violence raciste : refus d'emploi, licenciement, refus de vente ou de location des logements, les exemples se multiplient : les tribunaux correctionnels, dépassant souvent amendes et dommages-intérêts, imposent de plus en plus l'insertion du jugement dans la presse locale, voire l'affichage.

Cependant, comme le soulignait Mme Jacqueline Costa-Lascoux, chargée de recherche au C.N.R.S., les mesures de rétorsion ne sont pas rares : les victimes hésitent souvent à porter plainte, ont des difficultés à trouver des témoins et à faire enregistrer leur plainte par la police.

D'autre part, le parquet est timide en matière de poursuites. Enfin, les *associations de lutte* contre le racisme sont débordées, alors qu'elles disposent de peu de moyens.

Me Jean-Jacques de Félice, replaçant le débat dans un cadre plus général, rappelait le statut juridique diminué du travailleur immigré, sur lequel pèse la menace permanente de l'expulsion, même au niveau de la seconde génération : de jeunes étrangers vivant en France depuis leur naissance, se retrouvent alors étrangers dans leur propre pays.

JUSTICE

FAITS ET JUGEMENTS

Procès de Jean Pierotti devant le tribunal correctionnel de Toulon.

Poursuivi pour escroquerie, abus de confiance aggravé par l'appel à l'épargne publique, abus de confiance aggravé par l'appel à l'épargne publique, abus de biens sociaux, infraction aux lois sur les sociétés, usure, exercice illégal de la profession de banquier et faux en écritures de commerce, M. Jean Pierotti, âgé de quarante-neuf ans, directeur d'un cabinet de prêts hypothécaires à Toulon, a comparu, le mercredi 6 juillet, devant le tribunal correctionnel de cette ville, que présidait M. Adolphe Amsellen. Arrêté le 20 septembre 1974 (*le Monde* du 24 et 25 septembre 1974) et incarcéré depuis cette date, M. Pierotti, surnommé « *Monsieur 15 %* » pour avoir consenti des placements rémunérés à ce taux, avait réussi à drainer en quelques années une somme de 11 millions de francs provenant de 1 877 prêteurs. En dehors de Toulon, il avait ouvert des bureaux à Nice, à Grasse, à Marseille et à Nancy. L'affaire a fait apparaître un « trou » provisoirement estimé à 32 millions de francs, dont 2,5 millions de francs provenant de prélèvements personnels effectués par M. Pierotti.

Aux côtés de M. Pierotti, comparaissait son comptable, M. Alfred Manceri, âgé de soixante ans, inculpé de faux en écritures de commerce.

Au cours de l'audience, le courtier toulonnais a estimé que la cause de sa déconfiture provenait de son arrestation et qu'il aurait pu redresser la situation. Mᵉ Girard, pour la partie civile, s'est interrogé sur le laxisme de certaines autorités à propos d'une affaire dont on pouvait redouter dès 1969 qu'elle élaterait un jour, puisque à cette date, M. Pierotti avait fait l'objet d'une plainte de la commission de contrôle des banques et d'une enquête financière du S.R.P.J., Mᵉ Girard a également laissé entendre que le courtier bénéficiait de protections. — *(Corresp. rég.)*

Non-lieu pour Fabienne R... à Pontoise

Une ordonnance de non-lieu a été rendue ce mercredi 6 juillet par M. Claude Hermet, juge d'instruction au tribunal de Pontoise (Val-d'Oise) en faveur d'une jeune fille, Fabienne R..., dix-neuf ans, qu'il avait inculpée d'infanticide le 1ᵉʳ juin dernier dans des *circonstances et sur des présomptions* pour le moins discutables (*le Monde* du 5 juillet). Cette inculpation avait été prononcée par M. Claude Hermet un an après la découverte du cadavre d'un nourrisson, retrouvé noyé dans l'Oise et par suite d'un rapprochement effectué avec une lettre trouvée dans un couloir du lycée de Pontoise, où il était question d'une certaine Fabienne, en état de grossesse. Fabienne R... avait refusé à plusieurs reprises de se soumettre à l'expertise gynécologique exigée par le magistrat instructeur.

La mort d'une fillette dans un institut médico-pédagogique.

« *La condition humaine est telle qu'il est souvent plus facile de découvrir après un accident ce qu'il aurait fallu faire pour l'éviter, que de prévoir avant qu'il ne se réalise* », affirme le tribunal correctionnel de Saint-Etienne dans un jugement du mardi 5 juillet par lequel il refuse de retenir le délit d'homicide involontaire contre Mlle Suzanne Rieu, directrice de l'institut médico-pédagogique Sainte-Mathilde de Saint-Chamond (Loire).

Dans cet établissement, une fillette, âgée de quatre ans, Alexandra Louvigné, était morte étouffée, la tête coincée entre deux barreaux de son lit au cours de la nuit du 8 au 9 juin 1976. La Croix-Rouge, civilement responsable, devra verser 63 000 francs de dommages et intérêts à la famille de l'enfant. — *(Corresp.)*

Le procès de deux auteurs présumés du raid contre les chais Ramel en 1976

Ne pas réveiller un volcan mal éteint

De notre envoyé spécial

Bourg-en-Bresse. — Il y a seize mois, la grande colère du Midi viticole avait atteint le département de l'Ain. Des manifestants de l'Aude et de l'Hérault étaient venus, au soir du 29 février 1976, saccager les chais d'un négociant en vins, M. Pierre Ramel à Charnoz, près de Meximieux. L'arrestation de deux viticulteurs soupçonnés d'avoir participé à cette expédition, MM. Michel Olive, trente-huit ans, et Salvador Domenech, trente-quatre ans, allait provoquer dans le Midi toute une série de violentes manifestations et conduire, quatre jours après l'expédition, à la fusillade de Montredon-les-Corbières au cours de laquelle un vigneron et un commandant de C.R.S. devaient trouver la mort.

Ces événements ont été évoqués, mercredi 6 juillet, devant le tribunal de grande instance de Bourg-en-Bresse, mais avec discrétion, avec précaution...

MM. Olive et Domenech comparaissaient pour avoir participé « *à une action concertée, menée à force ouverte* », selon les termes de la loi « anti-casseurs » du 8 juin 1970 (article 314 du code pénal). Ce ne fut ni le procès des viticulteurs en colère, ni celui des négociants « trafiquants », ni même celui de la politique gouvernementale. Alors que la grogne des vignerons ne s'est pas encore tue, cette audience aurait pu passer inaperçue. Elle n'a guère duré plus d'une heure, entre deux cas d'abandon de famille et une affaire de vol à la tire. Les deux prévenus étaient venus seuls et, autour du palais de justice, il n'y avait pas de service d'ordre. Bien qu'on en ait souligné la gravité, les faits ont été évoqués en quelques minutes. Aucune des parties n'avait fait citer de témoins.

Il semble que chacun y ait mis du sien. Comme s'il s'agissait surtout de ne pas réveiller un volcan mal éteint. Tant dans les propos de la partie civile, constituée par M. Pierre Ramel, que dans ceux de la défense ou de l'accusation, il y avait un dénominateur commun : le mot « apaisement ». M. Ramel ne demandait qu'un franc symbolique de dommages et intérêts — après avoir reconnu que les dégâts subis avaient été, depuis, indemnisés par les pouvoirs publics. Pour sa part, le procureur de la République, M. Taillole, a fait remarquer que les deux prévenus n'étaient que des « *comparses* », les « *principaux et véritables responsables* » du « *commando* » contre les chais Ramel n'ayant pu être retrouvés.

« Notre beau pays de France »

Le dossier était particulièrement mince, et le procureur l'a admis en déclarant que l'instruction avait été très « *délicate* » et que les éléments retenus pour l'accusation n'étaient ni vraiment « *nets* », ni satisfaisants. A l'appui de cet aveu, le représentant du *ministère* public a lu les conclusions du rapport d'enquête des services de police judiciaire de Montpellier, dans lequel les enquêteurs avaient pris le soin de préciser : « *Le climat social dans lequel se déroule cette enquête ne permet pas d'aboutir à un meilleur résultat.* » Cela signifie, en réalité, que l'on s'est gardé de pousser trop loin les investigations dans cette affaire, de crainte de provoquer une nouvelle explosion.

La défense n'a pas rappelé que, juste avant les faits, les dirigeants du comité d'action viticole auraient, lors de démarches à Paris auprès du gouvernement, obtenu les noms des cinq grands importateurs de vin italien, un de leurs interlocuteurs leur ayant même précisé que M. Ramel était « *le plus gros trafiquant* » et un autre ayant ajouté : « *Si vous videz quelques camions-citernes, tant pis* » (*le Monde* daté 7-8 mars 1976).

Toutefois, le défenseur de M. Olive a pu, sur un point, surprendre son auditoire en affirmant que son client avait été « *contraint moralement* » de participer de cette façon au commando contre M. Ramel. L'avocat a, en termes voilés, dénoncé « *la solidarité imposée* » par les comités d'action viticoles, propos qui ne pouvaient cependant suffire à troubler la « sérénité » voulue par chacun dans ces très brefs débats.

Le procureur a requis contre les prévenus une peine de six à huit mois d'emprisonnement avec sursis, déclarant en conclusion : « *Je fais cette demande dans un but d'apaisement — moi aussi, — pour que revienne la paix sociale dans notre beau pays de France.* »

Jugement le 28 septembre.

FRANCIS CORNU.

L'OCCITAN AU PRÉTOIRE

De notre envoyé spécial

Castres. — « Vous vous appelez bien Serge Viaule ?

— Esaco ! » *répond le prévenu, un solide paysan tarnais âgé de vingt-six ans, chevelu et barbu, qui arbore sur son veston un écusson catalan. Vivant de l'élevage de ses chèvres et des allocations de chômage, il pourrait être complètement heureux s'il ne s'était senti un jour concerné par le sort des habitants du Larzac. Le 1ᵉʳ janvier 1976, il renvoie son livret militaire au ministre de la défense. Aujourd'hui, mercredi 6 juillet, devant le tribunal d'instance de Castres, « Sergi Viaulas » veut assumer lui-même sa défense en occitan et a refusé le concours d'un avocat. Il sort de sa poche deux feuillets qu'il veut lire devant les juges. Il n'arrivera pas à terminer sa première phrase :* « Vous êtes devant un tribunal français, vous êtes citoyen français, exprimez-vous en français », *réplique Mlle Arlette Lafontaine, le président.*

Le prévenu s'obstine à répondre en occitan à toutes les questions posées en français. Il n'arrive cependant pas à émouvoir l'avocat général, Mᵉ François Saint-Germes, qui, ancien élève de Liberté Salvat, premier mainteneur de la langue d'oc et nourri de sève gasconne, lance au prévenu : « Ce que vous prenez pour de l'occitan n'est dans votre bouche que du patois. » *Et de citer à l'appui deux beaux vers languedociens de la* Toulousaine.

Que faire, pourtant, du gentil chevrier, chômeur et idéaliste ? L'avocat général ne va pas très loin dans son réquisitoire. Le président entraîne ses assesseurs dans un bref délibéré. Réponse : 400 F d'amende. « Grâce au Larzac, l'occitan est entré dans un prétoire », *dira, en sortant, un ami du prévenu.*

LÉO PALACIO.

EN BREF...

● *L'ancien détenu avait été licencié abusivement.* — Le tribunal d'instance du quatorzième arrondissement, statuant en matière prud'homale, a condamné, le 28 juin, l'Association du foyer du jeune libéré, du pasteur Ernest Ungerer, gérant le foyer Alésia, à Paris-14ᵉ, à payer 3 181 F d'indemnité légale de licenciement et 65 000 F à titre d'indemnité pour licenciement abusif à M. Robert Blage, un ancien détenu renvoyé *le 13 décembre 1976 de son* poste de directeur du foyer Alésia.

● *L'avocat du « Meilleur » suspendu pour trois mois.* — La cour d'appel de Toulouse a confirmé, mardi 5 juillet, la décision du conseil de l'ordre des avocats de Toulouse suspendant pour trois mois Mᵉ René Segond, l'avocat toulousain qui avait plaidé à plusieurs reprises pour l'hebdomadaire *le Meilleur* dans des procès en diffamation (*le Monde* des *13-14 et 29* mars). *Il* est reproché à Mᵉ Segond ne ne pas s'être désolidarisé d'une campagne du *Meilleur* mettant en cause d'autres avocats de Toulouse.

● *Le docteur Jean Lamy et Mme Madeleine Darc, directrice d'une maison d'accueil pour enfants de Grasse*, poursuivis pour homicide involontaire, non-assistance à personne en danger et non-déclaration de maladie contagieuse après la mort d'une fillette, Nathalie Gras, le 9 octobre 1975 (*le Monde* du 17 octobre et du 14-15 décembre 1975), ont été relaxés, mardi 5 juillet, par le tribunal correctionnel de Grasse. Le tribunal a estimé que les accusations reposaient dans leur ensemble sur des témoignages « *sans fondement* ». — *(Corresp.)*

● *Mort d'un nouveau-né dans une couveuse à Roanne.* — Un bébé, Nardjes Bouchaou, dont les parents sont domiciliés à Amplepuis (Rhône), a succombé, samedi 2 juillet, vers *4 heures, dans* une couveuse du centre hospitalier de Roanne, où sa mère avait accouché la veille. Par suite d'une série de défaillances techniques, la température de l'incubateur était passée de 28 à 41 degrés. Le parquet de Roanne a été saisi par la direction du centre hospitalier et par le père de la petite victime. — *(Corresp.)*

● *Les attentats contre France-Inter à Argelès-Gazost.* — Une troisième personne, M. Gérard Albert, âgé de vingt-sept ans, ancien instituteur reconverti dans l'élevage de brebis, a été écroué à la prison de Tarbes après avoir reconnu, mercredi 6 juillet, être *l'un des auteurs des attentats* d'Argelès-Gazost. Dans la nuit du 29 au 30 juin (*le Monde* du 1ᵉʳ juillet), des engins incendiaires avaient détruit une voiture et endommagé un car-podium de la station toulousaine de France-Inter. — *(Corresp.)*

● *M. Victor de Broglie, le fils aîné de Jean de Broglie,* a été entendu pendant trois heures, mercredi 6 juillet, par M. Guy Floch, premier juge d'instruction au tribunal de Paris, chargé du dossier sur l'assassinat de l'ancien député de l'Eure. Agé de vingt-huit ans, M. de Broglie, qui s'est constitué partie civile en son nom personnel, a fourni en présence de son avocat, Mᵉ Bernard du Granrut, certains renseignements au magistrat sur le fonctionnement de la société de la Rôtisserie de la Reine Pédauque dont il a été attaché de direction de février à juillet 1976. « *Si j'ai quitté la Reine Pédauque,* a-t-il déclaré, *c'était pour des raisons d'intérêt professionnel et de relations avec certaines personnes.* »

SPORTS

LE TOUR DE FRANCE CYCLISTE

Le plan d'Eddy Merckx

De notre envoyé spécial

Bordeaux. — Après six étapes et une journée de repos propice à la réflexion, on dénombre une dizaine de favoris... qui suscitent tous des réserves. Thurau est bien jeune, et Merckx ne l'est peut-être plus assez ; Thévenet est fort, mais irrégulier ; Laurent, régulier mais présumé fragile ; Kuiper, solide mais isolé, en dépit des apparences. Quant à Van Impe et Zoetemelk, ils ont cédé du terrain sur le circuit du lac à Bordeaux — davantage qu'ils ne l'imaginaient — et accusent maintenant un retard supérieur à deux minutes.

Thurau a porté son avance à cinquante-huit secondes. Cette marge de sécurité peut sembler dérisoire, compte tenu des difficultés qui l'attendent. Cependant, il a enlevé trois étapes, dont deux contre la montre, prenant peu à peu confiance en ses moyens. Il a consolidé sa position et impressionné l'adversaire en différentes circonstances. Ce n'est pas négligeable.

Les observateurs commencent à s'interroger : et si l'on tenait en lui un nouveau Koblet, auquel il s'apparente par le style, ou un futur Gimondi, qu'il rappelle par son autorité et sa clairvoyance ? L'histoire du Tour de France nous enseigne qu'il ne faut sous-estimer personne. En 1935, un certain Romain Maes s'empara du maillot jaune le premier jour, pour ne plus le quitter, et, en 1956, Roger Walkowiak provoqua la surprise que l'on sait.

Eddy Merckx, en homme d'expérience, a flairé le danger. Il s'efforcera d'user les grimpeurs sur le plat, entre Bordeaux et Charleroi, pour exécuter ensuite Thurau dans les cols. Ce plan en deux parties ne tolérera pas la moindre fausse manœuvre. Il suppose, en outre, que le Belge recouvre l'essentiel de son efficacité.

Son directeur sportif, Raphaël Géminiani prétend qu'il ira en s'améliorant de jour en jour, et qu'il nous surprendra dans les Alpes.

JACQUES AUGENDRE.

● RECTIFICATIF. — Le budget-course des établissements Kas n'est pas de 130 millions de pesetas comme il a été écrit par erreur dans notre numéro du 5 juillet, mais de 30 à 32 millions de pesetas.

OMNISPORTS

LES FÉDÉRATIONS A LA RECHERCHE DES RESSOURCES EXTRA-BUDGÉTAIRES

Un Comité d'action pour le développement de la pratique sportive (C.A.D.S.) vient d'être créé sur l'initiative de M. Collard, président du Comité national olympique et sportif français, et de M. Sastre, président de la Fédération française de football. Le comité se donne pour mission non seulement de sensibiliser l'opinion publique sur la nécessité de développer le sport de masse, mais aussi de rechercher des moyens extra-budgétaires pour financer son programme.

Le gouvernement, au demeurant, s'était engagé, lors de la discussion sur la loi de finances, en novembre 1976, à déposer sur le bureau de l'Assemblée nationale un rapport sur la recherche des moyens budgétaires et extra-budgétaires en faveur du sport.

Quels pourraient être ces moyens ? Le C.A.D.S. envisage trois possibilités : 1) le mécénat industriel (assorti d'allégements fiscaux) ; 2) les concours de pronostics sur les matches de football ; 3) un prélèvement de 1 % sur la part revenant aux parieurs du P.M.U. et du Loto.

Il s'agirait de créer un fonds d'aide à la pratique sportive pour couvrir des besoins estimés à 220 millions de francs.

TENNIS

M. PHILIPPE CHATRIER EST ÉLU PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE

M. Philippe Chatrier, président de la Fédération française de tennis, a été élu pour deux ans président de la Fédération internationale de tennis, à l'occasion du congrès de cette organisation, réuni le 6 juillet à Hambourg. Il succède au Britannique Derek Hardwick, qui ne se représentait pas, et l'a emporté sur l'Américain Sam Malles.

Le congrès a, d'autre part, décidé que la Fédération internationale de lawn-tennis (tennis sur gazon), s'appellerait désormais Fédération internationale de tennis. Une motion de l'Union soviétique et de la Hongrie réclamant l'expulsion de l'Afrique du Sud n'a pas recueilli les quatre cinquièmes des voix requises.

[Né le 2 février 1928, à Créteil, M. Philippe Chatrier a été responsable des équipes de France et capitaine de l'équipe de Coupe Davis de 1968 à 1972. Comme joueur, il a été champion de Paris et de France dans les catégories minime, cadet et junior. Il a été classé sixième joueur français en 1951 mais n'a jamais pu réaliser son rêve de participer à la Coupe Davis.

Dès vingt-trois ans il a arrêté sa carrière sportive pour se consacrer au journalisme. Pendant dix ans il a collaboré à *Paris-Presse*, où il avait été nommé rédacteur en chef adjoint et chef du service des sports. Il a ensuite fondé une revue spécialisée, *Tennis de France*, dont il est propriétaire.

M. Chatrier, qui est le plus jeune président de la Fédération internationale de tennis, est le premier Français à accéder à ce poste.]



AÉRONAUTIQUE

L'abandon du bombardier B-1 ne remet pas en cause l'accord SNECMA-General Electric sur le réacteur CFM-56

La décision du président Carter d'abandonner la production en série du bombardier B-1 ne devrait pas avoir d'effet sur la construction, en commun, par la France et les Etats-Unis, du réacteur CFM-56 de 10 tonnes de poussée qui emprunte beaucoup à la technologie du réacteur destiné au B-1 américain. C'est du moins ce qu'il est affirmé, de source officielle, à General Electric et à la Société nationale d'étude et de construction de moteurs d'aviation (SNECMA), partenaires dans le programme en coopération du réacteur CFM-56.

Depuis la fin de 1971, General Electric et la SNECMA ont conclu un accord de collaboration aux termes desquels la société américaine est responsable du développement du générateur de gaz et du système de régulation du CFM-56, tandis que la ENECMA est chargée du développement du reste du moteur et de sa certification.

Or le corps haute pression du réacteur CFM-56, qui revient à General Electric, emprunte beaucoup d'éléments au réacteur F-101 qui devait équiper le bombardier américain B-1. Le fait que la partie centrale du F-101 soit commune avec le réacteur CFM-56 avait, du reste, été à l'origine du refus de l'administration américaine, à la fin de 1972, d'autoriser la collaboration entre General Electric et la SNECMA. Ce n'est que lors de l'entrevue de Reykjavik, en mai 1973, que Georges Pompidou obtint du président Nixon que l'administration américaine lève l'embargo sur l'accord concernant le CFM-56. Le Pentagone et le ministère américain du commerce justifiaient leur attitude en raison *du fait que le F-101 était* un réacteur militaire couvert par le secret de défense et que cette technologie ne pouvait, sans risques, tomber aux mains de clients civils du CFM-56.

Depuis, la collaboration entre la SNECMA et General Electric a continué dans de bonnes conditions. Le CFM-56 a atteint, à ce jour, treize mille heures d'essais sur les vingt mille heures nécessaires à sa certification internationale. Ce réacteur est en essai sur un avion de transport américain, le YC-15 de Douglas, et sur une Caravelle.

Après la décision de M. Carter de suspendre la construction du B-1, General Electric a fait savoir que l'initiative du président des Etats-Unis ne remettait pas en cause sa coopération avec la SNECMA. La production du réacteur F-101 devait occuper, en moyenne, deux mille sept cents personnes par an entre 1979 et 1985, mais General Electric estime que le réacteur CFM-56, à des fins civiles, devrait prendre la relève et que le F-101 pourrait intéresser d'autres avions militaires.

MÉDECINE

La Fédération française des industries du médicament réaffirme son hostilité à la nationalisation du secteur pharmaceutique

L'industrie pharmaceutique est une *industrie mal aimée*, que *son* dynamisme même a posée en cible, ces dernières années, des tenants de l'austérité et nationalisations. Ainsi pourraient être résumées les motivations des dirigeants de la Fédération française des industries du médicaments, qui réunissaient, mardi 5 juillet, les journalistes afin de dresser, devant eux, le bilan de la vaste entreprise de relations publiques menée depuis le 12 avril. (*Le Monde* du 9 avril.)

Des relations publiques d'un mode particulier puisqu'elles ont emprunté un train dénommé pour la circonstance « *train-santé* », transformé en forum et *autour duquel se sont organisés* pendant près de trois mois, et dans toute la France, des débats contradictoires sur le thème du médicament.

M. Gabriel Maillard, président du Syndicat national de l'industrie pharmaceutique, a indiqué qu'au cours de cette campagne le *train s'est rendu dans trente* villes de province et que les débats organisés ont permis aux responsables de l'industrie de dialoguer avec quelque vingt-cinq mille personnes (élus, fonctionnaires, membres des professions de santé, universitaires, enseignants et chercheurs). M. Maillard a noté que les questions le plus fréquemment posées ont eu trait au nombre de spécialités pharmaceutiques, souvent mis en relation avec la surconsommation de médicaments.

Venaient ensuite l'information du médecin, que chacun s'accorde à souhaiter « *diversifiée et contradictoire* » ; puis la recherche et l'identité nationale des laboratoires (les firmes pharmaceutiques à capitaux étrangers en France assurent 45 % du chiffre d'affaires de la profession). Derniers sujets le plus fréquemment abordés enfin par les participants aux débats : le poids des médicaments dans les charges de la Sécurité sociale (le S.N.I.P. estime ce poids à 16 % des dépenses de l'assurane maladie) et les nationalisations, dont, a dit le président Maillard, « *on ne voit pas ce qu'elles apporteraient puisque l'Etat détient déjà tous les leviers de commande* ».

LA C.G.T. : la propagande du C.N.P.F.

C'est précisément en une nationalisation de l'industrie pharmaceutique dans son ensemble que la C.G.T., pour sa part, voit un remède « *à l'emprise de quelques géants et à la féodalité financière* ». Tenant au même moment une conférence de presse parallèle, les responsables de la Fédération nationale des indusries chimiques C.G.T. ont stigmatisé l'initiative du « *train-santé* », qui, ont-ils dit, « *s'inscrit en droite ligne dans la propagande du pouvoir et du C.N.P.F.* ».

Non seulement les dirigeants de la branche « *mentent, mais ils spéculent sur la santé de la population* », estime la C.G.T., pour qui « *les trusts de ces industries réalisent scandaleusement des bénéfices colossaux et précipitent l'invasion des groupes étrangers dans cette branche, alors que la recherche en France se trouve placée dans une situation de misère* ».

Les responsables de la Fédération ont conclu sur la nécessité d'instaurer « *un grand débat public télévisé sur le thème de la nationalisation de l'industrie pharmaceutique* ». — C. B.

● *La Confédération nationale des syndicats dentaires (C.N.S.D.)* vient de signer avec la Caisse nationale d'assurance maladie un accord remettant en vigueur jusqu'au 1er novembre 1977 la convention provisoire signée le 16 juillet 1975 — qui n'avait pas été reconduite le 1er janvier dernier. La signature d'une convention définitive reste liée pour les dirigeants de la C.N.S.D. à la satisfaction de leurs principales revendications, portant notamment sur un meilleur remboursement des soins conservateurs et des prothèses.

DÉFENSE

L'Irak recevra pour 7 milliards de francs de matériels militaires de conception française

Après le voyage du premier ministre à Bagdad, les 25 et 26 juin dernier, le gouvernement irakien vient de confirmer à la France la conclusion d'une série d'accords sur des ventes de matériels militaires comprenant, principalement, des avions Mirage F-1, des hélicoptères et des armements terrestres (blindés et missiles tactiques). Selon des informations de bonne source à Paris, le montant de ces transactions est de 7 milliards de francs.

Pour l'essentiel, il s'agit de la fourniture à l'Irak de soixante-douze intercepteurs Mirage F-1 en deux tranches de trente-six avions, avec leurs missiles Magic, au terme de négociations entre les deux pays qui durent depuis plusieurs années et qui ont longtemps achoppé sur le montant financier de la commande et sur la nature des matériels électroniques accompagnant les avions. L'équipement au sol de l'armée irakienne devra être modifié et la formation des pilotes ou mécaniciens assurée par l'armée de l'air française et les industriels concernés.

En plus de cet accord de principe sur la fourniture de Mirage F-1 supersoniques et dotés d'équipements électroniques modernes, l'Irak a prévu d'acquérir des hélicoptères Puma et des blindés A.M.X., dont le nombre n'est pas précisé *de source officielle*. La France a accepté, d'autre part, d'assurer la « maintenance », c'est-à-dire l'entretien et le soutien logistique de certains types de matériels terrestres de conception soviétique et acquis de longue date par les forces armées irakiennes. Ce n'est pas la première fois que la France obtient un tel contrat — elle pratique déjà la « maintenance » de matériels soviétiques en Egypte, — mais la concurrence était vive en Irak avec des fournisseurs soviétiques qui ont proposé, par exemple, à Bagdad, de livrer des avions Mig-23.

A son départ de la capitale irakienne, à la fin du mois dernier, M. Raymond Barre s'était contenté de déclarer que « la perspective est très favorable » en réponse à des questions sur des livraisons d'armes françaises à l'Irak. Il semble, du reste, que les négociations continuent entre les deux pays sur la fourniture d'avions de transport Transall.

Dans ses différentes versions, le Mirage F-1 équipe, à l'heure actuelle, à raison de quatre cent cinquante exemplaires au total, la France et les armées de l'air de six pays étrangers (République Sud-Africaine, Espagne, Grèce, Koweït, Libye et Maroc). L'Irak a, d'autre part, demandé à la France des précisions sur les performances attendues et les conditions de vente du nouvel avion de combat Mirage-2000 conçu par le groupe privé Dassault-Bréguet. Cet appareil monoréacteur de défense aérienne devrait voler, pour la première fois, au début de 1978.

Les transactions militaires entre l'Irak et la France ont eu lieu en dépit de fortes pressions commerciales et politiques de l'Union soviétique sur les autorités de Bagdad. Le gouvernement irakien était, jusqu'à présent, un client peu important de l'armement français, auquel il avait passé commande, notamment, d'automitrailleuses légères Panhard sur lesquelles étaient montés des missiles antichars, des mortiers, des équipements laser, ainsi que des hélicoptères Alouette avec canons.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	108 F	195 F	283 F	370 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	198 F	375 F	553 F	730 F
ETRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS - SUISSE	135 F	250 F	365 F	480 F
II. — TUNISIE	173 F	325 F	478 F	630 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

AUJOURD'HUI

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du 7 juillet 1977 :

UN DECRET :

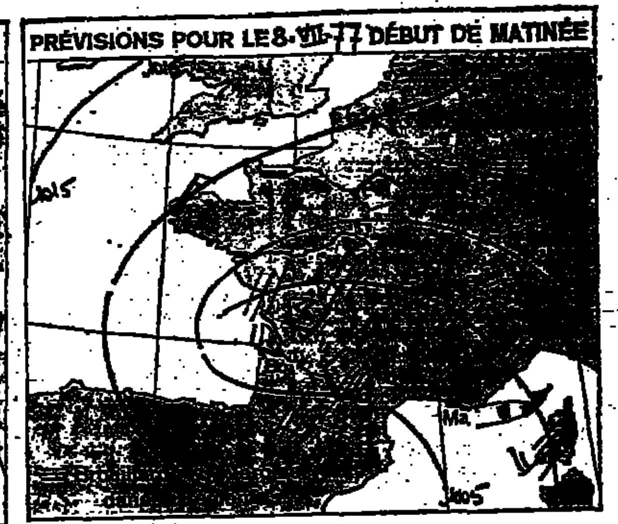
● Portant application de l'article 3 de l'ordonnance n° 45-993 du 17 mai 1945 et relatif aux conditions d'entrée en jouissance d'une pension à jouissance différée pour les agents des collectivités locales avant la qualité d'ancien combattant ou prisonnier de guerre.

UN ARRETE :

● Relatif au tarif des honoraires alloués aux architectes et techniciens appelés à prêter leur concours aux organismes bénéficiaires de la législation sur les habitations à loyer modéré en vue de la construction d'immeubles d'habitation.

MÉTÉOROLOGIE





Evolution probable du temps en France entre le jeudi 7 juillet à 0 heure et le vendredi 8 juillet à 24 heures.

La perturbation venue d'Espagne, qui *apportait jeudi matin des nuages* plus abondants avec quelques pluies et orages sur le Bassin aquitain et le Limousin continuera à se déplacer vers l'est et affectera une grande partie de la France, mais avec une activité plus marquée sur le Midi et le Centre.

Vendredi, cette perturbation épargnera nos régions s'étendant de la Bretagne aux frontières du nord et du nord-est, où le temps restera bien brumeuses matinales temporaires brumeuses nationales temporaires près des côtes.

Sur le reste de la France, le temps sera assez variable. Le matin on notera des orages peu nombreux et quelques pluies des Charentes au Massif Central, aux Alpes et à la Corse, et aussi quelques pluies, résidus des orages de la veille, sur le Bassin aquitain. Le soir, les orages, plus nombreux, se localiseront surtout du Val de Loire au sud du Bassin parisien, au Jura et aux reliefs de l'Est et du Sud-Est. Ils seront parfois violents et accompagnés de fortes rafales de vent. Les *températures maximales* seront en baisse, parfois sensible, sous les orages.

Jeudi 7 juillet à 8 heures, la pression atmosphérique, réduite au niveau de la mer, était à Paris - Le Bourget de 1 011,8 millibars soit 758,9 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 6 juillet ; le second, le minimum de la nuit du 6 au 7 juillet) : Ajaccio, 16 min. ; Biarritz, 21 et 17 ; Bordeaux, 29 et 17 ; Brest, 23 et 14 ; Caen, 24 et 14 ; Cherbourg, 22 et 15 ; Clermont-Ferrand, 29 et 15 ; Dijon, 29 et 17 ; Grenoble, 29 et 16 ; Lille, 27 et 15 ; Lyon, 29 et 18 ; Marseille-Marignane, 29 et 18 ; Nancy, 27 et 12 ; Nantes, 30 et 18 ; Nice-Côte d'Azur, 25 et 20 ; Paris-Le Bourget, 29 et 18 ; Pau, 23 et 16 ; Perpignan, 28 et 17 ; Rennes, 29 et 17 ; Strasbourg, 28 et 13 ; Tours, 29 et 18 ; Toulouse, 31 et 18 ; Pointe-à-Pitre, 29 et 24.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 32 et 18 degrés ; Amsterdam, 27 et 14 ; Athènes, 31 et 24 ; Berlin, 23 et 14 ; Bonn, 28 et 14 ; Bruxelles, 27 et 16 ; Iles Canaries, 24 et 19 ; Copenhague, 22 et 15 ; Genève, 26 et 15 ; Lisbonne, 23 et 16 ; Londres, 29 et 13 ; Madrid, 26 et 11 ; Moscou, 25 et 16 ; New-York, 28 et 20 ; Palma de Majorque, 28 et 17 ; Rome, 27 et 18 ; Stockholm, 17 et 14 ; Téhéran, 39 et 27.

loterie nationale — Liste officielle

DES SOMMES A PAYER, TOUS CUMULS COMPRIS, AUX BILLETS ENTIERS

TERMINAISON	FINALES et NUMEROS	GROUPES	SOMMES A PAYER (F.)
1	82 721	groupe 1	10 000
		autres groupes	2 000
	54 311	tous groupes	10 000
	88 461	tous groupes	10 000
2	182	tous groupes	200
	192	tous groupes	200
	402	tous groupes	500
	48 882	tous groupes	10 000
	52 722	groupe 1	10 000
		autres groupes	2 000
3	83	tous groupes	100
	3 933	tous groupes	1 000
	03 683	tous groupes	10 000
	41 973	tous groupes	10 000
	60 243	tous groupes	10 000
	25 273	groupe 2	100 000
		autres groupes	2 000
	52 723	groupe 1	2 000 000
		autres groupes	20 000
4	4	tous groupes	50
	44	tous groupes	150
	304	tous groupes	250
	524	tous groupes	250
	2 434	tous groupes	1 050
	3 064	tous groupes	1 050
	5 634	tous groupes	1 050
	8 054	tous groupes	1 050
	52 724	groupe 1	10 050
		autres groupes	2 050
	84 384	tous groupes	10 050
5	1 786	tous groupes	2 500
	42 085	tous groupes	10 000
	52 725	groupe 1	10 000
		autres groupes	2 000
6	6	tous groupes	50
	806	tous groupes	250
	866	tous groupes	250
	1 396	tous groupes	1 050
	7 036	tous groupes	1 050
	25 806	tous groupes	10 250
	52 726	groupe 1	10 050
		autres groupes	2 050

TERMINAISON	FINALES et NUMEROS	GROUPES	SOMMES A PAYER (F.)
6	17 826	groupe 1	100 050
		autres groupes	2 050
	87 816	groupe 3	100 050
		autres groupes	2 050
7	37	tous groupes	100
	22 847	tous groupes	10 000
	52 727	groupe 1	10 000
		autres groupes	2 000
	74 897	groupe 5	100 000
		autres groupes	2 000
8	68	tous groupes	100
	478	tous groupes	200
	8 538	tous groupes	2 500
	52 728	groupe 1	10 000
		autres groupes	2 000
9	839	tous groupes	200
	2 809	tous groupes	1 000
	8 459	tous groupes	1 000
	31 289	tous groupes	10 000
	52 729	groupe 1	10 000
		autres groupes	2 000
0	80	tous groupes	100
	90	tous groupes	100
	650	tous groupes	200
	5 930	tous groupes	1 000
	07 080	tous groupes	10 000
	52 720	groupe 1	10 000
		autres groupes	2 000
	10 980	groupe 4	100 000
		autres groupes	2 000

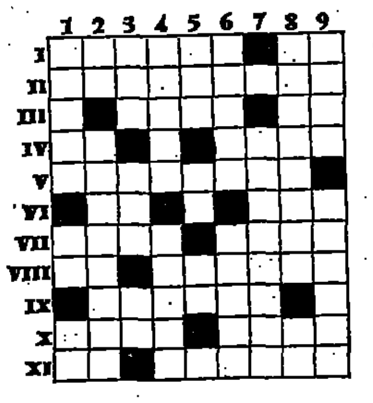
TRANCHE DES ROSES
TIRAGE DU 6 JUILLET 1977
PROCHAIN TIRAGE LE 13 JUILLET 1977 À MALAKOFF (Hauts-de-Seine)
77 — 32e

LOTO — TIRAGE No 27 : 1 2 16 20 28 37 — NUMERO COMPLEMENTAIRE 34

PROCHAIN TIRAGE LE 13 JUILLET 1977 VALIDATION JUSQU'AU 12 JUILLET 1977 APRES-MIDI

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 1 808



HORIZONTALEMENT

I. N'évolue qu'en plein jour ; *Emis par une brebis égarée*. — II. Mal en point. — III. Fut ravie ; Au Japon, ne prête pas à rire. — IV. Préfixe ; Conforme à la raison. — V. Creusèrent des trous pour en boucher d'autres. — VI. Marque un progrès en amour ; Elément d'une frange. — VII. Oriental vigoureux ; Mit tout le monde sur pied. — VIII. Abréviation ; En rapport avec des sommiers. — IX. Ancien moyen de communication. — X. Accent grave ; Travail d'un maire. — XI. Participent à la couleur locale ; Frappées.

VERTICALEMENT

1. Souvent trahi par son corps ; Possessif ; Symbole. — 2. Extrait de Chopin ; Sans mélanges savants. — 3. En Suisse ; Non vicié ; Plus en place (épelé). — 4. Voie d'eau ; *Coiffure ou bille*. — 5. Ne tire donc pas à conséquence ; Berceau d'écrevisses ; Négation. — 6. Ville de Syrie ; Habitaient l'Olympe. — 7. Point du jour. — 8. Pour le diable, c'est l'enfer ! ; Fin de participe. — 9. Son aventure ne put que le charmer ; Fugitives impressions.

Solution du problème n° 1 807

Horizontalement

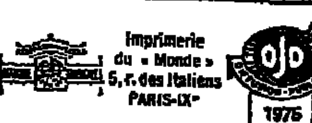
I. Force ; Air. — II. Ondines. — III. Ré ; Tut. — IV. Transpira. — V. Ue. — VI. Nus ; Alma. — VII. Escaliers. — VIII. Eiders. — IX. Ase ; Sasse. — X. Viseur. — XI. Cobéa ; Ste.

Verticalement

1. Fortune ; Arc. — 2. Onéreuses. — 3 RD ; Scie. — 4. Cinna ; Ad ; Vé ! — 5. En2 ; Alésia. — 6. Pâliras. — 7. Asti ; Messes. — 8. Ur ; A.R. ; Sut. — 9. Ratas ; Stère.

GUY BROUTY.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, *directeur de la publication*.
Jacques Sauvageot.



Commission paritaire des journaux et publications : no 57437.

Visites, conférences

VENDREDI 8 JUILLET

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 10 h. 30, Grand Palais, Mme *Garnier-Ahlberg* : « L'Islam ».

14 h. 45, 42, avenue des Gobelins, Mme Bachelier : « La Manufacture des Gobelins ».

15 h., église Saint-Paul, rue Saint-Antoine, Mme Bouquet des Chaux : « Le tournoi de 1559 et la mort d'Henri IV ».

15 h., 1, quai de l'Horloge, Mme Pennec : « La Conciergerie ».

15 h. 30 : 92, rue Saint-Martin, Mme Saint-Girons : « Beaubourg ».

21 h. 30, 6, place des Vosges, Mme Zujovic : « Le Marais illuminé » (Caisse nationale des monuments historiques).

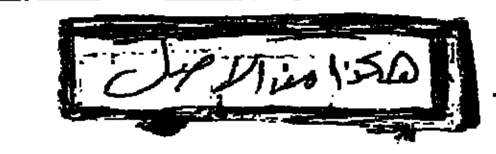
15 h. 20, rue Pierre-Lescot : « Les Halles » (A travers Paris).

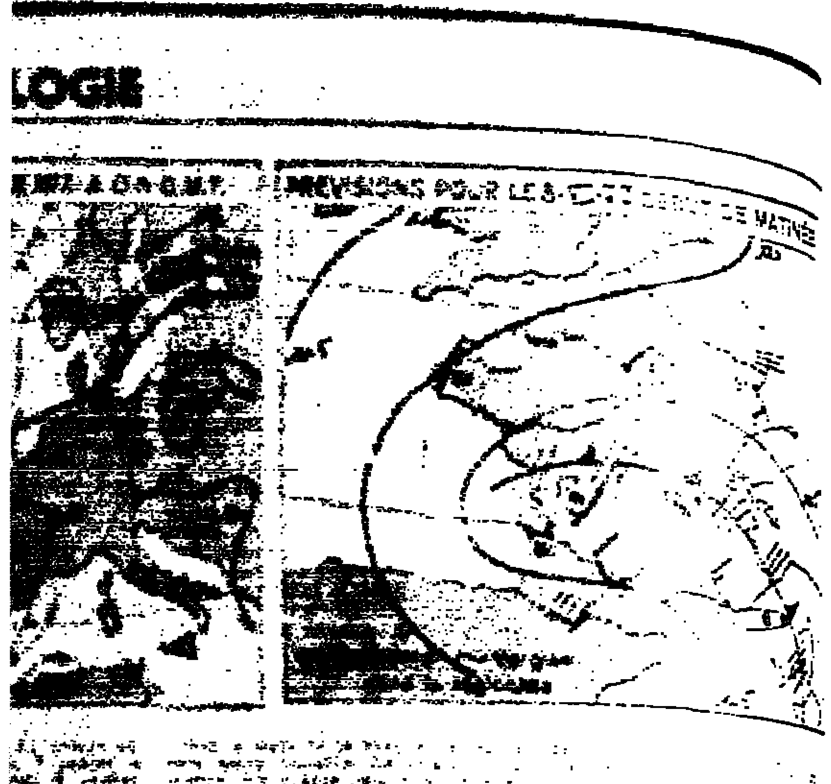
14 h. 30, 5, rue de l'Indépendance Américaine à Versailles : « Le ministère des affaires étrangères de Louis XV ».

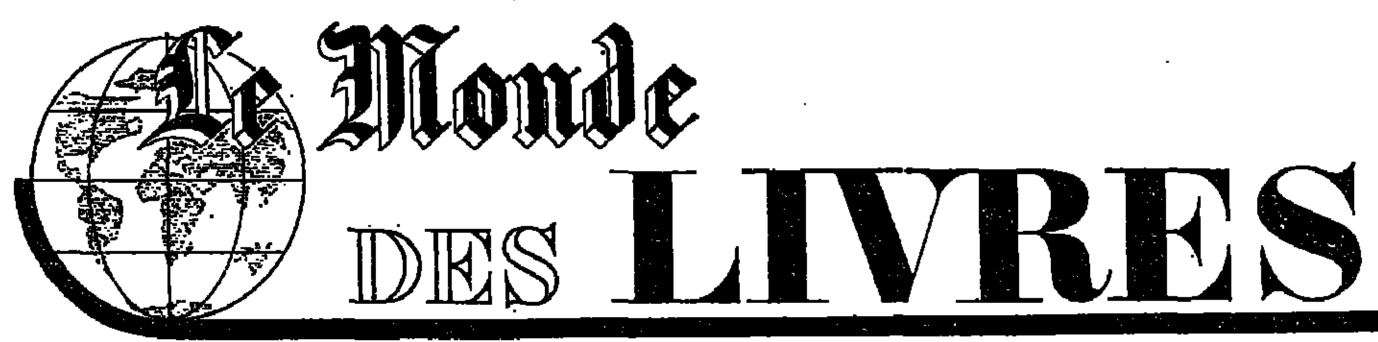
15 h., 16, rue de Birague : « La place des Vosges » (M. de La Roche).

15 h., place Paul-Painlevé, musée de Cluny : « Les sculptures de Notre-Dame » (Paris et son histoire).

14 h. 30, 42, avenue des Gobelins : « Les Gobelins » (Tourisme culturel) (en anglais).







« The little big man »

● *Jean Tulard et l'ombre de Napoléon.*

EN 1789, la France, privée de principe de légitimité monarchique, a perdu son équilibre politique. Elle ne l'a jamais entièrement retrouvé. Elle oscille depuis, sur longue période, entre régime d'Assemblée et pouvoir personnel d'un sauveur. Napoléon est le premier de ces sauveurs. L'attitude de la société française à un moment donné face au mythe napoléonien est un révélateur du climat politique. Comme un papier tournesol indique le caractère acide d'une solution, l'intensité du bonapartisme mesure la tendance à la personnalisation du système politique français. L'ombre de Napoléon est sur Boulanger, Pétain ou de Gaulle. Elle n'est pas sur Giscard, plus proche de Talleyrand, tombeur proche de l'Empereur, malgré la Vᵉ République qui institutionnalise le sauvetage, et nous habituera sans doute à être sauvés tous les sept ans.

Parce que le mythe napoléonien renseigne sur la France, on peut, on doit réécrire, à l'infini, la biographie de ce premier sauveur. En 1977, la France est peut-être dans le doute. Jean Tulard nous donne une biographie nuancée, presque fractionnée, de Napoléon, qui détaille l'homme mais le dissout dans son environnement historique. Fasciné par le personnage, il le réduit pourtant, par l'analyse historique. Souvent, il le dit grand et le montre petit. Cette synthèse très complète est plus qu'une biographie, un tableau général de la société napoléonienne, mêlant agréablement débats historiques de fond et anecdotes plaisantes. La petite histoire peut éclairer la grande. Ainsi, le « débat » sur les femmes de Napoléon révèle que les plus belles du temps — Mme Tallien, Mme Récamier, Alexandrine de Bleschamps — ont résisté à l'Empereur. *« Voilà qui fera rêver sur les limites de la dictature napoléonienne. »* On sourit, puis l'on se dit que cette mesure du despotisme en vaut bien d'autres.

Tulard montre bien l'essence de la stabilisation napoléonienne, transfert des énergies révolutionnaires vers l'action extérieure — reconversion déjà largement opérée par le Directoire.



★ Dessin de Levine. Copyright New-York book review, Opera Mundi.

Sous le Consulat, puis l'Empire, s'organise une nation paisible et bourgeoise, plus rentière et administrative que commerçante — le règne des notables. C'est déjà la France de Balzac. Le modèle français de révolution bourgeoise — contrairement au modèle britannique — n'ouvre pas la voie à la révolution industrielle. Dans le prolongement de l'œuvre révolutionnaire, la modernisation administrative et légale va très vite : code civil, Conseil d'Etat, préfets. On sent le sauveur poussé par une bourgeoisie qui sait ce qu'elle veut.

Si l'on excepte un an de paix, après le traité d'Amiens de 1802, la France est en guerre. Mais quelle guerre de rêve ! L'armée française vit surtout à l'extérieur du pays, de pillages et des compensations obtenues de l'Autriche *ou de la Prusse après chaque* campagne victorieuse. Financièrement, la guerre nourrit la guerre. La conscription débarrasse les campagnes des bras inutiles accumulés par soixante ans d'expansion démographique, faisant ainsi monter légèrement les salaires ouvriers. Seul point noir : le Blocus continental prive les notables de sucre et de café.

L'Europe, bien sûr, est à feu et à sang. Les pays de langue allemande, l'Italie, l'Espagne, une partie de la Russie, sont dévastés. Des grands pays européens, seule la Grande-Bretagne échappe à l'occupation ou à l'invasion. Tulard nous donne tous les éléments pour juger, mais il ne dit peut-être pas assez nettement l'horreur très moderne de l'épopée napoléonienne. La France seule perd un million d'hommes, pour trente millions d'habitants. Une proportion presque égale à celle de 1914-1918 : un million cinq cent mille pour quarante millions d'habitants.

Cette coupure entre France paisible — apaisée par la saignée — et Europe transformée en champ de manœuvre, est responsable de la double image de Napoléon.

EMMANUEL TODD.

(Lire la suite page 19.)

Quand Octavio Paz dit la lumière

● ***L'un des grands poètes du temps présent. L'un des essayistes les plus lucides d'aujourd'hui.***

ON est toujours avide de ce que publie Octavio Paz. Il est non seulement l'un des plus grands poètes du temps présent, mais il est aussi l'un des esprits les plus fermes et les plus lucides d'aujourd'hui. Il est difficile de parler de la poésie, ou, pour reprendre les termes de Mallarmé, de ce *« quelque chose comme les lettres »*, sans faire référence à la démarche d'Octavio Paz et aux textes qu'il a consacrés à la « poétique ». Des livres tels que *l'Arc et la Lyre, Conjonctions et Disjonctions*, sans oublier *le Singe grammairien*, sont indispensables à qui veut connaître ce qu'est l'enjeu actuel de la poésie.

Mais ces travaux ne sont pas ceux, lointains, d'un théoricien. C'est au contraire : Octavio Paz s'est mis tout entier dans son langage, ce qui nous oblige à interroger conjointement ses poèmes et ses essais. On y voit le Mexique des anciens dieux rejoindre la modernité la plus décisive. On y perçoit les métamorphoses de l'histoire et du monde. On y déchiffre les lignes fondatrices d'une érotique sans laquelle tout serait néant, et s'évanouirait. Deux livres d'Octavio Paz viennent de paraître en traduction française : un essai titré *Marcel Duchamp : l'apparence mise à nu...*, transcrit par Monique Fong, et un poème étoilé, traduit admirablement par Roger Caillois : *Mise au net*. Il faut prendre les deux ensemble et les mélanger l'un avec l'autre, un peu comme on bat les cartes avant la donne. Car il s'agit bien de cela : d'une donne.



Dessin d'ORLIC.

D'une partie jamais terminée par laquelle l'écrivain, le langage, l'apparence et le réel s'offrent et se dérobent :

« Les mots luisent dans l'ombre.
Et la noire marée des syllabes
couvre le papier, elle enterre
leurs racines d'encre
dans le sous-sol du langage... »

HUBERT JUIN.

(Lire la suite page 17.)

Roger-la-peste

NOUS *aurions juré que Marcel Jouhandeau* et Roger Peyrefitte, férus qu'ils sont de prose polie et repolie, seraient les derniers écrivains à suivre la mode des propos recueillis au magnétophone. Voici pourtant qui est fait. Pour Jouhandeau, passe encore : le grand âge, malgré sa verdeur, lui donne l'excuse de l'urgence. Mais Peyrefitte, si rose et rosse qu'on ne le dirait jamais au bord des soixante-dix ans, et si fier de ses imparfaits du subjonctif ! Fallait-il que les ragots, son cher péché, le démangeassent !

Propos secrets prolonge, en effet, le chapelet, si l'on peut dire, des indiscrétions croustillantes qui ont jalonné sa vingtaine de livres. L'auteur pense acquérir le droit à ce *déballage en livrant quelques-uns de ses propres secrets.* Mais on verra qu'il paie en monnaie de singe : quelques péchés véniels de collège, accrocs de police et ennuis de santé. Son sujet reste les autres, surpris systématiquement dans leurs bassesses par le trou de serrure.

CETTE manie ne s'explique pas seulement par un fond de voyeurisme. Peyrefitte avoue ne lire aucun de ses contemporains et leur préférer Restif ou Voltaire, ce qui est son droit et sans doute la sagesse. Du coup, les gens ne l'intéressent et ne lui sont connus que par leur biographie officielle ou les potins qui courent sur eux. Au lieu de leurs œuvres, il consulte et cite à longueur de page... Les divers *Who's Who, complétés par ce qui se chuchote dans* les dîners en ville. La notoriété mondaine, le physique et ce que les gens cachent sont ses critères à peu près exclusifs.

Homme d'ordre affiché, il exècre le parti communiste mais reproche surtout à Georges Marchais de ressembler à Frankenstein ou à Georges Séguy d'être « gras à lard ». De Valéry Giscard d'Estaing, pour qui il vote et dont il goûte la distinction, il retient principalement qu'il ne l'a pas remercié

par Bertrand Poirot-Delpech

pour l'envoi d'un de ses livres. A l'inverse, Duclos est pardonné de ses opinions pour avoir confié qu'il admirait l'auteur. La haine pour de Gaulle se cherche moins des motifs que des occasions de trépignement. L'indulgence pour Pompidou n'exclut pas l'évocation de scènes triviales avec le général dans les toilettes de la rue de Solférino. Sitôt que s'offre un racontar qu'il espère savoureux, il n'y a plus d'estime ni d'amitié qui tienne. Question de vérité, jure-t-il ; plaisir de salir serait plus juste.

MEME les intimes qu'il dit aimer, il ne peut s'empêcher d'en dire pis que pendre. Les femmes, en particulier, comme Marie-Laure de Noailles, Lise Deharme, Leonor Fini ou Josette Day. Sa tendresse pour Denise Bourdet ne le retient pas d'étaler en propriétaire les confidences qu'elle a pu lui faire. Sans le moindre scrupule, il détaille les milliards de l'une, les malheurs physiques de l'autre, ses expériences de sodomie avec telle ou telle nommément désignée. Le tabou de la vie privée et le droit à la dissimulation, voilà pour lui la seule impudeur.

L'homosexualité inavouée l'exaspère plus que tout. Il n'a de cesse de la démasquer. Pour mieux briser, dit-il, le cercle d'infamie où vivent encore, et meurent, les hommes de son espèce ; mais aussi par un vieux plaisir de confondre les honteux et de les attirer de force dans son camp, quitte à « convertir » après coup et sans preuves, sinon de piètre police, n'importe qui.

La liste des pédérastes clandestins, malgré eux ou qui s'ignorent, s'est encore allongée. Toute la haute administration française, du Quai d'Orsay à la police, serait acquise la nuit aux tendances que, pour donner le change, elle persécute le jour. Quant aux écrivains, qui tous l'ont été, le sont ou le seront, comme on l'a dit pour les Français et le gaullisme, l'auteur les juge en grande partie à l'aide qu'ils ont apportée à la « cause ». Genet, par exemple, est taxé de l'avoir négligée, outre sa présence, jugée pendable dans le *Who's Who* américain !

CETTE *frivolité de « gendelettre » et de mondain, Peyrefitte* a au moins l'avantage de l'assumer pleinement. De Thomas Mann, aperçu dans un palace de Taormine — car presque tous ses témoignages sont de rencontres à dîner ou en villégiature, — il retient qu'il a pris du Franz Lehar pour du Wagner. Faute d'avoir croisé l'auteur d'*Au-dessous du volcan* dans un hôtel ou d'avoir recueilli sur lui quelque bobard, il déclare ne pas connaître Malcolm Lowry.

(Lire la suite page 16.)

★ PROPOS SECRETS, de Roger Peyrefitte. Albin Michel, 318 p., 49 F.

Comment Anna O devint une active féministe

● ***Son cas est le plus célèbre des débuts de la psychanalyse. Lucy Freeman a retracé sa vie mouvementée et passionnante.***

QUI fut exactement Anna O ? Ernest Jones nous a révélé son vrai nom : Bertha Pappenheim. Les *Etudes sur l'hystérie* et les nombreux commentaires que Freud lui-même donna de ce cas, soigné par Breuer, en *ont fait une sorte de classique* de la psychanalyse. L'histoire de cette jeune femme, née à Vienne dans une famille juive bourgeoise, est d'abord celle d'une maladie.

Lorsqu'elle est confiée à Breuer, vers Noël 1880, elle souffre de symptômes graves : perte de la mémoire, troubles du langage et de la vision, hallucinations, paralysies, que l'on pouvait rattacher à une hystérie. Prostrée, assistant impuissante à la mort de son père, elle semble incapable d'établir le moindre contact avec le monde qui l'entoure. Avec autant de patience que de passion, Breuer analyse tous ses symptômes sous hypnose et découvre que, une fois leur origine reconnue, ils disparaissent. Deux fois par jour, il lui rend visite et s'entretient avec elle — en anglais, car elle avait perdu l'usage de l'allemand. — l'emmène en promenade avec sa fille. C'est Anna O qui désigne le traitement qu'elle subit par l'expression de *talking cure* (cure par la parole), qui devait tellement impressionner Freud.

Tandis que Breuer est frappé par l'étrangeté du cas et la richesse de la personnalité de la jeune fille, celle-ci développe à son égard un attachement croissant. L'issue tragi-comique en est bien connue : la grossesse nerveuse qui suivit l'arrêt de la cure, l'attribution d'un bébé imaginaire à Breuer, qui dut partir avec sa femme à Venise pour une seconde lune de miel, afin de mettre un terme à sa jalousie... Par la suite, Freud ironisera souvent sur ce transfert non maîtrisé, et Breuer fuira toutes les patientes hystériques.

Ce qu'il advint d'Anna O durant les six années qu'elle passe ensuite en Autriche est moins connu : elle s'adonne à la morphine, fréquente les maisons de santé, et Breuer lui-même en vint à se demander si la mort, pour elle, n'eût pas été préférable.

La traite des Blanches

Lorsque paraîtront, en 1895, les *Etudes sur l'hystérie*, Bertha Pappenheim vivait avec sa mère à Francfort, et rien ne laisse supposer qu'elle les ait lues. La jeune bourgeoise viennoise est devenue infirmière volontaire. Elle consacre son temps aux enfants juifs qui ont survécu aux pogroms, leur distribue de la soupe et écrit pour eux, sous un pseudonyme masculin, des contes de fées. Prenant conscience de leur misère, elle devient même directrice bénévole d'un orphelinat.

C'est à la même époque qu'elle découvre le féminisme à travers une revue. Les femmes juives lui semblent encore plus humiliées et défavorisées que les autres. Elles n'ont aucun droit, et aucune organisation ne les protège. Elle rédige des textes — essais et pièces de théâtre — féministes et décide de lutter contre la prostitution et la traite des Blanches. Elle découvre qu'un grand nombre de fillettes juives de Galicie sont vendues par leurs parents, et même que des juifs turcs organisent la prostitution. Lorsqu'elle veut dénoncer le scandale, elle se heurte aux autorités religieuses, qui ne s'intéressent pas au sort des femmes et lui interdisent de *dévoiler publiquement l'existence* de ce commerce.

Elle entreprend alors de grands voyages en Galicie, en Pologne, en Orient, en Russie, visite les communautés israélites, essaye de réunir des fonds pour lutter et fonde un asile pour les filles mères et leurs enfants. Avec courage, elle dirige presque seule son institution, prend contact avec d'autres féministes et passera désormais sa vie entière à *venir en aide aux filles* juives illettrées. Sans vraiment y croire, elle assiste à la montée du nazisme et de l'antisémitisme en Allemagne.

A soixante-dix-sept ans, elle doit se rendre au bureau de la Gestapo, car une de ses pensionnaires, arriérée, avait qualifié le visage du Führer de « tête de criminel ». Malade, elle ne résistera pas à cette dernière épreuve et s'éteint le 28 mai 1936, ironisant encore sur la couleur des roses thé qu'on lui a offertes et qui sont assorties à son teint moribond. De cette vieille femme qui mourut seule au milieu des honneurs, Martin Buber dira seulement : *« Non seulement je l'admirais, mais je l'aimais et je l'aimerai jusqu'à ma mort. »*

Une énigme

Malgré cette excellente biographie, le cas d'Anna O ne cesse d'apparaître comme une énigme. Il y a le mystère des six années qui séparent la fin du traitement et l'arrivée à Francfort. Il y a surtout le contraste entre le portrait tracé par Breuer de cette jeune fille séduisante et l'étonnant désert *affectif que fut sa vie. Bertha* Pappenheim ne se maria jamais et sembla toujours se défier des hommes. Tout se passe comme si Breuer avait été le substitut passager de l'amour qu'elle avait pour son père et, que, avec leur disparition, elle ait renoncé à toute vie sexuelle. Elle, qui se sentait coupable de n'avoir pas assez soigné son père, consacra sa vie à aider les autres. Mais son histoire demeure brisée en deux morceaux *distincts* qu'il est difficile de rassembler. On sent confusément qu'il existe des rapports étroits entre Anna O et Bertha Pappenheim, que son adhésion au féminisme et sa lutte contre la prostitution s'enracinent dans les suites de sa névrose. Mais comment comprendre cette femme qui consacre son temps à s'entourer d'objets rares et précieux, à fabriquer des colliers de perles et des dentelles lorsqu'elle ne se rend pas, en pèlerinage, dans les maisons closes d'Alexandrie ?

Il est enfin impossible de ne pas être frappé par l'ambiguïté de son intérêt pour les prostituées : elle semble plus ou moins s'identifier à leur destin, et si la lutte contre la traite des Blanches et la prostitution la passionnent tant, c'est que l'homme y apparaît comme le responsable et l'ennemi. Sa lutte sociale et philanthropique fut-elle un moyen de sublimer sa propre agressivité, son obsession pour la prostitution, un moyen d'échapper à ses fantasmes ? Du bébé imaginaire de Breuer à l'asile pour les filles mères, il existe sans doute une chaîne ininterrompue, même si des maillons en ont disparu. Ce qui demeure fascinant et exemplaire dans l'histoire de cette femme, c'est l'énergie qu'elle dépensa en luttant pour les autres et, surtout, contre elle-même, c'est-à-dire contre son inconscient.

JEAN-MICHEL PALMIER.

★ L'HISTOIRE DE ANNA O, de Lucy Freeman, *trad. de l'américain* par William et Blandine Ashe. P.U.F. Collection « Perspectives critiques », 326 p., 56 F.

la vie littéraire

Tous les métiers mènent à l'édition

A la lumière des six cent vingt notices que comporte le Dictionnaire biographique de l'édition et des arts graphiques francophones publié par France-Expansion sous le titre *Ceux qui font l'édition*, il apparaît que 85 % des éditeurs ont fait des études universitaires, mais que le droit et l'économie entrent pour autant dans leur formation que les lettres et la philosophie.

Si 10 % d'entre eux sont passés par Sciences Po, les chemins qui mènent au métier d'éditer les autres sont néanmoins *variés et parfois buissonniers : agriculteur*, ajusteur, énarque, chirurgien-dentiste, capitaine au long cours, pilote de chasse, etc.

L'un a vingt ans ; l'autre, quatre-vingt-deux. Celui-ci a comme violon d'Ingres... la flûte à bec, et celle-là, qu'on croyait plus o...sée, la tapisserie. Tel s'adonne au scrabble, et tel autre à l'héraldique. L'un pousse la fantaisie jusqu'à s'exercer au... bilboquet, et l'autre la restreint jusqu'à ne pratiquer que... le violon.

Mais la grande majorité se délasse dans l'exercice du bricolage et de la voile.

Une façon d'être toujours dans le vent.

Plus de « soufre » pour l' « enfer »

Depuis le 27 juin, l'« enfer » n'existe plus. L'administration de la Bibliothèque nationale a décidé de transférer ses prétendus relents *sulfureux — moins de deux mille volumes* sur les sept millions qu'abrite la Bibliothèque nationale — à la réserve. Décision purement administrative. De même que relève du simple administratif l'autorisation qu'il convient de demander à M. Pierrot, conservateur en chef des imprimés, pour avoir accès aux ouvrages de l'ex-« enfer », soumis au même régime que tous les livres précieux. Pas plus qu'auparavant, *il n'est besoin de produire un certificat* de bonne moralité et mœurs insoupçonnables. Belzébuth n'est pas mort : il n'a jamais existé. Du moins dans les murs illustres de la Bibliothèque nationale.

Sous le signe du dragon

Dans la collection « La nuit des mondes » (Tchou), Suzanne White vient de faire paraître un livre sur *l'Astrologie chinoise*, ce qu'elle peut apprendre sur soi-même et sur l'avenir.

L'astrologie chinoise ne se fonde pas sur *les signes du zodiaque et leur répartition* au fil des mois, mais procède par années vouées à un animal : le rat, le bœuf, le tigre, le chat, le dragon, le serpent, le cheval, la chèvre, le singe, le coq, le chien, le cochon.

Le dragon fait aussi partie du *Dictionnaire des superstitions et des croyances populaires*, publié par Pierre Canavaggio, chez Jean-Claude Simoën, avec une préface de Jean Duvignaud. Les dragons vraiment français sont au nombre de sept : *la Chair salée* de Troyes, *le Dragon* de Louvain, *la Grand-Goule* de Poitiers, *le Graoulli* de Metz, la *Gargouille* de Rouen, *la Kraulla* de Reims, *la Tarasque de Tarascon. Le dragon français est l'incarnation* du Mal. Chez les Chinois, il est artiste, intuitif, enthousiaste. Il est vrai que le rat, objet de répulsion chez nous, est, pour les Fils du Ciel, humoriste, intellectuel (de là vient sans doute l'appellation « rat de bibliothèque »). Quant au cochon considéré généralement comme sale, il est, là-bas, cultivé, loyal et sensuel. D'où, vraisemblablement, l'expression : « un cochon qui *sommeille* ».

Le gauchisme et la nuance

Dans le dernier bulletin « Hachette Informations », Jean-François Bizot, ancien directeur d'Actuel, auteur du roman, *les Déclassés*, paru aux Editions du Sagittaire, à l'automne dernier, répond aux questions de Frédéric *Vitoux touchant à ses rapports avec le groupe.*

« Le fait que Le Sagittaire appartienne au groupe Hachette a posé pour moi un petit problème théorique et politique. Hachette *a des ramifications telles qu'on préférerait...* que cela se développe de tous les côtés. Et qu'il existe une multiplicité de petits éditeurs, à plus forte raison de petits diffuseurs... Cela dit, le travail avec Le Sagittaire n'a posé aucun problème. Le gauchisme s'est suffisamment trompé quand il a cru que lorsqu'une société en contrôlait une autre financièrement, ça amenait automatiquement un contrôle totalitaire sur l'ensemble des activités de cette société. Non, ce n'est pas absolument vrai. C'est plus nuancé. »

Maophiles

Deleuze ? Un « *petit professeur de l'embuscade désirante* », qui développe un « *fascisme de la pomme de terre* » *(Rhizome)*. Lacan ? « *Sceptique bourgeois* », il propage une « *conviction dangereuse : rien de nouveau sous le soleil* ». *L'Ange*, de Lardreau et Jambet « *décourage d'emblée, étant idéaliste et fasciste* ». Les *althussériens* ? Ce sont les « *chouettes scolastiques de la nuit du P.C.F.* ». Et une note annonce (ou esquive ?) « *nous parlerons de Foucault une autre fois* ».

Toutes ces amabilités peuvent se lire dans un recueil d'articles concernant « la situation actuelle sur le front de la philosophie », édité chez François Maspéro dans la collection « Yenan » animée par Alain Badiou et Sylvain Lazarus. On y lit aussi qu'« *il n'y a qu'un grand philosophe de ce temps. Mao Tse-toung* ».

Une précision : présenter ainsi cette brochure dénote à coup sûr un esprit petit-bourgeois et malveillant.

En marge

Comme revendication, au lieu de demander 20 000 balles d'augmentation, je demanderai deux heures de travail en moins... » C'est Léo qui parle, dans un café, place de la République. Il y a quelques mois, il partageait encore la vie, les vols et les drogues d'une bande de « loubards ». Depuis, il a décidé de s'en sortir, de vivre autrement, d'échapper au dilemme « aller à *l'usine ou aller en tôle* ». Il tente d'être en marge.

Après bien d'autres, Jacques Lévy-Stringer a exploré ces marges et publie aujourd'hui un ensemble d'entretiens, de regards et de réflexions sur *les Marginaux*, où il discerne une « nouvelle force politique en France ». Si les contours en sont flous et mouvants, son existence hors des partis institués est réelle — ce qui n'est plus aujourd'hui une découverte. Cette enquête inaugure une nouvelle collection, dirigée par l'auteur aux éditions Fayolle : *Intervalle*. Elle publiera notamment un livre de Bernard Brigouleix sur l'extrême droite en France, intitulé carrément *les « Fachos »*. Des marginaux de l'autre bord...

« Tankonala Santé »

Il est assez rare qu'une revue se mette en boîte : les comités de rédaction, presque toujours, se prennent fort au sérieux. Mais il est franchement exceptionnel que cette mise en boîte se concrétise, sous la forme d'un cylindre de fer blanc, hermétiquement clos, contenant un numéro spécial qui risque d'être le dernier. C'est pourtant ce qui est arrivé à *Tankonala Santé* (1, rue des Fossés-Saint-Jacques, 75005 Paris, n° 22, 15 F), qui poursuit depuis plusieurs années actions et réflexions sur les changements de la pratique médicale, ses abus et ses insuffisances. La revue « confirme par ce conditionnement son caractère d'objet de consommation », précise *une belle étiquette jaune.*

A l'intérieur, outre *onze thèses générales* sur la médecine et la contestation aujourd'hui, on trouve une « carte postale molle à sujet libre » à dessiner et à rédiger soi-même, puis à envoyer à la rédaction, qui ne la publiera pas. Comme dit encore l'emballage : « Ouvrez la boîte, il en sortira peut-être quelque chose. » Tant qu'on a la santé...

La conspiration des milliardaires

Sous ce titre qui pourrait être actuel, paraît, aux Editions 10-18 le premier roman de Gustave Le Rouge, cosigné par Gustave Guitton et publié par fascicules en 1899 et 1900.

Il s'agit, rédigée dans ce style à la fois d'anticipation, d'aventures et policier, qui était à la base du roman populaire, de l'histoire d'un professeur inventeur d'une locomotive sous-marine, sorte de « Concorde » subaquatique et prémonitoire que « torpille » (au sens figuré) le Club des milliardaires *américains, désireux, sous la conduite du roi de la conserve,* de placer l'Europe sous leur tutelle économique.

L'histoire n'en finit pas de se répéter, à moins que tout simplement, elle ne se prolonge.

vient de paraître

Roman

JEAN-PIERRE FAYE : *les Portes des villes du monde.* — Dans la collection qui a été inaugurée avec *le Pied* de Jean-Louis Bory, Jean-*Pierre Faye se livre à son tour*, à cette expérience de roman parlé... à deux : celle de je, celle de l'autre. (Belfond, coll. « Le désir fou », 180 p., 39 F.)

GUILLAUME HANOTEAU et CLAUDE HEYMANN : *le Producteur.* — Un homme de plume et un homme de pellicule se sont associés pour écrire ce roman d'un homme fou-fou-fou de cinéma. (Fayard, 360 p., 39 F.)

Voyages

JACQUES LACARRIÈRE : *Chemin faisant*, suivi de *la Mémoire des routes.* — Le journal d'un errant heureux, des Vosges jusqu'aux Corbières. Mille kilomètres à pied à travers la France. Par l'auteur de *l'Eté grec.* (Fayard, 300 p., 39 F.)

Histoire

GEORGES BORDONOVE : *la Vie quotidienne de Napoléon en route vers Saint-Hélène.* — L'ordinaire des jours d'une route vers l'exil et la déportation. (Hachette, 278 p., 38 F.)

MAX HEILBRONN : *la Princesse Troubetskoi.* — Une remise en mémoire par des textes choisis de la vie et du rôle d'une des figures de l'insurrection russe de 1825. (Editeurs français réunis, 255 p., 30 F.)

ROBERT LACEY : *Sa Majesté Elizabeth II et la Maison de Windsor.* — Un reporter du *London Sunday Times* a « vécu » avec la *reine d'Angleterre. Pour tout bon* républicain nostalgique de la monarchie des autres. Traduit par Sabine Delattre et Hervé-François d'Aulantry. (Elsevier - Sequoia, coll. « Documents - Témoins », 262 p., 58 F.)

Histoire

MICHEL ROQUEBERT : *l'Epopée cathare (1213-1216).* — Après *l'Invasion*, publiée en 1970 pour la période 1198-1212, l'auteur intitule son deuxième tome *Muret ou la dépossession.* (Privat, 482 p., 130 F.)

Politique

JILIAN BECKER : *la Bande à Baader.* — La traduction de l'enquête d'un journaliste américain publiée *aux Etats-Unis* sous le titre *Hitler's Children.* (Fayard, 355 p., 58 F.)

Essai

JACQUES LEAUTE : *Notre violence.* — Le directeur de l'Institut de criminologie de Paris invite à une réflexion sur la criminalité, la délinquance, mais aussi les instincts de tous. (Denoël, coll. « Regards sur le monde », 185 p., 56 F.)

Récit

VINCENT BUGLIOSI et CURT GENTRY : *l'Affaire Manson.* — Le récit de ce « classique » du crime par le procureur qui dirigea l'instruction et soutint l'accusation. *Traduit de l'américain par* Dominique Piat. (Laffont, coll. « Vécu », 469 p., 54 F.)

Philosophie

JOSEPH JUSZEZAK : *l'Anthropologie de Hegel à travers la pensée moderne.* — Un prolongement des travaux d'Eric Weil, par l'un de ses élèves. (Ed. Anthropos, 262 p., 50 F.)

Sciences occultes

ROGER DE LAFFOREST : *la Réalité magique.* — Cet ancien romancier, lauréat du prix Interallié en 1939 pour *les Figurants de la mort*, s'applique à démontrer que la science expérimentale aujourd'hui n'hésite plus à utiliser *des techniques magiques pour* élucider l'inexplicable. (Robert Laffont, « Les énigmes de l'univers », 250 p., 32 F.)

en poche

D'ILE EN ILE

RHODES, Skyros, Spetsais, Lesbos, Paros, Naxos... Un archipel ? Des îles ? Un dépliant pour touristes en mal de dépaysement ? Un tissu fait de réalités brodées d'un rêve infini ? Pour Michel Déon ce sont des lieux hantés par des souvenirs futurs, des rendez-vous avec soi-même. Chaque port, chaque paysage, se détache de la mémoire, secrets successifs ouverts au vent et au mythe.

A la recherche de la solitude on rencontre l'errance : un yacht, le *Cordelia*, porteur de messagers rescapés d'un autre monde. Des épaves, des « types » qui voyagent pour oublier ou pour se souvenir. Dans ce spleen surgissent aussi les autochtones qui, eux, errent sur place et à travers les siècles, tels Panayotis, le coiffeur, qui parle de Renoir, Stratis qui adore les mystifications, ou encore les deux vieilles sœurs, Andromaque et Koula, qui vivent dans leur demeure kitch avec le souvenir du prince qu'elles ont aimé.

Il y a aussi la Grèce telle que l'auteur du *Taxi mauve*, après Laurence Durrell et Henry Miller, l'a vécue : « *Limpide et transparente, si transparente que son passé se dessine à chaque instant dans le présent, images superposées dont les temps sont mêlés confusément.* »

D'une île à l'autre, Michel Déon retrouve la séduction, et ce fond de tristesse et d'optimisme que laisse le voyage. Beaucoup plus que le caïque qui le trimbale en mer Egée, c'est la voix du poète G. Séféris dont il cite les vers, qui relie ces étapes où l'on goûte un répit : « *Mais que cherchent-elles, nos âmes, à voyager ainsi sur des ponts de bateaux délabrés...* »

DIMITRI T. ANALIS.

★ LE RENDEZ-VOUS DE PATMOS, de Michel Déon. Folio 391 p., 3,75 F.

en bref

● LES CINQ ROMANS du précurseur français de la science-fiction et pionnier de l'astronautique, *J.-H. Rosny aîné* : « la Guerre du feu », « le Félin géant », « Vamireh », « Eyrimah », « Helgvor du fleuve bleu » viennent d'être réédités par Taillandier. Il s'agit, comme on le sait, de la fresque la plus insolite de la littérature contemporaine, l'épopée des âges primitifs telles que les préhistoriens les ont dégagées des entrailles de la Terre.

● LE BRASIER DES ANCÊTRES, poèmes populaires de la Bretagne, font l'objet d'une réédition bilingue en deux tomes chez 10/18. Les textes bretons ont été établis par Loeiz Ar Floc'h et traduits par Jean-Pierre Foucher.

● L'ASSOCIATION DES AMIS DES CAHIERS DU NOUVEAU COMMERCE, créée autour de la revue, vient de faire paraître son dix-septième carnet de lecture/critique. La publication a conservé depuis le début son originalité qui est de laisser à ses collaborateurs le libre choix des livres dont ils rendent compte (réservé aux membres de l'Association : A.C.N.C., 3, rue de la Cossonnerie, 75001 Paris).

● « LA NOUVELLE POÉSIE FRANÇAISE », de Bernard Delvaille, anthologie qui groupe une centaine de poètes modernes, de moins de quarante ans, tournant le dos à l'événement, mais ne dédaignant pas le romantisme, axés sur la ville, le voyage, le sexe et le langage, vient de faire l'objet, chez Seghers, d'une troisième édition mise à jour, revue et augmentée, en deux tomes, précédés d'une introduction.

● UNE PLAQUE A ÉTÉ APPOSÉE, au numéro 12 de la rue Clemenceau, en plein cœur d'Aix-en-Provence, où Blaise Cendrars écrivit entre autres « l'Homme foudroyé » et « la Main coupée », pendant son séjour, de 1940 à 1948. Séjour au cours duquel il se lia d'amitié avec Edouard Peisson.



هكذا من الأصل

romans

Un amour de cannibale

● *Frappé trois fois par la censure française, couvert d'or aux Etats-Unis, le Robinson de Michel Gall nous revient. Choquera-t-il encore ?*

LA littérature est un passe-temps qui rapporte 17 millions en dix-sept jours. Voilà la principale leçon qu'offre, aux candidats romanciers, le Robinson de Michel Gall. Certes, le pactole (en anciens francs) ne vous tombe pas dessus du jour au lendemain, mais, pour un joyeux canular, la somme fait rêver, surtout, comme notre auteur, lorsqu'on a vingt ans, qu'on prépare une licence en philo et qu'on « se cherche » au hasard du quartier Latin.

— Tu veux gagner des sous ? Ecris un livre cochon.

Cette phrase, prononcée par un Américain de rencontre, fut le Sésame de Michel Gall. Il ne savait pas très bien ce qu'était un livre cochon, n'ayant rien lu de plus osé que *les Confessions* de J.-J. Rousseau, mais il avait de la bonne volonté à revendre et son éditeur, Maurice Girodias, lui fournit tous les maîtres du second rayon. Ainsi, dans les années 50, naquit un futur best-seller, signé du pseudonyme de Richardson. A peine sorti de l'œuf, il fut frappé d'interdiction et rentra dans sa coquille. A trois reprises, et chez trois éditeurs différents, il tenta de nouvelles offensives. En vain.

De guerre lasse, Robinson émigra aux Etats-Unis, dans les bagages de Maurice Girodias, et connut enfin la paix dans la prospérité. Sans doute garda-t-il la nostalgie de son pays natal, puisqu'il nous revient, triomphal et goguenard, arborant pour la première fois la signature de Michel Gall.

S'il espère nous scandaliser, il arrive trop tard. L'érotisme a pignon sur rue et la porno droit de cité. On s'en lasse déjà. Les masseuses thaïlandaises de la littérature s'essoufflent en quête de trouvailles inédites. Les romans salaces, conçus pour circuler sous le manteau, pâlissent à la vitrine des librairies et les caprices les plus extravagants s'étalent dans les petites annonces. Alors, vous pensez, Robinson avec ses chèvres... Qu'il les trompe avec un chat, un perroquet, un singe, une goyave et avec le Nègre Vendredi ne saurait nous émouvoir. Qu'il se vante de compter trois millions de lecteurs aux U.S.A. nous laisse sceptiques. Et nous le prierions d'aller se rhabiller si sa balourdise, ses outrances, ne reflétaient l'adolescence toute crue. Il joue avec les interdits comme un jeune chien fou avec une pantoufle, il se roule dans ses obsessions. Des sexes, encore des sexes. Où qu'il tourne les yeux le plaisir



l'appelle et, quand il les ferme, c'est pire encore, une ronde de putains lui vrille le cerveau. On deviendrait fou à moins. Notre naufragé a le délire féroce. Il fait l'amour en cannibale, crevant ses proies sous lui. Seul Vendredi en réchappe, protégé par l'indolence de son tempérament. Mauvais sauvage qui cède aux caprices du maître en regardant voler les mouches.

Comme tant d'autres ouvrages du même genre, ce Robinson masque, sous une apparente allégresse, une sorte de terreur ou de haine de la chair. Puni par où il ne cesse de pécher, il expie sa fringale dans les tortures d'un insatiable appétit. Personne, jamais, ne l'arrachera à son enfer. Quand, après vingt-cinq ans d'île déserte, un navire le ramènera en Grande-Bretagne, il sautera sur la première femme venue et finira en prison sa carrière de séducteur boulimique. Ainsi le veut la morale victorienne. Nous sommes loin de cet apprentissage du bonheur, de cette initiation à l'innocence, que célébrait le *Vendredi* de Michel Tournier. Mais l'acharnement destructeur de Michel Gall balaye les réticences, déclenche un rire défensif.

GABRIELLE ROLIN.

★ **LA VIE SEXUELLE DE ROBINSON CRUSOE, de Michel Gall. Ed. Simoën, 214 p., 39 F.**

UN VILLAGE NOMMÉ « FURONCLE »

● *Une chronique naturaliste et insolite.*

PERCHE dans le clocher, le pompier observe à la longue-vue ce qu'il appelle le « furoncle » : un village d'Auvergne où tout pourrit d'ennui. Une mine désaffectée, des terrils, quatre bistrots, un cinéma : le « Family ». La population est à l'avenant : les coups de folie du coiffeur alcoolique qui a séjourné au Tonkin, les hurlements du croque-mort qui se prend pour un loup, les amours de la blonde avec l'équarrisseur.

Une petite chronique naturaliste, en somme ? Pourtant l'insolite, déjà, surgit de l'intimité chamailleuse du pompier avec Rose, une poule rousse qui semble échappée d'un conte de Marcel Aymé. Et d'ailleurs, quel est le rôle de ce pompier appointé par le maire ? Du haut de son clocher garni de jambons, il guette, vigie insomniaque, l'imprévisible catastrophe.

Des flocons de neige, une vague angoisse dans l'air. Quelque chose gonfle et cherche désespérément à éclater, comme l'horrible furoncle turgescent qui dévore le visage d'un jeune homme du bourg. Puis la neige s'amoncelle, ensevelit peu à peu les maisons. Vols de corbeaux, incendies, pétarades, accidents, premiers morts.

Enfin le pompier va pouvoir se rendre utile, procéder à des sauvetages. Mais on se moque de son aide, on l'accuse même de porter la poisse. Le maire meurt, cramponné à son registre d'état civil, la pianiste espagnole à ses partitions, le vieux Maltaverne à son testament. La neige gomme le « furoncle ». Le cimetière envahit le village. Le pompier se retrouve seul, gardien de nécropole : « Joyeux Noël ! »

Drôle de fable, inquiétante et burlesque. Du boucher Volardeau à Auguste, le vieux syndicaliste, ce sont, dessinés à gros traits, des personnages « vrais » au cœur d'une aventure démente qui pourrait être le cauchemar du pompier. Glissées dans le récit, des lettres de 1914, écrites au front, rappellent que les désespoirs ne sont pas tous gratuits. Tant d'humour nerveux, de violence rentrée et aussi de tendresse sauvage donnent à ce bref récit une singulière vigueur.

MONIQUE PETILLON.

★ **FURONCLES, de Bernard Mathieu. France Adel, 192 p., 30 F.**

Le domaine musical de Jean-Paul Goux

● *A lire avec l'oreille*

JE ne saurais faire meilleur éloge du *Montreur d'ombres*, premier roman d'un écrivain de vingt-cinq ans, Jean-Paul Goux, que celui-ci : il semble avoir quelque secrète parenté avec le *Paysage de ruines* de Danièle Sallenave dont, soit dit en passant, un nouveau et beau texte vient d'être récemment publié par *Digraphe* (1). Parenté *secrète* — mais qui tend à prouver, semble-t-il, qu'une nouvelle manière d'écrire se répand dans une nouvelle génération d'écrivains dont l'œuvre commence ces temps-ci : savoir si cette manière d'écrire relève d'une mode inconsciemment suivie, ou répond à quelque chose de profond, et de vrai, ce sera à eux, demain, de nous le dire. Je penche pour la seconde hypothèse.

On ne peut manquer, en effet, d'être frappé à la lecture de Jean-Paul Goux, comme à la lecture de Danièle Sallenave, de l'évidente double qualité de leurs textes : la culture, la musique. On voit le danger.

Le danger est qu'à travers ces constructions mentales et sensuelles, dont beaucoup tient à la virtuosité, le vrai mental, dans ce qu'il peut avoir d'aride, et le vrai sensuel, dans ce qu'il peut avoir d'halluciné, ne disparaissent. Et c'est vrai que le risque, pour qui met sa jeunesse dans de telles œuvres, est que l'œuvre paraisse surtout un divertissement, au pire un exercice, au mieux un exercice somptueux.

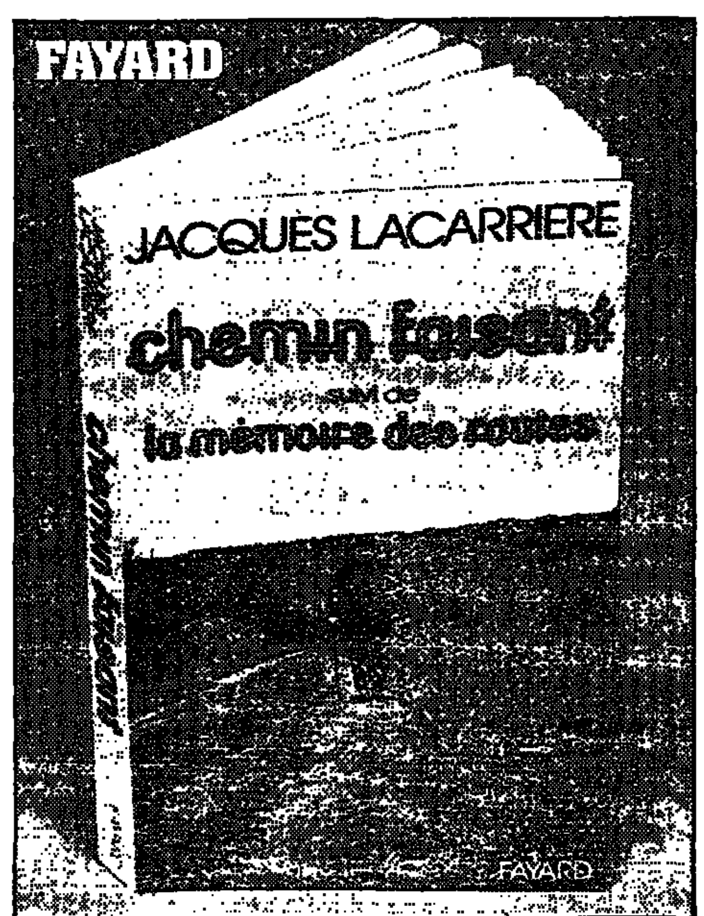
Mais je dois avouer pour ma part que, faiblesse sans doute, ou lassitude d'innombrables « textes » cacophoniques, à lire Jean-Paul Goux (comme à lire, hier, Danièle Sallenave), je me suis simplement laissé porter par la musique. *Le Montreur d'ombres* est écrit, en grande partie, au conditionnel. Il est donc fiction qui s'avoue telle. Il avance, d'un puissant mouvement aléatoire, à la manière d'un poème musical. Il faut le lire avec l'oreille.

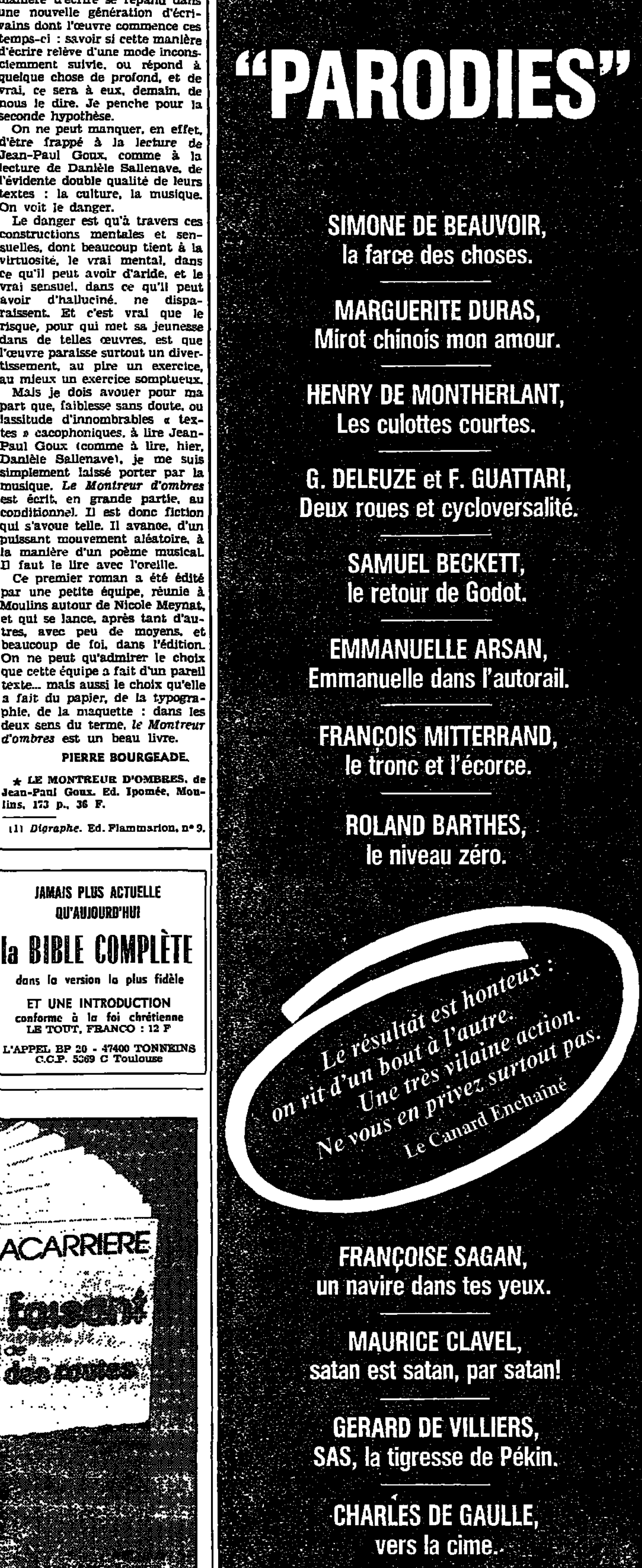
Ce premier roman a été édité par une petite équipe, réunie à Moulins autour de Nicole Meynat, et qui se lance, après tant d'autres, avec peu de moyens, et beaucoup de foi, dans l'édition. On ne peut qu'admirer le choix que cette équipe a fait d'un pareil texte... mais aussi le choix qu'elle a fait du papier, de la typographie, de la maquette : dans les deux sens du terme, *le Montreur d'ombres* est un beau livre.

PIERRE BOURGEADE.

★ **LE MONTREUR D'OMBRES, de Jean-Paul Goux. Ed. Ipomée, Moulins, 173 p., 36 F.**

(1) *Digraphe*. Ed. Flammarion, n° 9.





Roger-la-peste

(Suite de la page 13.)

S'il apprécie Sartre, curieusement, c'est moins pour le *Mur* que pour son refus persistant des honneurs, mérite qu'en effet ils partagent, à défaut de tout autre point commun.

Cocteau ne s'est pas montré aussi intraitable, et Peyrefitte ne lui pardonne pas. Malgré les goûts et l'amitié qui les liaient, l'auteur des *Enfants terribles* se voit soupçonné du pire : non pas d'avoir hanté à vingt ans les bouges de Marseille, ce qui figure dans toutes les biographies et n'a rien d'une révélation, mais d'avoir « détruit » Radiguet jusqu'à causer sa mort par dépit que *le Diable au corps* ait éclipsé *le Potomak* et *le Grand Ecart*. Cet acharnement à dénoncer la vanité et l'imposture chez les autres est, à lui seul, une manière d'aveu que l'auteur ne se sent pas blanc à cet égard.

AVEC Malraux, l'excès dans le mépris devient insignifiant et... méprisable. Tout en notant que l'ancien ministre de de Gaulle a subventionné et sélectionné pour Cannes le film tiré des *Amitiés particulières*, Peyrefitte accumule contre lui les accusations gratuites de bluff et d'imposture, lui reprochant pêle-mêle de porter une « mèche vulgaire » et d'avoir écrit, avec *l'Espoir*, un livre « illisible ».

Le sort réservé à Montherlant choque davantage encore. Le dernier des Grecs avait en effet une amitié évidente pour le dernier des Romains. On les appelait Castor et Pollux. Les mêmes chasses nocturnes les rapprochaient, un même opprobre. Rien n'y fait, pas même la mort choisie par le disparu, et qualifiée de théâtrale.

Peyrefitte révèle les détails les plus intimes sur la personne et les habitudes de son ancien complice, tout ce que ce dernier tremblait qu'on n'apprît un jour. Ce faisant, il pense le rendre plus « proche et plus captivant ». Mais c'est, une fois de plus, un alibi. Par un raisonnement contraire à la liberté, dont il se dit le champion, l'auteur ne supporte pas que l'autre redoute une publicité qui, lui, l'amuse, et cultive un secret qui l'horripile. « Exhibez-vous comme il me plaît de le faire, sinon je raconte n'importe quoi sur ce que vous cachez ! » La tolérance proclamée rejoint, par ce chantage, la pire intolérance, et l'horreur des polices, la pire « fliquerie ».

LES confidences personnelles dont il prétend payer son droit à la goujaterie n'en sont pas, on l'a dit. En quoi l'aveu du plaisir pris à la lecture de *la Garçonne* ou sur les pentes du Lycabette, des coups reçus à Saint-Malo,

par Bertrand Poirot-Delpech

en 1938, de la plainte subie pour attentat à la pudeur au Luxembourg, ou d'une maladie vénérienne soignée pendant l'exode, permettrait-il de fouiller de face les secrets d'autrui ? En quoi tout cela, de surcroît, peut-il nous intéresser et ajouter aux beautés incontestables des *Amitiés particulières* ou de *la Mort d'une mère* ?

La logique et la morale voudraient donc qu'on laisse Peyrefitte à sa joie de jouer les pestes et les pestiférés. Ne confesse-t-il pas qu'au collège il prenait un « plaisir salace à dénoncer les actes impurs » qu'il voyait ? N'admet-il pas son besoin tenace, sans doute hérité de son éducation religieuse, de fouiller les tiroirs et de surprendre les autres sur le vif, par vengeance ou volupté d'agacer ? Comment croire, après cela, que l'amour de la vérité l'emporte chez lui sur la passion du scandale, comme il l'affirme, et qu'il accomplisse une véritable « mission » ?

MAIS son cas ne peut se ramener à celui d'une médisance jubilante. Dénoncer les hypocrisies relève, pour les minorités sexuelles, de la légitime défense. Du moins est-ce de bonne guerre, après ce qu'elles ont subi et qu'elles subissent encore.

On ne saurait nier, d'autre part, la curiosité que le public éprouve pour ce genre d'indiscrétions, et pas seulement les lecteurs jugés malsains. Après tout, beaucoup d'universitaires passent leur temps à fouiller les vies privées pour y trouver le secret des grands destins et des créations. La petite Béjart a permis de mieux comprendre Molière : les escapades de Montherlant aideront peut-être à mieux apprécier l'auteur de *la Reine morte*.

Si on peut regretter la publication de *Propos secrets*, c'est pour d'autres raisons, plus directement littéraires. Un écrivain que le « beau langage » obsède, qui se plaît à relire Bouhours et à corriger *Candide*, dont la joie et l'honneur sont de perfectionner sans cesse sa langue, aurait dû résister à la tentation du livre dicté. Quoi qu'il en dise, les imperfections abondent. Jamais, raturant comme à l'habitude, il n'aurait laissé subsister un « Robespierre dont Ivry a baptisé une de ses rues » (page 22) ou « hésiter de » (page 29). Plus gravement, ce qui donnait sa marque aux *Amitiés particulières* et à d'autres textes, le mystère du style, est absent. Tout cela, pour le petit plaisir de cancaner ! Voilà Peyrefitte bien puni.

poésie

Les joyeux mimétismes de Jacques Roubaud

● ***La poésie, c'est aussi les poèmes des autres.***

IL y a dix ans, le premier livre de poèmes de Jacques Roubaud, *E*, avait fait sensation : on découvrait un philosophe et un mathématicien du langage pour qui comptait avant tout l'architecture secrète et savante du livre ; chaque texte individuel prenait une place particulière dans un ensemble qui exigeait du lecteur des connaissances autres que littéraires. Encore difficiles de construction, les recueils suivants, *Mono no aware* (1970) et *Trente et un au cube* (1973), s'imposaient par leur chant lyrique et leur émotion, à peine retenus.

Autobiographie, chapitre dix est, en comparaison avec ces expériences intellectuelles, une explosion de joie et de malice. Changeant de genre et prenant son parti de sa propre érudition en poésie, Jacques Roubaud puise son inspiration dans tous ceux qui l'ont précédé, et en premier lieu les poètes des années 10 et 20, à l'époque où, pour la première fois, le langage volait en éclats, pour le meilleur et pour le pire. Rien n'est plus éloigné du pastiche, cependant : il s'agit pour Jacques Roubaud de se créer une mémoire, de véritablement se désincarner et de faire passer ses ancêtres par le hachoir de son esprit, imbu de liberté et persuadé en même temps que le mimétisme, quand il est appliqué avec une certaine terreur, est l'une des formes des beaux-arts. Puisqu'on se met tout entier dans ses poèmes — cette attitude romantique ne déplaît pas à Jacques Roubaud, — on doit aussi y mettre ses lectures, donc les autres, à condition de les plier à ses constantes et à ses astuces.

Usant de toutes les formules modernes — pas de ponctuation, blancs arbitraires, éventail de typographies diverses, graphismes bizarres et peuso-scientifiques, — Jacques Roubaud nous livre ainsi ce qui pourrait former une anthologie des poètes recents qu'il aurait aimé être et qu'il soumet à ses caprices, sinon à son échelle des valeurs esthétiques. Les poèmes sont séparés par d'irrésistibles déclarations en prose : des souvenirs à la fois inventés et destinés à semer la panique dans l'esprit du lecteur. Bien sûr, toutes les hantises d'identité et de comportement défilent dans ces explications, dont il faut sourtout se dire qu'elles sont séditieuses. La grande affaire, c'est d'exprimer son amour à des manières d'écrire que les autres ont inventées.

Le ton désopilant est donné dès les premières lignes : « *Mon grand-père avait l'habitude de dire : « Il faut arriver à temps » dans une gare pour rater le » train précédent.* » On trouve peu après un poème un peu alambiqué intitulé *Pont de mi-été*, qui est évidemment une démarcation des poèmes « post-mallarméens » d'André Breton recueillis dans *Mont-de-piété*. Quand Jacques Roubaud écrit *Mes deux aventures célestes*, c'est dans la mentalité dadaïste de Tristan Tzara qu'il fait effraction, tandis que *L'amour la poésie l'amour* se réfère à Paul Eluard. De même, quelle que soit sa beauté intrinsèque, le poème titré *l'Inconception* doit obligatoirement faire penser à *l'Immaculée Conception*, le livre écrit conjointement par Breton et Eluard :

elle est couchée sur le dos
tu es couché sur elle et c'est
la sépulture

elle est couchée sur le dos
tu es couché sous elle et c'est
la couverture

elle est couchée sur le côté
tu es couché sur le côté ses yeux t'observent c'est le départ en
[barque

tu es couché sur le côté
elle est couchée sur le côté et seul son dos s'observe
c'est la rose de tuile

tu es couché sur le côté
elle est couchée sur le côté elle t'entoure de ses jambes
c'est la fenêtre ouverte.

Poursuivant sa promenade chez les poètes de l'entre-deux-guerres, Jacques Roubaud rend visite à Philippe Soupault et, longuement, à Blaise Cendrars. Il n'oublie pas Robert Desnos ni Benjamin Péret, pour qui il a une affection particulière. Pierre Reverdy, Jacques Prévert et Robert Desnos sont également de la fête : il suffit de les démasquer, et un élève de seconde ne s'y laisserait pas prendre. En fin de compte, prendre la succession de Raymond Queneau — avec ses terreurs, ses girouettes et ses trouvailles innombrables — n'est pas un mince mérite. La poésie est un très grand jeu.

ALAIN BOSQUET.

★ AUTOBIOGRAPHIE, CHAPITRE DIX, POEMES AVEC DES MOMENTS DE REPOS EN PROSE, de Jacques Roubaud. Gallimard, 190 p., 39 F.

Philippe Jaccottet

Comme une fontaine triste

CONTEMPORAIN d'Yves Bonnefoy, et soucieux comme lui de ne pas hausser le ton, Philippe Jaccottet est par excellence le poète de la difficulté d'être résigné, de la recherche du moi sans éclats inutiles, de l'interrogation qui refuse la panique. Déjà dans ses recueils précédents, notamment *l'Ignorant*, il se jugeait avec pondération et clairvoyance en parlant de « poète abrité », qui vit dans une douce frayeur, et qui essaie, sans certitude, de sortir de ses propres appréhensions, face à un monde qu'il ne camoufle ni ne transfigure.

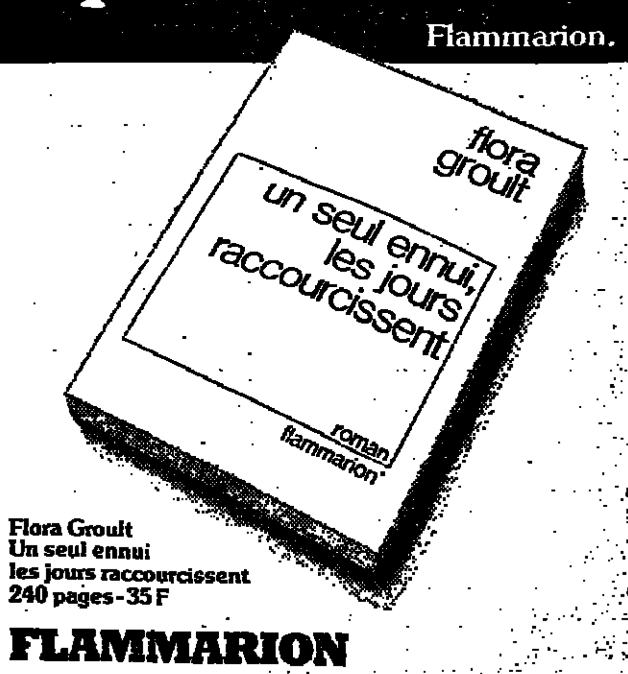
Les poèmes d'*A la lumière d'hiver* traduisent, en quelque sorte, le même silence, et une approche timide du mystère universel : Jaccottet est le dernier à crier au miracle ou à l'Apocalypse. Constater sa faiblesse, accentuer son isolement, comprendre qu'il ne se comprend pas, semble lui suffire. Il le fait avec noblesse. Si jamais il y eut, au sein de cette génération-là de poètes ce qu'on a envie d'appeler la grandeur de l'effacement, c'est bien dans ces pages dépouillées, graves, pures et comme prêtes à basculer dans la tragédie. On dirait un descendant de Hölderlin et de Rilke qui, résolument, opte pour ce qu'il définit lui-même comme des « chants d'en bas ».

Les larmes quelquefois montent aux yeux
comme d'une source,
elles sont de la brume sur des lacs,
un trouble du jour intérieur,
une eau que la peine a salée.
La seule grâce à demander aux dieux lointains,
aux dieux muets, aveugles, détournés,
à ces fuyards,
ne serait-elle pas que toute larme répandue
sur le visage proche
dans l'invisible terre fît germer
un blé inépuisable ?

A. B.

★ A LA LUMIERE D'HIVER, de Philippe Jaccottet. Gallimard, 102 pages, 28 F.





lettres étrangères

Le contre-monde de Hubert Fichte

Octavio P



este

étismes de Jacques R...

tet

lettres étrangères

Le contre-monde de Hubert Fichte

● ***Vie sexuelle et rituels archaïques par un jeune écrivain allemand vivant à Hambourg.***

PRECIS comme s'il étudiait la mécanique des étoiles, le jeune romancier allemand Hubert Fichte a voulu définir la dialectique qui noue la vie du sexe et les rituels archaïques de la magie. Par le reportage et le poème, l'interview et la litanie, en France, au Brésil, à Hambourg, trois héros différents s'expriment sur leurs métamorphoses pubertaires : un homosexuel de soixante ans, un assassin de trente et un ans et le narrateur, le « je ». Une sincérité provocante, ironique et amère fait de ce livre, par certains aspects, aussi révolutionnaire que *l'Amant de Lady Chatterley*, non pas un ouvrage érotique, mais une manœuvre d'*Aufklärung* (éclaircissement) *telle que le Siècle des Lumières* en lançait contre l'obscurantisme.

Hubert Fichte est né en 1935. Il a déjà publié cinq romans, précédant celui-ci, et un ouvrage sur les religions afro-américaines, *Xango*, en collaboration avec la photographe Léonore Mau. Il représente une manifestation extrême de la subjectivité qui traverse aujourd'hui les lettres allemandes. Hubert Fichte vit à Hambourg, où nous l'avons rencontré. L'entretien a eu lieu en français.

● *Quelles expériences, quelles images vous ont amené à cette frontière du sexuel et du magique ?*

— La destruction du corps m'a été révélée dès les bombardements de Hambourg, pendant la guerre, et d'une façon beaucoup plus terrible encore par les photos des camps de concentration en 1945 et 1946. Alors s'est éveillée en moi une tendance irrationnelle à préserver le corps humain. Blesser, battre, détruire, par la condamnation à mort, la guerre ou la torture, pour moi, c'est vraiment le contre-monde. Lire Sade me rend malade. En 1968, je suis parti pour le Brésil. Là j'ai assisté à une cérémonie rituelle, le candomblé, qui comporte un bain de sang. Et à Bahia-de-Tous-les-Saints j'ai visité la morgue, où l'on dissèque systématiquement tous les cadavres. J'ai vu là aussi un rite religieux propre à cette ville de Bahia. Alors, tout à coup, ma propre puberté, mes propres désirs, mes tentatives de tendresse, mon horreur, toute ma sensibilité, ont été pris dans une dialectique très particulière avec les religions afro-américaines. *Car j'ai toujours eu une grande* attirance envers tout ce qui est religieux.

C'est pour éclairer ce contre-monde que je me suis lancé dans une analyse des rites. Tout ce que j'ai écrit a été écrit dans un but d'*Aufklärung*, sans exception. En analysant ces rites qui paraissent de prime abord très exotiques, j'ai cru m'apercevoir que j'analysais des couches de moi-même, que j'apprenais beaucoup plus sur moi-même en participant à cela, que sur eux.

● *Ne craignez-vous pas d'assombrir l'être humain au lieu de l'éclairer, en lui présentant des scènes sado-masochistes ?*

— C'est un danger. On m'a reproché, avant la publication de ce livre, de ne suivre que la fascination de la magie. Mais pas un lecteur ne peut me prendre pour un sadique qui a un plaisir exagéré à décrire certaines scènes, flagellation, bain de sang, rites du cuir. C'est un livre très froid, qui essaie d'analyser le moi et le sadisme, pour exercer une influence subconsciente et *non pour créer une complicité.*

● *Votre « influence subconsciente » se passe de Freud.*

— La fable freudienne ne tient plus. Pour un homosexuel, Œdipe est une chose terrible. Mais c'est aussi un refuge. Je ne crois pas qu'il y ait une possibilité de fuite dans ce mythe d'Œdipe. Nous sommes beaucoup plus seuls que Freud ne l'a été. Les mythes freudiens sont les derniers mythes qui nous quittent.

● *Il y a chez vous une relation assez rare entre l'érotisme et l'amour pour les autres, l'agapè. Vous étudiez la misère du monde, vous avez réalisé des reportages dans les bidonvilles du Brésil, des interviews avec des prostituées de Sankt-Pauli.*

— Je vais là-bas non en sociologue ou en philosophe, mais en être humain. Il n'y a qu'une tendresse. »

Propos recueillis par
NICOLE CASANOVA.

★ PUBERTE, de Hubert Fichte, traduit de l'allemand par Raymond Barthe (Gallimard), 360 p., 55 F.

Octavio Paz

(Suite de la page 13.)

L'essai sur Marcel Duchamp (l'un des textes fondamentaux, avec les quatre volets du catalogue Duchamp, édité par le Centre Georges-Pompidou, récemment parus) ne dit pas autre chose : il faut nier à la fois l'histoire linéaire et le concept de l'éternel retour. Ce *qui vaut, ce qui compte, c'est* l'instant. Qu'est-ce que l'instant, ici ? C'est le brusque surgissement, fugace il est vrai, du monde nu, de l'être. C'est la négation de l'ombre. C'est, aussi, l'espace du poème :

« Ni ici ni là : par cette marge
de doute, où seuls circulent
mirages et lueurs,
où le langage se renie,
je vais à la rencontre de
[moi-même.
L'heure est boule de cristal... »

Le grand dépouillement de *Mise au net*, cette sorte de laconisme éclaté, dont la venue était déjà perceptible dans les derniers feuillets d'un précédent recueil anthologique : *Versant Est* — impose le sentiment qu'une présence va s'établir, s'instaurer, que la lumière sera !

Octavio Paz, dans cette quête d'une réconciliation, d'un sens souverain, d'une fondation (comme on dit d'un empire), s'il approche la présence, s'il en manifeste le pressentiment, est malgré tout rendu à son humaine condition. L'ombre à peine disparue reparaît. Cette retombée est la fin du poème :

« Je suis où je fus :
je vais derrière le murmure,
pas au-dedans de moi, enten-
[dus avec les yeux,
le murmure est mental, les pas
[sont moi-même,
j'entends les voix que je pense,
les voix qui me pensent quand
[je les pense.
Je suis l'ombre que projettent
[mes mots... »

Poème en dix-neuf laisses, et poème envoûtant, d'un équilibre étrangement solaire, *Mise au net* est le tracé d'une expérience fondamentale de la poésie. Ici, un homme dit la lumière avant de replonger dans sa nuit.

HUBERT JUIN.

★ MISE AU NET, par Octavio Paz. Edition bilingue. Traduit de l'espagnol par Roger Caillois. Editions Gallimard, 82 p., 27 F.

★ MARCEL DUCHAMP : L'APPARENCE MISE A NU..., par Octavio Paz. Traduit de l'espagnol par Monique Fong. Editions Gallimard, 189 p., 55 F.

La solitude de Vladimir Holan

● ***Le poète cloîtré de Prague.***

APRES *Une nuit avec Hamlet*, qu'avait préfacé Aragon, voici un choix des meilleurs poèmes de l'écrivain tchèque Vladimir Holan : *Histoires*, remarquablement mis en français par Dominique Grandmont, qui est lui-même un poète. Il y a là une voix qui ne peut laisser personne indifférent. A la fois baroque et obstinément moderne, le poème de Vladimir Holan démantèle le langage commun, et le force à parler — c'est-à-dire à produire un sens nouveau :

« La croûte de la parole devient amère comme de la croûte de pain, même si c'est Apollon qui parle. Ne fais donc pas pleurer la voix !

» Et chante de nouveau, chante tout de nouveau, pendant qu'il en est temps... »

L'obscurité qu'on reproche à Holan, non sans mauvaise foi, n'est rien d'autre qu'une façon, nécessaire aux yeux du poète, d'*alerter*. Son œuvre n'est pas un cheminement de tout repos : le trivial facilement s'y mélange au lyrique, des notations intimes viennent se loger dans de brusques souffles épiques. Parfois, la poésie se fait énigme pour s'avouer plus facilement évidente :

« Et toi qui t'enhardissais plus haut que le triple son du platane, de la motte, de la source — même amèrement célébrais (bien que je ne te connaisse pas d'arc) la nécessité brisée de l'aile !... »

Etrange ouvrage que celui-ci ! L'engagement terrestre y rencontre la lutte spirituelle. C'est un socialiste déterminé, mais qui est en route vers un christianisme de combat. A l'époque de Munich, son poème condamnant Daladier se hausse à la satire. Au moment de la libération du territoire par les troupes soviétiques, *son texte se fait élégiaque* et évoque des visages de soldats, à peine entrevus mais aussitôt glorifiés. Puis l'œuvre s'ouvre au lyrisme : c'est le cas, par exemple, des longues laisses qui composent *Une nuit avec Hamlet*, où, déjà, l'exigence d'un socialisme « à visage humain » se fait jour :

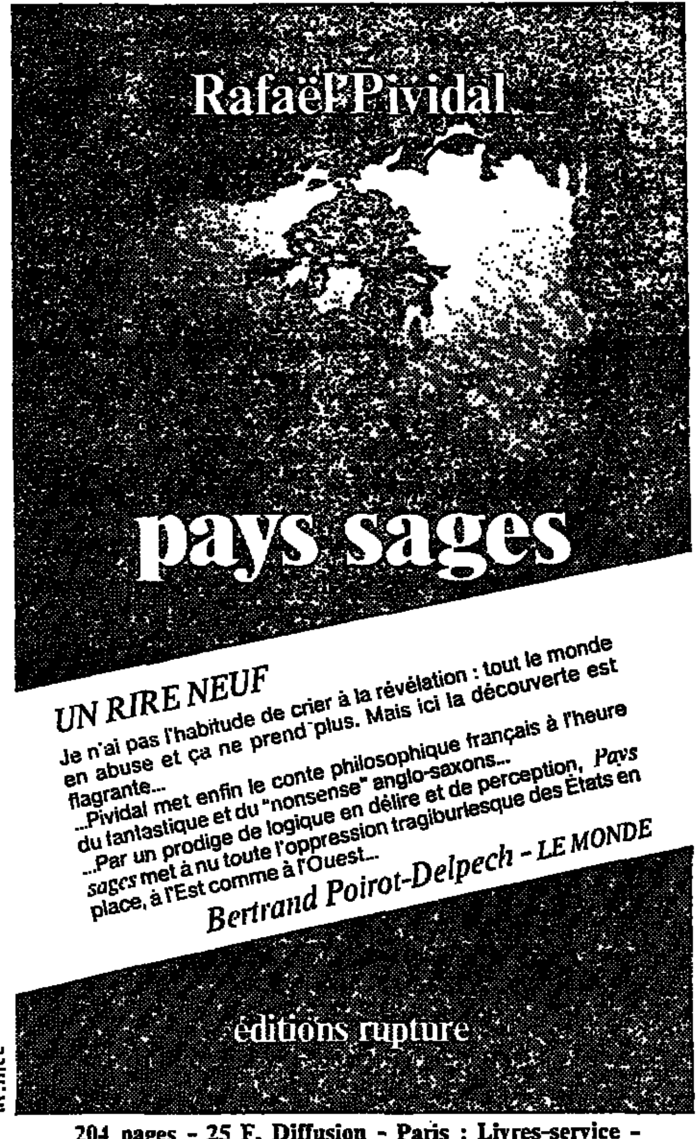
« Et plutôt se faire sauter les yeux que de leur faire voir les horreurs de l'époque présente et n'entendre plus que chanter les morts, morts il y a longtemps, mais libres !... »

Né à Prague en 1905, Vladimir Holan est d'abord influencé par le surréalisme, ainsi qu'en témoignent ses premiers vers publiés en 1926. La guerre et l'occupation vont métamorphoser sa voix : chantre de l'engagement et de l'homme nouveau, il deviendra bientôt un poète national. Bientôt, cependant, les censeurs du nouvel Etat vont l'accuser d'obscurantisme et, crime impardonnable, de formalisme. Le plus grand poète tchèque d'aujourd'hui sera interdit de publication entre 1948 et 1963. Le Grand Prix d'Etat lui est décerné en 1965.

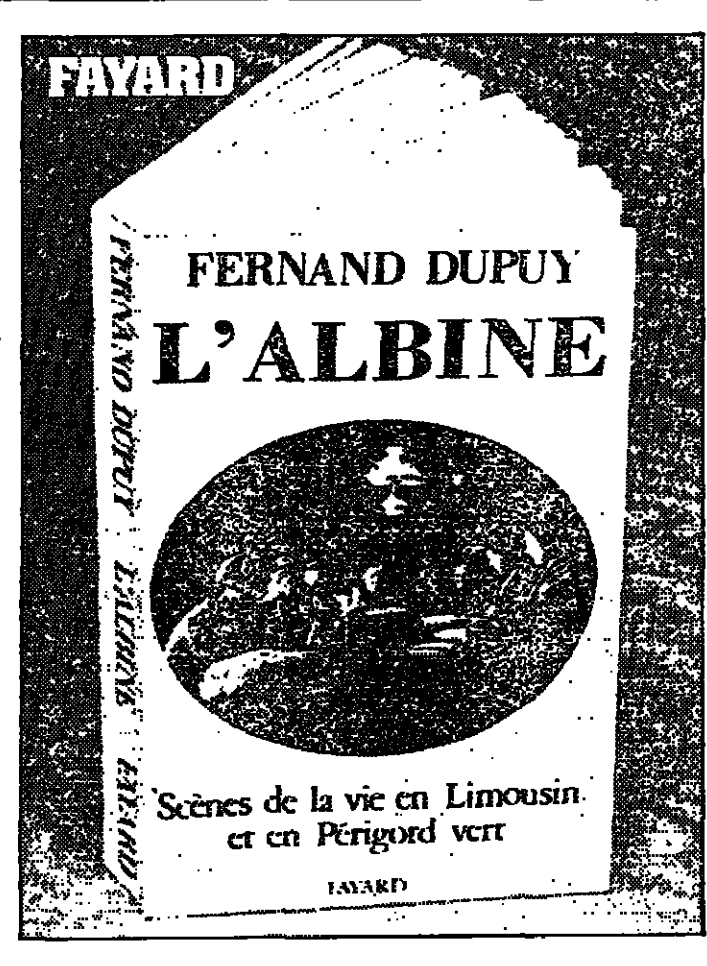
Mais cela n'y fait rien, Vladimir Holan a choisi la solitude. Dans sa maison de Kampa, au cœur de Prague, il vit, tous rideaux baissés et porte fermée à triple tour, son aventure poétique. Il n'a rien renié de ses engagements passés, mais il s'est détourné et s'est enfermé dans son poème. Vladimir Holan, le prisonnier volontaire, construit la liberté avec acharnement.

H. J.

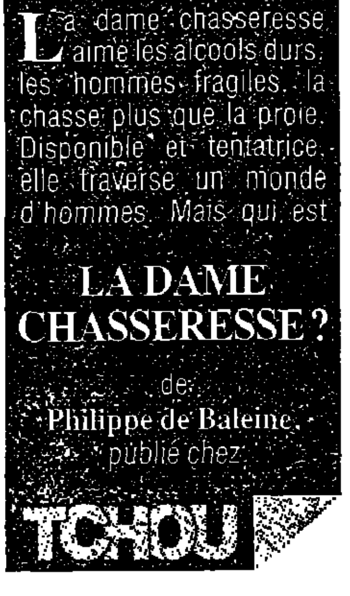
★ HISTOIRES, de Vladimir Holan, traduit du tchèque par Dominique Grandmont. Gallimard, 233 p., 49 F.















sciences humaines

Les mésaventures de l'identité

● ***Un séminaire pluridisciplinaire dirigé au Collège de France par Claude Lévi-Strauss et publié par Jean-Marie Benoist.***

QU'EN est-il de l'identité ? Voici longtemps que cette notion ou, mieux, cette relation, est l'occasion de bien des migraines. La difficulté commence avec le couteau de Jeannot. Le lundi, il en a remplacé la lame et le mardi le manche. Et il se tenait encore pour propriétaire de son couteau, le même « couteau de Jeannot » qui lui rendait les mêmes services. Le nom, la fonction et le modèle suffiraient-ils à assurer l'identité de la chose ? Pourtant le couteau du lundi avait disparu le mardi. Le même serait-il donc un autre ?

Que dire, par exemple, d'une maison dont un jour on changera le toit ? Cela ferait-il quelque différence ? Nullement. Vous continueriez d'y habiter, pensant et disant : « On est en train de changer mon toit, mais les architectes ont prévu l'événement », et votre maison demeurerait là où elle est, celle-là même dont on change le toit. Si la cage d'escalier s'effondre, cela introduira, pour vous, quelque « discontinuité ». Il vous faudra déménager en attendant. Et après réparation la maison retrouvera son identité, sa vie d'honnête maison. Quelque chose résiste en elle. Quelque « trognon » d'identité selon lequel, relativement à quelques propriétés qui la maintiennent, elle demeure la même en son changement.

Allons jusqu'au bout. Jusqu'à un incendie dévastateur. Quelque part, en quelque tiroir, en quelque tête subsiste encore le plan. On reconstruira la maison, la même, à la même place. Grosse discontinuité pour vos habitudes et votre budget. Mais pour la maison, quelle importance ? Elle renaît de ses cendres, la même. Il en va ainsi des choses artificielles. Leur identité réside en dehors d'elles. Leur disparition n'a d'autre importance que celle d'un manque à servir, à gagner ou à consommer. On en refera d'autres, les mêmes, car leur identité est toujours en réserve.

Qu'en serait-il maintenant des arbres et des ponts, des hérissons et des langoustes, des fourmis et des hommes, et de leurs sociétés ? Où trouver ici (et faut-il le chercher ?) le « trognon d'identité », en ces sortes d'êtres où tout, naissances et morts, continuités et ruptures, changements et répétitions, vus du dehors, s'enracinent au-dedans et se produisent en lui ? Tous ces êtres « naturels » qui, pour paraphraser le vieil Aristote, semblent posséder en eux le principe de leur stabilité et de leur changement, comment découvrir le lieu, l'espace et le tissu où s'articule l'antique relation du même et de l'autre, de l'identité et de la différence ? Qui est le maître ? La concorde qui maintient l'identique ou le conflit, « père de toutes choses » ?

A ces questions, Claude Lévi-Strauss a consacré, en 1974-1975, son séminaire du Collège de France. On sera reconnaissant à Jean-Marie Benoist, qui fut la cheville ouvrière du séminaire, d'avoir réuni les exposés qu'y prononcèrent les invités (ethnologues, linguistes, biologistes, psychanalystes, mathématiciens), ainsi que les discussions qui suivirent. Le livre ainsi produit est un exemple de cette pluridisciplinarité tant souhaitée : les recherches convergent ou se recoupent à raison de leur différence. Livre difficile aussi, à cause de la variété, de la richesse, et parfois de la technicité de diverses contributions. Mais là est le prix dont il faut payer le sérieux du travail. Aussi les auteurs me pardonneront-ils si, pour commencer, et rendre sensibles quelques-uns des problèmes qui me paraissent les agiter, j'use de l'apologue et de la transposition.

Dix cailloux tout ronds

Imaginez donc que vous ayez devant vous, mettons dix cailloux, tous tout ronds, de même taille et en cela seulement (mais la chose suffit) identiques. Vous allez jouer à former avec ces cailloux toutes les configurations distinctes qu'ils *permettent* et *que* vous pouvez concevoir. Vous fabriquerez ainsi (ce que vous faites tous les jours) de l'autre avec du même. Vous ne *dépasserez pas cependant* les possibilités que vous offre la combinatoire. Et quelque algèbre, que vous le sachiez ou non, habitera vos *gestes*. Chaque *configuration* produite apparaîtra ainsi comme un point d'arrêt. Vous pourrez la fixer par la photographie et ordonner les *images obtenues en une suite dont* les éléments resteront séparés, discontinus.

Supposez maintenant que, par quelque ressort caché de leur nature, ces cailloux se mettent en mouvement d'eux-mêmes, réalisant spontanément et d'une manière pour vous imprévisible les configurations mêmes que vous auriez produites artificiellement et d'autres encore que vous n'auriez pas conçues. Imaginez que ce mouvement se prolonge sans interruption pendant un laps de temps assez long, et que, l'ayant filmé, vous projetiez le film ainsi obtenu. Vous verrez alors les configurations produites surgir *l'une de l'autre*, se transformer *l'une dans l'autre*, en un *mouvement continu dont vous vous efforcerez de comprendre* l'entraînement, les enchaînements et les ruptures. La combinatoire aura-t-elle disparu de votre horizon ? Nullement. A vrai dire tout se passe encore par arrangements et combinaisons. Mais un autre phénomène s'y manifeste : l'engendrement, peut-être réglé, mais ininterrompu des mouvements et des formes. Quelle logique, quelle raison et quel discours vous permettraient-ils ici de tenir ensemble l'algèbre de la combinatoire *et* la *dynamique* de la modification ?

La stabilité et les transformations

Toute une classe de problèmes homologues de celui-ci, mais bien plus sérieux et complexes, se posent pour les systèmes « naturels » : organismes vivants et espèces, sociétés animales et humaines, langues, enchaînements de conduites dans un environnement non neutre, etc. Ils se posent avec des exigences d'autant plus fortes que les sciences qui s'appliquent à l'étude de ces systèmes (et dont certaines se nomment « humaines ») ont atteint et sont en voie de dépasser le stade structural : c'est-à-dire en gros celui de la mise en évidence des règles internes et proprement combinatoires qui assurent et définissent *les conditions de stabilité* et de reproduction et de transformation des systèmes considérés. Ces problèmes me paraissent se ramener *au suivant : qu'est-ce qui excède* la pure algèbre de la structure dès le moment où le système manifeste, produit et impose sa dyna*mique propre ? Ne serait-ce pas* précisément dans cet excès (si on parvenait à en déchiffrer la logique) que se trouverait le secret *même de l'apparente stabilité des* structures ? Et ne faudrait-il pas alors apprendre à penser l'« identité » par l'intermédiaire d'une *logique du procès : celui de la production des différences* ?

Je serais bien en peine, n'étant *pas du métier*, de dire si les invités de Claude Lévi-Strauss sont parvenus à mettre sur pied une telle logique. Du moins puis-je dire que leurs contributions y convergent : en ceci semble-t-il que ce qui excède la combinatoire, ce qui excède la pure position d'identité (le « *trognon* » *substantiel dont* nous parlions en commençant) se trouve désigné et déployé selon son droit propre.

Chacun s'y efforce en son champ et selon ses intérêts et sa complexion : Julia Kristeva, en cherchant dans la « sémiotique » le *discours enraciné des pulsions* — ce qui excède l'unité du sujet qui sait, et révèle, au cœur de la langue poétique, le sujet qui, réellement, vit et parle. *Michel Serres, en dévoilant* les espaces très anciens, plus vieux que notre Euclide, mais encore présents ici où nous sommes, avec notre *corps et nos discours*, espaces qui s'articulent, se disjoignent et se composent, engendrant chemins et non-chemins, *ponts et puits, en un feuilleté de* structures que doit déchiffrer une topologie spécifique. Antoine Danchin, en montrant comment le de*venir du vivant excède sans jamais* la subvertir la loi du programme génétique. Jean Petitot, en cherchant dans les travaux du mathématicien *René Thom (« Théorie des catastrophes »)* précisément les procédures permettant de construire cette logique de la différence : *logique qui, sans renier l'algèbre*, devra davantage à la topologie différentielle. André Green, en montrant comment, au cœur de l'« *atome de parenté* » *lévi-straussien*, vit cependant, avec son poids affectif, la relation de la mère à l'enfant. Ainsi se renouent les fils de l'anthropologie, *de la* biologie, de la linguistique, de la psychanalyse et... de la géométrie différentielle la plus sophistiquée.

S'instruire

Un mot pour finir. Ce livre est difficile. Peut-être est-il bon de l'aborder par les contributions concrètes, mais du plus haut intérêt théorique, fournies par les anthropologues (F. Héritier, F. Zonabend, Christopher Crucker, M. Izard, P.-H. Stahl). Le lecteur disposera ainsi du matériau lui donnant un accès plus aisé aux textes assez abstraits évoqués plus haut. Il aura la chance de s'instruire *beaucoup et de voir, sur le tas, que* rien n'est plus élaboré, plus compliqué, que les procédures par lesquelles*, dans des sociétés éloignées de la nôtre, quelqu'un peut être* dit être lui-même. Ainsi se dissipe et paraît presque se dissoudre cette identité simple et *substantielle* que *nous attribuons aujourd'hui, en* notre monde de fabrications, aux êtres et aux choses.

Ajoutons qu'il importe d'être attentif aux discussions qui suivent les exposés. Elles offrent l'avantage d'être introduites par Claude Lévi-*Strauss lui-même. L'intérêt* théorique et le sens profond y sont toujours dégagés avec clarté et précision. Ce qui, de nos jours, n'a *pas de prix.*

JEAN-TOUSSAINT DESANTI.

★ L'IDENTITÉ. Grasset, coll. « Figures », 352 p., 59 F.

CORRESPONDANCE

A propos de Noam Chomsky

L'article de Jean-Pierre Faye, « Noam Chomsky ou la révolution possible » (le Monde des livres *du 17 juin 1977), a « surpris » M. Claude Hagège, directeur d'études à l'Ecole pratique des hautes études et auteur d'un ouvrage sur les difficultés théoriques non résolues par les travaux du linguiste américain et de son école* (la Grammaire générative. Réflexions critiques. *P.U.F., coll. « le Linguiste »), qui nous a adressé la lettre suivante :*

Personne ne songe à nier l'importance des luttes hardies et chaleureuses menées par Chomsky, à l'avant-garde de l'intelligentsia de Nouvelle-Angleterre, contre les formes multiples de l'oppression économique et politique. Il est encore moins question, d'oublier le caractère exemplaire d'une activité de savant profondément engagé dans le combat pour la liberté.

Mais précisément, la sympathie que l'on peut ressentir pour cet engagement ne devrait pas avoir pour résultat d'étouffer toute critique à l'égard de la contribution proprement scientifique de Chomsky, inconditionnellement exaltée parce qu'elle est le fait de celui-là même dont on admire les prises de position publiques. Une telle attitude, en effet, aboutit, paradoxalement, à constituer une recherche scientifique souple en dogme oppressif, d'une manière totalement contraire à l'inspiration même de Chomsky. Il est regrettable que les disciples français de Chomsky en soient restés à cette aveugle docilité, comme pour administrer une preuve de plus du décalage de dix à vingt ans (et parfois beaucoup plus) entre les deux rives de l'Atlantique.

Aux Etats-Unis, en effet, dès la fin des années 60, des réserves de plus en plus sérieuses ont été soulevées contre les fondements scientifiques de la grammaire générative, qui apparaît à beaucoup *comme largement dépassée*, à raison même de l'intégration de certaines de ses meilleures démarches dans d'autres directions de recherche. Même si l'on décidait de ne pas tenir compte de cette évolution, il resterait que l'innéisme et le rationalisme chomskyen, *prolongeant* un courant tout à fait traditionnel, sont loin d'aller de soi en matière de langage. On ne voit pas non plus en quoi le transformationnisme *est une perspective de libération* poétique, et on voit beaucoup mieux en quoi il serait plutôt le contraire (...). »

La psychanalyse comme terrain de jeux

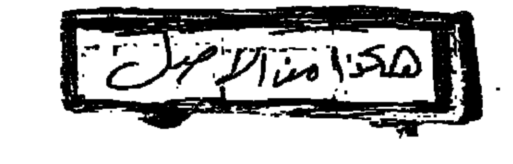
CURIEUX ouvrage que celui-ci : mélangeant allègrement théorie et fiction, histoires de cas et biographies imaginaires, une réflexion sur Carpaccio, une partie du « roman » de l'hystérique Dora, un peu de Proust avec un peu d'Ovide et le discours de l'analyste avec celui de l'analysant. Il réussit, non sans bonheur, à échapper à tous les genres connus.

Il est vrai que le propos de René Major n'en exigeait pas moins : « *dé-cadastrer la psychanalyse* », autrement dit en faire non plus le territoire revendiqué par une chapelle, mais un terrain de rencontre et pourquoi pas de jeux. L'entreprise demandait une liberté certaine d'allure et de mouvements. Premier volume d'une collection qui se veut, elle aussi, croisée des chemins et lieu de confrontation, *Rêver l'autre* nous propose donc, de Charcot à Lacan, une sorte de travelling sur toute l'histoire de la psychanalyse, où le lecteur éprouvera quelquefois un sentiment de vertige.

Mais la logique qui sous-tend ces ruptures, ces renvois et ces bonds est bien toujours, aussi énigmatique que rigoureuse, celle même de l'inconscient.

CHRISTIAN DELACAMPAGNE.

★ RÊVER L'AUTRE, de René Major. Aubier-Montaigne, coll. « la Psychanalyse prise au mot », 272 pages, 49 F.



tures de l'iden...

La stabilité et les transformations

CORRESPONDANCE

ropos de Noam Ch...

La psychan... comme terrain ...

histoire

Les inépuisables archives de René de Chambrun

● *Quand La Fayette était le « prisonnier de l'Europe ».*

LORSQUE Gilbert de La Fayette, libéré après des années de geôles prussiennes et rescapé du cul-de-basse-fosse d'Olmütz, obtient de Bonaparte, en 1799, de rentrer en France, Adrienne de La Fayette sait — des médecins hollandais le lui ont appris à Vianen — que son mari, tuberculeux, doit vivre désormais dans une atmosphère dénuée d'humidité. A grands frais, et à coups d'emprunts, car elle est alors dans la gêne, l'épouse fait couler des tonnes de chaux dans les murs du château de Lagrange-en-Brie, où elle prépare le retour du proscrit. Nous devons, à ces précautions de la tendresse un de ces miracles dont les historiens, de temps à autre, ont lieu de se réjouir.

L'affaire tient du roman. En 1846, douze ans après le décès de La Fayette, Jules de Lasteyrie, son petit-fils, meurt à son tour. Sa veuve, Olivia de Lasteyrie, est une Rohan-Chabot, rien moins que favorable aux idées libérales du grand homme de la famille. Elle relègue tout ce qui provient de lui dans une aile du château où les héritiers suivants n'auront pas davantage de raisons d'aller pousser des investigations.

Le dernier possesseur direct de Lagrange, Louis de Lasteyrie, s'est pris d'affection pour la jeune femme de son cousin René de Chambrun. En 1935, il leur propose, à tous deux, le rachat du château, mais les nouveaux propriétaires n'entrent en possession des lieux que vingt ans plus tard, après sa disparition. Alors, c'est la découverte. René et Josée de Chambrun, ouvrant l'une après l'autre les seize petites pièces du « couloir des Polonais », mettent au jour, après plus d'un siècle, une foule de documents qu'ils trouvent, probablement à cause du degré d'hygrométrie entretenu par le traitement à la chaux, dans un parfait état de conservation, et ni les rats ni les termites ne sont venus non plus dégrader ce trésor. Toutes les archives de La Fayette sont là, et ses correspondances, et sa bibliothèque, et les souvenirs accumulés autour du héros : autant de témoins sur la guerre d'Indépendance, la fin de l'Ancien Régime, la Révolution, l'Empire.

Bientôt ouverte à André Maurois, cette mine lui permet de révéler au grand public, par une de ces biographies chaleureuses dont il avait le secret (Hachette, 1961), le personnage d'Adrienne de La Fayette, femme d'une exceptionnelle fermeté d'âme, amoureuse, dont la passion et l'abnégation donnent à rêver aujourd'hui encore. Elle apparut, à beaucoup, comme la tête la plus solide du couple, au moins en plusieurs circonstances, contrepoids modéré, à d'autres, des impulsions pas toujours raisonnables et de l'incorrigible optimisme du marquis.

La voici de nouveau sur la scène, aux heures les plus héroïques et les plus touchantes de son existence, luttant, au péril de sa vie, pour sauver les enfants de Gilbert, les biens de Gilbert et Gilbert lui-même ; puis, quand elle fut sortie des prisons où la Terreur était venue chercher, à ses côtés, plusieurs de ses proches les plus chers, se démenant pour rejoindre, à Olmütz, « le prisonnier de l'Europe », dont elle obtiendra de partager la captivité. Une captivité terriblement dure : les coalisés se vengent sordidement de l'homme qu'ils tiennent pour un suppôt de la Révolution. Dans ce cachot, Adrienne perdra la santé.



La Fayette (collection ambassade des Etats-Unis). Adrienne de La Fayette (fondation Josée et René de Chambrun, château de La Grange).

Livre émouvant, où l'on voit mûrir, pour l'épouse véritablement admirable, les sentiments d'un époux charmant, mais léger, superbement égoïste, « fayettiste » avant toute chose ; livre nourri de détails neufs, dus au dépouillement de centaines de lettres, par exemple sur les efforts de La Fayette pour sauver le roi en juin 1792, ou encore sur les préparatifs, par Bollmann, de l'évasion manquée d'Olmütz : ainsi René de Chambrun contribue-t-il à l'éclairage d'un pan d'histoire où tant de zones ombreuses demeurent. De son côté, Josée de Chambrun s'emploie à constituer, à Lagrange, un musée : pièce après pièce, elle restaure les lieux où La Fayette a vécu les dernières années d'une existence habitée par le souvenir d'Adrienne, et dans l'état où tous deux, enfin réunis et libres, y ont goûté, de 1801 à 1807, leur « seul temps de vrai bonheur ».

GINETTE GUITARD-AUVISTE.

★ LES PRISONS DES LA FAYETTE - DIX ANS DE COURAGE ET D'AMOUR, de René de Chambrun. Librairie académique Perrin, 313 p., 55 F.

« The little big man »

(Suite de la page 13.)

A Paris, il est un despote aimable, pittoresque, légèrement ridicule dans sa vie sentimentale. A Berlin, à Vienne, à Londres ou à Moscou, il est l'antéchrist.

Cette époque est cele de David peignant le charmant portrait de Mme Récamier. Elle est aussi celle de la cavalerie française réquisitionnant pour ses chevaux la récolte des paysans prussiens. Ceux-ci, après la famine, ne seront plus des spectateurs indifférents. A partir de 1808, en Espagne, en Allemagne, en Russie, Napoléon se heurte à la haine des peuples. Ce deuxième volet de l'aventure impériale est essentiel à la compréhension de l'Europe moderne, jusqu'à 1945.

Dans la deuxième moitié du règne, la guerre ne paye plus. Elle n'est plus ni fraîche ni joyeuse. On enrôle des conscrits de plus en plus jeunes. Napoléon devient l'Ogre. La bourgeoisie française se lasse de son sauveur. Mais il faudra que l'Europe coalisée prenne Paris pour que l'Empereur abdique et que le régime s'effondre. « *Le gouvernement impérial cessait après 1807 d'être celui d'une classe pour devenir le jouet des caprices d'un individu.* » Le système politique a pris quelque autonomie à l'égard de la société, il ne dépend plus d'une bourgeoisie en mal de stabilisation. Le vingtième siècle donnera l'habitude de ces « décollages » fâcheux des superstructures politiques, où l'Etat l'emporte sur la société.

La France a inventé la levée en masse, et par conséquent la guerre totale. L'affrontement idéologique également, puisque les armées françaises s'employaient à liquider le féodalisme et à exporter le code civil. Napoléon n'est pourtant pas un idéologue ou un théoricien. Il ne sait pas qu'il forge l'Europe moderne et ses haines nationales. Plus tard, à Sainte-Hélène, il réfléchira sur son rôle historique. Empereur, il vit un rêve glorieux, plutôt rétro, accroché à Alexandre et à l'Antiquité. Napoléon Bonaparte est en fait le prototype de quelque chose de beaucoup plus inquiétant : celui du chef d'Etat qui peut tout, non parce qu'il est génial, mais parce qu'il a atteint ce que Bertrand de Jouvenel a appelé « *la chambre des machines* », ce centre de commandement d'un appareil d'Etat qui tient bien sa société.

Notre sauveur n'est pas un superman. Ses démêlés avec les clans corses, son hésitant 18 brumaire, montrent assez qu'il est un politique médiocre, ou plutôt, qu'il ne domine la politique que quand celle-ci se confond avec l'administration, quand elle se réduit à une technique du commandement. Sa spécialité doctrinale est le jugement sec et banal, la platitude à forme militaire.

Napoléon est un grand stratège, un tacticien remarquable — les plus farouches réducteurs de culte de la personnalité auront du mal à démontrer le contraire. Cependant, on ne dira jamais assez les raisons sociologiques des victoires françaises. La France est alors la *Grande Nation* : elle a l'une des populations les plus nombreuses du continent et probablement le meilleur appareil administratif centralisé d'Europe. Elle est unie par un sentiment national tout frais, *unique au monde. Un très bel* instrument de guerre.

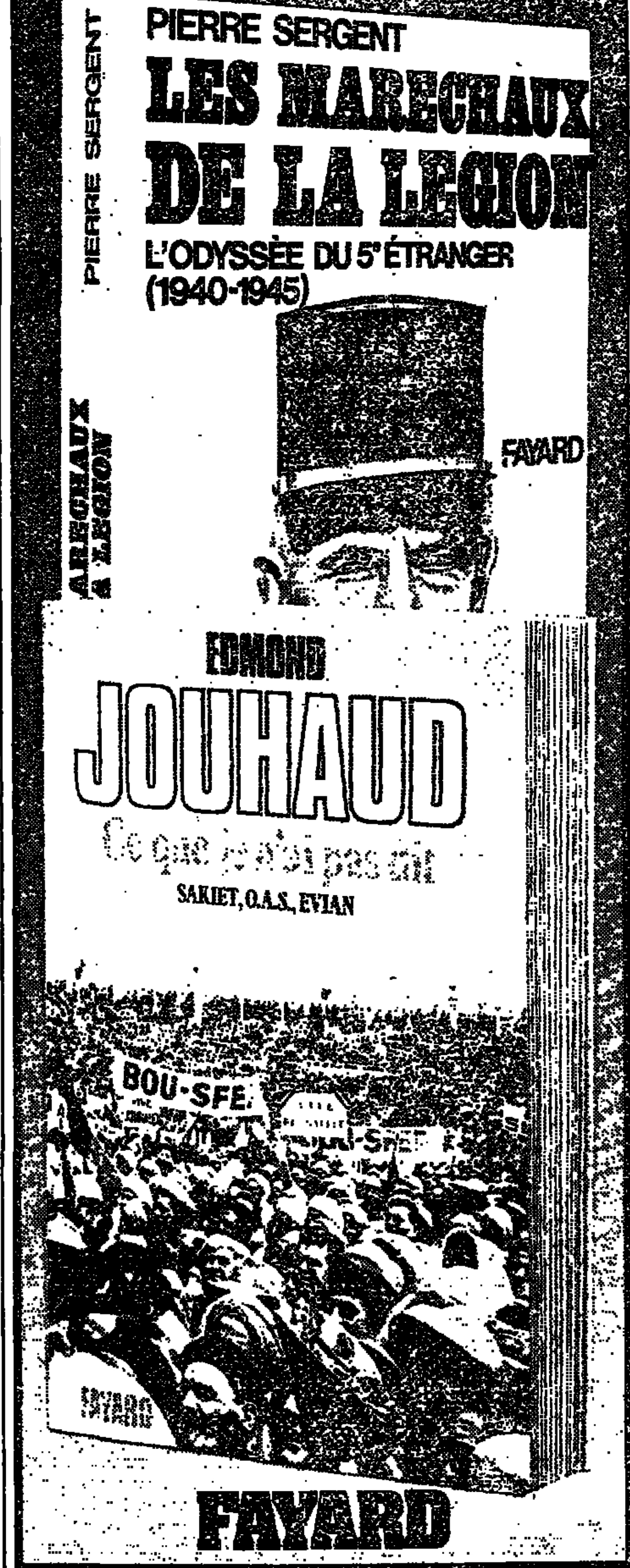
Tout-puissant, militaire, Napoléon choisit de faire la guerre.

Tulard sait tout de Napoléon, mais il ne cherche jamais à s'enfermer dans une interprétation linéaire du personnage. Il laisse le lecteur juger. Ce n'est pas le moindre mérite de ce livre. Mais toute biographie politique objective a tendance à tuer, comme à mettre à plat son héros. Le culte de la personnalité — des empires mésopotamiens et égyptiens aux systèmes totalitaires modernes — a pour fondement l'émerveillement d'une société devant sa propre puissance. La division du travail et l'organisation étatique font que l'individu se sent dépassé, automatiquement écrasé par sa société. Dans cet édifice social qui paraît, qui est, plus que la somme de ses parties, il cherche un centre pensant, un homme comprenant et dominant l'ensemble. Supérieur.

Sur la puissance de la France post-révolutionnaire, on a collé une étiquette : Napoléon.

EMMANUEL TODD.

★ NAPOLEON OU LE MYTHE DU SAUVEUR, de Jean Tulard. Fayard, 461 pages, 59 F.



enquête

Les nègres en littérature

Prête-moi ta plume pour écrire un livre

● *Qualifiés coauteurs par la loi, « collaborateurs d'auteur » par ceux qui les emploient, les « nègres » littéraires.*

IL n'a plus grand-chose à voir, le nègre en littérature de 1977, avec celui qui reste associé au nom d'Alexandre Dumas père, et qui s'appelait Auguste Maquet. Ce jeune professeur au lycée Charlemagne avait commis un manuscrit sur la conspiration de Cellamare.

L'éditeur à qui il le proposa jugea l'idée intéressante, mais fut moins enthousiaste du résultat. Il demanda à Dumas, connu pour son savoir-faire, de s'occuper de ce récit. Pour parler clair : d'en faire un livre vendable.

Comme on le voit, dans cette aventure célèbre, le vrai « nègre » ne fut pas Maquet mais Dumas. La justice devait, en la circonstance, dire son mot, puisque celui dont le nom resta fut celui qui avait du talent, autrement dit *:* le « nègre », alors n'était pas l'écrivain. C'est qu'à l'époque la célébrité était consentie sur d'autres critères qu'elle l'est aujourd'hui, où l'information suffit à la fabriquer et non point obligatoirement la valeur. Il semble aussi qu'en ces temps déjà lointains il était difficile d'être célèbre sans savoir aussi écrire, maîtriser sa langue, comme le montrent les correspondances, pour ne parler que d'elles. Il ne serait pas venu à quiconque l'idée de demander à la Champmeslé à Mlle Mars ou à Rachel de raconter leur vie, moins encore à une lavandière ou à une vivandière.

Ce qui, depuis trente ans, a rendu la « négritude » littéraire de plus en plus florissante, c'est précisément la part prise par les documents, les souvenirs, les témoignages, les Mémoires de toutes sortes, dans la production éditoriale internationale. Des vedettes en tous genres sont sollicitées, venant de tous les domaines. Et pour être « vedette », il suffit d'avoir à un moment ou un autre joué un rôle que l'actualité a retenu et qu'elle peut à l'occasion amplifier. Mais, pour un avocat capable d'écrire lui-même et de façon satisfaisante, pour un homme politique, pour une comédienne, pour un chanteur ou un diseur, un médecin ou un psychiatre, un explorateur ou un truand, combien d'autres *ou bien* n'ont pas ce talent, ou bien n'ont pas le temps de l'exprimer,

Le magnétophone a donc remplacé la plume. Grâce à lui, on est assuré d'un « premier jet », d'un brouillon au mieux, et au pire d'une *documentation*, dont *on* ne tirera pas *les Mémoires d'outre-tombe* ni même *l'Histoire de ma vie,* mais les 250 ou 300 pages, pas trop mal troussées, qui tiendront bien leur place en librairie un trimestre durant.

Ainsi s'explique la prospérité de la « négritude ». Cependant, il y a nègre et nègre. La corporation, comme celle des sportifs, a ses professionnels et ses amateurs, ses habituels et ses occasionnels. Il y a là aussi des renommées établies, des cotes et des coteries, des heureux et des malheureux, des résignés aussi. Un certain nombre, entrés dans le *système, en vivent souvent bien,* s'assurant des revenus mensuels de 5 000 et même 6 000 ou 7 000 F. Ils ont accepté leur condition, se déclarent « écrivains publics » ou « porte-plume », puisqu'il en faut. Ni génies, ni O.S., mais simplement bons faiseurs, connaissant leur métier, ses usages et ses recettes. Ils se trouvent essentiellement soit au bureau de production littéraire, soit dans la grande réserve où puisent Opera-Mundi et quelques autres, et, d'une façon générale, les chercheurs de « best sellers » hypothétiques.

A l'autre bord, certains, qui ont essayé le genre, le plus souvent par nécessité, s'en sont mal accommodés ou point du tout. Ils y ont alors durement mis à l'épreuve leur fierté, ont regimbé quelquefois, mais, en général, sans succès et surtout sans écho.

A quoi se flaire la présence du « nègre », c'est-à-dire sa participation à l'écriture d'un livre portant une signature encore brillante des lumières de la télévision ?

Il fut longtemps rare que la page de couverture permette de déceler quoi que ce soit. Ni Roger Borniche ni Alex Joffo n'ont fait savoir de qui ils avaient reçu le talent que leur prêtent toujours généreusement les « prières d'insérer ». De Jean Noli, de Frantz-André Burguet, de Claude Klotz ? Et Gédéon Hausner, magistrat israélien, n'a pas raconté seul non plus l'affaire Eichman, sous le titre : *Justice à Jérusalem.*

Il peut y avoir des exceptions éclatantes. Comme elles viennent des Etats-Unis, elles sont peut-être annonciatrices d'un changement. Une toute récente *Affaire Manson* est présentée comme étant l'œuvre commune, à égalité de mention d'auteurs, du procureur américain qui l'instruisit et du journaliste qui se chargea de construire le récit avec une autre plume que celle des procès-verbaux d'un dossier.

Sans aller jusqu'à cette égalité dans la présentation du volume au public, la couverture peut faire comprendre, *et* c'est ce qui se passe de plus en plus, la vérité. *Mon village sur la banquise*, production Laffont-Opera Mundi, est un récit signé majusculement Jean Leroy-Guyo, homme de mer et de glace, mais il est précisé *en caractères plus discrets,* et dès la couverture, qu'il a travaillé *« avec la collaboration de Nadine Lefébure ».* Libre au lecteur de se souvenir alors que Nadine Lefébure, romancière et poète-auteur Gallimard, ce qui reste une « carte *de visite », a figuré en 1976* dans une sélection Goncourt pour son roman *le Chemin de Lato.*

Auteur et collaborateur d'auteur

Si ce n'est pas une règle, le nom du « nègre » n'apparaît clairement sur une couverture que lorsqu'il s'agit de livres dont les « auteurs » ne sont pas tenus pour des vedettes universellement connues. *Nul n'a su que M*[e] Jean-Louis Tixier-Vignancour a reçu l'aide de Pierre Canavaggio pour *Des Républiques, des justices, des hommes.* Ni que *la Cause des femmes*, signée de la seule Gisèle Halimi, n'aurait peut-être pas vu le jour sans Marie Cardinal, ni que, sans la même, les souvenirs de la duchesse de Bedford, *Nicole Nobody,* n'auraient pas été ce qu'ils furent.

En revanche, c'est entendu : Simone Signoret est bien l'auteur *à part entière de La nostalgie n'est plus ce qu'elle était.* Maurice Pons lui-même, dont la ville et la cour avaient murmuré qu'il aurait été le « nègre » de la comédienne, s'est époumonné à démentir pareille infamie. Et, pour avoir tenu *la rumeur pour vérité, Mme Anne* Gaillard a reçu du papier bleu, ce qui devrait valoir, sur ce sujet des « nègres », un débat judiciaire à suivre.

A Opera Mundi, gros employeur, Charles Ronsac ne connaît pas de pareilles affres. Cet homme affable et tranquille, animateur de la collection « Vécu », annonce franchement la couleur.

« On se plaît à employer ce mot de « nègre ». C'est bien péjoratif. Il y a en vérité, pour nous, un auteur — la personne qui a des souvenirs, une expérience, une histoire à raconter, — et un collaborateur de cet auteur. L'auteur c'est la bande magnétique, c'est vrai, et son collaborateur, c'est l'écriture. Et pour ce travail il touchera une part de droits d'auteur variable. Longtemps il ne toucha qu'un forfait. »

La part des droits *est en effet* variable. Elle peut être égale à celle accordée à l'« auteur ». C'est d'ailleurs la règle telle que l'a fixée la loi du 11 mars 1957, quand il s'agit de collaborateurs participant à la « création » d'une même œuvre. En ce cas, si les droits d'auteur sont fixés à 10 % du prix de vente, l'« auteur » touchera 5 % et le « nègre » 5 %. De tels cas sont rares, car la loi a prévu et admis l'éventualité de « conventions contraires ». Si bien que la part du « nègre » peut n'être que de 40 % des droits, quand ce n'est pas 30 % ou même seulement 25 %, rarement, mais cela arrive, moins.

Charles Ronsac ne voit pas là injustice. « *« Nos « Vécu »*, dit-il, *en raison des « auteurs » choisis connaissent à peu près toujours de gros tirages, et cela à cause de leur nom. c'est évident. Alors la part du collaborateur n'est pas injuste, même ramenée au quart des droits. Il faut voir le résultat en fonction de 50 000 exemplaires et plus. »*

Tous les « nègres » ne partagent pas ce point de vue et n'acceptent *pas* que *leur* participation soit tenue pour secondaire ou minoritaire.

C'est peut-être bien ce qui pousse quelques-uns à sortir de l'anonymat pour dire à la fois leur présence et leur rôle. Là est aujourd'hui la nouveauté.

Le plus fâché serait-il alors l'« auteur » à qui, malgré tout, on retirerait, peu ou prou, l'auréole usurpée d'écrivain. Car tous les « nègres » l'ont constaté : que leur nom soit mentionné, en couverture *ou ailleurs, qu'il ne le soit* pas, dès que le livre est en librairie, celui qui en est pour les bulletins d'éditeurs, pour les libraires, pour la critique aussi, l'auteur et surtout le seul auteur, se comporte tout à fait comme tel. Sans gêne *ni honte*, sans trouble ni scrupule, il dédicace, il parle à la radio, paraît à la télévision, sans jamais songer à dire à qui il doit, pour partie au moins, ce droit aux trompettes de la renommée.

A ce jeu, devenu industrie, du « prête-moi ta plume », comment joue-t-on ? Charles Ronsac, passé expert, le dit. Et d'abord il livre quelques indications qui, depuis longtemps, ne sont plus, pour lui du moins, ni pour la plus grande partie de l'édition, des secrets.

« Marcelle Routier (un nom dans la « négritude » ès lettres) *a travaillé avec Simone Bertrand pour notre livre sur Piaf. Elle vient de travailler avec Michèle Morgan* (Avec ces yeux-là*). Entre les deux, on pourrait en citer dix autres. Aujourd'hui on dirait que certains éditeurs ont honte de ce genre ; alors qu'ils n'ont fait qu'imiter ce que nous avons commencé. »*

Faut-il aller jusqu'à placer dans la catégorie des collections comme celle de Claude Glaymann, chez Stock, qui ont déplacé le genre en faisant glisser vers l'interview totale et avouée, et en donnant forme de livre à des entretiens enregistrés plus qu'écrits avec de grands journalistes [illegible] le grands écrivains. Et les *Traversées du siècle* du Seuil ?

Que sait-on de la « cuisine », de la manière de faire prendre des sauces si diverses ?

Première condition : le « nègre » et son « auteur » doivent se connaître. Ils risquent ainsi de mieux s'entendre, ce qui est important. Il faut que « ça marche entre eux ». C'est le cheval et le cavalier. « *On peut d'ailleurs changer de cavalier en cours de route* », dit à ce sujet l'entraîneur Ronsac.

Si Yves-Guy Berges a été pressenti — ce qui ensuite n'alla pas sans orages — pour écrire les souvenirs de Rolf Steiner, c'est parce que ce grand reporter avait *connu le légionnaire au Biafra et* avait aussi suivi son procès à Khartoum. Si Jean-Marie Fitère devient la plume de Gilberte Pierre-Brossolette, c'est qu'il s'est fait auparavant une spécialité de la Résistance de Pierre Brossolette. Si tel chroniqueur judiciaire prépare les souvenirs du docteur Yves Roumajon, c'est qu'en trente ans de carrière il a pu à la fois beaucoup écouter les dépositions de cet expert, l'a souvent interviewé et qu'ils se sentent mutuellement en confiance.

Après quoi, la recette, à quelques variantes près, est la même : entretien avec un magnétophone, *le temps qu'il faut, ou — moins* fréquemment — examen d'un manuscrit qui existait déjà ou de notes suffisantes, mais à compléter en général. Selon ce que ces « documents » apportent, le travail du « nègre » est différent. *Selon l'humeur aussi de son* « auteur », qui peut quand même avoir des idées, ses idées, et y tenir. C'est alors que peut surgir le conflit. Si le « nègre » possède à la fois bien le sujet traité et une bonne connaissance de son « auteur », *il peut s'apercevoir que* celui-ci triche ou escamote. Doit-il réagir ? Rectifier ? Y a-t-il une « clause de conscience » du porte-plume ? Ceux qui ont voulu l'invoquer, c'est-à-dire revendiquer le droit de faire savoir dans le *livre, par une préface ou une* post-face, qu'ils n'ont pas été dupes, se sont cassé les dents. Ils se sont vu opposer en général leur contrat ou une lettre-contrat qui, évidemment, n'avait pas prévu cette éventualité.

La personnalité

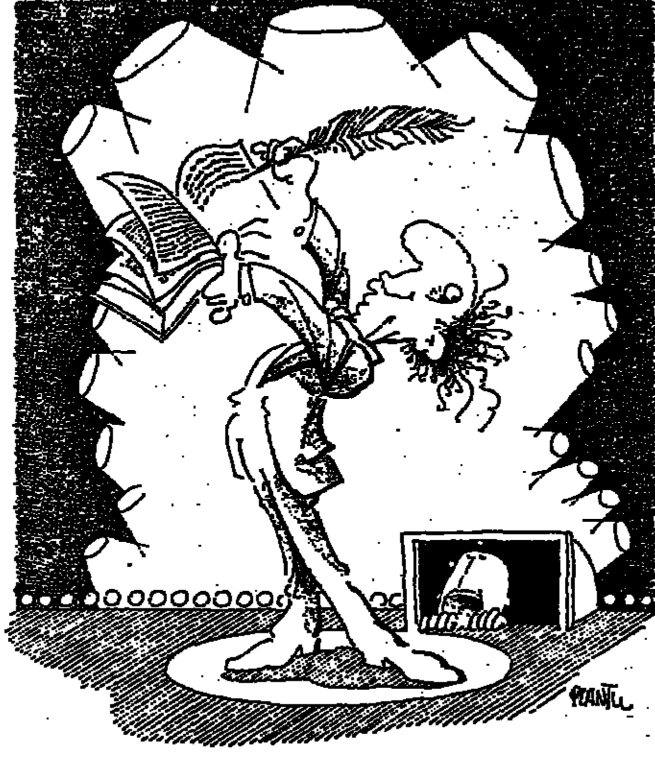
Voici d'ailleurs ce qui est attendu du « nègre », selon une lettre reçue par l'un d'eux, qui se plaignait d'avoir eu à faire la plus grande part du travail avec un « auteur », auquel il fallait tout arracher, incapable *de se raconter* et qui, de surcroît, embellissait trop les choses.

Le contrat était signé pour *« l'élaboration et la rédaction d'un livre de souvenirs ».*

« Cela veut dire, explique la lettre, *et selon de nombreux précédents, l'interrogation de l'auteur, le plus souvent à l'aide d'un magnétophone, sur les différents éléments pouvant servir de base à la rédaction de l'ouvrage dont il s'agit, la mise en ordre de ces éléments, la mise en forme du récit de l'auteur (en supprimant les tournures du langage parlé, mais en respectant au maximum le style de l'auteur, afin que le lecteur sente sa personnalité), accompagnée d'un certain travail de sélection pour que l'ouvrage soit aussi intéressant que possible et pour que le personnage de l'auteur ressorte sous une lumière sympathique ; son interrogation, par la suite, sur des lacunes qui apparaissent, par exemple pour planter le décor et pour bien rendre l'atmosphère de ce qu'il a vécu. »*

Tout n'est-il pas dit ici et en peu de mots ? Un bon « nègre », un professionnel, sait « coller » à ces orientations. Pour se permettre des variantes ou des écarts, il faut à la fois avoir une personnalité et une renommée. Ça existe.

JEAN-MARC THEOLLEYRE.



Les « enfants adoptifs » de Marie Cardinal

MARIE CARDINAL n'était pas encore président du syndicat des écrivains de langue française. Ce SELF qui s'inquiète aussi de la condition des « nègres » les plus obscurs, au *moment où, elle aussi, eut à écrire pour d'autres. « Sept en un an »*, dit-elle. Et payée au forfait, 5 000 F, avec interdiction de dire quoi que ce soit.

Cette interdiction de lever le lièvre n'est à vrai dire mentionnée dans aucun des contrats que nous avons vus. Mais il est sûr que beaucoup de « nègres » la sentent peser sur eux tacitement, ou se l'imposent peut-être — sûrement — en songeant à l'avenir, du *moins lorsqu'ils ne sont pas des occasionnels.*

Pour Marie Cardinal on peut du moins dire « comment ça se passe », c'est-à-dire comment ça s'est passé pour elle.

« Je travaillais en général à partir d'un enregistrement. Après quoi je prenais les phrases des gens, je les disais tout haut pour prendre leur rythme, leurs mots. Il faut savoir aussi trouver pour le texte définitif, trouver la phrase de la page 22 de la transcription *de la bande qui aura à s'enchaîner sur telle autre dénichée à la* page 600. Ça a donné quand même des livres qui, je crois, ne sont pas plats et, surtout, qui ressemblent aux personnes censées les avoir écrits elles-mêmes. »

Cependant, elle insiste sur ce qui fut le plus gênant pour un écrivain comme elle : la rapidité d'exécution exigée.

« *La Cause des femmes*, de Gisèle Halimi, traitait évidemment de *la contraception et de l'avortement. Et pour l'éditeur il fallait abso*lument que le livre apparaisse en librairie au moment du débat sur la question que l'Assemblée nationale allait engager. Alors il a fallu travailler en vingt-deux jours, vingt-quatre heures sur vingt-quatre. »

Mais sans regret et surtout sans le moindre mauvais souvenir « parce que, sur le fond, il y avait accord entre Gisèle et son « nègre ».

Pour la duchesse de Bedford, ce fut tout autre chose.

« Elle ne me connaissait pas et moi je ne la connaissais pas davantage. Alors, ça se passait comme ça : on me donnait le texte de ses enregistrements, je grattais là-dessus. Pendant ce temps, à l'époque, elle voyageait. Mais elle voulait tout voir, tout contrôler. Alors on lui expédiait mon texte par paquets, à ses escales, un jour aux Caraïbes, un autre aux Antilles, après à Londres, je ne sais *où encore. Elle retournait tout ça avec des indications nouvelles.* A la fin elle s'est lassée. Je suppose parce qu'elle trouvait malgré tout que c'était fidèle et pas mal pour de la duchesse de Bedford. »

C'était encore le temps pour Marie Cardinal de la nécessité. Pourtant, même après le succès rencontré par ses propres livres comme *la Clef sur la porte* et *les Mots pour le dire,* elle a continué à travailler pour d'autres.

« Mais ça a *toujours été caché.* Ça faisait *partie* aussi de mon travail aux éditions Grasset. Mais, de toute façon, ce travail-là ne peut, ne pourra jamais se comparer avec celui que j'accomplis comme écrivain, c'est-à-dire quand il s'agit de faire du Marie Cardinal. »

Elle tient pourtant à ajouter :

« Il n'empêche que ce travail de « nègre » m'a quand même *enrichi. Je préfère mille fois* avoir fait ça que des textes publicitaires ou n'importe quel autre « job ». Parce que, finalement, c'est quand même drôlement plus intéressant de faire « sortir » un livre de quelqu'un, de démonter ses mécanismes. Pour Gisèle Halimi, tenez, il me fallait d'abord comprendre la structure de son raisonnement pour ne pas le trahir. Et quand j'avais, par-dessus le marché, compris son vocabulaire, sa construction, je pouvais faire une phrase qui n'était plus du tout de moi, mais bien d'elle. On devient très agile pour cela, vous savez. Ça ne donne pas du talent mais ça habitue à l'architecture d'un paragraphe. Ça apprend aussi à voir les fautes, à voir où ça cloche et pourquoi. Surtout pourquoi. *Ça aussi ça m'a rendu service. »*

Elle résume sa conception du « nègre » : « C'est simple. On reçoit en général un mauvais livre pour un bon sujet. Pour moi il faut que ça fasse un bon livre, mais ce bon livre ne doit pas être le mien. Il doit rester celui de l'autre. »

Elle conclut : « Tout de même, ça fait un drôle d'effet de voir, après, ces livres-là en librairie. On a un peu l'impression d'y voir *ses enfants adoptifs.* »

Mais elle a dit aussi, comme ça, en passant, qu'il y eut des moments où « elle n'en dormait pas ». Et que « idéologiquement, ce n'est pas le rêve », parce qu'on a beau se sentir *ou* se vouloir seulement « *l'ouvrier qui fait une auto* » *il arrive aussi qu'il faille* « écrire des choses tellement contre votre pensée qu'on en souffre vachement ».

J.-M. Th.

LES PUDEURS DE LA LOI

Me HENRI CHOUKROUN, avocat à la cour d'appel de Paris, a reçu beaucoup de « nègres » en colère venus le consulter sur leurs droits et l'éventualité d'une procédure ou d'un arrangement à la suite de déboires divers. Sa profession l'oblige à voir les choses en juriste. Il faut alors constater d'une part que les conflits ouverts sont rares, mais plus rares encore la possibilité qui est laissée de plaider avec une chance de succès tant les contrats signés appa-*jours* entre gens de l'édition.

Où se recrutent les « nègres » ? Il y a des journalistes, c'est vrai, mais le plus souvent l'éditeur trouve les « collaborateurs d'auteurs » dont il a besoin dans sa propre maison ou parmi ses propres *auteurs, eux-mêmes* directeurs littéraires, directeurs de collection, lecteurs. Pour les autres, si ce sont des professionnels, ils savent à quoi s'en tenir.

Et surtout la loi du 11 mars 1957 sur la propriété littéraire et artistique donne une définition bien floue et bien pudique de l'œuvre écrite en collaboration.

Article 9, alinéa premier : « Est dite œuvre de *collaboration* l'œuvre à la création de laquelle ont concouru plusieurs personnes. »

Cela écrit, qu'est-ce que « concourir » à une création ? La jurisprudence à qui la loi a laissé le soin d'en dire plus reste [illegible], incertaine. « Concours direct à la création de l'œuvre », a dit une décision judiciaire. Ainsi mettra-t-on sur *le* plan pour un opéra l'auteur du livret et le compositeur de la partition musicale.

Evidemment la loi ignore le nom. Mais elle reconnaît la chose. Pour elle, il n'y a que des *auteurs, et, s'ils sont plusieurs, ils* sont alors des coauteurs. C'est dire, et c'est dit, qu'ils ont sur l'œuvre des droits et des obligations égaux. Cela est exprimé en ces termes généraux.

« L'œuvre de collaboration est la propriété commune de ses auteurs.

» Les auteurs doivent exercer leurs droits d'un commun accord.

» En cas de désaccord, il appartiendra au tribunal civil de statuer.

» Lorsque la participation de chacun des collaborateurs relève de genres différents, chacun pourra, sauf convention contraire, exploiter séparément sa contribution personnelle, sans toutefois porter préjudice à l'exploitation de l'œuvre commune. »

Ainsi l'œuvre de collaboration est soumise à un statut proche de l'indivision, à cette différence que l'indivision est temporaire alors que le statut de la *collaboration littéraire et artistique* subsiste obligatoirement pendant toute la durée de la protection pour le droit pécuniaire.

L'égalité entre collaborateurs reste malgré tout aléatoire. Depuis une décision de 1884, « les coauteurs ont des droits égaux sur l'œuvre dont le produit se partage par tête. » Mais cela seulement « à défaut de conventions contraires » que les tribunaux pourraient éventuellement interpréter. Or ces « conventions contraires » pullulent dans les contrats et l'exception devient, en fait, la règle.

C'est *le même flou que laisse* la jurisprudence au sujet de l'égalité théorique des droits de signature de l'ouvrage.

Là encore, et « à défaut de conventions particulières », c'est la notoriété respective des écrivains qui joue un rôle prépondérant dans l'indication de leurs noms sur la couverture du livre *écrit en collaboration.* Cela revient à dire qu'un auteur possédant des titres supérieurs doit, dans le propre intérêt de l'œuvre, voir l'ouvrage placé avant tout sous son patronage. Tel est du moins le sens d'un jugement du tribunal de la Seine, mais qui remonte à 1927, époque où la collaboration littéraire n'était pas encore ce qu'elle est devenue. Et c'est aussi parce qu'il remonte à 1923 que paraît être devenu caduc le sentiment du même tribunal pour qui chaque collaborateur a droit de voir figurer son nom, non seulement sur la couverture de l'ouvrage, mais aussi dans la publicité faite sur cet ouvrage.

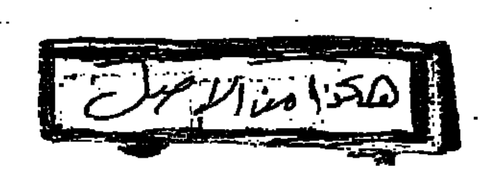
Et que ne pourrait-on faire ou imaginer si s'appliquait encore cette obligation : « Les tribunaux doivent condamner à payer des dommages et intérêts le coauteur qui, par faute ou par fraude, met obstacle à l'exploitation normale du bien et abuse ainsi de son droit » ?

L'exploitation normale ? Ne serait-ce pas celle qui justement permettrait au lecteur de savoir qui a écrit quoi ? On s'oriente en ce sens si l'on en juge par l'apparition nettement plus fréquente du nom des « collaborateurs ».

Finalement, il faut peut-être rejoindre Jérôme Lindon, qui n'a jamais eu recours aux « nègres », et qui fait une distinction fondamentale entre l'« écrivain », qu'il vénère, et l'« écrivant » dont il *admet l'existence* et qu'il n'entend point du tout maudire.

Il ne met pas le premier au-dessus des autres, il dit seulement qu'il s'agit d'une autre espèce. Même si le « nègre » est à d'autres heures un écrivain, car, dit Jérôme Lindon dans sa grande douceur, « si le « nègre » est vraiment un écrivain, il ne fera pas son travail de « nègre ». Il sera (celui) qu'on n'attend pas, qui ne ressemble à personne et qui, par définition, va choquer. »

Ce « nègre-là », aucune vedette au monde n'en voudrait à une époque où l'on a décidé de lire les livres comme on lit les journaux. — J.-M. Th.





RADIO-TÉLÉVISION

RADIO-FRANCE : LES PERSONNELS NON CONVENTIONNÉS REPRENNENT LE TRAVAIL

● Après une journée de négociations avec la direction, l'intersyndicale des personnels non conventionnés de Radio-France a obtenu, mercredi 6 juillet, à 20 heures, une liste de propositions jugées en assemblée générale « *positives mais insuffisantes* » : la grève est suspendue depuis 0 heure ce jeudi 7 juillet, mais les négociations se poursuivent.

Les propositions de la direction concernent la définition des différentes catégories d'activité des collaborateurs de production, la couverture du risque de maladie par un contrat collectif d'assurance, la prime de maternité, la majoration de certains cachets, l'extension du droit à la prime de cessation de collaboration et la représentation au comité d'entreprise. Ni le *problème des conditions* de travail ni celui des rémunérations n'ont été abordés.

Des propositons complémentaires pourraient néanmoins être obtenues, ainsi qu'un calendrier précis de réunions.

Quelle que soit l'issue de ce mouvement, les producteurs non conventionnés, dont c'est la première grève, estiment avoir « *affirmé leur existence* » et ouvert « *une brèche décisive* ». Notons que le cachet d'une émission non diffusée pour raison de grève est perdu — même si elle était entièrement réalisée, — alors que certains producteurs n'assurent que deux émissions mensuelles.

ÉCHECS

Duels au bord du Léman

Les demi-finales du tournoi des candidats — dont le vainqueur rencontrera, titre en jeu, le champion du monde d'échecs Anatoly Karpov — ont commencé simultanément à Evian (France) et à Genève (Suisse). Elles devraient se prolonger tout le mois de juillet et une partie du mois d'août.

Le duel insolite d'Evian, teinté d'idéologie, entre le « dissident » russe Victor Kortchnoï, réfugié aux Pays-Bas depuis près d'un an, et son ancien compatriote, Lev Polugajevsk, est celui qui retient le plus l'attention des amateurs. D'autant que si Kortchnoï avait dès le départ la faveur des pronostics, on était loin de s'attendre aux péripéties de ce début de match : alors qu'à ce niveau de compétition 60 % au moins des parties se terminent par la nullité, l'apatride a en effet remporté la première partie avec les blancs, et la deuxième avec les noirs, ajournée dans une position que Polugajevskj a jugé lui-même désespérée puisqu'il n'a pas repris la partie. La troisième partie est ajournée dans une position favorable à Kortchnoï.

L'autre demi-finale se déroule aussi sur les bords du Léman, à Genève, distante de 45 kilomètres seulement de la station thermale française, ce qui est une aubaine pour les passionnés d'échecs et pour les journalistes. Elle oppose deux grandes figures du noble jeu, l'ex-champion du monde, le Soviétique Boris Spassky — détrôné en Islande par Bobby Fischer il y a cinq ans, au cours d'un match historique, — à l'excellent joueur hongrois Lajos Portisch. Cette rencontre apparait plus équilibrée. La première partie ne fut pas, au contraire de celles disputées à Evian, d'un grand intérêt, et donna lieu à une nullité conventionnelle au bout d'une vingtaine de coups.

De notre envoyé spécial

Evian. — Ils sont russes tous les deux, mais l'un n'est plus soviétique. Victor Lvoviv Kortchnoï, quarante-six ans, grand, massif, visage qu'on dirait buriné par les tempêtes qu'il laisse sur l'échiquier, est devenu brusquement, pour les quatre millions d'échephiles que compte l'U.R.S.S., l'homme à abattre. Parce qu'il y a presque un an, à l'occasion d'un tournoi de grands maîtres disputé en Hollande, il a, selon la formule consacrée, « choisi la liberté ».

En fait, c'était surtout la liberté de jouer. La distance de Kortchnoï est, avant tout, d'ordre technique, et l'on aurait tort de voir en lui un Soljenitsyne ou un Pliouchtch des soixante-quatre cases. Monomaniaque, dévoré, comme Bobby Fischer, par sa seule passion et le dur désir de vaincre, il se plaignait qu'on ne le laissât pas jouer où il voulait, quand il voulait, contre qui il voulait. Les *Russes ne lui ont pas pardonné* ce qu'ils appellent une trahison. Trente et un grands maîtres, ses pairs parmi les plus prestigieux, ont signé une philippique tout à fait injurieuse pour celui qui fut, pendant plus de vingt ans, un des plus grands noms des échecs soviétiques, et qui est devenu l' « infâme », le « renégat ». Sa femme et son fils de dix-sept ans ont été empêchés de le rejoindre.

En U.R.S.S., terre sacrée des échecs, qui y sont le sport le plus populaire après l'athlétsime, on voit donc d'un œil de plus en plus noir les succès répétés de Kortchnoï dans cette compétition qui mène au titre mondial. Le couronnement du dissident équivaudrait à décerner le prix Nobel à un savant russe réfugié en Occident. Les dirigeants des échecs soviétiques tentèrent d'abord, et pour la forme, de contester son droit à concourir, puisqu'il n'avait plus de patrie. Mais l'argument ne tenait pas, car il s'agit d'un championnat du monde individuel, où les joueurs ne représentent qu'eux-mêmes.

En quart de finale le sort — le mauvais sort — l'opposa à l' « orthodoxe » Tigran Petrossian, ancien champion du monde. La rencontre, le psychodrame devrait-on dire, eut lieu en mars dans une petite ville d'Italie. Les deux hommes, qui, de surcroît, se détestaient de longue date, n'échangèrent pas un seul mot au cours des douze parties qu'ils disputèrent (Kortchnoï vainqueur par 6,5 contre 5,5). Petrossian accusa son adversaire de communiquer par téléphathie avec ses secondants et chargea sa femme d'interrompre le fluide magnétique en se plaçant entre eux et en balaçant la tête. Kortchnoï soupçonna Petrossian, qui est sourd, d'utiliser un émetteur-récepteur plutôt qu'un *simple* appareil auditif. En outre, il prétendit craindre une opération de commando du K.G.B. et exigea que deux détectives privés assurent sa sécurité, outre les deux carabiniers qui gardaient la porte d'entrée de l'hôtel où se déroulait la rencontre... L'arbitre lui refusa cependant de jouer derrière des parois vitrées à l'épreuve des balles.

Lev Polugajevsky, quarante ans, est donc investi du redoutable devoir de barrer la route de la finale au « renégat ». Les deux joueurs ont fait leurs études ensemble, mais ils ne se parlent plus, se contentant de s'effleurer la main avant chaque partie. Deux grands maîtres assistent Polugajevsky dans les analyses : Zaitsev et Baguirov. La délégation soviétique est complétée par une « éminence » tout à fait inévitable, et qui connaît sans doute mieux les écrits de Lénine et les discours de Brejnev que les secrets de la partie espagnole ou de la sicilienne, mais qui manifesta son autorité avant même la rencontre en menaçant de suspendre le match si Kortchnoï jouait, comme il en avait manifesté la volonté, avec un drapeau hollandais sur la table. Il n'y aura droit qu'après le 27 juillet, date à laquelle il sera depuis un an aux Pays-Bas. En attendant, il proposa, sans rire, de prendre pour emblème le drapeau pirate à tête de mort...

Kortchnoï, qui dispose de deux secondants anglais : le G.M.I. Keene et le M.I. Stean, apparaît comme le plus volontaire des quatre prétendants. Il faut le voir, formidablement concentré, la tête dans les mains, les yeux vrillés sur les cases comme vers un horizon mystique, pour comprendre qu'il s'y investit entièrement, que chaque partie est une prière réinventée, et qu'un succès représente pour lui la plus belle des vengeances. A ce niveau, il est vrai, une partie d'échecs n'est plus depuis longtemps une partie de plaisir. C'est un duel féroce, non pas au premier sang, mais au dernier... On le devinerait qui coule à chaque blessure, à chaque coup porté par l'adversaire, de même on imagine les ruisseaux d'adrénaline qui descendent le long des chaises... Les échecs sont un art sans doute, mais un art sans pardon.

Peut-être le climat d'Evian, qu'on dit émolliant en été — les habitants et les touristes l'appellent « la molle », — peut-être le cadre grandiose de l'hôtel Royal et la parfaite organisation atténueront-ils cette agressivité qui est souvent la marque des grands joueurs. Cependant Kortchnoï est parti beaucoup plus fort que n'osaient l'espérer ses partisans

En terme de tennis, on dirait qu'il a déjà fait deux fois le *break* et peut désormais se contenter d'assurer la nullité. On n'attendait pas un Kortchnoï aussi supérieur. Généralement, les adversaires d'un match important commencent par s'observer. Or son succès dans la deuxième partie (avec les noirs) est encore plus convaincant que dans la première, où l'on assista pourtant, et dès le début, à une belle empoignade Polugajevsky, qui jouait les noirs dans une « Ouest indienne », avait préparé un sacrifice de qualité contre un pion qui lui conférait un avantage positionnel certain. Mais peu à peu les blancs se dégageaient, s'emparant même de l'initiative vers le trentième coup. Polugajevsky commentait alors la faute en « zeitnot » (manque de temps) au trente-neuvième coup : en voulant gagner un pion, il permettait à Kortchnoï d'installer ses tours sur les dernières rangées et était contraint d'abandonner au soixantième coup. La position gagnante de la deuxième partie a été acquise dans un style admirable. Cette fois, c'est Kortchnoï qui adoptait la défense « Ouest indienne » (à noter qu'à Genève ce début fut aussi le thème de la partie Spassky-Portisch : ... les échecs ont leur mode). Polugajevsky obtenait avec les blancs un léger avantage positionnel, mais entre le vingt-cinquième et le trentième coup, Kortchnoï renversait la vapeur grâce à une conception stratégique d'une extraordinaire profondeur Il confirmait ainsi qu'il devrait être le plus redoutable des demi-finalistes, même si à une question que nous lui avons posée il répondit que le plus en forme des quatre concurrents était selon lui Portisch.

La rencontre de Genève ne revêtira sans doute pas une telle intensité. Comparés à Kortchnoï, Spassky et Portisch apparaissent comme des « gentils », des gens trop doux au fond pour ce bain de sang, de sueur, et parfois de larmes. Boris Spassky, en particulier, est certainement le plus sympathique et le plus décontracté des champions que les échecs aient connu depuis longtemps. En Islande, contre Fischer, il avait fait figure de jeune homme aimable face à l'enfant terrible. Ayant fait perdre à l'Union soviétique le titre mondial qu'il détenait depuis 1948 il connut, semble-t-il, une période de disgrâce. Aujourd'hui, sa situation n'est pas banale non plus. Il a épousé une Française, fille d'un diplomate en poste à Moscou, et vit en France depuis près d'un an. Entre autres signes sa décontraction capillaire semble indiquer une certaine « occidentalisation ». Officiellement, il demeure un bon Soviétique, mais les autorités de son pays lui ont interdit de jouer chez nous, où d'ailleurs il n'aurait guère d'adversaire à sa mesure. L'ancien champion du monde est peu entraîné et semble avoir « levé le pied » ces dernières années. Son succès contre le Tchèque Hort en quart de finale n'a pas convaincu, mais il est vrai qu'il dut subir avant la fin du match une opération chirurgicale. Boris Spassky a moins à prouver que le Hongrois Portisch, âgé comme lui de quarante ans, et qui s'est certainement mieux préparé. Véritable encyclopédie vivante des débuts, Lajos Portisch part légèrement favori face à Spassky, qui n'a pas de secondant. « *Je n'en ai pas besoin,* nous a-t-il dit. *Je suis comme Bobby Fischer, mon système est dans ma tête, et seulement dans la mienne.* »

Le match de Genève sera plus pacifique et sans doute moins spectaculaire que celui d'Evian. La première et la deuxième partie ont été rapidement conclues par la nullité en vingt coups.

PATRICK SÉRY.

PREMIERE PARTIE

Blancs : KORTCHNOI
Noirs : POLUGAJEVSKI

1. ç4	Cf6	31. Ff3	- f6
2. Cç3	é6	32. Cf7	Fd4
3. Cf3	b6	33. Tg3	f5
4. é4	Fb7	34. Ré2	Ff6
5. Fd3	ç5	35. Cg5	Cç6
6. é5	Cg4	36. Rd1	Cd4
7. h3	F×f3	37. Tgç3	Ta7
8. D×f3	C×é5	38. Cf3	Cé6
9. D×a8	C×d3 +	39. Tç8	Ta3
10. Ré2	Cf4 +	40. Tb8	T×b3
11. Rf1	Cç6	41. Tb7 +	Rd8
12. D×d8	R×d8	42. Cg5	F×g5
13. b3	Cd3	43. h×g5	Tb4
14. h4	Fé7	44. g6	Tg4
15. Th3	C×ç1	45. Ta1	Cç7
16. T×ç1	h5	46. Ta7	Tç4
17. Td1	a6	47. d3	Tç3
18. a3	Rç7	48. Rd2	Tç5
19. Cé2	Ff6	49. Tb8 +	Ré7
20. Tb1	b5	50. Tç8	Rd7
21. Cç3	Tb8	51. Tg8	Ré6
22. a×b	a×b	52. T×g7	Cd5
23. Cé4	Fd4	53. Tgf7	Tç8
24. Tç1	Ta8	54. g7	Tg8
25. C×ç5	T×a3	55. g3	b4
26. Td3	é5	56. Tf8	Cf6
27. f4	d6	57. Rç2	h4
28. Cé4	Rd7	58. g×h4	f4
29. f×é5	F×é5	59. h5	f3
30. Cg5	Cb4	60. h6	Aband.

DEUXIEME PARTIE

Blancs : POLUGAEVSKI
Noirs : KORTCHNOI
Ouest-Indienne

1. d4	Cf6	22. Téd1	Dé7
2. ç4	é6	23. Cé1	Df6
3. Cf3	b6	24. T1d2	Df5
4. g3	Fb7	25. D×f5	é×f5
5. Fg2	Fé7	26. Cg2	g4
6. 0-0	0-0	27. C×f4	C×f4
7. Cç3	Cé4	28. g×f4	Fh6
8. Dç2	C×ç3	29. Té2	F×f4
9. D×ç3	f5	30. Té6	Tfé8
10. b3	Ff6	31. Tf6	Té1 +
11. Fb2	Cç6	32. Rg2	Tf8
12. Tad1	Cé7	33. T×f8	R×f8
13. Cé1	F×g2	34. d5	Fd6
14. C×g2	g5	35. Fç3	Tç1
15. Dç2	Cg6	36. Fd2	Tç2
16. é4	f4	37. a4	f4
17. é5	Fg7	38. h3	f3
18. Dé4	Dé7	39. Rf1	h5
19. Td3	Tad8	40. h×g4	h×g4
20. Té1	d5	41. Aband.	
21. é×d6	D×d6		

VU

Jeux d'argent

Le jeu. Avec tout ce que l'article défini peut comporter ici de risque et de défi. Défi au sort. Défi à la mort — songez au jeu des jeux : à la roulette russe. Pari sur le hasard, tentation vertigineuse et dérisoire de se mesurer avec le destin. Bien sûr, il y a joueurs et joueurs. Il y a les petits et les gros. Il y a les raisonnables et les passionnés, il y a ceux qui savent mesurer et ceux qui veulent forcer la chance. Affaire de quoi ? De caractère ? Optimisme, orgueil ? On compare volontiers le jeu à la drogue, à l'alcool. A l'arrivée, oui, mais au départ ? Va-t-on trouver un jour des causes biologiques à l'esprit ludique ?

Sans s'attarder sur cet aspect de la question, on s'y est arrêté mercredi soir, au cours du magazine « Question de temps », sur Antenne 2. Forcément : le parieur du dimanche, qui s'amuse soit à faire le papier soit à miser sur sa date de naissance, n'a pas besoin d'être protégé contre lui-même. L'intoxiqué, en revanche... A ce titre, un témoignage a dominé, que dis-je, a arbitré le débat. Un bon débat, révélateur, équilibré, entre partisans, des responsables du P.M.U., de la Loterie, du Loto et de la brigade des jeux à la préfecture de police, et adversaires des paris organisés : un prêtre, un sociologue.

M. Philippe Bouvard est arrivé avec une histoire qui les éclairait toutes : la sienne. Voilà seulement quelques semaines, il a pris conscience, brutalement, des dangers que faisait peser sur lui, après des années d'un jeu effréné, cette obsession. Il a donc décidé de se faire interdire dans les casinos et d'entreprendre la démarche nécessaire : une lettre au ministère de l'intérieur. C'était, nous avouait-il, avec une courageuse sincérité, un véritable appel au secours lancé aux pouvoirs publics. Cet S.O.S. est resté sans réponse. Il a fallu qu'il insiste, qu'il supplie, qu'il menace pour obtenir satisfaction au bout de deux mois et demi de décourageantes tracasseries administratives. L'Etat, apparemment, répugnait à perdre un aussi bon client.

Entre la morale et le profit, effectivement, la balance n'est pas égale. Et c'est là qu'est le scandale. Taxer le rêve ou, plutôt le mirage, ce vieux mirage de l'humanité — on le retrouve à toutes les époques sous toutes les latitudes, — c'est l'encourager. Même si, grâce à cela, on surveille, on limite, ou l'on traque les cercles privés, les tripots clandestins, les bookmakers qui fleurissent en Angleterre, c'est spéculer sur la faiblesse, sur la folie.

Alors que faire ? Interdire ? Impossible — comment empêcher le « Combien tu paries ? » qui nous vient spontanément aux lèvres dès l'enfance. Réduire encore ? Ne pas multiplier, au contraire — je pense au quarté et, surtout, au Loto, le plus lourd des impôts indirects, — les pièges tendus aux plus démunis d'entre nous, à tous ceux dont le billet pour la fortune se réduit à un ruineux ticket de quai.

CLAUDE SARRAUTE.

JEUDI 7 JUILLET

CHAINE I : TF 1

20 h. 30, Série : Les années d'illusion ; 21 h. 30, Magazine : 60 minutes pour convaincre, de J.-O. Chattard, F. Moreuil, J.-M. Lech et E. Vannier : Le retour à la tradition de l'Eglise, avec Michel de Saint-Pierre (voir tribunes et débats).

22 h.25, Concert : Symphonie n° 4, de Brahms, par l'Orch. philharmonique de Radio-France, dir. E. Krivine.

23 h., Journal.

CHAINE II : A 2

20 h. 30, Téléfilm : M. Klebs et Rozalie, de R. de Obaldia, Réal J. Duhen, avec M. Bouquet, A. Sinigalia, S. Carré, J. Rosny.

22 h. 15, Magazine médical : Les jours de notre vie, de P. Desgraupes et J. Bernard (Au bout du chemin).

Jusqu'à quel point de difficultés physiques la vie vaut-elle la peine d'être vécue ?

23 h. 15, Journal.

CHAINE III : FR 3

20 h. 30, FILM (les grands noms de l'histoire du cinéma), cycle cinéma français 1968-1976 : LES VOLETS CLOS, de J.-C. Brialy (1972), avec M. Bell, J. Charrier, C. Rouvel, L. Bogaert, C. Allégret, G. Leclerc.

Un jeune homme, qui se prétend marin et déserteur, se fait recueillir par les pensionnaires d'une agréable maison close bretonne 1930, et les séduit toutes. Un bordel — trop — pittoresque, une histoire ultra-romanesque, des frous-frous esthétiques et des numéros de comédiennes.

21 h. 55, Journal.

FRANCE - CULTURE

20 h., Nouveau répertoire dramatique, par L. Attoun : Il va sans dire, de M. Vinaver ; 22 h. 30, Entretiens avec Léopold Sedar Senghor ; 23 h., En direct du Festival de La Rochelle (sous réserves) ; 23 h. 50, Poésie : Henri Chopin.

FRANCE - MUSIQUE

20 h 30, Festival des Flandres 1976 : musique ancienne, avec J. Huys (organiste), le Collegium vocal de Gand, la Musicalische Company de Berlin, dir. P. Herreweghe (œuvres de Monte, Palestrina, Luython) ; 22 h. 30, Œuvres de Klaus Huber... Festival de Royan et Semaines de Nuremberg ; 23 h., « la Fosse d'orchestre », création collective avec A. Dubois, alto ; L. Fischer, harpe ; F Gillard, basson ; A. Jackson, trompette ; E. Kuffler, flûte ; J. Léandre, contrebasse, coordonné et présenté par E. Kuffler et P Drogoz ; 0 h. 5, Chant de flûtes ; 1 h., Lutophilie aiguë : Gounod, de Coincl, F. Pilkington, B. Lapointe, D. Liebman.

VENDREDI 8 JUILLET

CHAINE I : TF 1

De 12 h. 30 à 20 h. 30, programme ininterrompu, avec, à 12 h. 30 et 16 h. 45, Tour de France cycliste.

20 h. 30, Au théâtre ce soir : « Une femme presque fidèle », de J. Bernard. Avec J. Bernard, J. Gauthier, D. Paturel, J. Mauclair.

Une femme reproche à son amant de ne pas être aussi brillant que son mari.

22 h., Allons au cinéma.

23 h. 35, Journal.

CHAINE II : A 2

De 13 h. 35 à 20 h. 30, programme ininterrompu, avec, à 18 h., Fenêtre sur : Bande à part. (Enquête sur un privé au-dessus de tout soupçon, réal. B. Miller.)

20 h. 30, Feuilleton : Le confessionnal des pénitents noirs (deuxième épisode : l'Enlèvement) ; 21 h. 45, Littéraire : Apostrophes, de B. Pivot. (Quelle Bretagne, quels Bretons ?)

Avec MM. Xavier Grall (« le Cheval couché »), Yonenn Gwernig (« les Escaliers d'acier »), Pierre-Jakez Helias (« les Autres et les Miens »), Yves Le Berre (traducteur de « la Bataille de Kerguiden et autres événements survenus en Basse-Bretagne pendant la Révolution en 1793 »), et Charles Le Quintrec (« le Château d'amour »).

22 h. 45, Journal.

22 h. 55, FILM (ciné-club) : LA CHAIR ET LE DIABLE, de Cl. Brown (1927), avec G. Garbo, J. Gilbert, L. Hanson, M. Mac Dermott, B. Kent. (Muet, N.).

Une femme, séductrice-née, s'efforce de reconquérir son ancien amant qui, à cause d'elle, a tué en duel son premier mari. Le plus célèbre des films muets de Garbo, qui marque sa rencontre avec John Gilbert. Une atmosphère de passion et d'érotisme. (Voir tribunes et débats.)

CHAINE III : FR 3

20 h. 30, Magazine vendredi, de M. Cazeneuve et J.-P. Alessandri : Faits de société. (Les idoles), réal. P. Villiers.

21 h. 30, Série : Quelques Afriques : « Sur les traces d'André Gide, cinquante ans après le Congo », d'Alberto Moravia et Andréa Anderman.

22 h. 25, Journal.

FRANCE - CULTURE

20 h., Congrès international d'Avignon, mai 1977 : Machiavel machiavélique ?, par P. Nemo et G. Godebert ; 21 h. 30, Musique de chambre ; 22 h. 30, Entretiens avec Léopold Sedar Senghor, par P. Galbeau (nouvelle diffusion) ; 23 h., En direct du Festival de La Rochelle, avec Michel Crépeau ; 23 h. 50, Poésie : Henri Chopin.

FRANCE - MUSIQUE

20 h. 20, Le coin des collectionneurs : Carl Schuricht dirige Schumann et Mendelssohn ; 21 h. 20, Cycle d'échanges franco-allemands... Orchestre symphonique de la Radio de Stuttgart, dir. U. Segal : « Symphonie n° 5 en si bémol majeur » (Bruckner) ; 23 h. 15, Jazz forum en direct de la grande parade de Nice ; 0 h. 5, Phil Glass : « Another look at harmony » ; 1 h., Trêve.

TRIBUNES ET DEBATS

JEUDI 7 JUILLET

— *M. Valéry Giscard d'Estaing* répond aux questions d'Yves Mourousi sur les problèmes de la mer à Radio-Monte-Carlo, à 17 heures.

— *Le R.P.R.* présente une série de séquences filmées sur le thème « Si demain la gauche », commentées par son délégué politique M. Yves Guéna, sur Antenne 2, à 19 h. 45.

— *M. Kurt Waldheim*, secrétaire général des Nations unies, est l'invité du journal d'Antenne 2, à 20 heures.

— *M. Michel de Saint-Pierre*, romancier, essayiste et journaliste, plaide pour le retour aux traditions dans l'Eglise, dans « 60 minutes pour convaincre » sur TF 1, à 21 h. 30.

VENDREDI 8 JUILLET

— *M. Jean-Jacques Servan-Schreiber*, député de Meurthe-et-Moselle, président du parti radical, participe au journal de TF 1, à 13 heures.

— *M. Jacques Lallement*, directeur de la Caisse nationale du crédit agricole, parle de l'agriculture et de la politique du crédit à Radio-Monte-Carlo, à 13 heures.

— « *Le miroir aux idoles* » est le sujet du magazine « Vendredi » sur FR 3, à 20 h. 30.

CARNET

Décès

— M. Claude Barjon.
Carole, Loraine et Juliette Barjon,
Mrs Jack Superfine,
Mr. and Mrs Alexander Superfine,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Claude BARJON,
née Helen Superfine,

survenu le 5 juillet 1977, à Paris.
L'inhumation a eu lieu dans la plus stricte intimité.
Cet avis tient lieu de faire part.
6, rue d'Artois.
75008 Paris.

— Mlle Françoise Bonnici,
fait part du décès de sa mère,

Mme Clémentine BONNICI,

survenu à son domicile, le mardi 5 juillet 1977.
L'inhumation a eu lieu le jeudi 7 juillet, à 11 heures, au nouveau cimetière de la Croix-Rousse, à Lyon.

— M. et Mme Georges Chaigneau et leurs enfants,
M. et Mme Jean Vigneron et leurs enfants,
Mlle Madeleine Grosset,
M. et Mme Raymond Grosset et leurs enfants,
Les familles Jacqueminet, Person et Cottin,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Marie FOREAU,

leur mère, sœur et cousine,
survenu le 5 juillet dans sa soixante-dix-neuvième année.
La cérémonie religieuse aura lieu à *l'église Saint-Roch*, à Paris (1er), le vendredi 8 juillet, à 8 h. 30.
8, rue d'Alger.
75001 Paris.

— Les membres de l'agence photographique de presse Rapho,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Marie FOREAU,

survenu le 5 juillet.
La cérémonie religieuse aura lieu à l'église Saint-Roch, le vendredi 8 juillet, à 8 h. 30.
8, rue d'Alger,
75001 Paris.

— Mme B. Jungfer,
Mme Bernard Jungfer et ses enfants,
Le docteur et Mme Gérard Jungfer et leur fille,
Toute sa famille et ses nombreux amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. B. JUNGFER,
président-directeur général
de la société Jungfer S.A.,

leur époux, père, grand-père et parent,
survenu le 6 juillet 1977, à son domicile.
Les obsèques auront lieu le vendredi 8 juillet.
On se réunira à la porte principale du cimetière de Montmartre, avenue Rachel, Paris (18e), à 14 h. 15.
Cet avis tient lieu de faire-part.
Ni fleurs ni couronnes.

— Le personnel de la société Jungfer S.A.,
a la douleur de faire part du décès de son président-directeur général,

M. B. JUNGFER,

survenu à son domicile, le 6 juillet 1977.
Les obsèques auront lieu le vendredi 8 juillet.
On se réunira à la porte principale du cimetière de Montmartre, avenue Rachel, Paris (18e), à 14 h. 15.
Cet avis tient lieu de faire-part.
Ni fleurs ni couronnes.

— On nous prie d'annoncer le décès de

Mme Jacques KOSZUL,
née Hélène Dutilleux,

survenu le 3 juillet, à l'âge de soixante-huit ans.
Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité, le 6 juillet, en l'église Saint-Médard, à Paris.
De la part de
M. et Mme Alain-Michel Koszul,
M. et Mme Jean-Marc Koszul,
M. et Mme Bernard Delsaux,
Mme Marie-Thérèse Koszul,
M. Michel Paillon,
ses enfants, petits-enfants,
Et des familles Dutilleux, Mestre et Koszul.
Cet avis tient lieu de faire part.
60, boulevard Saint-Marcel,
75005 Paris

— Mme Louis Liss,
M. et Mme Sammy Weinberg,
M. et Mme Jean Liss et leurs enfants,
M. et Mme Serge Weinberg,
M. et Mme Michel Weinberg,
M. et Mme André Morel,
M. Pierre Pindrus,
M. et Mme Robert Altmann et leurs enfants,
M. Paul Altmann et ses enfants,
son épouse, ses enfants, petits-enfants, parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Louis LISS,

survenu le 5 juillet 1977, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, à Paris.
Les obsèques auront lieu vendredi 8 juillet 1977.
On se réunira au cimetière du Montparnasse, 3, boulevard Edgar-Quinet, à 14 h. 30.
Cet avis tient lieu de faire-part.
Ni fleurs ni couronnes.
20, avenue Montaigne,
75008 Paris.

— Mme Horace Mondot,
M. et Mme Charles Gagneuil,
Les familles Mondot, Decatoise, Arnoult,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Horace MONDOT,
administrateur civil,
chargé de mission
auprès du directeur général
de la police nationale,
officier de la Légion d'honneur.

Selon la volonté du défunt, les obsèques ont eu lieu dans la stricte intimité familiale.
164, quai Louis-Blériot,
75016 Paris.

— Le directeur général de la police nationale et les membres de son cabinet,
ont le regret de faire part du décès de

M. Horace MONDOT,
administrateur civil,
chargé de mission à la direction
générale de la police nationale.

Paris, le 2 juillet 1977.

— Nous apprenons le décès de

M. Marcel RIVES,
conseiller honoraire
à la Cour des comptes,
officier de la Légion d'honneur,

survenu le 30 juin.

[Né en 1902 à Mazamet (Tarn), Marcel Rives était docteur en droit et diplômé de l'École des hautes études commerciales. Auditeur à la Cour des comptes puis conseiller référendaire, il est, en 1941, directeur du comité d'organisation du livre. Directeur du commerce intérieur au ministère de l'industrie et du commerce de 1944 à 1951, il devient ensuite directeur du Centre technique des industries graphiques (1951-1953), puis directeur du service interconsulaire du *commerce et de la distribution* (1953-1968). Président du Centre d'études de la consommation et de la distribution, de 1965 à 1972, M. Marcel Rives fut également professeur à l'Institut d'études politiques de Paris, de 1947 à 1957, et professeur à l'Institut commercial de l'université de Nancy, de 1959 à 1965.]

— On nous prie d'annoncer le décès de

M. Jean THIERRY,
président honoraire des sociétés
la Populaire-Vie,
la Populaire-Incendie
et risques divers,
Société immobilière marseillaise,
commandeur de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918,

survenu le 6 juillet, dans sa quatre-vingt-dixième année.
Les obsèques seront célébrées le vendredi 8 juillet, à 13 h. 30, en l'église Saint-Jacques de Neuilly.
De la part de ses neveux,
M. et Mme Jacques Thierry et leurs enfants,
M. Hubert Thierry et son fils,
M. et Mme Claude Forestier et leurs enfants,
De son beau-frère,
M. Robert d'Eichthal,
De sa belle-sœur,
Mme Marguerite Sargent.

— Le président,
Le conseil d'administration,
Et les collaborateurs des sociétés la Populaire-Vie, la Populaire-Incendie et risques divers,
ont la tristesse de faire part du décès de leur président d'honneur,

M. Jean THIERRY,
commandeur de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918,

survenu le 6 juillet, dans sa quatre-vingt-dixième année.

[Né en 1887, Jean Thierry, sorti de Saint-Cyr, et dont le père fut ministre des finances sous la IIIe République, a participé, aux côtés de Gustave Corneau, à la fondation, en 1910, puis au développement du groupe d'assurance la Populaire, qui occupe aujourd'hui le cinquième rang dans l'assurance-vie et le premier du secteur privé dans cette branche. Il en fut président-directeur général de 1945 à 1966.]

— Mme Tribillac, son épouse,
Françoise Tribillac, sa fille,
Jean-Alexis et Anne-Marie Le Nuz,
Laurence et Jean-François Lhote,
Dominique Le Nuz,
ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès, survenu le 5 juillet 1977, dans sa quatre-vingt-troisième année, du

commandant Paul TRIBILLAC,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918, 1939-1945,
muni des sacrements de l'Église.

Le levée du corps aura lieu le lundi 11 juillet, à 9 h. 15, à l'amphithéâtre, hôpital Ambroise-Paré, rue des Menus, 92100 Boulogne.
L'incinération se fera le même jour, à *10 h. 15, au colombarium* du cimetière du Père-Lachaise.
Le présent avis tient lieu de faire-part.
13, rue Alfred-Laurant,
92100 Boulogne.

— On nous prie d'annoncer le décès du

docteur Lucien ZAOUI,

22, place de la Chapelle, 75018 Paris.
Les obsèques ont eu lieu le jeudi 7 juillet, dans la stricte intimité.
De la part de
Mme Lucien Zaoui,
M. et Mme Claude Sirat et leurs enfants,
Mlle Michèle Zaoui,
M. Yves Coudert,
M. le docteur et Mme Claude Zaoui et leurs enfants,
M. et Mme Alexandre Zaoui,
M. le rabbin André Zaoui,
M. et Mme Lucien Teboul.
Les familles parentes et alliées.
La famille ne reçoit pas.

Anniversaires

— Mlle Marie Portoukalian et sa famille, pour le douloureux troisième anniversaire du décès de

M. Vahan PORTOUKALIAN,
président de chambre honoraire,
croix de guerre,
officier de la Légion d'honneur,

survenu le 7 juillet 1974,
demandent une affectueuse pensée à tous ceux qui l'ont connu, estimé et sont restés fidèles à son souvenir.



SPECTACLES

théâtres

Les salles ouvertes

Aire-Libre Montparnasse, 22 h. : Un après-midi d'automne.
Cartoucherie de Vincennes, 20 h. 30 : Moby Dick.
Comédie des Champs-Elysées, 20 h. 45 : Chers Zoiseaux.
Fontaine, 21 h. : Irma la Douce.
Hôtel de Sens, 21 h. 15 : Roméo et Juliette.
Huchette, 20 h. 45 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Le Lucernaire-Forum, Théâtre rouge, 20 h. 30 : les Emigrés. — Théâtre noir, 20 h. 30 : Molly Bloom ; 22 h. 30 : C'est pas de l'amour, c'est de l'orage.
Palais-Royal, 20 h. 30 : la Cage aux folles.
Porte-Saint-Martin, 30 h. 30 : le Tartuffe.
Salle Jacques-Decour, 21 h. : le Songe d'une nuit d'été.
Salle Saint-Vincent, 21 h. 30 : le Horla.
Square Félix-Desruelles, 21 h. 30 : la Rose et le Fer au siècle des cathédrales.
Studio des Champs-Elysées, 20 h. 45 : les Dames du jeudi.
Théâtre du Marais, 20 h. 45 : le Grand Vizir ; le Cosmonaute agricole.
Théâtre Présent, 20 h. 45 : Zut.
Théâtre des Quatre-Cents-Coups, 20 h. 30 : les Catcheuses ; 22 h. 30 : l'Amour en visite.
Théâtre Tristan-Bernard, 21 h. : Thérèse.
Troglodyte, 21 h. : Gugozone.
Variétés, 20 h. 30 : Fête de Broadway.

Les théâtres de banlieue

Saint-Germain-en-Laye, 21 h. : Ch. de Vogüé, piano, et A. Lamasse, violoncelle (Beethoven, Fauré, Debussy, Webern).

Festival du Louvre

Cour Carrée, 21 h. 45 : Ivan le Terrible.

Festival du Marais

Hôtel d'Aumont, 21 h. 15 : Claire Heggen et Yves Marc.
Cave de l'hôtel de Beauvais, 20 h. 30 : Ukumanta, folklore bolivien ; 22 h. : le Fer à cheval irlandais (Vanina Michel).
Place Sainte-Catherine, 19 h. 30 : J.-P. Firman ; 20 h. 30 : Théâtre O.S.
Hôtel Carnavalet, 21 h. 15 : Y. Ettlinger, P. Salzman, V. Wiesel, R. Birnstingl, J.-M. Dussert (Bach, Glinka, Poulenc, Mozart, Brahms).

Jeudi 7 juillet

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Eglise Saint-Merri, 21 h. 15 : Orchestre philharmonique de la radio et télévision néerlandaise, dir. J. Fournet (Brahms, Haendel, Mozart).

La danse

(voir Festival du Louvre.)
Gaîté-Montparnasse, 20 h. 45 : Fiesta Flamenca.
American Center, 21 h. : Danse et musique traditionnelles des Indiens apaches.
Salle Martin-Luther-King, 20 h. 30 : Musique et danses d'Indiens yaquis du Nord-Mexique.

Jazz, pop' et rock

Palais des Arts, 20 h. 30 : No et Jazz fête de Dainon II.
Caveau de la Huchette, 21 h. : Dixie Swing Jazz band.
Théâtre Campagne-Première, 17 h. : Telephone ; 20 h. : Elton Dean Quartet ; 22 h. 30 : Nico.
Lucernaire Forum, 22 h. : Belle Star.
Le Palace, 21 h. : Soft Machine.

Les concerts

Lucernaire-Forum, 21 h. : It Musique électronique et synthétiseurs.
American Church, 20 h. : Mid American *Chorale*, dir. *S. Rishoi* (musique sacrée baroque et contemporaine).
Eglise des Billettes, 20 h. : Sonades et cantades (musique anglaise).
Sainte-Chapelle, 21 h. : Ensemble d'archets français, dir. C. Ricard ; A.M. Miranda, soprano (Mozart, Schubert, Vivaldi).
Eglise Saint-Louis-en-l'Isle, 21 h. : Gabriel Fumet, Jean-Louis Gil, flûte et clavecin (sonates de Bach).
Centre Mandapa, 21 h. : Musique classique de l'Inde du Nord (sitar).
Square Carpeaux, 20 h. 30 : Musique des gardiens de la paix.

cinémas

La cinémathèque

Chaillot. — 15 h., Boule-de-Suif, de Christian-Jacque ; 18 h. 30, Allégorie, de Ch. Paureilhe ; Carrara, de Ch. Paureilhe (en sa présence) ; 20 h. 30, la Paysanne pervertie, de L. Keigel ; Leviathan, de L. Keigel ; 22 h. 30, la Femme et le Pantin, de J. von Sternberg.
Petite salle. — 20 h. 30, Vidéo Cannes 1977 : Padre Padrone, avec P. et V. Taviani ; Un borghese piccolo piccolo, avec M. Monicelli, A. Sordi, Sh. Winters et V. Crocitti.

Les exclusivités

ADOPTION (Hong., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
AIDA (Fr.) : La Pagode, 7e (705-12-15).
ALICE DANS LES VILLES (All., v. am.) : Studio Git-le-Cœur, 6e (326-80-25), Marais, 4e (278-47-86), 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
ARNOLD LE MAGNIFIQUE (A., v.o.) : Quartier-Latin, 5e (326-84-65), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; v.f. : Hollywood-Boulevard, 9e (770-10-41).
BARRY LYNDON (Ang., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90), Le Paris, 8e (359-53-99), Murat, 16e (288-99-75) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
BAXTER, VERA BAXTER (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81), Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).
LE BUS EN FOLIE (A., v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).
LE CAMION (Fr.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38).
CANNON BALL (A., v.o.) : Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93).
CAR WASH (A., v.o.) : Saint-Germain Studio, 5e (033-42-72), Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52), Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
CASANOVA DE FELLINI (It., v.o.) : Studio de La Harpe, 5e (033-34-83).
LA CASTAGNE (A., v.o.) : Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Haussmann, 9e (770-47-55), Les Tourelles, 20e (636-51-98) (sauf sam., à 17 h. et mar., à 21 h.).
LA COMMUNION SOLENNELLE (Fr.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08), Biarritz, 8e (723-69-23).
CRASH (A., v.o.) : Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Moulin-Rouge, 18e (606-34-25).
LA DENTELLIERE (Fr.) : Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; *Montparnasse 83, 6e (544-14-27)* ; Concorde, 8e (359-92-84) ; Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LE DERNIER NABAB (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (033-89-22) ; *U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19)*.
DERSOU OUZALA (Sov., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14) ; H. Sp., Arlequin, 6e (548-62-25) ; v.f. : Grand-Pavois, 15e (551-44-58).
LE DIABLE PROBABLEMENT (Fr.) : Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).
ELISA VIDA MIA (Esp., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nations, 12e (343-04-67).
L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Balzac, 8e (359-52-70).
EN ROUTE POUR LA GLOIRE (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (033-39-47) ; v.f. : Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17).
EN VOITURE SIMONE (Ang., v.o.) : *Cluny-Ecoles*, 5e (033-20-12) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; v.f. : Opéra, 2e (261-50-32), Maxéville, 9e (770-72-86) ; Miramar, 14e (326-41-02) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00).
L'ESPRIT DE LA RUCHE (Esp., v.o.) : Le Marais, 4e (278-47-86).
HEDDA (A., v.o.) : Vendôme, 2e (073-97-52) ; Bonaparte, 6e (326-12-12).
L'HOMME QUI AIMAIT LES FEMMES (Fr.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18).
LA GRIFFE ET LA DENT (Fr.) : Les Templiers, 3e (272-94-56).
JABBERWOCKY (Angl., v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02).
LA JEUNE LADY CHATTERLEY (A., v.f.) (**) : *Paramount-Marivaux*, 2e (742-83-90) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
L'UNE CHANTE, L'AUTRE PAS (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40).
MADAME CLAUDE (Fr.) (**) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; *Lumière*, 9e (770-84-64) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13).
LE MAESTRO (Fr.) : A.B.C., 2e (236-55-54) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Bosquet, 7e (551-44-11) ; Le Paris, 8e (359-53-99) ; Helder, 9e (770-11-24) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75).
LE MESSAGE (A., v. arabe) : Wepler, 18e (387-50-70) ; v.a. : Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Gaumont-Théâtre, 2e (231-33-16) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Cluny-Palace, 5e (033-07-76).
NETWORK (A., v.o.) : Studio Jean-Cocteau, 5e (033-47-62) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23).
NEWS FROM HOME (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42), hor spécial.
NOUS NOUS SOMMES TANT AIMES (It., v.o.) : Cinoche-Saint-Germain, 6e (633-10-82).
OMAR GATLATO (Alg., v.o.), Palais des arts, 3e (272-62-98) ; Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Lucernaire, 6e (544-57-34).
PAIN ET CHOCOLAT (It., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).
PAINTERS PAINTING (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42).

Les films nouveaux

L'HOMME QUI VENAIT D'AILLEURS, film américain de Nicolas Roeg, v.o. : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont-Rive-Gauche, 6e (548-26-36) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Nations, 12e (343-04-67).
UN FLIC SUR LE TOIT, film suédois de Bo Widerberg (**), v.o. : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
NUCLEAIRE, DANGER IMMEDIAT, film français de Serge Poljinsky ; Palais-des-Arts, 3e (272-62-98) ; Saint-Séverin, 5e (033-50-91).
L'AUTRE COTE DE LA VIOLENCE, film italien de Franco Martinelli, v.o. : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19) ; v.f. : Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00).
UN JOUR, UNE VIE, film américain de Larry Peerce, v.o. : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Caméo, 9e (770-20-89) ; U.G.C.-Gare-de-Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Murat, 16e (288-99-75) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
TANT QU'ON N'A PAS ESSAYE, film américain de C. Griffith, v.o. : Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
FRISSONS D'OUTRE-TOMBE, film anglais de Kewin Connor (*), v.o. : Balzac, 8e (359-52-70) ; v.f. : Omnia, 2e (233-39-36) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

LE PONT DE CASSANDRA (angl., v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C.-Gare-de-Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Murat, 16e (288-99-75) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
PORTRAIT DE GROUPE AVEC DAME (All., v.f.) : Calypso, 17e (754-10-68).
PROVIDENCE (Fr., vers. angl.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08).
LA QUESTION (Fr.) : Les Templiers, 3e (272-94-56).
LE REGARD (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99).
SALO (It., v.o.) (**) : Styx, 5e (633-08-40) ; v.f. : Rio-Opéra, 2e (742-82-54).
STARDUST (Ang., v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62), George-V, 8e (225-41-46).
TRAGEDIE EGYPTIENNE (Egypt., v.o.) : Jean-Renoir, 9e (874-40-75).
TRANSAMERICA EXPRESS (A., v.o.) : Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).

TROIS FEMMES (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Français, 9e (770-33-88).
UN TAXI MAUVE (Fr., vers. angl.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83), Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; v.f. : Paramount-Marivaux, 2e (261-50-32) ; Boul'Mich, 5e (033-48-29), Paramount-Elysées, 8e (359-49-34), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount-Bastille, 12e (343-79-17), Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Paramount-Orléans, 14e (540-45-91), Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00), Passy, 16e (288-62-34), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Secrétan, 19e (206-71-33).
VOL A LA TIRE (A., v.o.) : Cluny-Ecoles, 6e (033-20-12), Biarritz, 8e (723-69-23).

Les festivals

ETRANGE ET PARANORMAL (v.o.), Le Seine (5e) (325-95-99) : Un soir, un train. — Studio 28 (18e) (606-36-07) : 2001, Odyssée de l'Espace.
CARNE - PREVERT - RENOIR : La Pagode (7e) (705-12-15) : le Testament du docteur Cordelier.
DINO RISI (v.o.), Bilboquet (6e) (222-87-23), 13 h. 15 : Rapt à l'italienne ; 15 h. 15 : la Femme du prêtre ; 17 h. 15 : la Carrière d'une femme de chambre ; 19 h. 45 : Parfum de femme ; 22 h. : le Sexe fou.
VISCONTI (v.o.), studio de la Contrescarpe (5e) (325-78-37) : Violence et Passion.
C. SAURA (v.o.), Quintette (5e) (033-35-40) : Anne et les loups.
H. BOGART (v.o.) : Action-Christine (325-85-78) : Passage to Marseille.
GRANDS CLASSIQUES DU WESTERN (v.o.), Action-République (11e) (805-51-33) : la Flèche brisée.
PANFILOV (v.o.), Le Seine, 5e (325-95-99), 13 h. 15 : le Début ; 20 h. : Je demande la parole ; 22 h. 30 : Pas de gué dans le feu.
C. CHAPLIN (v.o.), Acacias (17e) (754-97-83), 13 h. 30 : les Feux de la rampe ; 16 h. : la Revue de Charlot ; 17 h. 30 : le Kid ; 19 h. : les Lumières de la Ville ; 20 h. 30 : les Temps modernes ; 22 h. : le Dictateur.
I. BERGMAN (v.o.), le Racine (6e) (633-43-71) : A travers le miroir.
A. HITCHCOCK (v.o.), Olympic-Entrepôt (14e) (542-67-42) : le Rideau déchiré.
BOITE A FILMS (17e) (754-51-50) (v.o.), I. : 13 h. : Let It Be ; 14 h. 30 : Macadam cow-boy ; 16 h. 15 : Jeremiah Johnson ; 18 h. 15 : Sa Majesté des mouches ; 20 h. 15 : le Lauréat ; 22 h. : l'Arrangement. — II. : 13 h., 22 h. 30 : Phantom of the Paradise ; 14 h. 30 : 1900 (1re partie) ; 17 h. 30 : 1900 (2e partie) ; 20 h. 15 : Mort à Venise.

Les grandes reprises

AGUIRRE, LA COLERE DE DIEU (All., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (033-39-19).
LA BLONDE ET MOI (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-85-78).
BUSTER S'EN VA-T-EN GUERRE (A.) : Studio Logos, 5e (033-26-42).
CERTAINS L'AIMENT CHAUD (A., v.o.) : Grands-Augustins, 6e (633-22-13).
CITIZEN KANE (A., v.o.) : Actua-Champo, 5e (033-51-60).
DELIVRANCE (A.) (**) (v.o.) : Studio-Dominique, 7e (705-04-55) (sf Mar.).
LA FIANCEE DU PIRATE (Fr.) (*) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; 14-Juillet-Bastille, 12e (357-90-81).
GUERRE ET PAIX (Sov., v.f.) : Kinopanorama, 15e (306-50-50).
IL ETAIT UNE FOIS HOLLYWOOD (A.) (v.o.) : Ranelagh (16e), H. Sp.
LITTLE BIG MAN (A.) (v.o.) : Noctambules (5e) (033-42-34).
LOLITA (Fr.) : Olympic (14e) (542-67-42).
LA MONTAGNE SACREE (A.) (v.o.) : Panthéon (5e) (033-15-04).
MORE (A.) (**) (v.o.) : Quintette (5e) (033-35-40), Elysées-Lincoln (8e) (359-36-14) ; (v.f.) : Montparnasse 83 (6e) (544-14-27), Saint-Lazare-Pasquier (8e) (387-35-43), Gaumont-Gambetta (20e) (797-02-74).
ORANGE MECANIQUE (A., v.o.) (**) : La Clef, 5e (337-90-90) ; v.f. : Haussmann, 9e (770-47-55).
PLANETE INTERDITE (A., v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).
PLANETE SAUVAGE (Fr.) : Daumesnil, 12e (343-52-97).
PARFUM DE FEMME (It., v.o.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).
LES VACANCES DE MONSIEUR HULOT (Fr.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).
LES VALSEUSES (Fr.) (**) : Capri, 2e (508-11-69), Balzac, 8e (359-52-70), Les Images, 18e (522-47-94).



ARTS ET SPECTACLES

Musique

L'Orchestre de l'Ile-de-France valse salle Favart

L'Orchestre de l'Ile-de-France a bien rempli sa mission les saisons passées en donnant de nombreux concerts dans les villes et bourgades de la grande couronne parisienne, qui, jadis, était considérée comme un désert musical. Il fait montre de beaucoup d'enthousiasme et d'abnégation dans de rudes conditions d'existence, voyageant chaque jour, s'adaptant de salle en salle aux équipements et à l'acoustique les plus divers, souvent les plus sommaires. Dix-neuf programmes, groupant les œuvres les plus diverses du grand répertoire classique (du Magnificat *de Bach à* Jeanne au bûcher *d'Honegger, et à* Eridanos *de Xenakis) sont en préparation pour la saison prochaine, parmi lesquels les municipalités peuvent choisir.*

Invité par l'Opéra-Studio, l'Orchestre de l'Ile-de-France consacre actuellement trois concerts à « la Valse », salle Favart. C'est un exercice un peu périlleux pour un ensemble aux qualités sonores assez limitées. Jean Fournet lui a certes imposé sa discipline et sa rigueur, mais il faut bien de la virtuosité et du brio pour des œuvres qui demandent un frémissement et une élégance suprêmes. Passe encore pour la Fête polonaise *de Chabrier, joyeuse et pétaradante, ou la* Danse macabre *de Saint-Saëns, qui méritait cependant plus de mystère et, de la part du violon solo, plus de charme maléfique, mais le bal de la* Symphonie fantastique *et la grisante* Valse *de Ravel faisaient songer au* Don Quichotte *de Strauss qui, alors qu'il croit s'envoler, reste les pieds par terre.*

Le ton détendu de ces musiques, jouées avec entrain, et leur popularité, devraient cependant attirer un public à demi en vacances, encore qu'on n'ait guère envie de danser la valse par les chaleurs actuelles. Une assistance un peu réduite mercredi soir a témoigné en tout cas de son plaisir avec enthousiasme et conviction.

JACQUES LONCHAMPT.

★ Prochains concerts le 8 juillet (21 h.) et le 10 (17 h.), salle Favart. Rappelons que Jean Fournet dirige l'Orchestre philharmonique de la Radiotélévision néerlandaise (Haendel, Mozart, Brahms) ce jeudi 7 juillet à Saint-Merri (Festival du Marais).

Expositions

Peintures coréennes

La peinture coréenne est si peu connue en France qu'une soixantaine de reproductions peuvent être utiles pour en donner quelque idée à beaucoup de mal — informés ne sachant peut-être pas où placer la dynastie Yi...

On apprend à l'ambassade, devant une soixantaine de charmants cadres suspendus par de précieux nœuds à coulants, que cette fameuse dynastie est fort longue (1392-1911), et la peinture coréenne rare et courte (entre des catastrophes politiques au dix-huitième siècle a lieu un furtif âge d'or).

*Comment dire que des reproductions sont bonnes sans avoir vu les originaux ? Pourtant, à en juger sous des verres, ces petits paysages délicats satisfont. Par leur côté « matin calme » et quelques effets moins attendus de perspectives parfois puissants dans le rendu aérien d'une chaîne de montagnes — vraiment en vue plongeante — ou dans tel amas cyclopéen de rochers à l'*Entrée d'un village.

On retrouve, bien entendu, raffinements et thèmes connus : vision « mentale » du lavis chinois, où flottent crêtes, nuages et lignes de pins suspendus, remplissage topographique dit all-over, *escaladant toute la hauteur de la composition où retombent mille cascades, sans compter les sujets classiques : bambous, rochers, orchidées, carpes ou pruniers symboliques.*

L'emploi de la couleur semble dans l'ensemble assez réduit : sauf pour les scènes de genre très bleutées, toutes ces encres sur soie ou sur papier (beaucoup appartiennent au musée de Séoul) ne sont que très légèrement rehaussées. Mais les noirs originaux doivent parfois être très beaux dans des répartitions audacieuses et originales, notamment dans l'une des belles pièces anciennes, précédant l'âge d'or, due à Kang Hui-an (1419-1465).

Une peinture profane moins spectaculaire que les célèbres fresques archaïques de Gogouryo, mais où persistent jusqu'au dix-neuvième siècle devant la nature et les êtres vivants, des attitudes spirituelles propagées par les religions que l'on sait.

D'où ces nombreux paysages toujours privilégiés par l'émotion poétique, et tant de plantes, d'insectes ou d'oiseaux. Notons pour tous ces derniers, qui, d'ailleurs, ne sont jamais représentés en natures mortes, que si les lettrés les traitent noblement en les associant avec les vertus qu'ils symbolisent respectivement à l'envi, d'autres peintres, plus attentifs à la vie quotidienne, semblent depuis longtemps en Corée prendre plaisir à tout simplement les figurer. Alors le rendu réaliste prend les vivacités japonaises : pour tel chat qui, sans aucune vertu, vole un poussin, ou pour deux superbes chiens, l'un, Tang (1499, Yi Am), d'une invraisemblable drôlerie, l'autre anonyme et tout récent, où la facture s'occidentalise singulièrement, bien qu'il reste, sait-on pourquoi, un chien très coréen.

PAULE-MARIE GRAND.

★ 125, rue de Grenelle, jusqu'au 8 juillet.

PRESSE

LA PUBLICITÉ TÉLÉVISÉE OBJET D'UN ENTRETIEN A L'HOTEL MATIGNON

M. Raymond Barre s'est entretenu, mercredi 6 juillet, à l'hôtel Matignon, avec plusieurs dirigeants des organisations patronales de presse. Le premier ministre a reçu une délégation comprenant MM. Maurice Bujon, président de la Fédération nationale de la presse française et du Syndicat des quotidiens régionaux, Michel Bavastro, président du Syndicat national de la presse quotidienne régionale, Pierre Archambault, président d'honneur, et Roger Bouzinac, directeur délégué général du S.N.P.Q.R.

Au terme de l'entrevue, MM. Bujon et Bavastro ont indiqué que l'entretien avait essentiellement porté sur les problèmes de publicité posés à la presse écrite par rapport à la télévision.

M. Raymond Barre a donné ensuite audience à M. Garrigues, président de la Fédération de la presse hebdomadaire de province.

Précisons que le gouvernement a décidé, mardi 5 (*le Monde* du 30 juin), de faire appel du jugement du tribunal de Paris prononcé le 7 juin dernier et annulant l'autorisation donnée, en juin 1975, de licencier deux cent trente-trois ouvriers du *Parisien libéré*.

« ROUGE » A BESOIN DE 1 500 000 F

Le quotidien *Rouge*, organe de la Ligue communiste révolutionnaire, nous prie de publier l'appel ci-dessous :

« *Après les difficultés qu'ont connues* Libération *et* Politique Hebdo, *le quotidien* Rouge *risque aujourd'hui de mourir, asphyxié par un système qui laisse peu de chances de survie à la presse d'opinion. Sans être forcément d'accord avec le contenu politique de ce journal, nous considérons que la défense d'un quotidien d'extrême gauche fait partie du combat permanent pour la défense de la liberté d'expression.*

» Rouge *a besoin de 1 500 000 F avant le 1er janvier 1978.* »

Ont signé cet appel :

Mmes et MM. Guy Bedos, Yves Boisset, Pierre Daix, Yvan Dautin, Léon Dion, secrétaire général de la Fédération Hacuitex C.F.D.T., A. et U. Culioli, Régis Debray, l'équipe de *Politique-Hebdo*, Nicolas Bulto, G. Casanova, Michel Fiant, Costa Gavras, Maguy Guillien, Roger Garaudy, l'équipe d'*Anti-Rouille*, Isaac Joshua, Alain Juillet, Artur London, Georges Moustaki, Mᵉ Matarasso, Maurice Najman, Maurice Nadeau, Charles Piaget, Jiry Pelikan, Nicos Poulantzas, Michel Piccoli, Michel Raptis, Philippe Robrieux, Catherine Rouvel, Roger Rotman, Madeleine Reberioux, Serge Reggiani, Rufus, Laurent Schwarz, Edith Scob, Catherine Sauvage, Jorge Semprun, Vercors, Jean-Pierre Vernant, Henri Virlojeux, Bertrand Tavernier, Charles Tillon, Jean Seborg.

Théâtre

« Judith » à Bellac

Pour le vingt-quatrième Festival de Bellac, le Centre dramatique national du Limousin présente *Judith*, de Jean Giraudoux. Cette tragédie, qui remporta peu de succès à sa création en 1931, a déjà été jouée à Bellac en 1966.

Jean-Pierre Laruy, metteur en scène de cette *Judith* 1977, a vu dans la pièce « *l'histoire d'un corps et l'histoire d'une société* ». La coquette et orgueilleuse Judith du premier acte se métamorphose en amoureuse ardente au deuxième, dans l'« île heureuse » d'Holopherne où l'on ne vit pas sous le regard de Dieu. Elle acceptera au troisième acte de jouer le rôle que les rabbins lui imposent et qui la fait coïncider avec la « sainte » de la tradition. Momifiée de son vivant, elle deviendra, selon J.-P. Laruy, « *monument d'orgueil consacré à cette société qu'elle n'a jamais véritablement quittée* ».

Après un premier acte quelque peu languissant, le deuxième acte éclate comme une fanfare : costumes rouge vif, figures de ballet sur des divans orientaux. *Anne Deleuze interprète le rôle* difficile de Judith : trois femmes tour à tour au long de ces trois actes. C'est dans le troisième qu'elle nous a semblé atteindre les véritables dimensions du personnage, lors de ce moment ardent du « *combat avec les anges* », où elle doit apprendre que tout, même le plaisir de son corps, a été voulu par Dieu, puis au cours de la scène de momification où elle se remet aux mains des rabbins. Cependant, le burlesque sanguinolent de cette dernière scène (Judith aspergée de sang tenant dans une main un glaive et dans l'autre un plat de boucherie supportant une tête bovine) semble déplacé.

Le dispositif scénique pour les trois actes a la forme symbolique de l'étoile de David, dont les pointes à volonté se redressent pour limiter l'espace ou pour découvrir la trappe où l'on précipite les faux prophètes. Astucieux et simple, ce dispositif convient fort bien à la représentation en plein air. A Mortemart, il était dressé devant le mur de granit d'une ancienne grange du couvent des Augustins, qui, par sa rusticité et ses dimensions, faisait rêver à quelque colossal rempart biblique.

Judith, jouée à Mortemart (Haute-Vienne) le 2 juillet et au château de Boussac (Creuse) le 5 juillet, est reprise le vendredi 8 juillet à Collonges-la-Rouge (Corrèze). Il s'agit en fait d'une tournée itinérante dans les trois départements qui composent le Limousin.

MARCEL SOULÉ.

L'ANNÉE PROCHAINE AU TEP

Le Théâtre quotidien ouvrira la prochaine saison du Théâtre de l'Est parisien avec *Dorénavant*, un spectacle musical coproduit par le Festival d'automne, dont les auteurs sont Jean-Paul Wenzel, Claudine Fiévet et le compositeur Jean-Marie Sénia. Les représentations seront données dans la salle de la rue Malte-Brun, à partir du 12 octobre.

Après l'avoir créé au Festival d'Avignon, Beno Besson présentera *la Tragique Histoire d'Hamlet, prince de Danemark* de Shakespeare, avec Philippe Avron et Françoise Brion. *Nekrassov* de Jean-Paul Sartre sera mis en scène par Georges Werler, et *Maître Puntila et son valet Matti* de Bertolt Brecht par Guy Rétoré.

Une reprise, celle de *Risibles Amours* de Milan Kundera, sera présentée pour la réouverture du petit TEP. Deux créations y sont ensuite prévues : *Théâtre de chambre de Vinaver*, dans une mise en scène de Jacques Lassalle, et *Paris Populi*, un spectacle réalisé et chanté par Francis Lemarque.

■ RECTIFICATIF. — Le numéro de téléphone du Théâtre de la Porte-Saint-Martin, où se donne actuellement « le Tartuffe », dans la mise en scène de Roger Planchon, est 607-37-53, et non 607-57-53 comme il a été écrit par erreur dans « le Monde » du 7 juillet.

Cinéma

« Nucléaire danger immédiat », de Serge Poljinsky

Alerte dans la salle de contrôle d'une centrale nucléaire : le signal d'alarme est déclenché. Sur les écrans lumineux les aiguilles sont folles, des hommes en blouse blanche essaient de communiquer avec le reste de l'usine. Trop tard. Plus personne n'entend. Qu'en est-il de l'évacuation des locaux ? Où et comment s'est déclenché l'accident ? Les responsables de la sécurité ne le sauront pas. Ils n'ont que le temps de se coucher par terre.

C'est l'explosion. Bruit d'enfer, musique de catastrophe. Images d'incendie, matériaux pulvérisés. Le film commence comme un récit. Il se termine par une sorte de *morale*, sur d'autres images inventées pour conclure ou plutôt pour interroger : des enfants jouent sur des caissons marqués du trèfle radioactif. Dans la lumière d'une fin de journée, ils escaladent cet amoncellement de déchets. Ils rient et font des grimaces. Fin : c'était *Nucléaire danger immédiat*, un film réalisé par Serge Poljinsky. Mais ces deux séquences ont été rajoutées pour l'efficacité : une explosion, ça impressionne, et les *visages* d'enfants sont toujours émouvants.

Le film débute en fait avec les premières manifestations contre les projets d'implantation d'une centrale sur le site de Creys-Malville. C'était l'été : les comités antinucléaires, les groupes écologiques, avaient fixé là leur premier grand rendez-vous. Les sympathisants étaient venus nombreux, les habitants des environs étaient présents. Les images de Creys-Malville reviennent comme un leitmotiv au long du film : car il s'agit bien d'un film militant.

Comme il l'avait fait dans *Liberté au féminin* et dans *La ville est à nous*, sur le problème de l'avortement et sur celui des expulsions pour cause d'opérations immobilières, Serge Poljinsky défend une thèse. Le collectif grain de sable, la structure de production et de diffusion qu'il a mise en place avec Jean-Michel Carré en 1974 se veut « *un outil de lutte* », « *une arme offensive* ».

Nucléaire danger immédiat sort dans le circuit commercial après avoir été sélectionné par Perspectives du cinéma français, au dernier Festival de Cannes. C'est ce qui fait avant tout son originalité. Ce long métrage a, en effet, pu être réalisé grâce à une souscription populaire. Dès le rassemblement de Creys-Malville, des billets d'une valeur de 10 F ont été vendus, des participations plus importantes ont été prises ; les associations qui ont donné 500 F pour l'achat et le développement de la pellicule pourront disposer de la copie du film afin d'assurer sa diffusion.

Serge Poljinsky explique : « *Le billet de 10 F correspond au droit d'entrée à la projection, et la somme de 500 F revient au prix de location du film : il s'agit d'un emprunt tout simplement. Les gens ont accepté de produire le film. Ils nous ont prêté de l'argent. Cela prouve qu'il est possible de sortir des circuits obligés de la production.* »

Le résultat est là : un long métrage de durée normale tout à fait professionnel. Un bon exemple des qualités du cinéma direct. Il faut le voir, que l'on soit pour ou contre le nucléaire. Des paysans autour de leur table de cuisine parlent des opérations faites par les SAFER (Sociétés d'aménagement foncier et d'équipement rural) pour le compte d'E.D.F. Des pêcheurs expriment leurs craintes d'une pollution des eaux côtières. On assiste à un débat contradictoire organisé par l'association Que choisir ? On écoute des agriculteurs qui sortent du tribunal administratif de Bordeaux expliquer ce qui s'est passé, comment ils n'ont pas été entendus. Les séquences s'entremêlent grâce à un montage très efficace. Efficace comme la musique et les chansons qui rythment le film, le scandent.

Nucléaire danger immédiat donne envie d'en savoir davantage : au-delà du militantisme ou peut-être à cause de cette nouvelle forme de militantisme, au-delà de la peur diffuse qui se répand, qu'y a-t-il ? Et n'est-il pas trop tard pour condamner une politique énergétique décidée il y a longtemps et déjà largement mise en place ? Maintenant les gens parlent, avant ils ne savaient pas. Sont-ils mieux informés ? Le mérite de ce film est de montrer qu'il est possible d'intéresser le grand public à des décisions qui le concernent, et même de le passionner.

MATHILDE LA BARDONNIE.

★ Palais des arts, Saint-Séverin.

ACTION EN RÉFÉRÉ INTENTÉE PAR UN RESPONSABLE D'E.D.F.

M. Claude Bienvenu, directeur adjoint des études et recherches de l'Electricité de France, a chargé le bâtonnier René Bondoux d'intenter une action en référé pour *demander la saisie de Nucléaire, danger immédiat* (voir l'article ci-dessus). Ce film contient en effet des extraits d'un débat sur l'énergie nucléaire qui eut lieu à Paris le 13 novembre 1976 et auquel M. Bienvenu participa. Il se plaint de ne pas avoir été invité à voir le film litigieux avant sa mise en circulation afin de savoir si un habile montage n'a pas eu pour résultat de déformer ses propos. Il estime qu'il s'agit là d'une atteinte intolérable aux droits dont il dispose sur son image.

Mᵉ Henri Leclerc, au nom de M. Poljinsky, a contesté la compétence du juge des référés, l'atteinte contre laquelle proteste M. Bienvenu se rapportant non à sa vie privée mais à des positions prises publiquement sur un problème de société, pour le compte d'un service public. Avant de se prononcer, M. Henri Bedu, vice-président du tribunal de Paris, a décidé d'aller assister, le 8 juillet, à une projection du film en cause.

« HEDDA », de Trevor Nunn

Dans cette adaptation cinématographique du drame d'Ibsen, le réalisateur Trevor Nunn n'a pas cherché à briser le cadre de l'espace scénique. A l'exception de quelques plans qui laissent entrevoir les frondaisons d'un parc, tout se passe dans le salon de la maison où Hedda Gabler va vivre désormais aux côtés de son mari. Encombré de bibelots et de meubles, protégé de la lumière du jour par d'épais voilages, ce salon ressemble à tous ceux de la petite bourgeoisie à la fin du siècle dernier. Prison feutrée, temple de l'ennui et de la médiocrité, il symbolise parfaitement le monde clos, étouffant, au sein duquel Hedda Gabler se débat.

Qui est Hedda Gabler ? Une femme mystérieuse, dominatrice, rebelle, qui méprise la faiblesse de son mari, et que trouble le retour d'un camarade de jeunesse, un écrivain débauché qu'elle a jadis éloigné d'elle en le menaçant avec un pistolet. Trop éprise d'absolu et trop orgueilleuse pour accepter les compromis de l'adultère, mais jalouse, en même temps, de l'amour que porte à cet homme une de ses amies, jalouse peut-être aussi de l'œuvre qu'il a conçue en dehors d'elle, elle détruit l'œuvre et pousse l'écrivain au suicide. Après quoi, menacée de chantage par un de ses soupirants, elle se donne la mort.

Hedda Gabler est un personnage typiquement ibsénien que sa complexité rend quelque peu obscur. Pour une comédienne, c'est un rôle admirable. Glenda Jackson le joue ici avec une intelligence et une autorité remarquables. Elle fait comprendre ce que, sous le masque des convenances, Hedda dissimule d'ardeur, d'intransigeance et de sensualité frustrée. Ses réactions sont celles d'une femme qui a pris conscience de sa personnalité, mais qui reste prisonnière de son milieu, de ses préjugés sociaux, de la sottise ou de la veulerie de ceux qui l'entourent. Désespérément seule, incapable de conquérir sa liberté, elle est à la fois la sœur et le contraire de la Nora de *Maison de poupée*.

On reprochera peut-être à Trevor Nunn le caractère satirique de sa mise en scène, une soumission excessive aux servitudes théâtrales. Mais pouvait-il en être autrement ? *Hedda Gabler* est un huis clos dont il convenait de préserver l'atmosphère. Tout gravite autour du beau visage aigu de l'héroïne. Parce que Glenda Jackson a beaucoup de talent, *Hedda Gabler* apparaît, dans notre actuel désert cinématographique, comme une des rares nouveautés qui méritent d'être vues.

JEAN DE BARONCELLI.

★ Vendôme, Bonaparte (v.o.).

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	45,76
"Placards encadrés" 2 col. et + (la ligne colonne)	42,00	48,04
DEMANDES D'EMPLOI	9,00	10,29
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC.	70,00	80,08

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER	28,00	32,03
"Placards encadrés"	34,00	38,89
Double insertion	38,00	43,47
"Placards encadrés"	40,00	45,76
L'AGENDA DU MONDE	28,00	32,03

offres d'emploi

SOCIETE D'ETUDES

économie aménagement réalisations

1 chef de projet aménagement régional

X, Mines, Ponts, E.C.P.

- Il aura à animer le travail d'une équipe pluridisciplinaire et à prendre des initiatives et responsabilités inhérentes à la fonction.
- aura à mettre en œuvre des connaissances pratiques étendues

Evolution vers Direction des Etudes

40 ans minimum
- Ayant au moins 10 ans de pratique

Ecrire réf. 1 CP 77

1 ingénieur de projet

X.E.C.P., MINES G.M., P.C., E.S.T.P., I.N.A., I.G.R.E.F.

Etudes de projets spécifiques :
- INFRASTRUCTURES : routes, rail, aéroports, ports, hydraulique.
- AGRICULTURE : élevage, forêts, pêche, industries agro-alimentaires.
- INDUSTRIES LEGERES : textile, cuir, bois, électroménager, mécanique.

aura à prendre des initiatives et assumer des responsabilités pour diriger les techniciens ou ingénieurs travaillant à la même tâche.

40 ans minimum
- Ayant au moins 10 ans de pratique

Ecrire réf. 1.I.P. 77

1 ingénieur économiste statisticien

Grandes Ecoles, ENSAE, DES Sc. Eco.

Etudes de marché internationales et nationales
Etudes de planification nationale, régionale et sectorielle.
Travaux sur ordinateur

Etudiera les projets courants et participera à leur exécution en prenant les initiatives et les responsabilités que nécessitent l'exécution de ces projets.

30 ans minimum
- Ayant au moins trois ans de pratique

Ecrire réf. 1.I.E. 77

Seuls seront examinés les dossiers des candidats possédant une expérience effective des postes proposés.

Envoyer C.V. manuscrit avec photo à N° 45723 PA SVP 37 rue Gal Foy, 75008 Paris, en rappelant la référence du poste.

PA-SVP

DIRECTEUR administratif

PARIS - BANLIEUE

Salaire annuel 84 000-87 500
Pour une société importante de distribution alimentaire et sous l'autorité de la Direction Générale,

Le Directeur Administratif sera chargé :
— de l'organisation et de l'animation des services comptables, de leur contrôle ;
— de la supervision des services informatiques ;
— de la prise en charge de l'ensemble des problèmes du personnel.

Il est souhaité :
— une formation supérieure et une expérience *confirmée en comptabilité* ;
— de solides connaissances en informatique et des problèmes du travail ;
— une personnalité forte, alliant la rigueur dans le travail à la souplesse dans les contacts ;
— la connaissance de la distribution alimentaire serait un atout important ;
— libre rapidement.

Adresser curriculum vitae détaillé et une lettre motivée sous référence DA/M à Mme HELIANE L. 1, rue Mounet-Sully — 75020 PARIS

Important Groupe International Constructeur de véhicules industriels

C.A. 500 MF dont 30% Export recherche un

CADRE COMMERCIAL EXPORTATION

32 ans minimum, ayant une réelle expérience de la vente de biens d'équipement à l'Export. Il aura, sous l'autorité du Directeur Exportation, la responsabilité du Secteur.

EUROPE DE L'EST

pour lequel il devra :
- analyser les marchés
- élaborer les prévisions
- consolider notre position commerciale.

La pratique du russe ou de l'allemand est fortement souhaitée.

Envoyer C.V., prétentions et photo sous la référence 700127 M à Régie Presse 85 bis, rue de Réaumur 75002 Paris, qui transmettra.

IMMOBILIER

SOCIETE DE TOUT PREMIER PLAN recherche

JEUNES

H.E.C, SUP. de CO., D.E.S. SC. ECO.
OU EQUIVALENT

POUR LES DEUX POSTES SUIVANTS

1) CADRE COMMERCIAL PARIS

Le candidat sera chargé de l'implantation de sociétés commerciales dans le secteur des magasins, allant de la définition de leurs besoins à la solution de leurs problèmes juridiques, commerciaux et financiers.

2) CADRE COMMERCIAL PROVINCE

Le candidat sera chargé de l'implantation de sociétés industrielles et *commerciales dans des* villes de province, allant de la définition de leurs besoins à la solution de leurs problèmes juridiques, commerciaux et financiers. Ce poste implique une présence de deux jours par semaine en province.

Envoyer *C.V. + photo n° 45680* P.A. SVP 37, rue du Général-Foy 75008 Paris

MARKETING

Importante société filiale groupe industriel allemand recrute

pour son Département Phytosanitaire

INGÉNIEUR AGRI + IAE

pour poste de liaison entre son service central de Publicité et le marché Grandes Cultures.

Homme de communication, le candidat retenu parlera allemand et aura une première expérience marketing.

Adresser C.V. sous n° 7.903B à : BLEU Publicité 17, rue Lebel, 94300 Vincennes, qui transm.

EXPAND

Première Société de Prestation de Services de l'Industrie Pharmaceutique crée de nouveaux postes de

DÉLÉGUÉS MÉDICAUX

débutant(e)s ou confirmé(e)s sur les secteurs suivants :

1re 76 - 27 réf. 3106
2e 35 - 56 réf. 3406
3e 22 - 29 réf. 3506
4e 78 - 91 (partie) réf. 4106
5e 77 - 91 (partie) réf. 4306
6e 08 - 51 - 55 (2 postes) réf. 4406
7e 10 - 21 - 58 - 89 (2 postes) réf. 4506
8e 25 - 70 - 90 - 52 - 88 (2 postes) réf. 5306
9e 05 - 38 - 73 réf. 6206
10e 69 réf. 6306
11e 42 - 43 - 63 réf. 6406
12e 07 - 26 - 30 (2 postes) réf. 7206
13e 13 - 84 réf. 7306
14e 11 - 66 - 81 réf. 8506
15e 79 - 86 - 87 réf. 9306
16e 28 - 36 - 37 - 41 réf. 9406
17e 01 - 39 - 71 - 74 réf. 6106

Stage de formation : 23 AOUT 1977

Adresser candidat. et curric. vitae à M. ERRERA, 77, rue du Château — 92103 BOULOGNE.

Important bureau d'études français

recherche

INGENIEUR BATIMENT

10 ans d'expérience minim., parlant parfaitement anglais, connaissant domaine hospitalier, pr poste *Directeur* CHANTIER au KOWEIT

Durée du détachement 30 mois.
Libre à partir du 1er septembre 1977.

Adress. C. V., photo et prét. n° 20 752 CONTESSE Publicité, 20, avenue Opéra, Paris-1er, qui transm.

Pour sa FILIALE TUNISIENNE Importante Société recherche

INGÉNIEUR HYDRAULICIEN

ayant de préférence expérience dans pompage pour forage d'eau.
Il sera également chargé de l'animation d'un département technique.

Adresser C.V., photo et prétentions sous n° 7 M 094 à CENTRE DE PSYCHOLOGIE APLIQUEE 104, rue Ney 69006 Lyon

Société française de dimensions internationales (banlieue Ouest)

recherche pour sa Direction Commerciale

COLLABORATEUR

Titulaire du D.U.T. de Techniques de commercialisation

sera principalement chargé des relations avec clients étrangers et de l'établissement de documents administratifs concernant l'exportation.

Anglais et connaissances Import-Export indispensables.

Expérience 2-3 ans dans même domaine appréciée.

Env. C.V. et prétentions à Publivit, référ. 3.090, 93, Faubourg-Saint-Honoré. — 75008 PARIS.

Important Organisme de Formation recherche

RESPONSABLE DES STAGES

d'organisation Administrative et Informatique
Coordination d'équipe.
Prospection. Animation.
Envoyer C.V. à BTE, 29, rue de Bassano - 75008 PARIS

Ecole secondaire privée hors contrat, rég. versaillaise, rech. pour rentrée 1977 Professeurs (Hommes)
1o) d'anglais 1er cycle,
2o) d'histoire, géographie 1er cycle,
3o) de Sciences Eco, classes de 1re et terminale.
Ecr. no T 075.449 M, Régie-Pr., 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris

---

Etabl. Enseignement secondaire privé (6e à terminale) rech. : Professeurs toutes disciplines. Téléphone : 793-07-47

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO RECRUTE

PROFESSEURS
RENTREE SCOLAIRE 1977-1978

— Economie forestière
— Mathématiques - Physique
— Génie rural - Génie civil (ingénieurs)
— Mécanique (ingénieur A.M.)
— P.T.A. Mécanique agricole
— Psycho-Pédagogie (âge préscolaire)
— Puéricultrices
— Arts Ménagers B.T.S.
— Nutritionistes (licence maîtrise)
— Electroniciens (ingénieurs)
— Techniques administratives
— Electroniciens (ingénieurs A.M.)
— Comptabilité
— Construction mécanique (ingénieurs A.M.)
— Economie rurale (ingénieur)

Candidatures à adresser avant le 15 juillet 1977 au Service Culturel, 57 bis, rue Scheffer, PARIS (16e)

POUR IMPTE SOCIETE AFRIQUE FRANCOPHONE

DIRECTEUR
ADMINISTRAT. et FINANCIER
CONTROLEUR DE GESTION
35 ans minimum
Niveau expertise comptable
ICG - ESSEC - HEC
200.000 F + avantages.
Ecrire ss réf. 940 à SWEERTS B.P. 269, 75424 Paris Cedex 09, qui transmettra.

L'Hopital Psychiatrique

DE VILLEJUIF
recherche pour son CENTRE DE FORMATION :

MONITEURS (TRICES)
titulaires du certificat de moniteur de formation professionnelle de secteur Psychiatrique.

Prise de fonctions souhaitable au 1er septembre 1977 au plus tard.

Avantages sociaux.
Pour tous renseignements : écrire à M. le Directeur de l'Hôpital Psychiatrique de Villejuif, 54, av. de la République, 94800 VILLEJUIF ou téléph. : 726-69-70, Poste 518

secrétaires

de direction

PORTER PRECISION et Cie Sté Internationale, Asnières 92 recherche

SECRÉTAIRE DE DIRECTION
trilingue français/anglais très couramment (interprète) allemand bonnes notions, sinon s'abstenir. Dactylo, sténo si possible, déplacements à l'étranger (U.S.A., Angleterre, Allemagne, Italie).
Participation aux expositions internationales.
Vacances : août.
Disponible début septembre.
Envoyer C.V. détaillé avec prétentions et photo au siège de la Société, 26, rue du Fossé-l'Aumône - 92600 Asnières

Secrétaires

THEATRE rech. Secrétaire sténodactylo expérimentée. Libre immédiat. (Près métro Montmartre) Téléph. : 246-10-87 - 246-32-13

capitaux ou proposit. com.

Rech. pour diffusion d'articles Directeurs Régionaux en association pr extension. 371-76-25.

Disposant 800.000 F recherche nouveaux marchés ou prise de participat. dans Société. Ecr. à M. J.-P. COLLOT, 8, rue du 4-Septembre, PARIS (2e).

demandes d'emploi

REGION SUD-OUEST
HOMME 28 ANS
COMPTABLE
EXAMEN PROBATOIRE D.E.C.S. B.S.E.C.
7 ANS EXPÉRIENCE
libre rapidement
RECHERCHE SITUATION AVENIR
Dirigerait éventuellement service comptable — ou seconderait directeur administratif.
Ecrire B.K.R., Les Gerbes 24990 LA ROCHE-CHALAIS.

Après 7 ans navigation autour du monde en voilier, Couple Franco-Anglais, form. supér., dyn., cherche situation stable. Inclinations, Restauration ou Représentation France ou étr. Etudie toutes propositions. Ecr: Havas Annecy 695.

Jeune fille B.T.S. Secrét., bil. (angl.), conn. allem., cherche poste Collaboratrice Direction. Ecrire no 6.524 « le Monde » P. 5, rue des Italiens, 75427 PARIS (9e).

Dame anc. clerc notaire, dipl. Ec. Notariat, recherche situat. temps partiel dans immobilier, serv. jurid., établ. financ. etc. Ecr. no 1.301, « le Monde » P. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

ANGLAIS, 30 a., parlant franç., *Ingénieur Electro-Mécanique* Industrie du pétrole, systèmes de contrôle et machines tournantes, spécialiste montage, mise en route, dépannage, ch. emploi stable ou temporaire. *Bristow, chez Decker, 95, av.* Cyrille - Besset, Cros-de-Cagnes 06170

D.E.S. Droit, 30 ans, célibat. expérience commerce, disposant éventuellement capitaux, étudie propositions France-Etranger. Ecr. Agence HAVAS, 06011 NICE Cedex Référence 0482

STATISTICIEN DISPONIBLE JUILLET A SEPTEMBRE
Ecr. no 1305, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

---

J.F. 26 a. contrainte d'arrêter Doctorat d'Etat (Droit privé), expér. monitorat en faculté (recherche + T.D.), enseignem. école technique, rech. urgent travail, préférence aspect rech. Lieu d'exercice indifférent. Ecr. no T 075.445 M. Régie-Pr., 85 bis, rue Réaumur, Paris (2e)

Agent Fabrication Imprimerie cherche emploi - Tél. : 242-63-75

J.H. 27 ans, Lic. SC. ECO + BSEC comptab. + expér. Entr. public. et priv. + exp. Afrique, rech., France-Afrique francoph., situation stable. Préfér. P.M.E.
— Adjoint de Direction,
— Chargé d'études économiq.,
— Chef comptable.
Ecr. : R. BELIN, 94, r. du Fg-Poissonnière, 75010 PARIS

emplois régionaux



LA FILIALE FRANCAISE D'UN IMPORTANT GROUPE INTERNATIONAL recherche son

RESPONSABLE DU SERVICE INFORMATIQUE

rattaché au Contrôleur de Gestion

Il aura pour mission :
- de gérer l'activité du Service, équipé d'une station RJE reliée à notre Centre de traitement européen de Londres (370-158 sous OS)
- *de gérer le personnel* du Service (4 à 6 personnes)
- de mettre en place les nouvelles applications développées localement ou prélevées dans le Groupe et mises à mesure.

Ce poste conviendrait à un candidat ayant :
- une expérience confirmée de l'organisation et du traitement sur ce type de configuration
- *ayant un sens aigu de la notion* de Service et de la Négociation

La bonne connaissance de l'anglais est impérative.

Il est évident que de grandes possibilités d'évolution existent pour un élément dynamique et compétent.

Lieu de travail : Région touristique ATLANTIQUE-OUEST

Adresser lettre manuscrite, C.V. photo et prétentions à No 20.744 CONTESSE Publ. 20, avenue de l'Opéra 75040 PARIS Cedex 01, qui transmettra.

ORGANISME PARA-PUBLIC RECHERCHE :
- Analyste organique :
— 2 ans d'expérience.
— Pratique d'une méth. d'anal. (CORIG ou équivalent).
— *Maîtrise du* COBOL ANS.
- Programmeur confirmé :
— 2 à 4 ans d'expérience.
— Parfaite maîtr. COBOL ANS.
— Notions d'analyse.

Adr. C.V. détaillé et prétent. à MEDIA CONSEIL 7, bd Kir - 21000 DIJON

ANNONCES CLASSÉES TÉLÉPHONÉES
296-15-01

STE BANLIEUE NORD-EST Spécialisée dans les installations de sécurité, alarme, détection et protection incendie recherche pour secteur : RHONE-ALPES

AGENT TECHNICO-CCIAL
— Formation électrotechnique ;
— Homme dynamique ;
— Expérience Cciale et étude de devis indispensables ;
— Formation complémentaire technique assurée par la société ;
— Avantages sociaux ;
— Retraite complémentaire ;
— Sérieuses références exigées ;
— Résidence : départements RHONE ou ISERE ;
— Vacances assurées ;
— Libre rapidement.

Adresser C.V., photo et prétentions à : LES INSTALLATIONS GENERAL-INCENDIE 28, rue du Goulet, 93300 AUBERVILLIERS.

CONSTRUCTEUR APPAREIL DE MESURE INDUSTRIELLE
situé à 1 heure de route dans l'ouest parisien

recherche, pour prendre en charge la rationalisation, l'industrialisation et la mise en fabrication de ses produits, un

INGÉNIEUR ÉLECTRONICIEN E.S.E.

ou formation équivalente, ayant 32 ans au moins et une expérience confirmée des problèmes cités dans un domaine assemblant électronique et mécanismes.

Ecrire avec C.V. explicite sous référence FA/EL à

CETACEP
• 20, AVENUE AMIRAL LEMONNIER 78160 MARLY LE ROI •

automobiles

vente

8 à 11 C.V.

CONCESSIONNAIRE ALFA - ROMEO vend voiture personnelle Alfetta 2000, gris métall. 3.000 kilomètres. Tél. : 204-52-52 et 12-15

Part. vend TRIUMPH MK-4, 1972, très bon état génér. Boîte de vitesses et arbre de transmission. 1.000 km. Prix 7.500 F. Téléphone : 875-50-30

12 à 16 C.V.

R 30 77 Collaborateur Renault Tél. 303-30-67

+ de 16 C.V.

Sté vend voiture de Direction CADILLAC SEVILLE - 1976. Peu roulé - Tél. 329-12-92. P. 377

divers

OPEL
René PETIT s.a.
81, rue de Meaux 19e
607.93.92

104-304-504-604
Coupé berline et break 1977. Auto-Paris XV. Tél. 533-69-95. 63, r. Desnouettes, Paris (15e).

bateaux

Part. vd Bateau pneumatique de marque Viking. Mot. 10 CV Volvo Penta de 1975 : 6.500 F. Téléphone : 875-50-30

Pourquoi certaines occasions sont-elles meilleures que d'autres?

Parce qu'elles ont appartenu exclusivement aux usines et au personnel Citroën. Parce qu'elles ont un kilométrage limité (en moyenne 10 000 km).
Parce qu'elles bénéficient de garanties 3 ou 6 mois pièces et main-d'oeuvre.

Département occasion des usines Citroën.

OUVERT LE SAMEDI
10, place E. Pernet 75015 Paris. Tél. 532.70.00 (Métro Félix Faure)
50, bd. Jourdan 75014 Paris. Tél. 589.49.89
59 bis, av. J. Jaurès 75019 Paris. Tél. 208.86.60

CITROËN



MERCEDES-BENZ LONGCHAMP
Exposition voitures SÉLECTIONNÉES
83, rue de Longchamp 75016 Paris - tél.: 553.57.35 - 553.44.35

La garantie "Etoile" est un label de qualité Mercedes. Un contrôle extrêmement rigoureux sélectionne les véhicules, vendus avec une garantie de six mois/10 000 km sur moteur, embrayage, boîtes de vitesses, etc. pièces et main-d'oeuvre.

occasions

ACHETONS PIANOS
Dandé, 75, av. de Wagram, 17e, WAG. 34-17. Vente - Location

LIVRES, achat comptant, à domicile. LAFFITTE, 13, rue de Buci, 6e - Téléph. : 326-68-28

EN SOLDE
Moquettes et revêtements muraux 1er et 2e choix, 50.000 m2 sur stock - Téléph. : 589-86-75

animaux

CHIENS. Prix vacances. Vente et location. Choix import. sur pl. 184, av. Italie. 588-76-98.

Vends chiots caniches abricot, shih-Tzus, tatoués et vaccinés. Mme LONCLE, route de Chaumont, La Ferté Saint-Aubin Tél. (38) 91-51-46.

هكذا من الأصل

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	45,76
"Placards encadrés" 2 col. et + (la ligne colonne)	42,00	48,04
DEMANDES D'EMPLOI	9,00	10,29
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC.	70,00	80,08

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER	28,00	32,03
"Placards encadrés"	34,00	38,89
Double insertion	38,00	43,47
"Placards encadrés"	40,00	45,76
L'AGENDA DU MONDE	28,00	32,03

L'immobilier

appartements vente

Paris Rive droite

19e, A SAISIR. Gd 2 P., tt cft, 51 m2, balc., 2e ét., imm. récl, face plan d'eau 152.000 F avec 20 % C.F.T. - Tél. : 201-10-24.

18, AVENUE DE VERSAILLES 4e étage, 3 P., 80 m2, tt conft, 460.000 F. Visite tous les jours. Téléphone : 769-15-27.

CHAMPS-ELYSEES - BERRI Immeuble pierre de taille, bon standing, 4-5 Pièces, 120 m2, balcon, bon état + une chambre de service. Prix : 700.000 F. Téléphone : 720-04-14.

XVIe NORD. Très beau living + 3 chambres, grande cuisine, très clair : 900.000 F. ALM. 05-95.

NATION IDEAL PLACEMENT dans bel immeuble entièrement restauré, très beau 2 Pièces, tout confort, 145.000 F avec 20.000 F comptant + crédit. — SOCIETE PROPRIETAIRE, Tél. 345-86-41.

50 METRES PORTE MAILLOT BOULEVARD PEREIRE SPECIAL INVESTISSEUR à haut rendement locatif dans immeuble en cours rénovation, tout confort, reste seulement duplex, 5 studios. Prix sans concurrence 6.500 F le m2. Location, gestion assur. GROUPE VRIDAUD, 15, rue de la Paix, 261-52-25 +.

19e, ravissant petit 2 Pces, tout cft, calme, soleil. A neuf. Prix : 79.000 F avec 16.000 F compt. Placem. 12 % garanti. 580-07-20.

INVESTISSEURS MAIRIE XVIIe - RENOVATION EXCEPTIONNELLE tout confort, reste seulement : Trois 2 Pièces - deux duplex. Location, gestion assurées. Rentabilité élevée. Dix autres programmes disponibles dans PARIS. GROUPE VRIDAUD, 15, rue de la Paix. 261-52-25 +.

INVESTISSEURS PROFITEZ DES VACANCES Pour réaliser un excellent placement à PARIS sur boulevard Bonne-Nouvelle, à 50 mètres cinéma REX, dans immeuble entièrement rénové + haut rendement locatif. Location, gestion assurées. 10 autres programmes en cours. Visite tous les jours, même le dimanche, sur rendez-vous, de 8 à 20 heures sans interruption. GROUPE VRIDAUD, 15, rue de la Paix. 261-52-25 +.

AV NIEL - IDEAL PROFESS. LIBER. Ds bel imm., 6 Pièces, 200 m2. Standing. Elevé. Soleil. Prix except. vu urg. 225-89-19.

Rue PIERRE-CHARRON. Ds bel immeuble élevé, ascens., 6 P., 170 m2. - Téléphone : 225-89-19.

PYRENEES IDEAL PLACEMENT Très beau studio, tout confort, en duplex, état neuf, 90.000 F, loyer mensuel possible 700 F. Société propriétaire : 345-55-10, Poste 25.

AV. KLEBER. Tr. beau séj. + chbre, cuis. équ., bns marbre, 6.200 F/m2. 722-85-86, le matin.

Venez voir 65, rue SAINT-HONORÉ
une véritable restauration de très grande classe le raffinement du 17e siècle allie au confort d'aujourd'hui des prestations exceptionnelles
2 Pièces et Duplex
Sur place, tous les jours Téléphone : 236-55-64

SULLY MORLAND 7, RUE CHARLES-V (MARAIS) dans immeuble de caractère : **PETIT 5 PIÈCES RÉNOVÉ PRIX : 590.000 F** Ce jour 14-18 h. ou : 292-29-92.

13, PLACE DES VOSGES IMMEUBLE RESTAURE APPARTS DE 100 A 235 M2. 227-91-45 ou 755-98-57.

JANSON SAILLY 100 mètres avenue Victor-Hugo, dans imm. gd standing, façade en marbre. Livraison immédiate **APPARTEMENTS 2 et 3 P.** Prix fermes et définitifs. S/pl., lundi au samedi, 11-19 h., 125, rue de la Pompe. 704-56-93.

PASSY Idéal INVESTISSEUR IMM. STAND., ASC. 4-5 pces, libre, 4 pces occupées. Prix except. vu urgce. 225-89-19.

NATION Particulier vend beau 2-3 pièces sur jardin, imm 72, frais réduits, 57 m2 + balcon, entrée, living, chambre, s. bains, cuis. équip., wc séparé, tél., box en location. 260.000 F. Tél. le soir 307-59-42.

MADELEINE GRAND STANDG 120 m2, 3 PIECES, Poss. prof. libér. Tél. 526-60-91.

CENTRE POMPIDOU 67-69, rue Quincampoix **RENOVATION DE PRESTIGE** 6e-7e étages, ascenseur, DUPLEX AVEC TERRASSE Tous les jours 13 à 19 h., sauf dimanche. Tél. matin 770-73-77.

PARTICULIER VEND 16e PLACE DU TROCADERO SUPERBE STUDIO Tout confort, 27 m2, standing. Avec 20.000 F comptant, solde comme loyer. Tél. 706-06-32.

A SAISIR MARAIS GRAND 2 PIECES REFAIT PAR DECORATEUR Téléphone, poutres, caractère. URGENT. Propriétaire 033-56-72.

12e Prox. BOIS VINCENNES Propriétaire vend **2 PIECES** 145.000, loué 12.600 net 115.000, loué 9.400 net Tout confort, parfait état. Possible libre. - Tél. 325-66-72.

DAUMESNIL **2 PIECES** Cuisine équipée, salle de bains couleur, tél. Prix 165.000 F. - Tél. 277-75-68.

ILE SAINT-LOUIS NID D'AMOUR Luxueux STUDIO + loggia, 1er étage sur cour privative fleurie. Immeuble impeccable. Tél. DAN. 22-63.

11e Résidence 1973, 4 PIECES 95 m2, 9e ét., tt cft., park. Prix total 445.000 F. 700-83-69.

PARC MONCEAU SPLENDIDE 3-5 PIECES 120 m2, 3e étage, appartement grand standing. Tél. 526-60-91.

Paris Rive gauche

5 P. Vue dégagée, plein soleil, 100 m2 loggia, 5e étage, parking. Vendredi, samedi, de 14 h. 30 à 18 h. 30, 131, rue Jeanne-d'Arc, ou Tél. 359-68-10.

7e SI VOUS REVEZ D'UN BEL APPARTEMENT de 4 pièces, 100 m2 au 9e étage, ascenseur, tout confort, décoré, grand calme avec VUE PANORAMIQUE SUR TOUT PARIS et êtes amateur d'un VRAI **JARDIN AMENAGE** de 100 m2 en plein ciel et deux balcons, téléphonez à 306-57-95, de préférence le matin.

ALMA - RIVE GAUCHE 77 m2, gd liv. dble, chbre, S. de B., cuis. équip., cave, tél. S/pl. ce jour, 14-18 h., 169, rue de l'Université. Tél. : 720-22-30.

DUROC 21, RUE MAYET Bel immeuble, Studio, cuisine, bains, wc, peinture, moquette à prév. Px 110.000 F. Ce jour 13-15 h. ou 326-08-94.

LIMITE 13e et 5e ARRONDISS. **UNIQUE** 150 m2, gr. séj., 4 ch., 2 bains **TERRASSE** 250 m2 AMENAGEE 2 garages. - Tél. 326-60-91.

MONTPARNASSE BEAU 2 P. **45 m2** Poss. cft, s. cour, 4e ét. Prix 165.000 F. 326-08-94.

Av. de Breteuil, Part. vd 2 P., tt cft, 4e, ascenseur. 734-09-83.

JAVEL. Entrée, double liv. + 2 chbr., cuis., wc, S. bns, bonne dispos., 5e ét. asc., ensol., s/rue calme, box. 450.000. VAU. 51-85.

15e, je vends directement beau 2 PIECES, dans bel immeuble P. de T., refait neuf, sur jardin, soleil, calme, confort. 531-85-56.

MONTPARNASSE, 4e ét. ss asc., soleil, coquet 2 P., s. d'eau, wc. Prix 165.000 F. Ce jour 17-19 h., 26, RUE DELAMBRE. 326-08-94.

3, rue ROSENWALD, PARIS-15e, Part. vend à Part. uniquement, Appt 4 Pces, tt confl, 82 m2, ds immeuble standing 1972 (living, 3 chbres, cuis., s. de bns, 2 wc, balc., cave, parking), 465.000 F. Tél. : 842-64-00 (Poste 469) ou : 533-78-68 après, 18 heures.

Luxembourg - Vaugirard, Asc., Séj. Dble, 4 Cbres, 5e Etage, BALCON - ODE. 42-70.

RASPAIL-MONTAPARNASSE Asc., Terrasse, plein ciel, Orig. duplex, séj., chbre. ODE. 95-10.

211, rue de l'Université, 7 Pièces, 150 m2, ét. él., balc., terr., box, gd charme. Vendr. 14-17 h., ou : 277-63-37.

TOLBIAC Dans imm. récent, gd 3 P., tt cft (76 m2), cave, tél., parking, étage élevé, vue imprenable : 270.000 F avec 40.000 compt. + crédit. POUR INVESTISSEUR. LOYER POSS. 2.000 F p. mois. STE PROPR. 345-55-10, P. 25.

L'ORDINATEUR de la MAISON de L'IMMOBILIER sélectionne gratuitement l'aff. que vous recherchez parmi celles de 1000 professionnels **F.N.A.I.M.** agréés PARIS et 120 KM AUTOUR Consultation sur place ou tél. Par correspondance : questionnaire sur envoi de votre carte de visite. **LA MAISON DE L'IMMOBILIER** 27 bis, av. de Villiers, 75017 PARIS. 757-62-02.

MONTPARNASSE dans immeuble neuf, de luxe : magnifique 2 Pièces, 55 m2, cave - parking - téléphone : 422.000 FRANCS. Prix justifié. S/pl. ts les jrs, 14 h. à 19 h. 30, **4 à 6 RUE FERMAT** ou Téléphone : 766-13-14.

ECOLE MILITAIRE Part. vend appt d'angle, 5e ét., **6 Pièces** Cuis., bains, toilette, 140 m2, 2 ch. serv. Sur place, de 14 à 19 heures, 2, SQUARE ROBIAC angle 192, rue de Grenelle.

6e - RUE HAUTEFEUILLE IMMEUBLE RESTAURE APPARTS DE 85 A 178 M2. 227-91-45 ou 755-98-57.

3 PIÈCES dans petit immeuble très calme de 12 appartements, 117, rue de l'Abbé-Groult, LIVRAISON AUTOMNE 1977. Visite sur place, 14 h. 30 à 19 h. sauf mardi et dimanche. Tél : 828-75-64 et 256-37-70.

CARDINAL LEMOINE Dans bel immeuble rénové JARDIN PARTIC. RESTE : 1 PETIT STUDIO et 1 SPLENDIDE DUPLEX 78 m2 Tout confort · 723-38-74

CLUNY 3 PIÈCES DUPLEX Jardin, terrasse. Soleil 26, r. de la PARCHEMINERIE ou téléphoner au 633-85-30

CHAMP DE MARS Beau 4 P. + ch. serv. 662.000. REGY. - Téléphone : 577-29-29.

Région parisienne

GRIGNY II, Part. à Part. vend appt 116 m2 + cave, tr. b. sit., pr. gare, ctre commerc., excell. voisinage, peut conv. profession libér. 270.000 F + park. Libre de suite. 906-53-93, après 19 h.

Proximité Bois de Vincennes et R.E.R., APPARTS 3-4 et 5 P., à ST-MAURICE (94), 121, rue Mal-Leclerc. Tél. : 893-19-82, et visite samedi, dimanche, lundi.

Neuilly, 3 bis, rue des Dames-Augustines, petite promotion, il reste à vendre : 1 appt 4-5 P., 120 m2, et 2 studios avec jardin. Ce jour de 11 à 16 heures ou : 705-24-10.

SAINT-MANDE-TOURELLE avenue de Gravelle, 2 P., cuis., wc, téléph., calme : 155.000 F. Téléphone : 277-75-68.

VERSAILLES - SUR FORET : 3-4 Pièces, réc., balc., calme. Prix : 265.000 F. - Exclusivité CARRES ST-LOUIS. - 950-48-99.

CHILLY - MAZARIN Propr. vd appt 7 P. pr., cave, park., ds rés. b. stdg. 909-78-23.

PARLY II, 3-4 Pièces, situation exceptionnelle, s/pisc., calme, tél., cave, parking. — 954-07-08.

MAISONS-LAFFITTE - PARC Part. vd beau 3-4 Pièces, conft. Tél., après 19 heures, 790-28-86.

Pour Vendre, Louer, Acheter entre particuliers : **« SANS INTERMÉDIAIRE »** Le jeudi dans les kiosques ou téléphoner au 266-16-90

VINCENNES SOCIETE PROPRIET. VEND : APPARTEMENT de FONCTION **DUPLEX** 130 m2 + terrasse 100 m2, état neuf PRIX : 615.000 FRANCS. Heures de Bureau : 254-46-05 et après 18 heures au : 808-30-89.

BOULOGNE PRES EGLISE FIN DE VENTE PAR LOTS **PLUSIEURS APPARTEMENTS** 2 et 3 pièces + dépendances **PRIX TRES EXCEPTIONNELS** JOUBERT ET ANDRE 5, rue Alphonse-de-Neuville 75017 Paris - Tél. 766-04-17

VUE PANORAMIQUE **SCEAUX** 52 m2 + grde terrasse plaind-pied - 224-95-27.

NEUILLY RECENT STANDING élégant dble living, 2 chambres sur jardin, parking. Vendredi de 14 heures à 17 heures, 38, boulev. du Général-Leclerc.

VERSAILLES NEUF Grand standing, vue directe sur parc Château, 4 pièces, 112 m2, 671.000 F. Visites 1 bis, rue de l'Ermitage, lundi, jeudi, samedi, 14 h. à 18 h. ou tél. 222-27-97.

MEUDON OBSERVATOIRE Immeuble récent pierre de taille s. jard. Magnif. séjour, 2 chambres, 2 bains, possib. 3 chamb., grande cuisine equipée, balcon, tél., parking. 549.000 F Tél SEG. 36-17.

Province

PLACEMENTS EN TOURAINE Appartem. du studio au 5 pièces Pavillons 4 et 5 pièces Location garantie Gestion assurée **GAUTARD** IMMOBILIER Tél. (47) 61-16-45 1, rue Mirabeau - 37000 Tours

appartem. achat

Jean FEUILLADE, 54, avenue de la Motte-Picquet, 15e, 566-00-75, rech., Paris 15e et 7e, pour bons clients, appts toutes surfaces et imm. PAIEMENT COMPTANT.

SOCIETE disposant de capitaux achète COMPTANT APPTS 2, 3 et 4 P., dans 12e, 14e, 13e, 19e, 20e. Téléphone 345-86-41, P. 25.

RECH. 3, 4 Pces, cft ou possib., 18e, résidentiel, ou 17e. Tél., H. de Bureau : 255-66-18 HUSSON.

DISPOSE PAIEMENT COMPT. CHEZ NOTAIRE, ach., urgent, STUDIO, Paris, préf. 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 12e - 873-23-55

Ach. directement COMPTANT, URGENT, 2 à 3 P., PARIS, av. ou sans travaux, préfér. près FACULTE - Téléph. : 873-20-67

URGENT - RECHERCHE 4 à 7 p., tout confort, 16e, 8e, Rive gauche, Neuilly MICHEL et REYL - 265-90-05

Rech., VINCENNES, ST-MANDE 2 P., cuisine, wc. Jean HADDI, 3, rue Isabey 75016 PARIS

appartements occupés

15e - OCCUPÉS Plusieurs APPTS 1-2 et 3 Pces + dépendances **PRIX TRES EXCEPTIONNEL** JOUBERT et ANDRE 5, rue Alphonse-de-Neuville 75017 Paris - Téléph. : 766-04-17

BOULOGNE Dans petit immeuble ravalé reste 3 et 4 pièces, entrée, cuis., s. de bns, wc; chauf. cent., cave GROS CREDIT Propriétaire : 324-32-16.

constructions neuves

13e - PEUPLIERS Dans quartier paisible à l'éch. humaine, A souscrire : Atelier d'artistes + 2 ch. + terrasses, dernier étage - Tél. : 589-20-97 après 18 heures.

RESID. CLAUDE DECAEN Quart. Daumesnil et Bois Vinc. 60 à 64 bis, r. Cl.-Decaen, Paris-12e. Pet. imm. de stand. du stud. au 3 p. Px fermes. Loc. comm. Visite appt tém. S.A. AZED, 25-27, bd Rich.-Lenoir, 75011 Paris - Tél. 355-35-34 +.

A BENERVILLE (DEAUVILLE) **« LE CLOS DE BENERVILLE »** La campagne à 150 m de la mer Studios, 2, 3 pièces, Duplex. Architecture traditionnelle. Cestrad - Téléphone : 260-34-54 22, rue Royale, 75008 Paris et Agence Reix 150, bd F.-Moureaux, Trouville

VILLA PERREUR 16, rue de la Dhuis (20e). **STUDIO, 2 P., 3 P., 4 P.** Prix fermes. — Crédit 80 %. Rens. s/pl., 14 h. 30 à 18 h. 30 ou téléphonez au : 636-89-48. SEFIMA : 622-35-05.

locations non meublées Offre

Paris

MOTTE-PICQUET - Récent studio s/rue, loggia 850 ch, compr. Visite vendr. 17 h. 30 à 18 heures. Rue Violet no 31.

A louer sans commission QUARTIER LATIN Proximité NOTRE-DAME coquets studiols avec kitchen., douche, w.-c., loyer mens. de 750 F à 1.020 F charges comp. S'adresser de 17 h. 30 à 19 h. du lundi au vendredi : 2, rue des Anglais, 1er étage, studio no 7, Mo Maubert-Mutualité. Tél. 033-78-45 après 17 h. 30.

17e MAILLOT 4 pièces 75 m2, calme, cuisine équipée. Cave. Libre le 1-8. 2.110 F charges compr. 460-14-53.

Importante Société loue SANS COMMISSION dans immeuble récent PARIS XVIIIe 88-90, boulevard Ney, appartements bon standing avec loggias : 4 Pièces, 83 m2, loyer 1.403 F, charges 394 F, parking 120 F. Téléphone : 254-55-95.

1o) 5e, vue except. Contrescarpe tr. b. stud. lux. équ., moq., pltres, téléph., 1.500 F ch. compr. Téléphone : 548-07-97.
2o) 7e, Bosquet Stud., tr. calme av. jard., tt cft, téléph., 1.500 F charges compr. Téléphone : 548-07-97.

Région parisienne

A Asnières - sans commission : studio 35 m2, tt cft, chauffage central, cuisine aménagée, très clair et petit balcon. Pr rens. : 733-34-29 (après 19 h.).

construction neuve & ancienne
60 000 ANNONCES IMMOBILIERES
EN VENTE CHAQUE MOIS CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

locations non meublées Demande

Paris

Pr Société européenne cherche villas, pavillons pour CADRES. Durée 2 à 6 ans. - 283-57-02.

Part. rech. petit appart. 2 Pces ou grand studio, bains, cuisine indispens., Paris sud de préfér. Tél : 783-53-31, heures bureau.

Région parisienne

Pour Société européenne cherche villas, pavillons pour CADRES. Durée 2 à 6 ans. Tél. 283-57-02.

locations meublées Offre

Paris

PRES TOUR EIFFEL **MACSON** 43, r. Saint-Charles, 75015 Paris loue à la SEMAINE, QUINZAINE ou MOIS, Studios et Appartements - Tél. : 577-54-04

EXELMANS, 150 m2 en duplex, grand stand., terras., cheminée, ascenseur privé. Tél. : 325-20-77.

bureaux

8e - PROPRIETAIRE Loue 1 ou plusieurs bureaux refait neuf. - Tél. : 723-55-18.

CHAMPS-ELYSEES Pptaire loue 1 ou plusieurs bureaux. Ref. neuf. 563-17-27.

PROCHE CHATELET Burx 1.100 m2, très lumineux. Prix intéressant. BOURDAIS BUREAUMATIQUE 227-11-89.

224-08-80 Domiciliation, courrier, secrét., permanence, téléphone, télex.

DOMICILIATION, TEL, SECR. **TELEX** Frais 100 F/mois APEPAL - 228-56-50

15e 300 m2 LOCAUX COMM. Bail 3, 6, 9. Sur 2 niveaux porte accès camions. URGENT 8.000 F par mois. Tél. 577-96-85.

8e Proximité St-Augustin dans immeuble grand standing **A LOUER 32 BUREAUX** sur un seul niveau **293-62-52**

EPINAY 10 MINUTES GARE DU NORD A louer ensemble de 4 imm. 18.000 m2 disponibles. Lots à partir de 50 m2. Archives, park. Restaur. Tél. 250 m2/an F.H.T. BOURDAIS BUREAUMATIQUE 227-11-89

GEORGE-V Propriétaire loue un ou plusieurs bureaux refaits à neuf. 723-55-18.

15 passage SAINT-SEBASTIEN **11e 3 LOCX 160 m2** environ, en propriété, très clair, libre immédiatement. 265-64-11. Libre imméd. 265-64-11

hôtels-partic.

L'ORDINATEUR de la MAISON de L'IMMOBILIER sélectionne gratuitement l'aff. que vous recherchez parmi celles de 1000 professionnels **F.N.A.I.M.** agréés PARIS et 120 KM AUTOUR Consultation sur place ou tél. Par correspondance : questionnaire sur envoi de votre carte de visite. **LA MAISON DE L'IMMOBILIER** 27 bis, av. de Villiers, 75017 PARIS. 757-62-02.

BRY-SUR-MARNE DEMEURE EXCEPTIONN. Architecture Ile-de-France Constr. récente, 250 m2 au sol. Récept. Séj., salon, 6 ch., bns. Cabinets toil. Parc de 3.000 m2. AG. REGNIER 254, av. Pierre-Brossolette (94) LE PERREUX - 324-17-63

SAINT-MANDE TRES BELLE DEMEURE 6 pièces, ch. service, terrasse, jardin 300 m2. Tél. 924-36-56.

immeubles

PLAINE MONCEAU Magnifique imm. pierre de t. 4 étages libres - 3 ét. occ. 2 a. 265-40-99.

1er - ORDRE MURS Magasin, excell. quartier. Prix tot. 1.500.000 F. Rapport 180.000. VIDAL 758-12-40.

Boutiques

RUE DE LILLE Magas. et superbe sous-sol, env. 150 m2 av. les murs. Tout cft. VIDAL - 758-12-40

MADELEINE Beau local cclal en toute ppté. rez-ch. s/jolie cour-jardin de 120 m2 + dép. Ts commerces. VIDAL - 758-12-40

fonds de commerce

IMMEDIAT. CEDE CAUSE DEPART atelier tapisserie-literie-décoration dans le XIe arrdt. Bne clientèle, val. réelle 90.000. Prix dem. vu urgence 35.000 F. TEL. : 357-54-32.

POUR VENDRE VOTRE COMMERCE ou boutique dans de bonnes condition **LIIP** AXE 50.00 - 834-09-24

AFFAIRE RARE Tres gros passage, CENTRE PARIS s/gde artere, Magasin + dépend. - Tél. : 551-68-39

Recherchons propriétés, fonds de commerce ou locaux libres. **G.D. 605-07-52**

locaux commerciaux

ARCHITECTE URBANISTE PROPOSE LOCAL INDEP. 30 m2. Tél. et Secrétar. assuré Centre VILLE MONTPELLIER ETUD. TTES PROPOS. DE LOCAT. Ecr. HAVAS No 150867 MONTPELLIER.

15, passage ST-SEBASTIEN **11e LOCAL 160 M2** 2e ét. En propriété, entièrem. rénové - Téléphone : 265-64-11

TRÈS BON PLACEMENT MURS CCIAUX à céder. Rapp. annuel 36.000 F loit et construct. entretenue par locataire. Prix 280.000 F. Tél. de 10 à 12 h. (86) 66-11-79.

chasse-pêche

SOLOGNE Bons territoires de chasse de 10 à 100 ha avec étangs ou possibilités à partir 15.000 F l'ha. Tél. matin de 9 à 11 h. (15 38) 05-00-58.

propriétés

MILLY BORD FORET Maison ancienne, restauration raffinée, 9 p., 3 bains, 280 m2 jardin boisé - RARE - 705-94-87

DANNEMOIS Jolie maison rurale, confort. Terrain 2.240 m2. RAYNAUD, 14, rue Lincoln-8e - 359-97-50

ALPES DE PROVENCE Vends bergerie restaurée avec goût. Gd séjour av. cheminée, cuisine rustique. 2 chambres exposition Sud, grandes baies. 1 s. de bains + 1 cab. toilette. Très beau jardin av. piscine. Bordure village. Calme. Prix : 320.000 F. Ecr. : Villalonga, 04 Saint-Pierre-de-Gaubert par DIGNE - Tél. (92) 31-36-52, soir

(78) ORGEVAL Sur terrain de 6.000 m2, belle propriété. Réception de 55 m2. Cheminée. 5 chbres. S. bains. s. douche. Cabinet de toilette. 280 m2 habitables + gd s/sol. Prix : 950.000 F Paris-Saint-Germain 973-28-25

CHATEAUNEUF-DE-GRASSE (Alpes-Maritimes) - Particulier vend belle villa, deux appartements 4 et 5 pièces avec cheminée, sur 1.500 m2 de terrain arboré. Exposition plein Sud. Vue imprenable sur la mer et massif de l'Estérel. 600.000 F. Ecrire : AGENCE HAVAS 06011 NICE Cedex. Référ. 0483.

COTE VAROISE Face presqu'île de GIENS PIEDS DANS L'EAU Belle propriété meublée, plain-pied, 9 pces, 5 bains, construite autour patio, 6.500 m2 jardin descendant dans la mer. Permis ponton privé. Calme absolu. Vaste terrasse. Vue imprenable. Maison gardien indépend. Prix : 1.700.000 F AGENCE TOULONNAISE 5, rue Anatole-France, TOULON Téléphone : (94) 92-76-43

80 km Paris Nord-Ouest **TRÈS BEAU MOULIN** sur 3 ha AVEC PIECE D'EAU. Séjour, 3 chbres, bains, 2 wc, chauffage + pièces à aménag. Maison de gardien. Garage. M. CARON, 424 à GISORS par (16-32) 30-91-11 (H. B.)

PRES ENGHIEN Sur 1.300 m2 Ppté arbres centenaires, 180 m2 habitables, séjour, sal. à mang., 5 chbres, 2 sal. bns + 90 m2 de communs form. 4 P. 840.000 F. Pour visiter sur place, sam., dim., de 10 h. à 19 h., 10, rue de la Ferme (200 m. Mairie), SOISY-SOUS-MONTMORENCY, ou tél. heures bureau 359-94-04.

GISORS (Près) Propr. ancienne parfait état, maison, 4 gdes pces, cuis., bns, grenier, tout confl, chauff. Maison amis 3 pces, grange, jard. verg. Nbrx arbres 4.300 m2. Calme. 450.000. Cabinet BLONDEAU-LEBLANC 2, fbg Cappeville, GISORS, Tél. 16 (32) 30-91-11 dem. 620.

TOUT A FAIT EXCEPTIONNEL PRIX TOTAL 550.000 FRANCS VENDU 100.000 F en-dessous prix de revient actuel jolie mais. « ILE de FRANCE », état neuf, peintures au goût du client : entrée + séjour 40 m2 + 4 chbres + 2 salles bns + 2 W.-C. Terrain 2.500 m2, à volonté piscine et tennis près rivière EURE face étang UNE AFFAIRE **A. 13** Vernon, 72, av. de Paris Tél. 16 (32) 51-19-19.

Particulier vend directement **MAGNIFIQUE PROPRIÉTÉ** située à : PRESSAGNY-L'ORGUEILLEUX 27200 VERNON Situation géographique excell., parc fermé, possib. d'agrandir sur terrain libre. Prix : 550.000 F, à débattre. Pour tous renseignements, tél. aux heures de bureau, 22, av. de Friedland (8e). TÉL. 227-14-01, demander M. Claude Beauchaud.

40' DEAUVILLE, 2 h. PARIS DEMEURE NORMANDE, Belle allure de 8 p. + dép., eau, élec., sur 2 ha. 50 CLOS HAIES Ts fourn., à prox. 200.000 à déb. Tél. 260-13-98 ou (16-31) 63-15-24.

terrains

CORSE, pr. Propriano, 10 m plage, zone rés., viab., vd ter. 3.000 m2. - 027-17-57 ou (95) 76-06-09.

95 MONTLIGNON 8 TERRAINS A BATIR Toutes viabilités Libre choix du constructeur. Tél. : 766-51-08, poste 292, h. b. ou sur pl., 76, rue de Paris le 9-7-77 de 10 à 18 heures.

PROVENCE LUBERON GORDES Part. à part. 5.000 m2, viabilisé, route privée, vue imprenable Sud, site exceptionnel. 165.000 F. Tél. 920-22-69 après 20 heures.

VAR PARTICULIER VEND TERRAIN 2.000 m2 viabilisé (accès, eau, électricité), prox. vieux village, à 8 km de Draguignan, larges terrasses, arbres, jolie vue, à 20 mn de la mer comme de la montagne. Tél. 946-57-50 ou (94) 68-22-49.

30 MINUTES MER - VAR **TOURTOUR VILLAGE DANS LE CIEL** Magnifique terrain à bâtir de 4.000 m2, avec vue sur le village. Eau, électr., téléph. Prix : 75.000 F av. 15.000 cpt. Tél. ce jour : Catry, Marseille (91) 37-70-88. Jours suivants : Villecroze (94) 70-63-38

A vendre terrain à bâtir de 9.700 m2, petit bois attenant, région Morvan, à 8 km. de ville de 20.000 habitants. — Prix : 35 francs le mètre carré. Ecrire no 1.282, « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

LOUVECIENNES Très beau terrain 5.800 m2 pour une villa. RAYNAUD, 14, rue Lincoln, Paris-8e. Tél. 359-97-50.

CROISSY-SUR-SEINE R.E.R. BEAU TERRAIN 850 M2 façade d'angle, toutes viabilités à la rue Px Tres Taxes Comp. AGENCE DE LA TERRASSE LE VESINET 976-05-98.

villas

BAILLY, en bordure de forêt de MARLY. Magnif. villa de stand. en pierre, belle récept. + 6 ch., 3 bains + serv. ss-sol total. Gar. 3-4 voit. Nombreus. annexes. JARDIN de 2.000 m2. Total : 1.600.000 F. 969-85-35.

LE VÉSINET Centre, calme. PROPRIETE parf. ét., récept., 5 ch., 2 bns, dches, tt cft, mazout. PAVILLON GARDIENS, 2 ch. + gar., jardin d'angle clos 1.350 m2. AGENCE DE LA TERRASSE LE VESINET - 973-05-90.

ANTONY Très calme, résident., 10 min. métro Parc, villa stand., séj. 38 m2 + 4 ch., gr. cft, terr. 416 m2. Px 900.000. AGENCE du MARCHE 661-85-85.

pavillons

FONTENAY-AUX-ROSES Résidentiel sur 700 m2, pavillon 8 p. princ., 200 m2 hab. + pav. gardien 2 p. 45 m2 + dépend., cft. 920.000 F. Tél. : 225-15-27.

CLAMART. Gentil pavill. 1930 6 p. princip., gar., terr. 430 m2 env. Martin, Dr Droit. 742-99-09

maisons de campagne

Vdre Mais. 4 p. c. av. terr. ens. + san., ch. centr. gaz ville. 10 km plage Gde-Motte. Tél. : 67-71-19-87 de 11 h. à 12 h.

Maison à restaur., 3 ha, trav. par riv. Région Gacé Norm. Tél. : Terrenoire 39-03-90 Vimoutiers. — Prix 150.000 F.

70 KM NORD-OUEST PROCHE GISORS BELLE MAISON RUSTIQUE AVEC COLOMBAGE, séj., gde cuis., cnbre, bns, wc, gar., gren. aménageable, ch. cent., jardin 1.200 m2. Prix : 280.000 francs. M. CARON - 424 à GISORS par (16-32) 30-91-11, H. de B.

VAR - 60' MER Sur 18 ha de bois et prairies, **BERGERIE** avec possibilité d'agrandir **sacrifiée 320.000 F** Chasse. Calme. Soleil. crédit poss., pas commission. Tél. ce jour : Catry, Marseille (91) 37-70-88. Autres jours : Villecroze (94) 70-63-38

châteaux

En POITOU, 3 h de PARIS par autoroute, Pptaire vd ravissant CHATEAU de style Renaissance, parfait état. Cadre de verdure, vue dégagée. Rez-chaussée : office, s. à manger lambrissée, cheminée bois sculpté, luxueux plafond à caissons, boudoir, s. de billard, chapelle. Au 1er : 6 chambres, cabinet toilette. Au second : 6 chambres, grenier. Téléphone. Séparés, maison gardiens, bergerie, grange. Garage. L'ensemble sur parc boisé de 12 ha, futaies tricentenaires. Libre à la vente. Faculté d'acquérir prairies attenantes. Prix exceptionnel de 650.000 F, avec facilités. S'adress. : M. J. PINTUREAU, B.P. 37 - 86400 CIVRAY Téléphone : 87-00-75

URGENT - Besoin de 600.000 F Offre en échange un Château, 10 ha et dépendances. Ecr. no 1303, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

maisons de repos

CHATEAU DE CHAILLE 79500 MELLE Maison Repos et Retraite personnes 3e, 4e âge. Reçoit valides et invalides. Regimes - Soins. Inf. D.E. SERVICE NUIT. Ascenseur. Ch. part. et chambre pour couple.

fermettes

RARE SUR 1 ha 52 DE BOIS REG. PECHE, 130 km. autor., rég. boisée, corps de ferme, gr. œuvre b. état. 2 gdes P., pltres, chemin., grange et étab. atten., E., El., cht. cal, 182.000, crédit 80 %. 285-38-96 ou (15-37) 22-81-31

SORTIE BOURG - PROCHE **NEMOURS** « BIEN CHEZ SOI » magnifiq. CORPS de FERME tt pierre, partie habit. 70 m2 + gde poss. aménag. dans dép., cour + verg. entièr. clos. EXCEPT. 250.000 F av. facilités. C.I.N. : 428-26-63, FACE EGLISE NEMOURS.

ORÉE FORÊT DOMANIALE, 85 km. de Paris, fermette, colombages, bon état, gd sél. rustiq., 3 ch., cuis., S. d'eau, wc, cell., gren. am., gar., cave, atel., s/2.850 m2 paysagés. Prix 256.000 F av. GROS CRED. **AVIS** 8, faubourg Cappeville (16) 32-30-91-11 le 405 à GISORS ou Paris 887-43-40.

viagers

TR. BEL APPT GD CFT LUXE **NICE** emplacement 1er ordre, calme sur verdure. 5 p. principal., gd cft, park. Libre 390.000 + R. VOL. 58-70.

VIAGER LIBRE **GARCHES** Près gare, résidentiel charmante villa, living double, 2 chbres, cuis., S. de B., jardin 500 m2, 300.000 F + petite sur une personne de 80 ans. Katz, gare de Garches. Tél. : 970-33-33.

Propriétaire réalisez mieux votre viager, indexation garanties **F. CRUZ** 8, rue La Boétie tél. 266-19-00 Estimation gratuite. Discrète.

villégiatures

Agriculteur loue gîte rural 3 P. + cuis. 340 F semaine. Libre de suite. Tél. (40) 81-72-74 (soir)

RESPONSABLE DES STAGES

RÉGION SUD-OUEST COMPTABLE 7 ANS EXPÉRIENCE

automobiles

Pourquoi certaines occasions sont-elles meilleures que d'autres?
Parce qu'elles ont appartenu exclusivement aux usines et au personnel Citroën. Parce qu'elles ont un kilométrage limité (en moyenne 10 000 km). Parce qu'elles bénéficient de garanties 3 ou 6 mois pièces et main-d'œuvre.
Département occasion des usines Citroën.

EQUIPEMENT

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le gouvernement précise sa politique de la mer et du littoral

Une réception à l'Elysée, un discours ministériel à Cap-d'Adge, sur la côte languedocienne; la mer et le littoral, vers lesquels une partie des Français sont déjà partis, sont aussi l'objet des préoccupations politiques au plus haut niveau : M. Valéry Giscard d'Estaing a reçu, jeudi 7 juillet, les ingénieurs, plongeurs et fonctionnaires qui, depuis des semaines, s'efforcent de pomper le pétrole encore contenu dans les soutes du pétrolier Boehlen coulé, il y a huit mois, au large de l'île de Sein. En encourageant personnellement « ceux qui sont en première ligne dans la lutte contre la pollution », le président a tenu à montrer l'importance qu'il attache à cette « nouvelle frontière » qu'est la mer. Les Français, selon lui, doivent prendre conscience que leur pays est une puissance maritime et que son avenir est aussi sur les mers.

L'Elysée a diffusé à cette occasion une brochure intitulée « Une politique de la mer et du littoral », qui est à la fois un recueil des déclarations présidentielles sur l'ensemble du sujet et un bilan de la politique menée depuis 1974 (éléments qui avaient été abondamment rappelés au début de juin, lors du débat parlementaire sur la mer). Dans sa préface, M. Giscard d'Estaing résume lui-même le propos en ces termes : « La mer est une chance pour la France. La politique menée depuis trois ans, si elle est résolument poursuivie, donne à la France les moyens de remporter le combat de la mer. »

D'autre part, au cours d'un voyage sur le littoral du Languedoc-Roussillon, M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire, a précisé sa politique relative à l'aménagement des côtes. Il a confirmé que les huit stations languedociennes en cours seraient achevées, mais que la protection du littoral serait renforcée. A titre d'exemple, deux opérations fort contestées, celle du Mas Larrieu, à Argelès-sur-Mer, et celle des Aresquiers, près de Frontignan, seront arrêtées. La station initialement prévue à l'embouchure de l'Aude sera remplacée par une base de loisirs et de nature.

« Mon objectif n'est pas de ralentir la croissance de l'activité touristique ni le rythme de la construction dans ces départements, a dit M. Fourcade. Ce que je cherche, c'est à aider les collectivités locales à concentrer géographiquement leur développement dans des zones bien préparées, à éviter de lancer des opérations concurrentes et à préserver la meilleure partie de leur patrimoine naturel, à commencer par les rivages. »

En revanche, le développement du tourisme devra se faire désormais en direction de l'arrière-pays. « Cette politique implique des méthodes radicalement différentes de celles mises en œuvre sur le littoral. Il faudra éliminer les investissements lourds et sophistiqués, qui ne peuvent être gérés que par des [spéc]ialistes. Il s'agira d'apporter des activités complémentaires permettant aux agriculteurs de rester chez eux. »

Les promesses de Cap-d'Agde

La protection du littoral est une longue bataille qui a été engagée, voici des années déjà, par les défenseurs de la nature, bientôt constitués en nombreuses associations. Il leur a fallu d'abord s'opposer à l'administration qui autorisait, par exemple, les marinas, les routes et les lotissements de bord de mer. C'était, à brève échéance, le feu vert pour la construction d'une barrière de béton de Dunkerque à Menton. Avec du retard et après bien des atermoiements, les pouvoirs publics ont admis qu'il fallait prendre des mesures d'interdiction au ras de la mer et pousser « l'aménagement en profondeur » si on voulait sauver quelques portions du rivage encore libre de construction.

D'où la création de missions d'aménagement pour le Languedoc-Roussillon et la côte aquitaine, dont les schémas font [ta]ches de nature. D'où aussi le comité interministériel du 12 décembre 1974 décidant que l'Etat ne subventionnerait plus les routes de corniche. D'où encore le classement systématique de bien des sites. D'où enfin, en 1975, la création du conservatoire du littoral. Mais, entre les appétits des promoteurs, souvent appuyés par les collectivités locales, et les défenseurs de l'intérêt national, la partie n'est pas toujours égale. Le grignotage est incessant, le laxisme de l'administration toujours menaçant, les succès jamais assurés.

Le 6 août 1976, juste avant de quitter son poste de premier ministre, Jacques Chirac, qui voulait donner un coup d'arrêt à ce laisser-aller, adressa aux préfets une instruction.

Le ton était ferme et, même si elles n'étaient souvent que des rappels, les injonctions tout à fait précises. Non à l'urbanisation linéaire du littoral, fini les ZAC (c'est-à-dire les grands ensembles immobiliers) en bordure du littoral, pas de routes de transit à moins de 2 kilomètres de la mer, interdiction absolue des routes de corniche et de lido, protection renforcée des marais, des dunes et des forêts littorales.

Mais une instruction n'est pas un décret. En outre, celle-ci n'était contresignée par aucun autre ministre. Elle n'avait donc aucun caractère obligatoire, en tout cas elle n'était pas, pour employer le jargon administratif, *« opposable au tiers »*. Sur le terrain, les aménageurs privés et publics ne manquèrent pas de le faire remarquer. Quant aux responsables des missions d'aménagement, ils obtinrent du nouveau premier ministre, M. Raymond Barre, une lettre stipulant que la circulaire Chirac ne s'appliquait pas à leur littoral. Allait-on abandonner d'une main ce qu'on semblait avoir ressaisi de l'autre ?

Il semble que M. Fourcade a senti le danger. Le choix du cap d'Agde pour y annoncer d'importantes mesures touchant le littoral n'est pas le fait du hasard. Après celles de la Côte d'Azur, ce sont les côtes du Languedoc-Roussillon qui sont actuellement les plus menacées. Les opérations projetées à l'encontre de tous les règlements au mas Larrieu (Pyrénées-Orientales) et aux Aresquiers (Hérault) montrent à l'évidence que même quand l'Etat paraît avoir la maîtrise de l'aménagement il n'arrive pas à préserver les côtes.

Un nouveau coup d'arrêt était donc indispensable. Mais celui-ci sera-t-il autre chose qu'une mesure ponctuelle et temporaire ?

MARC AMBROISE-RENDU.

TRANSPORTS

● *Japan Airlines sort du rouge.* — La compagnie Japan Airlines a réalisé, au cours de l'exercice qui s'est achevé le 31 mars dernier, un bénéfice net de 193,3 millions de francs, au lieu de 17,4 millions en 1975-1976. Japan Airlines a transporté, au cours de cet exercice, sur ses lignes internationales, 2 935-374 passagers, soit une augmentation de 15,3 % par rapport à l'année précédente. — *(A.F.P.)*

● *La cale de Brest.* — Le coût de la cale de radoub de Brest n'est pas de 215 000 millions de francs, comme nous l'avons indiqué dans *le Monde* du 30 juin (page 8), mais de 215 millions de francs.

M. Fourcade donne deux coups d'arrêt

● Le pont des Aresquiers.

A proximité de Frontignan (Hérault), entre l'étang d'Ingril et la mer, s'étend une bande de sable d'une vingtaine de kilomètres de long bordée de plages. Un lido miraculeusement protégé, puisque les voitures, faute de route, ne peuvent y accéder. Pour gagner les plages, les piétons doivent franchir une passerelle au lieu-dit les Aresquiers. En dépit des décisions gouvernementales du 12 décembre 1974, qui préconisaient l'abandon des routes littorales, un projet a été avancé par la municipalité de Frontignan. Il s'agissait de relier cette localité à Palavas par une voie directe. La route, longue de 6 kilomètres, devait longer le lido. Quant à la passerelle des Aresquiers, elle se transformait en pont routier. Ainsi, les plages encore « sauvages » se trouveraient-elles reliées à l'arrière-pays et ouvertes aux automobilistes.

Dès 1975, une association de sauvegarde du site s'est créée pour s'opposer au projet. Elle soutenait que la route de liaison Frontignan-Palavas pouvait être tracée ailleurs sans altérer la côte en particulier en empruntant les berges du canal du Rhône à Sète.

● Le mas Larrieu.

Cette propriété de 52 hectares, située en bord de mer, entre les stations d'Argelès-sur-Mer et de Saint-Cyprien (Pyrénées-Orientales), avait été achetée aux hospices de Perpignan par la mission Languedoc-Roussillon. C'était le type même de « coupure verte » à préserver. Or, un projet appuyé par les autorités locales vit le jour. Il consistait à créer sur une vingtaine d'hectares un centre naturiste avec dix mille lits.

La société d'économie mixte départementale (SEMETA), dont le président est M. Gaston Pams, sénateur (rad. g.) des Pyrénées-Orientales et maire d'Argelès, signa une promesse de vente à un promoteur. Un certificat d'urbanisme fut délivré qui était en contradiction avec le schéma d'aménagement du littoral. Cependant, le ministère de l'équipement demanda un allégement du programme. La circulaire Chirac du 4 août 1976 semblait condamner le projet lui-même. C'est ce que M. Fourcade a confirmé. Aucune construction ne sera autorisée sur le mas Larrieu.

URBANISME

La rénovation du quartier Saint-Paul à Paris

La « résistance » des habitants se durcit

La rénovation du quartier du Marais continue à provoquer des résistances chez certains de ses habitants. Au 25 de la rue Saint-Paul a été réunie, mardi 5 juillet, une conférence de presse organisée par le comité de défense des habitants de l'îlot Saint-Paul et du quai de l'Hôtel-de-Ville (1) afin de faire connaître les motifs de son opposition au projet de restauration de leurs immeubles, confiée à la Régie immobilière de la Ville de Paris.

Les habitants du 25 et du 27 de la rue Saint-Paul dénoncent les pressions dont ils sont l'objet de la part de la Régie, qui veut les expulser. Cette expulsion est la condition « essentielle » de la « restauration lourde » envisagée par la R.I.V.P. Le comité de défense soutient qu'une « restauration légère » serait suffisante et permettrait de maintenir sur place la population. Afin d'appuyer techniquement ses revendications, l'atelier populaire d'architecture et d'urbanisme du Marais, qui associe des habitants et des architectes, a élaboré un projet de réhabilitation légère : soutènement, ravalement des parties communes, modernisation des logements.

Le comité de défense affirme sa volonté de continuer la lutte (2), afin de conserver au Marais un caractère populaire qui, selon eux, ne cesse de se dégrader au cours des années.

Interrogé à ce sujet, M. Michel Billhouet, directeur commercial de la Régie et responsable de la rénovation du quartier, nous a précisé qu'il s'agissait d'un « faux problème ». Selon lui, la sociologie du quartier n'a pas été affectée par les rénovations déjà réalisées, grâce notamment à la modicité des loyers demandés dans les immeubles rénovés : 5 F, 7 F ou 9,50 F le mètre carré selon le revenu imposable des familles.

(1) A cette conférence, assistaient MM. Jean Prouvé, architecte ; Jack Lang (P.S.) ; Georges Dayan (P.S.) ; Pierre Dabezies (gaulliste d'opposition) : tous trois conseillers de Paris.

(2) Une exposition de photos, de tracts, d'affiches, ouverte au 25, rue Saint-Paul (samedi et dimanche, de 10 heures à 18 heures), retrace la lutte des habitants du quartier depuis trois ans.

● *Les bois de Verneuil sont sauvés.* — Un accord est intervenu à Verneuil-sur-Seine (Yvelines) entre le promoteur et la municipalité qui permet la sauvegarde de 150 hectares de bois. Cet accord n'autorise le déboisement que de 20 hectares. Devant la menace de déboisement que faisait peser un projet immobilier, et en accord avec la nouvelle municipalité (P.S.) de Verneuil-sur-Seine, les habitants de la commune occupaient les bois depuis le 13 juin *(le Monde* du 16 juin).

LA VIE ÉCONOMIQUE

Cent mille offres d'emploi sont disponibles pour les jeunes

annonce le C.N.P.F.

Grande journée sur l'emploi mercredi 6 juillet. Le même jour, la loi accordant des facilités financières aux entreprises était publiée ; le ministre du travail donnait un cocktail pour les 90 délégués patronaux chargés d'appliquer les promesses du C.N.P.F., et le vice-président de l'organisation patronale annonçait, après une journée de travail avec ceux-ci, que 100 000 offres d'emploi pour les jeunes étaient déjà disponibles sur les 300 000 que les chefs d'entreprise se sont engagés à créer d'ici à la fin de l'année.

« *En moins de deux mois*, indique le C.N.P.F., *le plan de mobilisation des entreprises est entré dans les faits. Et l'on peut déjà tirer les conclusions des premiers travaux : la nomination d'un délégué dans chaque département correspond à la bonne approche du problème de l'emploi* » ; ces délégués, qui « *sont décidés à être la main tendue des entreprises vers les jeunes, ont déjà multiplié les contacts et rassemblé des offres d'emploi, des propositions de stages et de contrats emploi-formation. La mission des délégués est désormais de transformer ces intentions d'embauche en réalité* ».

« *Les chefs d'entreprises*, ajoute le C.N.P.F., *font confiance aux jeunes et à l'avenir. Pechiney-Ugine-Kuhlmann s'est engagé à embaucher 3 500 jeunes d'ici à la fin de l'année, Peugeot près de 1 800 et I.B.M. près de 1 000. Saint-Gobain Industries, Creusot-Loire, Jeumont-Schneider, Merlin-Gérin ont décidé d'embaucher des centaines de jeunes d'ici l'automne. De très nombreuses autres entreprises, de toutes les tailles, petites, moyennes et grandes, ont déjà pris le même engagement.* »

Selon un « *premier sondage partiel, d'ores et déjà, plus de cinquante mille entreprises ont été touchées, soit par contact direct et personnel, soit à l'occasion de nombreuses réunions organisées par les unions interprofessionnelles et les chambres syndicales professionnelles, etc.*

» *Des engagements ont été pris concernant environ 100 000 jeunes se répartissant de la façon suivante : 42 000 embauches avec ou sans exonération des charges sociales patronales ; 36 000 stages pratiques en entreprises ; 6 600 contrats emploi-formation ; 10 000 apprentis.* »

« *Un pacte de confiance est en train de se réaliser entre les entreprises et les jeunes*, a déclaré le président Ceyrac... *Le C.N.P.F. s'est engagé à offrir 300 000 emplois nouveaux pour les jeunes. Nous avons la volonté de gagner ce pari.* »

Interrogé sur les conditions et la nature des 42 000 embauches proposées, le C.N.P.F. n'a pu encore faire la distinction entre embauche définitive et embauche temporaire. Toutefois, la majorité des offres d'embauche concerneraient d'après M. Yvon Chotard, vice-président, des contrats indéterminés pouvant être résiliés par l'une des parties.

Peut-on, comme l'indique le C.N.P.F., s'attendre vraiment à la création de 300 000 nouveaux emplois ? Selon M. Corpet, responsable patronal de ces questions, l'objectif du patronat est de permettre à tous les jeunes demandeurs d'emploi de trouver un poste de travail. « *Sur les 650 000 jeunes qui sortent chaque année du système scolaire ou universitaire, 400 000 trouvent habituellement un emploi entre le 30 juin et la fin décembre ; l'objectif c'est que les autres trouvent un emploi ou un stage.* »

Autrement dit, l'objectif en 1977 serait de procurer un emploi aux 250 000 jeunes qui, s'il n'y avait pas la campagne actuelle, iraient s'inscrire au chômage.

En 1976, de juin à décembre, 842 000 jeunes ont eu recours à l'Agence nationale pour l'emploi ; en fin d'année, 480 300 étaient toujours inscrits comme demandeurs, ce qui signifie qu'environ 361 700 seulement avaient été placés. Si l'on voulait, cette année, garantir un emploi à tous les jeunes — ceux qui sont déjà inscrits comme chômeurs (373 600) et ceux qui vont sortir du cycle scolaire et universitaire (650 000 environ), il faudrait offrir près d'un million de postes de travail.

Au C.N.P.F., on admet qu'il s'agit d'offrir au moins 800 000 emplois aux jeunes de moins de vingt-cinq ans, dont 300 000 nouveaux. Comment ? Les services du patronat rappellent qu'en un an 600 000 postes de travail seront libérés par le départ naturel des salariés âgés, les préretraites dont la formule vient d'être améliorée et l'aide au retour des immigrés. Une partie de ces 600 00 0emplois libérés sera certes occupée aussi par des chômeurs adultes; aussi le patronat entend-il offrir 300 000 postes supplémentaires pour tenter d'arriver au chiffre de 800 000. Est-ce possible?

Mais les experts officiels s'interrogent sur la nature exacte des 300 000 postes évoqués par le C.N.P.F. De 1970 à 1973, 200 000 emplois seulement par an ont été créés dans l'industrie, et cela en pleine période de croissance. En 1975 et 1976, il y a eu une réduction des effectifs et, selon le VIIe Plan, la création de 200 000 emplois industriels nouveaux en cinq ans — et non pas en une année — était déclarée objectif souhaitable mais difficile à atteindre.

Tout en reconnaissant qu'il s'agit d'un « pari audacieux », le C.N.P.F indique que celui-ci peut être tenu. Plusieurs facteurs sont avancés : l'arrêt de l'embauche, depuis longtemps parfois, dans certaines entreprises ; les fortes incitations prévues par la nouvelle loi sur les jeunes ; les « coups de pouce » attendus du gouvernement pour relancer l'économie ; l'hypothèse d'une expansion en 1978. — J.-P. D.

LOGEMENT

UNE COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LA GESTION DE L'OFFICE INTERDÉPARTEMENTAL D'H.L.M.

Le conseil d'administration de l'Office public interdépartemental d'H.L.M. de la région parisienne a décidé le 5 juillet de nommer une commission d'enquête sur la gestion de l'Office, comme l'avaient récemment demandé trois conseils généraux de la région (Essonne, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne), ainsi que la Confédération nationale du logement *(le Monde* du 29 juin). Cette commission, qui dispose de six mois pour mener ses travaux, est composée de neuf administrateurs de l'Office dont quatre conseillers généraux de l'opposition (trois communistes et un radical de gauche).

Au cours de cette même réunion, le conseil d'administration, qui demande de surcroît une enquête de l'inspection des finances, a procédé au renouvellement de son bureau et à l'élection d'un nouveau président en remplacement de M. Guy Rabourdin (R.P.R.), démissionnaire depuis un mois. M. Jacques Saunier, préfet hors cadre, chef de l'inspection générale de l'administration de 1975 à 1976 a été élu.

CONFLITS ET REVENDICATIONS

DES POSTIERS ORIGINAIRES DES D.O.M. MANIFESTENT RUE DE VARENNE

Deux mille postiers (selon les syndicats) originaires des départements d'outre-mer ont manifesté le 6 juillet à proximité de l'hôtel Matignon, à l'appel des organisations C.G.T. et C.F.D.T. Un mot d'ordre de grève de vingt-quatre heures le même jour pour ce personnel a été suivi à 50 %, déclarent les syndicats.

Confrontés à de multiples problèmes d'adaptation — sur le plan du logement et des conditions de travail, sans parler du racisme, — les postiers antillais, guyanais ou réunionnais demandent des créations d'emplois outre-mer. Ils réclament aussi la parité avec les agents de la métropole pour le régime des vacances et des voyages transocéanique. Jusqu'à présent, en effet, ils ne bénéficient que tous les cinq ans d'un voyage payé.

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Le Conseil des impôts analyse les modalités de l'évasion fiscale opérée par de nombreuses entreprises

• Présentation de déficits comptables • Frais généraux excessifs • Fraude internationale • Recherche systématique des exonérations

Le Conseil des impôts, que préside M. Désiré Arnaud, premier président de la Cour des comptes, et qui est composée de neuf autres hauts fonctionnaires, publie ce jeudi 7 juillet son troisième rapport.

Avec ce volumineux document près de 400 pages), le Conseil a choisi d'élargir le champ de ses investigations. Après avoir pour l'essentiel étudié en 1972 et 1974 l'évolution de la fiscalité des particuliers et critique sévèrement certaines catégories de régimes préférentiels, le Conseil s'attaque cette fois en profondeur à la fiscalité des entreprises industrielles et commerciales.

Pour constater d'abord que les firmes françaises voient leurs taxes augmenter moins vite *que l'imposition des particuliers. Pour souligner* ensuite que les entreprises collectent en France 75 % environ des prélèvements obligatoires acquittés par la nation (impôts et cotisations sociales). Deux raisons de s'interroger sur l'ampleur des fuites auxquelles cela peut donner lieu et sur les cause de l'évasion fiscale constatée. La « matière fiscale » concernée par ce rapport est d'importance : quelque 60 milliards d'impôts chaque année (deux tiers d'impôt sur les sociétés, un tiers d'impôt sur le revenu acquitté par les entrepreneurs individuels). Les informations — souvent inédites — qu'apporte le Conseil sont de grand intérêt.

C'est moins à cause d'une conjoncture faiblissante que la fiscalité des entreprises prend du retard sur celle des individus. Mais d'abord *parce que le législateur l'a voulu,* qui a multiplié à plaisir depuis quinze ans les exonérations, les réductions, les abattements, les régimes particuliers, afin d'alléger la charge fiscale des entreprises ; tout ceci s'ajoutant aux exemptions plus anciennes maintenues, bien entendu, dans le code des impôts. C'est aussi parce que les firmes font assaut d'ingéniosité pour utiliser au mieux les possibilités d'allégement fiscal que leur offre la loi : déclaration de résultats nuls ou déficitaires (près d'une entreprise sur deux !), provisions anormales, frais généraux gonflés, réserves excessives, accords internationaux laxistes, recours aux « paradis fiscaux » étrangers... C'est enfin parce que beaucoup, allant au-delà, fraudent au risque de se faire « pincer » par le fisc. Sur tous ces procédés et sur leur impact, le Conseil des impôts fournit chiffres *et faits.*

Il tient, conformément à sa mission, à se limiter au constat. Mais, par transparence, on voit bien — comme lors des rapports précédents — les réformes qu'il souhaiterait. Assurément pas la réévaluation des bilans, puisque le système actuel a déjà procuré, selon lui, aux entreprises des avantages équivalents. Mais le bouchage progressif des voies d'eau fiscales, une concertation internationale plus étroite (pour enrayer la fraude des firmes multinationales), des contrôles plus fréquents de la situation des entreprises, puisque les vérifications n'ont lieu que tous les dix-neuf ans en moyenne dans les petites firmes... Un beau programme de travail qu'on voit, hélas ! mal gouvernement et Parlement entreprendre à huit mois des élections.

GILBERT MATHIEU.

La première partie du rapport du Conseil traite, de façon classique, de la charge fiscale et de sa répartition. Pour aboutir à trois constatations qui, pour n'être pas neuves, méritent cependant d'être rappelées et actualisées :

1) Le poids total des prélèvements obligatoires (impôts et cotisations sociales) ne varie plus guère en France (37,5 % du produit national en 1975, contre 36,5 % dix ans plus tôt), alors qu'il progresse rapidement dans la plupart des pays étrangers : 46,7 % (contre 30,28 % au Danemark, maillot jaune actuel dans la spécialité, 45,2 % aux Pays-Bas (au lieu de 35,1 %), 44,2 % en Suède (35,6 %), 38,1 % en Belgique (30,5 %), 37,6 % en Allemagne fédérale (32,6 %), 35,6 % en Grande-Bretagne (30,5 %), 28,9 % aux Etats-Unis (24,9 %)... De sorte que la France, qui arrivait en tête au milieu de la décennie précédente, se trouve aujourd'hui — contrairement à ce que croient beaucoup de nos concitoyens — en septième place.

2) Si la part des impôts sur le revenu des particuliers est aussi faible chez nous (4,6 % du revenu national, contre 11 % aux Etats-Unis, 13 % en Allemagne, 14 % en Grande-Bretagne, 22 % en Suède, 27 % au Danemark), c'est en partie parce que les cotisations sociales y sont plus fortes qu'ailleurs : une petite moitié (42 %) de l'ensemble des prélèvements obligatoires, contre un tiers à un sixième chez la plupart de nos partenaires.

3) Enfin, l'écart entre le poids de l'impôt sur les revenus des personnes et celui de l'impôt sur les bénéfices des sociétés va croissant. En quinze ans (voir le graphique ci-contre), le rendement du premier a été multiplié par 9,3 (en francs courants), tandis que celui du second ne l'a été que par 5,5 (et même 5,1 si l'on met à part le cas exceptionnel de la Banque de France, premier contribuable du pays : voir l'encadré ci-contre). La comparaison sur 1974, année où les bénéfices avaient été plus élevés, ne change guère la situation, les coefficients étant respectivement de 7,6 pour l'impôt sur le revenu et de 6,3 pour l'impôt sur les sociétés (5,4 sans la Banque de France).

EN 15 ANS, LE RENDEMENT DE L'IMPÔT SUR LE REVENU A ÉTÉ MULTIPLIÉ PAR 9,3, CELUI DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS PAR 5,5

IMPÔT SUR LE REVENU
REVENU NATIONAL
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
Imposition (en francs courants) des revenus de l'année (ou des exercices clos en)
Base 100 = 1959
1960 1965 1970 1975

LE PREMIER CONTRIBUABLE : LA BANQUE DE FRANCE

La Banque de France est le premier contribuable de la République. Elle verse bon an mal an à l'Etat 3 à 4 milliards d'impôts sur les sociétés, soit, à elle seule, 8 à 15 % (selon les années) du total de cet impôt dû par 260 000 autres sociétés.

Cette contribution dépend, bien entendu, des bénéfices faits par l'institut d'émission, c'est-à-dire de la politique monétaire menée par lui. Les profits de la Banque ont été les plus massifs en 1973-1974, années de politique monétaire rigoureuse, où les taux d'intérêt étaient élevés et les réserves obligatoires des banques auprès de l'institut d'émission importantes.

On aura une idée de l'augmentation rapide de l'effort fiscal de la Banque de France en comparant deux chiffres : de 1963 à 1965, la Banque avait payé au fisc *674 millions d'impôts sur les sociétés* (3,1 % du total de cet impôt) ; dix ans plus tard (1973-1975), elle a versé 11 268 millions (12,5 % de l'impôt sur les sociétés). Tandis que sa contribution au fisc était multipliée par presque 17, celle des autres firmes, au titre de l'impôt sur les sociétés, ne l'était que par... 3,3.

Cinq causes à la faiblesse de l'impôt sur les sociétés

Pourquoi l'impôt sur les sociétés progresse-t-il aussi lentement par rapport à la fiscalité frappant les particuliers ? Le Conseil des impôts avance plusieurs raisons :

● Le législateur a opéré depuis quinze ans toute une série de réformes visant à alléger cet impôt : amortissement dégressif ; suppression des décotes et dotations sur stocks ; provisions pour hausse des prix ; élargissement des provisions pour fluctuation des cours ; réévaluation partielle des bilans... L'assiette de l'impôt s'est rétrécie, à mesure qu'augmentaient les déductions, l'impôt diminuant du même coup par rapport aux profits des entreprises. *« Au cours de la période étudiée,* conclut le Conseil des impôts, *le résultat d'exploitation des sociétés, Banque de France exclue, a crû environ une fois et demie plus vite que l'impôt sur les sociétés. »*

● Des exonérations temporaires et partielles ont été ajoutées, ici et là, par le gouvernement (1966, 1968), pour stimuler la conjoncture en relançant l'investissement. En sens inverse, il est vrai, des prélèvements exceptionnels ont été perçus (1975-1976) ; les uns et les autres ont perturbé l'évolution de la fiscalité sur les sociétés.

● D'une façon plus permanente, le législateur a multiplié les exonérations partielles ou les exemptions, au gré de ce que le Conseil des impôts appelle avec humour *« ses préoccupations successives ».* Des pans entiers de l'activité économique ont donc été placés — en totalité ou en partie — hors du champ fiscal de droit commun : coopératives, mutualité (agricoles ou non) ; sociétés immobilières d'investissement ; établissements d'aménagement urbain ; sociétés de développement régional ; SICOMI (pour le commerce et l'industrie) ; sociétés financières de télécommunications ; groupements forestiers ou sportifs ; groupes admis à bénéficier du système fiscal dit du « bénéfice mondial » ou de celui du « bénéfice consolidé »... Le Conseil des impôts cite quelques chiffres sur la perte qui en résulte pour le Trésor, mais aucune totalisation n'est opérée.

● Les entreprises elles-mêmes multiplient les initiatives pour payer moins d'impôt. Tantôt de façon légale, en calculant leur compte d'exploitation, pour apparaître en déficit ou sans bénéfice, tantôt en recourant à des fraudes multiples, nationales ou internationales.

● La crise, enfin, en réduisant les profits en 1975, a fait chuter le rendement de l'impôt sur les sociétés.

C'est sur ces derniers aspects du sujet que s'est particulièrement étendu le Conseil des impôts, livrant toute une série de chiffres ou de faits inédits.

Près d'une société sur deux sans bénéfices !

Des trente-cinq pages consacrées aux entreprises déficitaires ou n'avouant aucun profit, on peut extraire quelques chiffres à méditer. Parmi les firmes individuelles soumises à l'imposition d'après leurs bénéfices réels (250 000 environ sur à peu près 1 300 000), 7 à 9 % se déclarent chaque année déficitaires. Le taux est plus fort chez les plus petites (12 % au-dessous d'un chiffre d'affaires de 500 000 francs). On constate le même phénomène, en plus accentué encore, parmi les sociétés (260 000 firmes) : 20 % d'entre elles se disent déficitaires. Et si l'on ajoute celles qui déclarent ne pas faire de bénéfices, on parvient à un total supérieur à 40 % !

La chose a paru à ce point invraisemblable au Conseil des impôts qu'il a approfondi l'enquête, pour constater que près des trois quarts des petites sociétés disent avoir un résultat négatif ou nul : *« 73 % des sociétés dont le chiffre d'affaires est inférieur à 500 000 francs sont dans ce cas. La plupart de ces entreprises sont en fait des exploitations familiales, qui ont adopté la forme sociétaire pour des raisons* [fiscales]. *Dans ce cas, il arrive que la rémunération du dirigeant de l'affaire soit calculée de façon à épuiser le bénéfice de l'entreprise. Celle-ci échappe alors à l'impôt sur les sociétés, et le revenu qu'elle procure est taxé entre les mains du chef d'entreprise sous la qualification de salaire. »*

Subterfuge autorisé qui est confirmé par le fait qu'à activité identique les entreprises déficitaires ont *« des frais de personnel et des charges d'amortissement sensiblement plus élevé que celles qui déclarent un bénéfice. L'écart est de 20 % pour les dépenses de personnel ; il dépasse 30 % pour les amortissements ».*

Le Conseil des comptes a poussé le souci de finesse dans le diagnostic jusqu'à dresser la liste, par professions, des secteurs où les déficits déclarés sont le plus fréquents : le palmarès n'a pas moins de dix pages ! *« Cette constatation,* ajoute le Conseil des impôts, *est à l'origine de la loi qui a institué, à partir de 1974, une imposition forfaitaire annuelle de 1 000 francs due par les personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés... Il en résulte une charge définitive pour les sociétés qui ont été déficitaires pendant trois années successives ou dont l'impôt total a dû au titre de ces trois années n'a pas atteint 3 000 francs. »* Cette technique d'évasion fiscale ne semble pas *« particulière à la France,* ajoute le rapport. *Selon les statistiques de « Treasury department », 40 % des sociétés américaines ne déclarent pas de bénéfice. De même, en République fédérale d'Allemagne, 40 % des sociétés de capitaux seraient déficitaires ».*

Le catalogue des moyens d'évasion

Le Conseil des impôts insiste sur d'autres moyens d'évasion fiscale :

● *Les provisions excessives.* — A l'exception de celles qui ne donnent pas lieu à obligation d'emploi (provisions pour fluctuation des cours, pour hausses de prix ou pour implantations à l'étranger) les provisions dites « réglementées » permettent de placer une fraction du bénéfice net sous un régime d'exonération provisoire, qui devient définitive lorsque l'entreprise utilise l'avantage financier ainsi consenti à un objet conforme à la volonté du législateur. Les provisions augmentent avec la taille de l'entreprise ; celles qui sont passées au compte d'exploitation générale représentent environ 70 % du montant des bénéfices déclarés par les sociétés et 5 à 6 % seulement des bénéfices des entreprises individuelles.

● *Les frais généraux élevés.* — *« Il est difficile,* selon le Conseil des impôts, *d'apprécier le caractère justifié de dépenses telles que les frais de réception ou de spectacles engagés en faveur des clients de l'entreprise ou de relations d'affaires, les frais de décoration et d'aménagement des locaux professionnels, et en particulier du siège de l'entreprise, certains versements ou cadeaux faits soit au personnel de l'entreprise en des circonstances particulières, soit à des personnes dont le concours peut être utile à l'intérêt de l'entreprise. Aussi le législateur est-il venu faciliter la tâche des services de contrôle en imposant la déclaration détaillée de certains de ces frais, jugés les plus propices aux abus, et a-t-il posé le principe d'une limitation à la croissance annuelle de ces mêmes frais »* : pas plus que l'augmentation des bénéfices imposables ou que le montant de ceux-ci, sinon le fisc *« peut demander à l'entreprise de justifier que ces dépenses sont nécessitées par sa gestion ».*

Le Conseil des impôts signale que les redressements opérés pour *« rémunérations ou frais d'emploi excessifs »* ont représenté, ces dernières années, de 1,5 à 3,5 % du total des sommes redressées, ce qui paraît *« important, eu égard au volume de ces sommes. »* Il est, de toute façon, *« difficile, dans la pratique... de juger du caractère éventuellement excessif de ces dépenses ».*

● *La fraude proprement dite.* — Les redressements opérés à la suite de contrôles dans les entreprises sont passés, entre 1972-1973 et 1975, de 1,8 milliard de francs en matière d'impôt sur le revenu, et de 2,1 milliards en matière d'impôt sur les sociétés, à respectivement 5,3 et 4,3 milliards. Grâce, notamment, au développement des vérifications générales dans l'ensemble des contrôles (69 % au lieu de 34 % en 1971).

« Les taux de rehaussement à appliquer aux résultats déclarés seraient vraisemblablement compris entre 24 et 46 % pour l'ensemble des entreprises industrielles et commerciales : 55 et 109 % pour les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu, 10 et 15 % pour les entreprises assujetties à l'impôt sur les sociétés. » Ils diminuent avec la taille de l'entreprise.

« Les dissimulations ou omissions de recettes tendent à être plus fréquentes pour les petites et moyennes entreprises ; pour les plus grandes entreprises, les redressements trouvent davantage leur source dans les majorations de dotations aux comptes d'amortissements et de provisions ou dans les minorations d'accroissement d'actifs. »

Les contrôles sont probablement trop espacés pour permettre une bonne vérification.

« Les entreprises non prestataires de services seraient vérifiées, dans l'ensemble, tous les dix-neuf ans lorsque leur chiffre d'affaires est inférieur ou égal à 500 000 F, et tous les sept ans environ lorsque leur chiffre d'affaires est supérieur à 50 millions de francs. Les contrôles sur place sont encore plus espacés pour les petites entreprises prestataires de services. » L'administration ayant un droit de reprise sur quatre exercices, *« dans le cas d'une fréquence de huit ans, par exemple, cela donne la possibilité de vérifier la moitié de l'ensemble des exercices clos au cours de cette période ou, pour un exercice donné, la moitié des entreprises ».*

● *L'évasion internationale.* — Le Conseil des impôts explique, vingt pages durant, les moyens utilisés par les entreprises pour assurer, à l'échelon international, le maximum d'évasion fiscale : holdings gérant des portefeuilles de valeurs et distribuant des dividendes sans impôt dans des « paradis fiscaux », « sociétés refuges » pour les bénéfices d'un groupe situées dans un pays à faible pression fiscale, sociétés fictives, manipulation des prix d'un pays à l'autre entre sociétés mères et filiales, non-rapatriement de revenus... Certains pays ont commencé à s'entendre pour lutter ensemble contre cette évasion. Les redressements opérés en France pour *« réintégrer dans le résultat imposable certains transferts indirects de bénéfices vers l'étranger sont passés, pour les seules grandes entreprises (...) de 6 % du montant total des redressements effectués en 1970 à 13 % en 1975 ».*

Les entreprises déficitaires profitent de l'inflation

Le Conseil des impôts consacre une partie de son rapport à évaluer les conséquences de l'inflation sur les résultats des entreprises, donc à étudier la qualité de la revendication traditionnelle du patronat en faveur d'une réévaluation des bilans. Ses conclusions ne sont pas banales :

« En période d'inflation du niveau de celle observée en France, les entreprises bénéficiaires subissent vraisemblablement dans leur ensemble un prélèvement assis sur un résultat fiscal qui est en définitive assez peu supérieur à leur enrichissement « réel » (...). En revanche, les entreprises déficitaires, qui n'acquittent pas l'impôt, semblent quant à elles bénéficier d'un gain « réel » qui n'est pas comptabilisé. En effet, les aspects jugés défavorables pour l'entreprise des règles actuelles de comptabilisation des immobilisations et des stocks sont compensés, dans une mesure variable, par les effets favorables des règles d'amortissement et par l'allègement de la valeur « réelle » de leur endettement. S'agissant particulièrement des règles d'amortissement, il semble que les durées moyennes pratiquées, de l'ordre de huit ans pour les matériels et de vingt ans pour les bâtiments, soient environ deux fois plus brèves que les durées d'utilisation réelle des actifs. De même, les coefficients utilisés pour l'amortissement dégressif sont supérieurs à ceux que justifierait le rythme normal d'obsolescence du capital investi. »

Le Conseil des impôts a pris connaissance d'études diverses, mais concordantes, selon lesquelles les entreprises auraient retiré depuis quinze ans du régime fiscal existant plus d'avantages que n'en aurait procurés un régime de réévaluation permanente des actifs amortissables, combiné avec un retour à l'amortissement linéaire et des durées de vie fiscale plus proches des durées réelles d'utilisation. Ces conclusions ne sont vérifiées toutefois que dans l'hypothèse où les entreprises auraient utilisé intégralement les diverses possibilités que leur offre la législation fiscale en matière d'amortissement, *ce qui n'est pas le cas de* nombreuses petites entreprises. Même pour 1974 et 1975, années de médiocre niveau d'investissement et de forte inflation, certaines estimations semblent montrer que les entreprises, dans leur ensemble, ont pu compenser l'incidence défavorable pour elles de la non-réévaluation des bilans, conclut le Conseil sur ce point.

10 % DES SOCIÉTÉS* RÉALISENT 80 % DU CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL...

EXERCICE 1972

Groupe	Part de chaque groupe dans le chiffre d'affaires total (en %)	Part de chaque groupe dans le bénéfice imposable total (en %)	Part de chaque groupe dans l'impôt total (en %)
Moitié inférieure des entreprises	2,5	4	3,8
6e décile..................	1,7	1,5	1,4
7e décile..................	2,4	2,8	2,8
8e décile..................	4,4	4,8	4,5
9e décile..................	8,7	9,5	9,3
10e décile	80,3	77,4	78,2

... MAIS 10 % DES ENTREPRISES INDIVIDUELLES* N'EN ASSURENT QUE 59 %

EXERCICE 1972

Groupe	Part de chaque groupe dans le chiffre d'affaires total en %	Part de chaque groupe dans le bénéfice imposable total (**) en %
Moitié infér. des entreprises ..	6,3	21,9
6e décile	4,0	8,2
7e décile	6,0	9,8
8e décile	9,3	12,2
9e décile	15,6	15,8
10e décile	58,8	32,1
TOTAL	100,0	100,0

(*) A l'exclusion des entreprises dont le chiffre d'affaires est inconnu ou nul.

(**) Ne sont pris en compte ici que les résultats bénéficiaires.

La concentration des entreprises françaises est beaucoup plus grande que ne le pensent la plupart de nos concitoyens. Les deux tableaux ci-dessus, extraits du rapport du Conseil des impôts, montrent que 80 % *du chiffre d'affaires global des sociétés est réalisé par 10 % seulement* de ces firmes (59 % dans le cas des entreprises individuelles). A l'inverse, la moitié des sociétés ne contrôlent ensemble que 2,5 % du chiffre d'affaires global (6,3 % pour les entreprises individuelles). Autre chiffre significatif : 32,4 % des salariés des sociétés sont employés par 0,16 % seulement de ces firmes. Le bénéfice imposable diminuant avec la taille de l'entreprise (12 800 F par salarié au-dessous de six salariés par entreprise, 3 100 F seulement au-delà de deux mille salariés par firme), les grandes entreprises paient une proportion d'impôt inférieure à celle de leur activité : 78 % de l'impôt sur les sociétés pour les sociétés figurant dans les 10 % supérieurs, 32 % pour les 10 % supérieurs des entreprises individuelles.

TEXTILES

LA C.E.E. DEMANDE UNE STABILISATION DE CERTAINES IMPORTATIONS

A Genève, où sont repris le 5 juillet les négociations sur le renouvellement de l'accord multifibre (*le Monde* du 6 juillet), M. Tran Van Tinh, porte-parole de la Communauté, a précisé les exigences de la C.E.E.

Les Neuf demandent que pour certains produits « *de très hautes pénétrations* » (comme les chemises) on aligne le taux d'augmentation des importations en Europe sur celui de la consommation, qui est presque nul, et que pour d'autres produits le taux d'augmentation des importations varie de 1 à 6 %. « *Ces mesures de stabilisation* (des importations) *sont le préalable absolu pour que la Communauté continue à participer à un arrangement international* », a déclaré le porte-parole. Répondant à cette intervention, le délégué de Hongkong a fait état de sa « *préoccupation* ». Il a rappelé que l'A.M.F. accorde priorité aux intérêts des pays en voie de développement, alors que la C.E.E. défend surtout ses propres intérêts. La Suède et le Brésil ont annoncé qu'ils allaient « *étudier attentivement* » les propositions de la C.E.E. Le Japon et le Mexique ont exprimé le souhait qu'on applique encore pendant trois ans l'A.M.F. tel qu'il existe, en admettant toutefois quelques aménagements

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

A L'ÉTRANGER

EN GRANDE-BRETAGNE

Le puissant syndicat des transports dénonce à son tour, le contrat social

De notre correspondant

Londres. — *Vingt-quatre heures après que le syndicat le plus « musclé », celui des mineurs, a dénoncé le contrat social avec le gouvernement travailliste, la plus grande fédération britannique, celle des transports et des travailleurs généraux, s'est prononcée à son tour, le mercredi 6 juillet, pour un retour immédiat à de libres négociations salariales (*le Monde *du 6 juillet). Ces deux prises de position enlèvent au gouvernement tout espoir d'arracher au TUC un nouvel accord limitant la hausse de salaires.*

Jusqu'ici, tous les porte-parole du gouvernement ont maintenu — avec une conviction décroissante, il est vrai — que, après deux ans de modération dans les revendications salariales, une « phase trois » serait indispensable pour ne pas compromettre l'effort de redressement économique. Cette thèse a été vigoureusement défendue, mercredi, par le secrétaire général de la Fédération des transports et des travailleurs généraux, actuellement réunie à Douglas, dans l'île de Man. M. Jones, qui a été le principal architecte du *« contrat social »* entre les syndicats et le gouvernement, comptait bien remporter un dernier succès avant de prendre prochainement sa retraite. Il n'a pas été suivi par les délégués de la Fédération, qui groupe un million neuf cent mille travailleurs, et dont le poids est considérable, aussi bien dans les votes du TUC que dans ceux du Labour Party.

M. Jones lui-même et la majorité des dirigeants de la Fédération avaient d'ailleurs été contraints de présenter une motion demandant le retour à la liberté des négociations salariales. Pour faciliter la tâche du gouvernement, les modérés proposaient toutefois que ce retour se fasse d'une manière « ordonnée ».

Une rentrée périlleuse

Cela signifiait avant tout que de nouvelles revendications ne seraient pas présentées avant l'expiration des accords actuellement en vigueur. Dans ce cas, bon nombre de syndicats n'auraient pas eu l'occasion de partir en guerre avant plusieurs mois. L'affrontement inévitable pouvait ainsi être renvoyé au printemps prochain. D'ici là, le gouvernement aurait peut-être été en mesure de montrer que sa stratégie anti-inflation parvenait à freiner la hausse des prix. En même temps, M. Callaghan aurait eu ainsi la possibilité de se préparer à des élections générales avant que les conséquences d'une explosion des salaires ne se soient fait sentir trop brutalement dans l'économie du pays.

En dépit de l'éloquence de M. Jones, la *majorité du congrès* de Douglas s'est prononcée pour un libre marchandage des salaires *« sans aucune restriction »*, dès le 1er août prochain, lorsque la « phase deux » acceptée par le TUC arrivera à expiration. Aussi est-il très difficile d'imaginer que le congrès des trade unions, qui doit se tenir en septembre, ait encore des chances de mettre un frein aux revendications ouvrières.

Cette rébellion syndicale place le gouvernement dans une position très délicate. En présentant son budget, en mars, M. Healey avait fait de son mieux pour amadouer les organisations ouvrières. Il promettait alors une réduction de 2 % du taux de l'impôt sur le revenu, pourvu que les syndicats acceptent de modérer leurs demandes pour une troisième année.

En principe, le gouvernement pourrait encore annuler les concessions promises et même accroître le fardeau fiscal si les trade unions cherchaient à obtenir des augmentations de salaires trop déraisonnables. Il est cependant assez peu probable que M. Callaghan et M. Healey se sentent capables d'envisager une confrontation aussi directe avec les syndicats. En dépit des pressions du parti libéral, dont le soutien est indispensable pour assurer la survie du cabinet travailliste, il est encore plus inconcevable que M. Callaghan ait recours à un contrôle autoritaire des rémunérations. Les décisions syndicales des dernières quarante-huit heures annoncent *une rentrée* politique particulièrement périlleuse à l'automne pour le cabinet travailliste.

JEAN WETZ.

En Italie

Le Sud recule, quand le Nord stagne

Grève vendredi en Calabre

Le Mezzogiorno est, une fois de plus, au centre du débat économique en Italie. Pour une double raison : les mauvais résultats obtenus l'an dernier par les régions méridionales, dont l'écart avec le Centre-Nord s'accentue au lieu de se résorber ; la mise en question du cinquième centre sidérurgique de Gioia-Tauro, en Calabre, qui devait assurer sept mille cinq cents emplois et produire entre 1 million et 1,5 million de tonnes d'acier par an. Une grève générale doit avoir lieu le 8 juillet, dans cette région, pour protester contre l'abandon de ce projet, que M. Davignon, commissaire européen chargé des affaires européennes, vient d'ailleurs de demander, dans une lettre au ministre italien de l'industrie.

De notre correspondant

Rome. — La contestation étudiante du printemps dernier a mis en relief l'existence des « *deux Italie* » — celle des travailleurs et celle des exclus — faisant oublier que la formule s'appliquait jusqu'à présent au Nord et au Sud. Une pluie de chiffres aussi pessimistes les uns que les autres vient de le rappeler. Ils sont contenus dans un rapport établi par l'Association pour le développement du Mezzogiorno, qui peut se résumer ainsi ; en 1976, le produit national brut a augmenté de 6,7 % dans le Centre-Nord, et de 2,2 % seulement dans le Sud.

L'industrie fait exception, mais elle ne représente que 20 % du produit national brut dans le Mezzogiorno contre 36 % dans le Nord. Sa reprise se fonde d'ailleurs sur l'utilisation de marges productives négligées jusqu'alors, et non sur de nouveaux investissements, puisque ceux-ci ont diminué de 7 %. Baisse aussi dans le bâtiment : les investissements ont été inférieurs de 4 % à ceux de 1975.

L. diminution la plus forte est toutefois enregistrée dans l'agriculture (— 11 %), alors que, pour la première fois depuis de nombreuses années, le nombre des travailleurs dans ce secteur a augmenté en nombre et que les investissements s'y sont accrus. La sécheresse n'explique pas tout, puisque la diminution de la croissance se constatait déjà au cours des années précédentes.

Les perspectives d'avenir ne sont pas roses, si l'on en croit les auteurs du rapport. Ils soulignent, en particulier, que l'argent envoyé par les travailleurs émigrés, qui constitue une source de financement importante pour le Midi, diminuera, compte tenu de la récession.

C'est dans ce contexte qu'a éclaté une vive polémique à propos du cinquième centre sidérurgique de Gioia-Tauro, en Calabre. Il s'agit de l'une de ces fameuses « *cathédrales dans le désert* » qui ont caractérisé la politique méridionale pendant de longues années : des entreprises gigantesques absorbant des investissements par milliards, dont on s'aperçoit, en fin de compte qu'elles ne développent par vraiment la zone environnante.

Un comité technique, constitué au sein de l'IRI (Institut pour la reconstruction industrielle), fait connaître son opposition au projet. Motif : sept ans après sa *mise en route, le centre sidérurgique* ne serait pas rentable, compte tenu de sa trop grande taille et de sa mauvaise localisation. On y a prévu 1 200 milliards de lires d'investissements, mais l'Italie produit déjà un tiers d'acier de plus qu'elle n'en consomme et ses prix de vente à l'étranger ne sont pas concurrentiels, comparés, par exemple, à ceux du Japon.

La Communauté européenne *avait demandé, il y a plus d'un an* déjà, l'abandon du projet ; elle a offert récemment une aide pour reclasser les sept mille cinq cents travailleurs de Gioia-Tauro. Mais, sur place, une vive opposition se manifeste, conduite par des notables locaux et encouragée par la Mafia, qui s'est remplie les poches avec les adjudications. Les partis politiques sont divisés. L'affaire de Gioia-Tauro repose en fait toute la question méridionale, celle du Sud qui recule, quand le Nord stagne.

R. S.

Au Conseil économique et social des Nations unies

M. Waldheim préconise la création d'une organisation internationale sur l'énergie

De notre correspondante

*Genève. — La soixante-*troisième session du Conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC), qui s'est ouverte le 6 juillet au palais des Nations à Genève, sous la présidence de M. Ladislas Smid (Tchécoslovaquie), examinera jusqu'au 5 août prochain, outre une étude sur l'économie mondiale en 1976, trente-trois points inscrits à son ordre du jour. Ainsi procédera-t-elle à l'évaluation des progrès tendant à l'instauration d'un nouvel ordre économique international et étudiera-t-elle des problèmes aussi spécifiques que ceux que pose, par exemple la situation de la région soudano-sahélienne et l'assistance au peuple *palestinien en collaboration* avec l'O.L.P.

Lors de la séance inaugurale, M. Waldheim, secrétaire général des Nations unies, a affirmé que *« l'Organisation des Nations unies va maintenant assurer le relais dans le déroulement du dialogue Nord-Sud »*. Souhaitant l'avènement d'un *« ordre énergétique mondial »*, le secrétaire général des Nations unies a préconisé la création d'une institution internationale dont l'objectif serait de venir en aide aux États membres, notamment à ceux du tiers-monde dans la définition et dans la poursuite des politiques énergétiques.

Se déclarant conscient à la fois des dangers que présentent des pénuries même temporaires d'énergie et du malaise qui gagne des couches importantes de population face à la prolifération nucléaire, M. Waldheim a estimé que *« l'exploration des ressources aussi bien que l'investissement dans la recherche technologique ne se conformaient pas actuellement à un chemin rationnel »*. Selon lui, la nouvelle institution internationale devra donc stimuler l'utilisation intégrale et rationnelle de toutes les sources d'énergie disponibles, traditionnelles et nouvelles, faire connaître *« toute la gamme des possibilités offertes à la technologie moderne et au développement des ressources énergétiques nouvelles »* et *« faciliter le transfert et l'adaptation de la technologie énergétique »*. Elle devra, enfin, se préoccuper de la fixation ou de la négociation du prix de l'énergie qui continuera à émaner des décisions prises par chaque gouvernement.

ISABELLE VICHNIAC.

LA NOUVELLE POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE AMÉRICAINE POURRAIT MENACER LA SOLIDARITÉ DES « NEUF » déclare M. Simonet nouveau président de la C.E.E.

Luxembourg *(A.F.P., A.P.)*. — Les membres de la Communauté européenne doivent se mettre d'accord sur un mécanisme de décision qui ne rende pas l'admission de nouveaux pays (Grèce, Portugal, Espagne) synonyme de paralysie, a déclaré, mercredi 6 juillet, devant le Parlement européen, M. Simonet, ministre belge des affaires étrangères et nouveau président du conseil des Neuf.

Comme autres priorités, M. Simonet a cité :

— *L'élection directe du Parlement.* Elle est, a-t-il dit : « *inévitable* » et « *indispensable* ».

— *L'union européenne.* Au conseil européen de décembre, *« il ne sera sans doute pas possible de faire un bilan réjouissant des réalisations pratiques »*, a souligné M. Simonet.

— *La relance de l'union économique et monétaire.* Le président suggère que le commissaire chargé des questions financières, M. Ortoli, assiste aux réunions consacrées au « serpent », que le concours financier à moyen terme soit accru et que la Commission européenne émette des emprunts.

— *L'énergie.* Ce problème doit, selon M. Simonet, être étudié selon trois axes : l'énergie nucléaire, compte tenu de la nouvelle politique américaine, qui *« pourrait constituer une menace pour la solidarité des Neuf »* ; le charbon et l'amélioration du bilan énergétique de la C.E.E. par une utilisation plus rationnelle des ressources et l'investissement dan sles énergies nouvelles.

— *La coopération politique.* Elle doit se traduire par une action commune à l'ONU et à la conférence de Belgrade.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

AUTOMOBILES M. BERLIET

L'assemblée générale ordinaire, tenue à Lyon le 27 juin 1977, a approuvé les comptes de l'exercice 1976 et a décidé sur la proposition du directoire d'affecter sur les bénéfices de l'exercice s'élevant à 135 484 526,39 F :

— Une somme de 97 446 432,92 F à l'extinction du « Report à nouveau » déficitaire des exercices antérieurs.

Puis, sur le solde, soit : 28 038 093,47 F :

	(F)
— 5 % à la réserve légale, soit	1 401 904,67
— A la réserve de « Plus-value à long terme »..	21 789,61
— A titre de dividende..	20 475 000,00
— En report à nouveau, le reliquat, soit	6 139,399.19

Le dividende représente, au taux de 6,5 % du capital, une somme de 9,75 F par action, assortie d'un avoir fiscal de 4,875 F. Il est mis en paiement depuis le 1er juillet 1977 contre remise du coupon n° 48, aux guichets des sièges et agences des établissements ci-après :

Crédit lyonnais, Banque nationale de Paris, Société générale, Société lyonnaise des dépôts et de crédit industriel, Banque de Paris et des Pays-Bas, Banque veuve Morin-Pons, Banque de Neuflize, Schlumberger, Mallet, Banque industrielle et mobilière privée, Banque Sorbofi.

PHILIP MORRIS INC

Pour la vingt-troisième année consécutive, Philip Morris a enregistré, en 1976, une augmentation de son chiffre d'affaires et de ses bénéfices.

Par son chiffre d'affaires, cette société vient au soixante-cinquième rang des plus importantes sociétés industrielles aux États-Unis, au trente-quatrième rang par ses bénéfices et au soixantième rang par son rendement sur fonds propres.

Philip Morris détient plus de 8 % du marché mondial de la cigarette dont le total est de 3.900 milliards d'unités ; ainsi Philip Morris est le deuxième des producteurs mondiaux de cigarettes, cotés en bourse.

Marlboro, sa marque principale, est la cigarette la plus vendue aux États-Unis et dans le monde ; ses ventes sont les plus élevées jamais atteintes par une cigarette.

La société affectera 1,25 milliard de dollars à la modernisation et à l'expansion de ses centres de production au cours des cinq années à venir.

La société emploie 51.000 personnes dans le monde et compte 28.000 actionnaires.

Rappelons que M. Michael Horst est directeur général de Philip Morris France.

RANK XEROX FRANCE

M Jacques Zermati, secrétaire général de Rank Xerox France, vient de recevoir des mains de M. Maurice Rolland, président chambre honoraire à la Cour de cassation, les insignes dans l'Ordre national du mérite, en présence de nombreuses personnalités.

PRÉCISION MÉCANIQUE LABINAL

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue, le 29 juin, sous la présidence de M. Philippe Maurin. Elle a approuvé les comptes de l'exercice *1976*, qui se soldent par un bénéfice net de 12 618 180 F.

Après prélèvement de 630 909 F, prélèvement de 5 % pour la réserve légale et compte tenu du report à nouveau de l'exercice précédent, 1 112 356 F. Le bénéfice distribuable ressort à 13 099 627 F. L'assemblée a décidé les affectations suivantes :

	(F)
Dividende aux actionnaires	4 905 316
Tantièmes aux administrateurs	81 755
Report à nouveau	8 112 555

Dividende : 6,50 F (avoir fiscal : 3,25 F), au total : 9,75 F, mis en paiement le 18 juillet 1977 (coupon n° 62).

Le chiffre d'affaires de la société a progressé de 429,34 millions de francs à 543,57 millions de francs, soit une augmentation de 26,60 %.

L'exercice a été caractérisé par une réorganisation interne de la société et de ses filiales pour permettre un fonctionnement plus efficace et plus économique par la création de trois *divisions opérationnelles* et la réorganisation des directions fonctionnelles.

SOCIÉTÉ ROCHEFORTAISE DE PRODUITS ALIMENTAIRES

L'assemblée générale ordinaire, réunie le 30 juin 1977, a approuvé les comptes de l'exercice 1976 et fixé le dividende à 13,50 F net, contre 13 F pour l'exercice 1975, auquel s'ajoute un avoir fiscal de 50 % donnant un revenu global de 20,25 F. La date de mise en paiement a été fixée par le conseil d'administration au 5 septembre 1977.

Le président, dans son allocution, a donné un aperçu sur la marche des affaires pendant le premier semestre 1977, satisfaisant pour l'ensemble des sociétés du groupe. Il a annoncé, par ailleurs, que des négociations sont en cours à Madagascar pour permettre au gouvernement malgache de devenir majoritaire dans la STAR.

M.F.O.M.
(Manufacture Française d'Œillets Métalliques)

L'assemblée générale ordinaire du 29 juin 1977 a nommé président-directeur général : M. Philippe Rossi, trente-sept ans, Sciences po. et D.E.S. droit, jusqu'ici administrateur, en remplacement de M. Mario Rossi atteint par la limite d'âge.

La M.F.O.M. est une filiale de U.S.M. Corporation, elle-même filiale de Emhart Corporation (U.S.A.).

SOCIÉTÉ ROUTIÈRE COLAS

Le chiffre d'affaires, taxes comprises, du groupe Colas a atteint en 1976 : 3 193 millions de francs, en progression de 17 % par rapport à 1975.

De même qu'en 1975, la part de travaux exécutés outre-mer et à l'étranger a représenté environ un tiers du total, contre un quart en 1974.

Le résultat du groupe, après l'important progrès qu'il avait marqué en 1975, a légèrement progressé : impôts déduits, il passe de 68,9 millions de francs à 71,4 millions de francs, après 130,5 millions de francs d'amortissements, contre 101,6 millions de francs en 1975. Celui de la Société routière Colas, également impôts déduits, passe de 34,5 millions de francs en 1975 à 52,8. millions de francs en 1976.

L'assemblée générale du 22 juin a décidé la distribution d'un dividende de 13,80 F par action, contre 13 F l'année dernière, respectant ainsi la limitation recommandée par le gouvernement. Avec l'avoir fiscal, le revenu net sera de 20,70 F par action. Le montant total de la distribution s'élève à 9 794 053 F. Ce dividende sera représenté par le coupon n° 18 et mis en distribution à partir du 11 juillet 1977.

Dans son rapport à l'assemblée générale, le conseil a souligné que le groupe Colas, grâce à ses nombreuses et solides implantations dans le monde, a trouvé une compensation lui permettant de maintenir, en 1976, malgré un tassement en France, l'évolution de ses performances globales tant en chiffre d'affaires qu'en résultats.

Dans son allocution, le président, M. Robert Charial, a donné quelques précisions sur les perspectives du groupe.

A fin mai 1977, le chiffre d'affaires et le carnet de commandes en France accusent un retard de 4 % sur 1976.

« Je pense, a-t-il poursuivi, que le chiffre d'affaires du groupe, en France, avoisinera celui de 1976 exprimé en francs courants, ce qui correspondra à une nette diminution d'activité en volume avec les conséquences inévitables sur les marges.

» Malgré ces perspectives très défavorables en France, on peut raisonnablement espérer que, grâce aux résultats à l'étranger, le bénéfice consolidé de 1977 ne devrait pas s'éloigner trop de ceux des deux années précédentes.

» L'année 1978 est plus incertaine.

» Comment prévoir le volume des travaux routiers en France l'année prochaine ? Il faut que les pouvoirs publics, conscients de la gravité de la situation économique et sociale des entreprises routières de toutes tailles, puissent mettre fin à temps à une récession qui, en se prolongeant, provoquerait des dommages irréversibles.

» En revanche, à l'étranger, grâce à la grande répartition de l'activité du groupe, le carnet de commandes se renouvellera vraisemblablement dans de bonnes conditions.

» En définitive, nous aborderons 1978 avec beaucoup d'atouts, les mêmes qui expliquent les excellents résultats de Colas au cours des dernières années.

» Ces atouts tiennent-ils à la taille de notre entreprise, à son avance technique, à sa solidité financière, ou à sa position commerciale ?

» Beaucoup moins qu'on le croit souvent.

» La taille ? Les entreprises routières nationales profitent peu d'économies d'échelle : vous savez, en effet, que le groupe Colas est un ensemble d'unités opérationnelles, chacune constituant une petite entreprise implantée de longue date, qui emploie à peine une centaine de personnes, et se trouve en concurrence avec des entreprises locales de taille souvent plus importante. Certes, la dimension du groupe divise considérablement les risques et procure une certaine sécurité des résultats, mais elle n'est guère de nature à améliorer la marge moyenne.

» L'avance technique ? Certains produits et procédés spéciaux nous mettent en position favorable face à la concurrence. Mais ils concernent une fraction faible de notre chiffre d'affaires : pour l'essentiel de leur activité, les entreprises routières — contrairement aux entreprises industrielles — peuvent très rarement s'assurer des positions privilégiées grâce à des brevets.

» La solidité financière ? Si le poids des charges financières s'est allégé dans nos comptes d'exploitation et si l'endettement du groupe est tombé à un niveau modeste, surtout quand on le compare à l'endettement moyen des entreprises de travaux publics, c'est grâce aux bons résultats antérieurs et à une gestion prudente. Mais on observe tous les jours que bonne gestion et ratios financiers favorables sont aussi le fait de nombreuses petites entreprises.

» La position commerciale ? Notre stratégie, vous le savez, a toujours consisté à nous enraciner localement, mais rarement à nous lancer dans des chantiers de type « commando ». Les fonds de commerce qui en résultent représentent, certes, de puissants atouts, mais nos positions commerciales ne constituent jamais des rentes de situation, les modes de dévolution des travaux les remettant constamment en cause.

» D'où viennent donc, en fin de compte, les performances du groupe Colas ? Avant tout de la qualité des équipes qui agissent dans les vingt-trois pays où il est implanté.

» Il faut savoir que dans notre métier le rôle des opérationnels au jour le jour, sur le terrain, est prépondérant, non seulement dans l'exécution des travaux, mais aussi dans la conclusion des affaires, responsabilité qui leur est déléguée puisqu'il s'agit le plus souvent de marchés de faible ou moyenne importance.

» C'est dire que les agents locaux doivent avoir toutes les qualités de l'entrepreneur : les connaissances techniques, l'expérience des chantiers, la capacité d'animer, de négocier et de gérer. Il faut aussi, pour ceux qui s'expatrient, souvent connaître une langue étrangère, accepter des conditions de vie parfois difficiles et des contraintes sur le plan familial.

» On comprend dès lors que, pour s'implanter à l'extérieur, certaines entreprises ne trouvent pas facilement les hommes remplissant toutes les conditions requises, et se heurtent là au principal obstacle à leur développement. Je sais l'idée qui vient immédiatement à l'esprit : la récession de l'activité en France doit libérer une partie de l'encadrement et permettre de former les équipes destinées à l'étranger. Malheureusement, les « vases » dans ce domaine sont peu communicants. La formation d'équipes capables d'assumer la responsabilité d'implantations nouvelles est un très long mûrissement.

» Après plus de quarante ans d'expérience dans le domaine des travaux publics en France, outre-mer et à l'étranger, le groupe Colas s'est constitué un remarquable capital humain. C'est là notre force, qui nous permet d'être à la fois dynamiques et prudents et de ne pas lancer à l'aventure un encadrement insuffisamment préparé. »

A l'issue de l'assemblée générale ordinaire, s'est tenue une assemblée générale extraordinaire qui a décidé d'augmenter le capital social de 35.485.700 F à 78.068.500 F.

— par élévation de la valeur nominale de chaque action de 50 F à 100 F :

— par voie de création d'actions nouvelles de 100 F, chacune entièrement libérée, attribuées gratuitement aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour dix actions anciennes.

LES MARCHÉS FINAN…

LONDRES

PARIS

BOURSE DE PARIS - 6 JUILLET

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

AUTOMOBILES M. BERLIET

PHILIP MORRIS INC

BANK XEROX FRANCE

SOCIÉTÉ ROUTIÈRE COLAS

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

Marché plus résistant

Dans un marché toujours aussi calme, le repli des valeurs françaises, qui s'était accéléré mardi, s'est très nettement ralenti ce mercredi à la Bourse de Paris. En recul de 0,38 % à l'ouverture, l'indicateur instantanée ne perdait plus que 0,26 %, en fin de séance.

Le nombre de baisses, toujours supérieur à celui des hausses, n'en a pas moins notablement diminué.

De fait, la tendance est devenue très irrégulière dans nombre de compartiments, gains et pertes s'équilibrant, à peu de chose près. Ce fut le cas notamment au bâtiment, à la métallurgie et aux établissements de crédit. Seuls la construction électrique, les magasins et l'alimentation sont restés assez lourds, les pétroles opérant, en revanche, une remontée quasi générale (à l'exception de la Française des pétroles). Les plus fortes baisses de la séance ont été enregistrées par Bellon, C.F.P. et Babcock, tandis que Usinor et Kali obtenaient les meilleurs scores.

Comme la veille, les achats étrangers sont restés assez maigres. Quant aux investisseurs français, dans l'attente de l'important discours que le président de la République doit prononcer vendredi à Carpentras, nombre d'entre eux préféraient se cantonner dans une prudente expectative. Autour de la corbeille, les conversations portaient également sur la récente baisse du dollar, une baisse stoppée mercredi matin sur toutes les places.

Aux valeurs étrangères, les américaines se sont redressées, tandis que les allemandes étaient à peine soutenues. Les mines d'or ont fait preuve d'irrégularité.

Sur le marché de l'or, toujours très calme, les échanges ont porté sur 5,78 millions de francs contre 5,17 millions, le lingot a perdu 5 F à 22 990 F après 23 070 F. Le napoléon s'est inscrit à 239,90 F contre 239,50 F.

Taux du marché monétaire

Effets privés . 8 5 8 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	6/7	7/7
1 dollar (en yens) ...	265 ..	264 50

LONDRES

Le rejet du nouveau contrat social, par les minières d'abord, puis par les ouvriers des transports ensuite pèse lourdement sur le marché. Jeudi matin, une demi-heure après l'ouverture, l'indice des industrielles enregistrait un recul de 6,9 points à 439. Nouvel accès de lourdeur des Fonds d'Etat déjà à leur plus bas niveau depuis quatre mois. Stabilité des mines d'or.

OR (ouverture) (dollars) : 141 25 contre 140 55

VALEURS	CLOTURE 6/7	COURS 7/7
Beecham	482 ...	482 ...
British Petroleum	928 ...	922 ...
Courtaulds	128 ...	124 ...
De Beers	271 ...	272 1/2
Imperial Chemical	398 ...	394 1/2
Rio Tinto Zinc Corp.	203 ...	203 ...
Shell	564 ...	557 1/2
Vickers	185 ...	184 ..
War Loan 3 1/2 %	28 3/8	28 1/2
*West Driefontein	18 1/2	18 3/8
*Western Holdings	14 5/8	14 5/8

(*) En dollars U.S., net de prime sur le dollar investissement.

NOUVELLES DES SOCIETES

MICHELIN. — Les résultats consolidés du groupe ont été présentés à l'assemblée annuelle. Ils font ressortir une forte progression de l'activité, mais plus encore de la rentabilité. Le chiffre d'affaires atteint 16 220 millions de francs contre 12 798 millions. D'une année sur l'autre, la hausse est de 26,7 %, mais elle atteint 31,8 % pour la marge brute (2 416 millions de francs contre 1 832 millions) et 84,4 % pour le bénéfice net (754 millions de francs contre 408 millions).

En réponse à la question d'un actionnaire qui s'étonnait de la modicité du dividende comparée à d'aussi brillants résultats, M. François Michelin a répondu que ces derniers avaient été gonflés par l'incidence des factures monétaires. « Le bénéfice qui apparaît au bilan consolidé, a-t-il ajouté, ne pourrait être distribué sans être l'objet de prélèvements fiscaux importants. Enfin, et surtout, la politique menée, et qui sera poursuivie, est une politique logique et cohérente dans un groupe en expansion qui doit à la fois rémunérer ses actionnaires et assurer le financement de son expansion dans les conditions les plus favorables. »

A la fin avril, les ventes du groupe étaient en augmentation de 11 % par rapport à la période correspondante de 1976. Au 31 mars, le chiffre d'affaires consolidé marquait une progression de 20 % et la marge brute industrielle supérieure de 250 millions de francs au montant qu'elle avait atteint l'an passé à la même époque.

NEW-YORK

Nouvel accès de faiblesse

La timide amélioration enregistrée en début de semaine aura été de courte durée. Dès mercredi, le marché a été repris d'un accès de faiblesse et en clôture l'indice des industrielles accusait un repli de 5,86 points à 907,73. La séance n'avait pourtant pas trop mal commencé. A midi, le Dow était en hausse de 1,78 point. Mais les ventes d'actions du secteur automobile, sur les conseils de la firme de courtage Merril Lynch, ont passablement pesé sur les cours. Au total, sur 1 883 valeurs traitées, 843 ont fléchi, 567 ont monté et 473 n'ont pas varié.

Très faible ces derniers temps, l'activité s'est accrue : 21,23 millions de titres ont changé de mains contre 16,85 millions.

Autour du « Big Board », les opinions divergeaient sur la conduite à tenir. Redoutant une nouvelle hausse des taux d'intérêt, les pessimistes, en plus grand nombre, étaient enclins à vendre. Quelques optimistes, en revanche, qui s'attendent plutôt à une désescalade et à un ralentissement de l'inflation, étaient d'avis d'acheter. Mais ni les uns ni les autres n'ont vraiment mis à exécution leurs idées, les prévisions sur le maintien de l'activité économique étant trop discordantes.

VALEURS	COURS 5/7	COURS 6/7
Alcoa	53 ...	52 1/2
A.T.T.	62 3/4	62 5/8
Boeing	58 1/8	57 7/8
Chase Manhattan Bank	33 5/8	33 5/8
Du Pont de Nemours	116 1/4	115 3/8
Eastman Kodak	59 1/2	58 1/2
Exxon	52 3/4	53 ...
Ford	47 ...	46 3/4
General Electric	55 7/8	55 7/8
General Foods	33 1/2	33 1/2
General Motors	69 5/8	68 1/8
Goodyear	20 ...	20 1/8
I.B.M.	261 1/2	259 7/8
I.T.T.	35 5/8	35 5/8
Kennecott	29 1/8	28 5/8
Mobil Oil	68 1/2	68 5/8
Pfizer	26 1/8	26 5/8
Schlumberger	69 1/2	68 7/8
Texaco	28 1/4	29 1/4
U.A.L. Inc.	19 7/8	19 1/8
Union Carbide	47 3/8	47 7/8
U.S. Steel	39 5/8	39 3/8
Westinghouse	21 5/8	21 1/2
Xerox	48 ...	47 3/4

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE. Base 100 : 31 déc. 1976.)

	5 juill.	6 juill.
Valeurs françaises ..	88,0	87,8
Valeurs étrangères ..	99,4	99,2

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général	57,7	57,4

BOURSE DE PARIS - 6 JUILLET - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	35 70	2 293
5 %	61 ..	2 137
5 % 1920-1980	... ..	2 137
3 % amort. 45-54	66 ..	2 795
4 1/4-4 3/4 % 63	103 50	6 559
4 1/4 % 1963	92 35	3 631
Emp. N. Eq. 5½ 65	106 ..	3 693
Emp. N. Eq. 6 % 66	105 10	4 598
Emp. N. Eq. 6% 67	97 60	0 592
Emp. 7 % 1973	198 90	3 299
Emp. 8,80 % 77	101 01	1 085
E.D.F. 6 ½ 1950	... .	0 865
— 5 % 1960	101 80	1 932

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
E.D.F. parts 1958	... ..	490 .
E.D.F. parts 1959	... ..	475 ..
Ch. France 3 %	133 ..	133 10
Abeille I.G.A.R.D.	... ..	458 ..
Abeille (Vie)	... ..	183 ..
A.G.F. (Sté Centr.	374 ..	370 ..
Ass. Gr. Paris-Vie	1133 ..	1133 ..
Concorde	242 50	244 ..
Epargne France	272	272 .
Financ. Victoire	169	167
Fonc. I.I.A.R.D.	75 30	75 30
France I.A.R.D.	167 ..	167 ..
France (La)	319 ..	321 ..
GAN (Sté) Centr.	618 ..	615 .
Protectrice A.I.R.	228 ..	232 ..
U.A.P.	554 ..	566
Alsacien. Banque	348	348 .
(Li) Bque Dupont	... .	240 .
Banque Hervet	226 80	228 70
Bque Hypoth. Eur	225 ..	225
Bque. Nat. Paris	440 ..	440 .
Banque Worms	148 30	148 30
C.G.I.B.	56 ..	55 ..
Cofica	.. ..	83 .
C.A.M.E.	62 ..	62 20
Creditel	95 ..	95 .
Créd. Gén. Indust	134 ..	134 90
Cr. ind. Als.-Lor.	129 ..	130 ..
(M) Crédit Med.	..	52
Electro-Banque	116 10	115 50
Eurobail	101 ..	101 ..
Financière Sofal	256 ..	257
Fr. Cr. et B. (Cie)	40 50	40 50
France-Bail	160 ..	166 ..
Hydro-Energie	21	21 .
Immobail B.T.P.	120 60	120 70
Immobanque	160 20	161 .
Immofice	123 ..	123 10
Interbail	142 93	140 20
Laffitte-Bail	112 10	112 60
Locabail Immob.	176 ..	174 ..
Locafinancière	124 ..	125 ..
Lyon-Alemand	89 ..	86 10
Marseil. Crédit	231 50	231 50
Paris-Réescompt.	276 ..	278 .
Séquanaise Banq.	148 60	149 ..
SLIMINCO	163 .	163 .
Sté Cent. Banque	65 25	65 35
Sté Générale	198	198 ..
SOFICOMI	170 ..	170 .
Sovabail	192 ..	193 ..
UCIP-Bail	103 ..	106 .
Unibail	172 ..	172 .
Un. Ind. Crédit	137 ..	137 ..
Cie F. Stein Ro.	80 75	80 75
Fonc. Chât.-d'Eau	600 .	600 ..
(M) S.O.F.I.P.	56 50	d 58 ..
Fonc. Lyonnaise	510 .	510 ..
Immob. Marseille	760 .	761 .
Louvre	155 10	156 .
Midi	608 .	600 ..
Rente foncière	775	790 .
SINVIM	147 80	146 80
Voitures à Paris	251	248 50
Cogifi	107 70	107 70
Foncina	100 ..	97 10
Gr. Fin. Constr.	109 ..	109 .
Immindo	122 .	112 .
Immobvest	84 ..	84 ..
Cie Lyon. Imm.	82 50	84 ..
UFIMEG	81 .	79 .
U.G.I.M.O.	110 ..	105 70
Union Habit.	155 ..	155 ..
Un. Imm. France	125	125 ..
Acier Investiss.	87 ..	87 ..
Gestion Select.	171 ..	o168 .
Sofragi	189 90	189
Abeille (Cie Ind.)	139 60	140 20
Applic. Hydraul.	576	570
Artois	87 50	87 50
Centen. Blanzy	250	244 ..
(Ny) Centrest	120 .	o120 .
(Ny) Champex	... .	121
Charg. Réun. (p.)	.... .	2820 .
Comindus	332 ..	331 ..
(Li) Dév. R. Nord	120	120 .
Electro-Financ.	194 ..	194 ..
Fin. Bretagne	38 15	38 50
Gaz et Eaux	460	465 .
La Mure	24 30	23 30
Lebon et Cie	105	102 50
(Ny) Lordex	111	111 .
Cie Marocaine	25 50	25 30
O.V.A.I.M.	. .	39 .
OPB Paribas	90 60	90 50
Paris-Orléans	80 20	83 40
Paternelle (La)	72 50	72 ..
Placem. Inter	71 ..	72 ..
Providence S.A.	166 ..	166 ..
Revillon	239 .	233 ..
Santa-Fé	77	77 ..
Seuchimé	86 50	87 50
Setto	69 50	69 40
Sofibex	181 ..	181 ..
Cambodge	48 50	49 50
Clause	342 ..	364 .
Indo-Hévéas	... ..	63 80
Madag. Agr. Ind.	d 27 20	d 26 60
(M.) Mimot	15 ..	15 ..
Padang	84 80	84 ..
Salins du Midi	161 ..	155 ..
Aliment Essentiel	.. ..	69 90
Allobroge	138 ..	134 50
Banania	206 .	204 ..
Fromageries Bel	78 50	78 ..
Berthier-Saveco	614	612
Cédis	308	305
(M.) Chambourcy	159 .	158 50
Compt. Modernes	131 ..	134 .
Docks France	200 ..	202 .
Economats Centr	239	230
Epargne	360 ..	o355 ..
From. Paul-Renard	219 ..	219 .
Générale Aliment	86 ..	85 .
Genvrain	129 50	129 50
Goulet-Turpin	173 .	170
Lesieur (Cie fin.)	206 .	205 60
Gr. Moul. Corbeil	130 50	130 30
Gr. Moul. Paris	227 ..	227 ..
Nicolas	205 ..	o200 ..
Piper-Heidsieck	230 ..	237 .
Potin	320 ..	311 .
Rochefortaise	... ..	163 .
Roquefort	190 .	190 ..
Sanpiquet	177 ..	176 ..
Sup. Marché Doc.	72 ..	71 60
Taittinger	230 ..	230 .
Unipol	110 20	112 ..
Bénédictine	1018 .	1008 ..
Bras. et Glac. Int	330 .	332 .
C.D.C.	... ..	174 .
Cusenier	334 ..	342
Dist. Indochine	341 ..	345 .
Ricqlès-Zan	78 .	81 20
Saint-Raphaël	137 60	137 20
Sogepal	212 60	215 ..
Union Brasseries	31 ..	31 ..
Slamma	156 ..	156 .
Sucr. Bouchon	C	76 80
Sucr. Soissonnais	155 50	155 50
Berliet	... ..	d169 ..
Chausson (Us.)	32 60	34 ..
Citroën	... ..	45 ..
Equip. Véhicules	58 50	58 ..
Motobécane	93 ..	93 ..
Saviem	69 ..	70 ..
Bois Dér. Océan.	7 80	o 7 60
Borie	247 ..	249 .
Camp. Bernard	70 .	70 .
C.E.C.	37 90	39 40
Cerabati	108 ..	108 50
Ciments Vicat	239 80	239 60
Cochery	65 ..	64 90
Drag. Trav. Pub.	135 ..	135 .
F.E.R.E.M.	65 50	65 50
Fougerolle	116 40	116 60
Française d'Entr.	o 69 20	71 .
G. Trav. de l'Est	89 30	90 20
Herlicq	164 ..	167 50
Iéna Industries	20 ..	20 20
Lambert Frères	35 80	35
Leroy (Ets G.)	55 ..	52 80
Origny-Desvroise	... ..	98 ..
Porcher	130 ..	130 ..
Rougier	... ..	130 .
Routière Colas	269	267
Sablières Seine	80 20	80 20
S.A.C.E.R.	36 50	38 ..
Savoisienne	186	186 .
Schwartz-Hautm.	22 80	22 10
Spie Batignolles	44 60	43 50
Unidel	150 ..	147 ..
Voyer S.A.	.. ..	70 ..
Dunlop	.. ..	23 45
Hutchinson-Mapa	d 86 30	88 ..
Saffic-Alcan	155 50	110 ..
Comiphos	72 10	72 40
S.M.A.C.	104 ..	105 ..
Gaumont	440 ..	440 ..
Pathé-Cinéma	57 20	58 ..
Pathé-Marconi	... ..	120 ..
Tour Eiffel	76 80	76 ..
Air-Industrie	65 20	65 95
Applic. Mécan.	41 90	40 30
Arbel	137 ..	137 .
Ateliers G.S.P.	18 50	18 50
Av. Dass.-Breguet	235	236 ..
Bernard-Moteurs	30 50	31 50
B.S.L.	224 ..	233 .
C.M.P.	248 ..	253 ..
De Dietrich	... ..	495 .
Duc-Lamothe	... ..	265 ..
E.L.M.-Leblanc	486 ..	499 .
Ernault-Somua	75 ..	76 .
Facom	490 ..	490 ..
Forges Strasbourg	55 .	57 .
(Li) F.M.B. ch. fer	103 50	103 ..
Frankel	362 ..	366 ..
Huard-U.C.F.	... ..	190 80
Jaeger	72 ..	72 ..
Jaz	150 ..	151 ..
Luchaire	182	178 .
Manurhin	138 10	135 .
Métal Déployé	222 .	221 50
Nadella	d 42 60	42 60
Nodet-Gougis	187 50	187 50
Peugeot (ac. ent.)	118 50	119 50
Ressorts-Nord	91 ..	91
Reffo	d 4 90	5 05
S.A.F.A.A. Ap. Aut	.. ..	78 50
Satam	56 50	56 ..
Sicli	... ..	48 ..
Soudure Autog.	177 ..	178 ..
S.P.E.I.C.H.I.M.	d173 80	179 ..
Stokvis	65 ..	64 50
Trailor	332 .	338 .
Virax	110 50	115 ..
Chant. Atlantique	... ..	192 .
At. Ch. Loire	12 30	11 80
France-Dunkerque	76 ..	76 ..
Ent. Gares Frig.	115 ..	119 60
Indus. Maritime	239 ..	225
Mag. gén. Paris	100 20	99 90
Cercle de Monaco	33 20	33 50
Eaux de Vichy	440 .	445 ..
Sofitel	... ..	24 .
Vichy (Fermières)	o215 .	223 ..
Vittel	175 ..	169 ..
Aussedat-Rey	31 ..	31 10
Darblay S.A.	... ..	29 70
Didot-Bottin	101 50	101 50
Imp. G. Lang	6 55	o 6 35
La Risle	53 ..	54 .
Rochette-Cenpa	56 70	54 50
A. Thiéry-Sigrand	148 50	148 ..
Bon Marché	61 70	61 70
Damart-Servip	245 .	238 ..
Darty	315 ..	315
Mars. Madagasc.	45 ..	44 50
Maurel et Prom.	78 50	80
Optorg	182 .	183 .
Palais Nouveauté	380 .	380
Prisunic	23 55	23 20
Uniprix	31 70	31 70
Crouzet	64 ..	62 50
Europ Accumul.	212 .	210 .
Ind. P. (C.I.P.E.L.)	81 50	78 ..
Lampes	79 .	79 .
Merlin-Gerin	168 90	169 ..
Mors	.. ..	48 ..
Océanic	108 ..	108 .
Paris-Rhône	90 ..	91 50
Piles Wonder	209 .	205 .
Radiologie	276 50	273 ..
SAFT Acc. fixes	625	608 ..
Schneider Radio	153 60	160 .
SEB S.A.	213 .	204 50
S.I.N.T.R.A.	230 ..	230 ..
Carnaud S.A.	45 45	45 45
Chiers	47 50	48 ..
Davum	83 80	83 ..
Escaut-Meuse	164	158 10
Fonderie-préc.	21 20	21 30
Gueugnon (F. de)	52 50	52 ..
Profilés Tubes Es	26 20	27 20
Senelle-Maub.	42 .	43 ..
Tissmétal	61 90	62 ..
Vincey-Bourget	.. ..	38 40
Huaron	124 ..	125 ..
Kinta	240 .	239 ..
Mokta	185 ..	185 ..
Amrep G.	191 ..	191 ..
Antargaz	... ..	140 .
Antar P. Atlant.	20 ..	19 60
Hydroc St-Denis	139 50	139 .
Lille-Bonnières-C	160 ..	156 10
Shell Française	.. ..	60 50
Carbone-Lorraine	d 49 60	d 50 60
Delalande S.A.	185 ..	185 ..
Finalens	45 .	46 .
FIPP	39 40	38 40
(Ly) Gerland	d210 ..	d215 .
Gévelot	... ..	180 ..
Grande-Paroisse	85 10	88 ..
Huiles G. et dér.	.. ..	68 ..
Novacel	94 80	95 .
Parcor	239 50	239 50
Quartz et Silice	22 05	23 ..
R.E.T.I.	.. ..	. ..
Ripolin-Georget	48 ..	48 ..
Rousselot S.A.	450 ..	460 ..
Soufre Réunies	30 .	127 ..
Synthelabo	113 30	116 ..
Thann et Mulh.	36 50	37 ..
Ufiner S.M.D.	99 30	95 ..
Agache-Willot	296 ..	298 .
Filés Fourmies	19 .	18 10
Lainière-Roubaix	40 .	40 .
Roudière	309 60	300 .
Saint-Frères	d 34 60	35 60
Auxil. Navigation	110 ..	109 40
M. Chambon	... ..	120 ..
Delmas-Vieljeux	179 ..	181 .
Messag. Marit.	45 .	44 ..
Nat. Navigation	71 50	71 .
Navale Worms	98 70	98 50
Saga	41 ..	42 10
Transat (Cie Gle)	112 50	110 .
S.C.A.C.	80 ..	78 ..
Steml	234 60	235 ..
Tr. C.I.T.R.A.M.	... ..	95 .
Transport Indust.	124 40	128 .
(Li) Baignol-Farj.	.. ..	44 90
Bis S.A.	270 ..	272 ..
Blanzy-Ouest	d163 ..	d162 ..
La Brosse	.. ..	64 10
Cigarettes Indo.	d 92 ..	d 94 ..
Degremont	301 ..	301 .
Dong-Trieu	160 50	160 50
Duquesne-Purina	286 50	237 ..
Essilor	720 .	720 .
Ferrailles C.F.F.	225 .	225 .
Havas	122 80	128 .
Locatel	208 ..	200 ..
G. Magnant	.. ..	49 50
Novafer	135 .	132 ..
O.F.P.-Om.F.Paris	249 50	250 ..
Publicis	110 .	109 ..
Sellier-Leblanc	135 .	135 ..
Waterman S.A.	207 10	208 ..
Brass. du Maroc	269 .	269 .
Brass. Ouest-Afr.	84 ..	87 30
Eli-Gabon	385 ..	387 .
(B) Min. et Métl.	... ..	389 .
C.E.C.A. 5 1/2 %	.... ..	4600 ..
Emprunt-Young	... ..	221 ..
Nat. Nederlanden	186 .	187 ..
Phoenix Assuranc.	17 90	17 80
Algemeine Bank	631 ..	628 ..
Bco Pop Español	102	105 .
B.N. Mexique	22 85	22 85
B. règl. intern.	7128 ..	7120 .
Bowring C.I.	7 60	7 50
Commerzbank	.. ..	385 ..
Dresdner Bank	466 ..	458 ..
Bowater	15 ..	14 50
Cie Brux. Lambert	... ..	226 50
Gén. Belgique	... ..	271 .
Latonia	.. ..	95 50
Rolinco	263 ..	263 80
Robeco	367 60	365 80
Cavenham	9	9
Lyons (J.)	7 20	7 30
Goodyear	.. ..	98 50
Pirelli	. ..	5 45
I.H.C.	29 70	29 95
Kubota	6 40	5 40
Olivetti	4 40	4 15
S.K.F. Aktiebolag	81 ..	79 40
Pakhoed Holding	159 90	158 .
Femmes d'Anjour	.. ..	o 55 50
Marks-Spencer	9 70	9 90
A.E.G.	... ..	182 ..
Bell Canada	255 ..	254 .
E.M.I.	.. ..	18 20
Hitachi	3 86	3 84
Honeywell Inc.	254 ..	258 .
Matsushita	11 40	11 20
Sperry Rand	179	179 ..
Arbed	332 50	336 .
Cockerill-Ougrée	70 ..	69 90
Finsider	. ..	0 65
Hoogovens	o 83 ..	o 83 ..
Mannesmann	... ..	350 ..
Steel Cy of Can.	... ..	126 .
Thyss c. 1000	... ..	241 .
Blyvoor	18 40	18 50
De Beers (port.)	.. ..	16 50
De Beers p. cp	.. ..	61 ..
General Mining	.. ..	88 ..
Hartebeest	54 ..	54 ..
Johannesburg	.. ..	70
Middle Witwat.	9 ..	9 20
President Steyn	... ..	31 50
Stilfontein	11 50	11 70
Vaal Reefs	61 ..	62 95
West Rand	7 50	7 40
Alcan Alum.	135 50	133 ..
Asturienne Mines	109 ..	108 ..
Cominco	155 ..	154 ..
Finoutremer	126 .	122 .
Minerals-Resourc	8 20	8 20
Noranda	134 10	133 10
Vieille Montagne	340 ..	340 ..
Am. Petrofina	... ..	166 .
British Petroleum	80 50	80 40
Gulf Oil Canada	120 ..	119 40
Petrofina Canada	.. ..	77 50
Shell Tr. (port.)	.. ..	46 50
Akzo	60 ..	69 ..
Dart. Industries	180 ..	176 .
Dow Chemical	168 50	168 60
Foseco	.. ..	15 20
Gevaert	170 .	170 ..
Glaxo	45 ..	44 80
Grace and Co.	140 ..	139 50
Pfizer Inc.	125 10	125 10
Procter Gamble	391 ..	405 ..
Courtaulds	.. ..	11 ..
Est-Asiatique	186 70	186 ..
Canadian-Pacif.	85 10	85 20
Wagons-Lits	.. ..	89 ..
Barlow-Rand	10 ..	10 ..
Suéd. Allumette	.. ..	76 ..

HORS COTE

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Alser	... ..	.. ..
Balibail-Sicomi	650 ..	650 ..
Cellulose Pin	d 76 60	74 ..
Cofipa-Sicomi	. ..	826 ..
Coparex	240 ..	242 ..
Ecco	408 30	400 ..
Eurafrep	566	553 ..
Francarep	..	86 ..
Intertechnique	146	150 ..
Métall. Minière	.. ..	63 ..
Pronuptia	250 .	241 ..
Sab. Mor. Cor.	143	143 ..
Sofibus	... .	284 ..
S.P.R.	... .	230 ..
Ufinex	... .	315 ..
Oce v. Grinten	...	315 ..
Rorento NV	243 60	242 80

SICAV

Plac. institut.	12322 55	11905 85
1re catégorie	9845 09	9652 85

7/7	Emission frais inclus	Rachat net
Actions Sélec.	138 15	131 89
Aedificandi	163 64	146 67
Agfimo	161 76	154 43
A.L.T.O.	146 88	140 22
America-Valor	287 28	274 26
Assurances Plac.	117 58	112 25
Bourse-Invest.	126 88	121 13
B.T.P. Valeurs	122 88	118 73
C.I.P.	265 62	253 58
Convertibles	111 35	106 30
Convertimmo	117 ..	111 69
Drouot Invest.	162 76	155 36
Elysées-Valeurs	163 94	156 51
Epargne-Croiss.	516 28	492 87
Epargne-Inter	258 93	247 19
Epargne-Mobil.	149 77	142 98
Epargne-Oblig.	131 43	125 47
Epargne Revenu	272 25	259 90
Epargne-Unie	266 72	254 63
Epargne Valeur	167 53	160 03
Foncier Investiss.	271 38	259 07
Fortune 1	120 60	106 56
France-Croissance	151 88	144 99
France-Epargne	145 68	139 58
France-Garantie	211 67	207 52
France-Invest.	131 92	125 95
Laffitte-Rend.	101 44	96 84
Laffitte-Tokyo	186 38	177 94
Nouv. France-Obl.	269 82	257 59
France Placement	157 54	150 40
Gestion Rendem.	217 47	207 61
Gest. Sél. France	*138 51	130 32
I.M.S.I.	135 60	129 45
Indo-Valeurs	176 58	167 62
Intercroissance	137 08	130 86
Intersélection	132 25	126 25
Livret portef.	187 10	178 62
Oblig. ttes catég.	1083 29	1049 19
Paribas Gestion	145 88	139 26
Pierre Investiss.	174 74	166 82
Rothschild-Exp.	265 06	253 54
Sécur. Mobilière	277 87	265 27
Sélec. Croissance	525 35	501 75
Sélect. Mondiale	117 69	112 30
Sélection-Rend.	128 25	122 43
S.F.I. FR. et ETR.	162 78	155 40
S.I.G.	234 94	224 03
Silvafrance	148 91	142 16
Silvam	109 23	104 28
Silvarenta	140 64	134 28
Silvinter	126 78	121 03
Sogepargne	273 22	261 31
Sogevar	319 01	304 54
Soleil-Investiss.	163 13	155 73
U.A.P.-Investiss.	129 27	123 41
Unifoncier	270 83	258 55
Unijapon	200 75	191 65
Uni Obligations	1428 15	1373 22
Unipremière	1430 27	1375 26
Unisic	131 03	125 09
Worms Investiss.	219 61	209 65
7/7		
Actigest-Etoile	102 57	97 92
Crédinter	133 81	126 98
Croissance-Imm.	133 54	127 48
Euro-Croissance	134 01	127 94
Financière Privée	319 84	305 34
Fructidor	137 43	131 20
Gestion Mobilière	192 83	184 09
Mondiale Invest.	187 79	180 18
Oblisem	125 96	120 19
Optima	137 39	131 16
Planinter	271 97	259 64
Sicavimmo	180 32	172 14
S. L. Est	363 15	346 68
Sogiaco	119 27	113 86
Sogiater	415 82	396 96
Univalor	147 78	141 ..
Valorem	152 88	145 96

*Cours précédent

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant fait l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
655	4,50 % 1973	654 90	654 ..	656 ..	654 50
1820	C.N.E. 3 %	1855 ..	1860 ..	1868 ..	1875 ..
340	Afrique Occ.	337 ..	340 ..	340	333 50
325	Air liquide	338 .	337 ..	337 30	337 ..
56	Als.Part. Ind.	59 50	59 10	59 10	58 ..
124	Als. Superm.	129 50	128	128 ..	127 50
62	Alsthom-Atl.	53 70	53	52 10	52 ..
139	Applica gaz	138 90	136 ..	136 90	138 ..
270 ..	Aquitaine	298 ..	289 ..	287 ..	289 ..
58 ..	— certif.	53 20	50 ..	49 ..	49 10
97	Arjom. Prioux	90 50	88 .	90 ..	87 ..
268 .	Ass. Gr. Paris	258 50	259 50	259 80	256 ..
225	Aux. Entrepr.	212	211	211 20	175 20
81	Babc.-Fives	77 50	75 10	74 70	74 70
133	Bail-Equip.	138 20	134	136 50	134
208	Bail-Invest.	187	183 20	183 50	183 20
78	B.C.T.	84 50	85 10	85 10	83 50
46	Bazar H. V.	48 10	47	47 ..	46 10
45	Béghin-Say	47 50	47 50	48 50	47 ..
676	Bic	708 ..	687	697 ..	683 ..
350	Bouygues	361 ..	362 50	362 50	358 .
420	B.S.N.-G.D.	469 .	476	477 ..	476 .
1150	Carrefour	1152	1152 .	1153 .	1165 ..
245 .	— (Obl.)	242 50	245 ..	245 ..	241 ..
820	Casino	886 .	889 .	888 ..	874 ..
53 .	CEM	53 .	52 ..	52 ..	52 ..
148	Cételem	153	155 ..	155 ..	165 ..
152	Charg. Réun.	160 50	C160 ..	160	158 ..
16	Chiers	18 80	18 90	18 90	18 65
107	Chim. Rout.	108	107	107 90	108 .
92	Cim. Franç.	83 90	87 20	86 50	87 20
124	— (Obl.)	120 10	120 10	120 10	120 10
940	C.I.T. Alcatel	891 .	880	873 ..	863 ..
370	Club Méditer.	399 90	396 ..	396 ..	397 ..
149	C.M. Industr.	157 80	C158 ..	158	157 ..
92 ..	Codetel	97 ..	96 80	96 ..	95
108	Cofimeg	106 ..	C105 70	105 80	105 50
235	Cofradel	238	235	235 .	232 ..
250	Cie Bancaire	256 10	260 ..	260 ..	260 ..
275	C.G.E.	257 ..	253 .	254 ..	250
335 .	— (Obl.)	341 .	341	341	338 50
100	C. Entrepr.	90 90	90 90	90 90	90 90
42	Cot.-Foucher	47 20	46 65	46 65	45 75
85	Cr. Com. Fr.	86 20	86 80	86 80	86 10
175	— (Obl.)	179 10	180	180	180 .
275	Créd. fonc.	270 10	270 10	270 10	270 .
99	C.F. Imm.	101	102 50	102 60	101 50
74	Créd. Indust.	77 90	78 30	76 60	75
230	Créd. Nat.	247 90	244	248 .	247 50
51	Crédit Nord	53 10	52 50	58 90	56 ..
78	Creusot-Loire	73 90	73 80	78	73 80
135	C.S.F.	135 10	135 50	135 50	133 50
124	D.B.A.	140 .	140	153 ..	140 .
57	Denain-N.-E.	57 10	56 90	57 90	57 75
[illegible]	Dollfus-Mieg	40 20	40 .	40 40	40 ..
390	Dumez	441 .	435 ..	435 ..	436 ..
335 ..	Cie Gle Eaux	417 80	423 ..	421 ..	420 ..
182 ..	E.J. Lefebvre	190 ..	192 .	192	188 20
54 ..	Esso S.A.F.	51 90	52 10	52 50	51 10
144 ..	Eurafrance	152 .	150 ..	150 ..	152 50
326 ..	Europe n° 1	350 50	347 ..	347	350 ..
330 ..	Ferodo	351 50	355	355 .	349 ..
142 ..	Fin.Paris PB.	149 50	148 10	148 90	146
190 ..	— obl. conv.	193	193 .	193 .	193 90
46 ..	Fin. Un. Eur.	49 50	48	49 .	49 .
109 .	Finextel	113 50	113 50	113 50	113 .
82 .	Fraissinet	59	59 20	59 20	59 20
106 ..	Fr. Pétroles	102	101	101 ..	99 60
25 ..	— (Certific.)	24 80	23 55	23 65	23 10
48 ..	Galeries Laf.	44 60	45 10	45 10	45 10
140 ..	Gle d'entr.	130 ..	130 .	130 ..	127 40
116 ..	Gle Fonderie	125 ..	126 10	126 10	123 60
176 ..	Générale Occ	173	173 ..	173 .	170
181 ..	Gr. Tr. Mar.	183 80	186 ..	186	185 .
139	Guyenne-Gas	139	140 50	140 50	140 50
121	Hachette	125 50	123 90	123 40	123 40
82	Imetal	88 10	77	77 80	77 ..
285	Inst. Mérieux	313 ..	314 90	314 90	309 .
116	J. Borel Int.	116 .	115 .	114 50	112 80
79	Jeumont Ind.	82	80 ..	80 10	79
62	Kali Ste Th.	64 50	67	68	68 05
32	Kléber-Col.	33 ..	33 50	33 80	33 90
155	Lab. Bellon	158 ..	150 ..	150 .	148 10
188	Lafarge	170 50	168 20	167 80	165 .
265	— (oblig.)	258 50	260 .	260 .	260 .
248	La Hénin	248	251 50	251 50	246 50
1480	Legrand	1583	1588 .	1586	1588 .
155	Locabail	164	164	164	161 .
117	Locafrance	112 80	116 50	116 50	114 30
245	Locindus	255 50	256 40	256 40	255 40
760	L'Oréal	764	768	770	768
2920	— obl. conv	2920	2921	2921	2911 .
335	Lyonn. Eaux	332 50	330 .	335 .	325 ..
27	Mach. Bull	28 .	28 40	29 30	28 80
1300	Mais. Phénix	1306 .	1290	1300	977 ..
30	Mar. Wendel	38 60	39	38 90	38 25
51	Mar. Ch. Réu	61 60	61 50	51 50	50 50
255	Martell	265 20	267 50	267 50	268 10
1040	Mat. Téléph	1060	1030	1040	1050 ..
470	Matra	511	510	510	510 ..
40	M.E.C.I.	40 25	40 20	40 25	39 40
50	Mét. Norm.	50 80	49 80	49 90	43 90
1110	Michelin B	1188 .	1174	1175	1165 ..
548	— oblig.	568 ..	568 ..	568	565 .
345	Moët-Hen.	361 .	364 .	364	361 10
480	Mot. Leroy-S	472	469 .	469 ..	469 ..
157	Moulinex	158 ..	157	156 10	157
200	Mumm	227 ..	221	221	216 60
315	Nat. Invest	320	319 50	319 50	313 50
260	Navigat. Mixt	271	250	250	248 .
61	Nobel-Bozel	61 50	61	61 .	60 .
18 50	Nord	20 50	20 10	20 10	20 10
46	Nouvel. Gal.	46 65	46 ..	46 ..	45 10
119 .	Olida-Caby	125 ..	120 .	121 10	120 ..
75 .	Opfi-Paribas	79 ..	79 ..	79 10	78 ..
58	Paris-France	62	60	58 90	61 20
71	Pechelbronn	75 95	74	74	72 60
80	P.U.K.	77 50	77 50	77 70	76 55
117 .	— (obl.)	119 .	118	118 ..	117
45	Penarroya	44 55	41 60	41 60	41 20
183	Penhoet	170 .	169 80	168 ..	167 10
230	Pernod-Ric.	233	235 50	235 80	235
89	Perrier	87	87 ..	87 10	85 30
60	Pétroles B.P.	59	60	60 75	59 80
240	Peugeot-Citr	239 .	237 50	239 30	238 .
305 .	— (obl.)	309 50	310	310 ..	310 .
66	Pierre-Auby	61 30	61 30	61	60 10
44	P.L.M.	44 20	44	44 ..	44 50
165	Poclain	178 90	174	173	176 .
132	Poliet	136	137 ..	136	138 70
63	Pompey	70 10	70 ..	70 10	69 50
95	P.M. Labinal	93 50	95 45	94 50	95 45
30	Prénatal	30 05	30 .	30 10	29 40
188	Presses-Cité	189	188	188 50	185 10
290	Prétabail Si	287	287	287	287 ..
101	Pricel	103 20	102	102 ..	100 ..
123	Primagaz	120 10	121 20	121 20	120
31	Printemps	32	31 .	31 80	30 40
335	Radar S.A.	321	318 ..	315 ..	316 ..
450	— (obl.)	436 50	440 ..	440 ..	440 ..
390	Radiotech.	398	398	402 ..	392 ..
71	Raffin. (Fse)	66 80	66 50	66 90	65 20
59	Raff. St-L.	71 50	C 67	69 ..	68 20
560	Redoute	540	534	534 .	595
67	Rhône-Poul	62 90	61 50	61 70	60 50
140	Roussel-Uclaf	157 ..	155 .	155 80	155 ..
220	Roche Picard	238 .	230	230 ..	238 ..
360	Rue Impérial	343	355	355	355 ..
22	Saclier	22 10	22 ..	22 .	22 ..
132	Sade	132 ..	130 .	130 ..	129 ..
370	Sagem	401 .	399 .	399 .	392 ..
109	Saint-Gobain	111 40	110 ..	111 40	110 ..
360	S.A.T.	375 ..	367	370 20	360 ..
67	Saulnes	70	70 60	72 ..	72
76	Saunier-Duv.	73	72 40	74 ..	71 .
128	Schneider	129 50	129 50	129 90	129 50
71	S.C.O.A.	73 ..	71 ..	71 80	69 60
92	Seflmeg	97 10	97	97 ..	98 ..
275	S.I.A.S.	276 90	278	274 50	268 ..
205	Sign. E. El.	215	213	213	208 80
192	S.I.L.I.C.	198 ..	198 50	198 50	195 .
119	Simco	108	108 10	108 10	108 10
79	S.I.M.N.O.R.	82 80	82 50	82 50	82 ..
1600	Ste Rossignol	1599	1599	1599	1589 ..
80	Sogerap	64 90	65 ..	65	64 ..
345	Sommer-All.	371 ..	366 90	368 90	361 10
215	Suez	229 80	228	227 ..	209 .
218	Talcs-Luz.	224 50	220 ..	220 20	220 ..
385 .	T.R.T.	409 .	410 ..	410	410 ..
510 ..	Tél. Electr.	518 .	516 .	518 ..	510 ..
111 ..	— (obl.)	112 20	112 10	112 10	111 20
192 ..	Tél. Ericsson	191 90	191 90	188 90	192 50
66 ..	Terres Roug.	67 50	67 .	67 ..	66 10
168 ..	Thomson-Br.	163 .	160 20	161 50	161 ..
205 .	— (obl.)	209 50	211 ..	211	209 .
200 .	U.I.S.	198	199 ..	198 50	196 70
157 .	U.C.B.	166 80	165 ..	165 .	161 70
180 .	Un. F. Bques	186 20	187 .	187	184 ..
70 .	U.T.A.	70 .	69 80	69 80	70 ..
22 .	Usinor	25 ..	26 ..	25 ..	26 ..
107 .	— (obl.)	108 50	107	107	106 10
115 .	Vallourec	116 ..	102 10	102 10	102 .
315 .	V. Clicquot-P	334 .	344 ..	344 ..	337 60
320 .	Viniprix	326 .	321 ..	320 .	321 ..
215 .	Amax	207 60	208 50	207 ..	208 30
315 .	Amer-Tel.	309	300 ..	309 ..	309 90
14 50	Ang. Am. C.	14 10	14 .	14 ..	14 05
80 .	Amgold	80 35	80 70	80 70	79 90
315 .	B. Ottomane	311 ..	307 ..	307 ..	307 ..
340 .	BASF (Akt.)	336	331 .	331 ..	329 ..
295 .	Bayer	293 50	293 .	293 ..	287 10
45 .	Buffelsfont.	45 ..	45 20	45 05	45 20
9 60	Charter	10 15	10 15	10 20	10 15
160 .	Chase Manh.	158 20	162 50	163 ..	162 50
100 .	Cie Pét. Imp	95 85	91	92 50	90 ..
355 ..	C.F. Fr.-Can.	363 ..	360 ..	361 ..	362 ..
15 ..	De Beers (S.)	16 ..	15 80	15 85	15 85
570 ..	Deuts. Bank	584	582	582 ..	592 .
215 .	Dome Mines	223 90	223 40	222 ..	220 ..
580 .	Du Pont Nem	564 ..	571 .	570 ..	566 .
295 .	East Kodak	287 .	291 ..	291	293 ..
12 .	East Rand	12 45	12 10	12 15	12 10
111 .	Ericsson	113 80	112	112 20	111 10
265 .	Exxon Corp.	258 20	260 ..	258 ..	265 ..
280 .	Ford Motor	281 30	282	282 ..	280 .
55 ..	Free State	58 ..	52 40	52 70	53 40
280 .	Gen. Electric	276 ..	273 50	273 50	271 40
340	Gen. Motors	335 ..	336 30	337 ..	334 ..
11 50	Goldfields	11 40	11 30	11 35	11 25
18 .	Harmony	17 80	17 90	17 90	17 55
293	Hoechst Akt	294 50	292 .	292 ..	282 ..
33	Imp. Chem.	33 70	33 95	33 95	33 30
130	Inco Limited	129 30	129	128 10	127
1270	I.B.M.	1270 .	1274 ..	1276	1261
179	I.T.T.	173	174 90	174 50	172 10
285 .	Merck	273 90	273 .	273 ..	270 .
246 .	Minnesota M.	241 ..	241	241 ..	245 50
340	Mobil Corp	330 20	329 20	331 ..	328 80
6870	Nestlé	6970 ..	6970 ..	6970 .	6960 .
220	Norsk Hydro	224 ..	224 ..	223 30	221 30
590	Petrofina	589 .	585 ..	586 ..	586 ..
285	Philip Morris	277 50	278 .	278 .	278 ..
56	Philips	58 ..	56 60	56 80	56 15
49	Prés. Brand.	49 60	49 20	49 20	49 20
265 .	Quilmès	277 ..	278 ..	278 .	273 ..
146 .	Randfontein	150 ..	152 ..	152 ..	152 ..
288	Royal Dutch	282	279 ..	279 ..	279 10
18 .	RioTinto Zinc	17 05	16 90	17 05	16 75
50	St-Helena Co	48 30	48 20	48 20	47 50
325	Schlumberg	337 ..	337 70	338 .	337 90
46	Shell Tr. (S).	47 10	46 95	46 90	46 25
545	Siemens A.G.	585	585	585 ..	583 .
46	Sony	44 80	44 80	44 80	44 80
11 ..	Tanganyika	11 65	11 80	11 80	11 60
240 ..	Unilever	245 .	243 ..	243 ..	242 40
12 .	Union Corp.	13 20	13 50	14 10	13 70
119	U. Min. 1/10	119 80	119 20	119 30	118 ..
99	West Driet.	96 85	97 90	97 80	98
40	West Deep.	40 40	39 90	39 80	39 25
69	West Hold.	70 70	71 80	71 80	70 40
250 .	Xerox Corp.	236 50	236 50	236 50	255 ..
1 02	Zambia Cop.	1 05	1 02	1 03	1 ..

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT

o : offert ; C : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché. — Lorsqu'un « premier cours » n'est pas indiqué, il y a eu cotation portée dans la colonne « dernier cours ».

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 6/7	COURS DES BILLETS échange de gré à gré entre banques
Etats-Unis ($ 1)	4 870	4 875	4 880
Allemagne (100 DM)	210 870	210 470	209 500
Belgique (100 F.)	13 585	13 552	13 550
Pays-Bas (100 fl.)	198 410	197 740	197 500
Danemark (100 krd)	80 980	81 130	81 500
Suède (100 krs)	111 160	110 940	110 500
Norvège (100 k.)	91 850	91 850	92 250
Grande-Bretagne (£ 1)	8 381	8 392	8 450
Italie (1 000 lires)	5 507	5 620	5 650
Suisse (100 fr.)	200 330	200 160	199 500
Autriche (100 sch.)	29 747	29 715	29 650
Espagne (100 pes.)	7 008	6 998	6 975
Portugal (100 esc.)	12 698	12 685	14
Canada ($ can. 1)	4 611	4 608	4 565

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 6/7
Or fin (kilo en barre)	22980	22950
Or fin (kilo en lingot)	22995	22990 .
Pièce française (20 fr.)	239 50	239 90
Pièce française (10 fr.)	210 .	206
Pièce suisse (20 fr.)	217 .	213 10
Union latine (20 fr.)	194 .	195 90
Souverain	229 20	225 ..
Pièce de 20 dollars	1080 .	1070
Pièce de 10 dollars	558 80	557 ..
Pièce de 5 dollars	328 10	... .
Pièce de 50 pesos	920 50	922 50
Pièce de 10 florins	215 ..	215 10

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

2. DIPLOMATIE

3. ASIE
— CHINE : l'un des principaux écrits de M. Teng Hsiao-ping est commenté favorablement par le journal du P.C.

2-3. AFRIQUE
— BÉNIN : la participation du Gabon au raid du 16 janvier contre Cotonou paraît désormais établie.

3-4. PROCHE-ORIENT

5 à 7. POLITIQUE
— POINT DE VUE : « Régime d'assemblée ou régime parlementaire ? », par Jean-Claude Colliard.

8. RAPATRIÉS
— LIBRES OPINIONS : « L'efficacité de l'ingratitude », par Pierre Laffont.

8. RELIGION

9. SCIENCES

9. ÉDUCATION

10. SOCIÉTÉ
— Le racisme « ordinaire ».

11. JUSTICE

11. SPORTS

LE MONDE DES LIVRES
PAGES 13 A 20
— LE FEUILLETON de B. Poirot-Delpech : Roger-la-Peste.
— ROMAN : un amour de Cannibale.
— POESIE : les joyeux numétismes de Jacques Roubaud.
— HISTOIRE : « Tlu little big man » ; les inépuisables archives d eRené de Chambrun.
— LETTRES ETRANGERES : quand Octavio Paz dit la lumière ; le contre-monde de Hubert Fichte.
— SCIENCES HUMAINES : les mésaventures de l'identité.
— ENQUETE : les nègres en littérature.

21. ÉCHECS

22-23. ARTS ET SPECTACLES
— CINÉMA : « Nucléaire, danger immédiat », de Serge Poljinski ; « Hedda », de Trevor Nunn.
— THÉATRE : « Judith » à Bellac.

26. EQUIPEMENT
— AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : le gouvernement précise sa politique de la mer et du littoral.

26 à 28. LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

LIRE ÉGALEMENT
RADIO-TELEVISION (21)
Annonces classées (24-25) ; Aujourd'hui (12) ; Carnet (22) ; « Journal officiel » (12) ; Loterie nationale ; Loto (12) ; Météorologie (12) ; Mots croisés (12) ; Bourse (29).

A B C D E F G H

LA SEPTIÈME CONFÉRENCE ANNUELLE

M. Barre devait annoncer une série de mesures d'aide à l'agriculture méditerranéenne

La septième conférence annuelle agricole, qui réunit le premier ministre, M. Barre, le ministre de l'agriculture, M. Méhaignerie, et les représentants des quatre organisations professionnelles « représentatives » (Fédération des exploitants, Jeunes Agriculteurs, chambres d'agriculture et Confédération des organismes mutualistes), s'est ouverte jeudi 7 juillet à l'hôtel Matignon. Bon nombre de questions ayant été quasiment réglées lors de la réunion préparatoire du 26 mai (« le Monde » des 26 et 27 mai), deux dossiers devaient retenir l'attention du premier ministre et de ses interlocuteurs : l'élargissement du Marché commun à l'Espagne, la Grèce et le Portugal, et le développement des exploitation des produits agro-alimentaires. En ce qui concerne l'élargissement de la Communauté, M. Barre devait préciser la position du gouvernement français et annoncer une série de mesures en faveur des régions méditerranéennes et des produits menacés.

Les problèmes liés au revenu des agriculteurs ne devaient pas être évoqués, M. Barre ayant indiqué qu'une troisième rencontre y serait consacrée à l'automne.

« Ce sera une conférence à l'image de la conjoncture : de la grisaille », affirmaient les milieux paysans avant son ouverture. De fait, pour la plupart, ils espèrent peu ded écisions concrètes de cette réunion, qui devrait être consacrée, pour l'essentiel, à deux dossiers :

● *L'élargissement du Marché commun.* — A l'issue de la conférence annuelle de 1976, un groupe de travail a été mis en place, réunissant des professionnels et l'administration. Le rapport résumant ces discussions, rédigé par M. Desouches (*le Monde* du 2 février), sera au cœur des débats. Ce document affirme en substance qu'il serait illusoire de refuser l'ouverture du Marché commum à l'Espagne, au Portugal et à la Grèce, mais que, compte tenu des dangers que cet élargissement fait courir aux régions méditerranéenne (aux producteurs de fruits et légumes et de vin notamment), il importe de le préparer en prenant des mesures appropriées.

Ces mesures sont de deux types: d'une part, au niveau européen, un renforcement des règlements permettant une meilleure protection des produits méditerranéens ; d'autre part, sur le plan national, des aides spécifiques en faveur du Midi, afin de préparer cette région à une concurrence accrue M. Barre, après avoir définie la position française sur le sujet, devait s'appuyer sur le rapport Desouches pour proposer un ensemble de mesures en faveur du Midi : intensification de la recherche agronomique (nouvelles variétés de fruits, par exemple); développement de contrats de programme pour améliorer l'organisation de la production et des marchés ; mesures financières de soutien aux agriculteurs de ces régions (prêts bonifiés spéciaux pour certains productions, par exemple).

● *Exportation des produits agro-alimentaires.* — Depuis plusieurs années cet « impératif » est à l'ordre du jour. M. Barre devait rappeler que le gouvernement a déposé à Bruxelles un mémorandum proposant d'écrêter les montants compensatoires, qui constituent l'un des principaux blocages au développement des exportations françaises. Il devait, par ailleurs, proposer un certain nombre d'améliorations techniques pour assouplir les mécanismes d'exportations en matière agricole garantie COFACE, nomination d'attachés commerciaux, etc.). Le premier ministre devait également proposer à ses interlocuteurs de prendre des participations dans des réseaux commerciaux à l'étranger, mais ceux-ci, réclamant, pour ce faire, des aides de l'Etat, cette question ne devrait pas être définitivement réglée. Cinq autres questions devaient être examinées.

● *Le statut des femmes d'exploitants.* — Les organisations professionnelles n'ayant pas réussi à se mettre d'accord sur le statut qu'elles souhaitent (obligatoire ou optionnel), le problème ne sera pas réglé. M. Barre annoncera seulement la constitution d'une commission *ad hoc* chargée de réfléchir à une réforme générale des régimes matrimoniaux.

● *Dotation d'installation aux jeunes agriculteurs.* — Les professionnels et les pouvoirs publics sont tombés d'accord, le 26 mai, sur les assouplissements à apporter aux critères fixés pour avoir accès à ces dotations. Le caractère trop restrictif de ces critères avait empêché d'atteindre l'objectif fixé (financement de dix mille installations par an).

● *Plans de développement.* — Ils permettent aux agriculteurs de bénéficier d'un financement privilégié étalé sur plusieurs années afin de moderniser leurs exploitations. Là encore, un assouplissement et un allégement des procédures nécessaires pour bénéficier de ces plans a, d'ores et déjà, été décidé.

● *Equipement en milieu rural.* — M. Barre devrait annoncer qu'on intensifiera les efforts dans ce domaine.

● *Crédits budgétaires.* — Le premier ministre devrait annoncer une augmentation des crédits d'orientation du FORMA (Fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles), de l'ONIBEV (Office national interprofessionnel du bétail et des viandes) et de l'AFCOFEL (Association française des comités économiques fruits et légumes), qui sont inscrits au budget du ministère de l'agriculture.

Il est difficile d'évaluer précisément le coût des mesures qui doivent être annoncées, dans la mesure où, aux actions véritablement nouvelles (aides aux agriculteurs méridionaux, aide à l'exportation), sont mêlés des crédits affectés au budget et des élargissements de procédures existantes comme les dotations d'installation des jeunes agriculteurs ou les plans de développement. Au total, les sommes engagées en faveur du Midi, de l'exportation et des jeunes agriculteurs, devraient atteindre 100 à 150 millions de francs environ. — V. M.

Le discours de Carpentras

M. GISCARD D'ESTAING EN DIRECT A LA TÉLÉVISION VENDREDI

Les principaux passages du discours que prononce M. Valéry Giscard d'Estaing vendredi 8 juillet à partir de 20 heures à Carpentras sont diffusés en direct sur TF 1 et Antenne 2.

A l'Assemblée nationale

LA DISCUSSION BUDGÉTAIRE DÉBUTERAIT LE 10 OCTOBRE

Evoquant mercredi 6 juillet la préparation du budget de 1978, M. Christian Poncelet, secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement, a indiqué que les recettes seraient arrêtées le 7 septembre et que la discussion budgétaire pourrait débuter à l'Assemblée nationale dès le 10 octobre. Le débat budgétaire avait commencé le 20 octobre en 1976, le 21 octobre en 1975 et le 22 octobre en 1974.

LE DOLLAR FAIBLIT A NOUVEAU

Après le coup d'arrêt donné mercredi par les banques centrales à la chute du dollar, ce dernier a donné à nouveau quelques signes de faiblesse jeudi matin, notamment sur la place de Francfort, où son cours est revenu de 2,3160 DM à moins de 2,31 DM. A Paris, le dollar a fléchi à 4,8730 F (contre 4,8770 F la veille).

LA VISITE A PARIS DU PRÉSIDENT HAMDI

Les vues de la France et du Yémen du Nord sont convergentes

affirme le communiqué commun

M. Giscard d'Estaing a eu mercredi 6 juillet, à 16 h. 30, un second et dernier entretien en tête à tête à l'Elysée avec M. El Hamdi, président de la République arabe du Yémen. Cet entretien a été suivi, à 17 heures, d'une séance de travail élargie à laquelle participaient les membres des deux délégations.

Un communiqué commun a été publié ce jeudi 7 juillet. Il affirme notamment que les deux chefs d'Etat ont constaté la convergence de leurs vues sur les grandes questions de politique étrangère...

En ce qui concerne le conflit du Proche-Orient, les deux parties ont souligné la nécessité et l'urgence d'un règlement d'ensemble juste et durable. Elles ont marqué l'importance de la déclaration faite le 29 juin 1977 à ce sujet par les Etats de la Communauté européenne.

Le président Hamdi s'est félicité de l'accession à l'indépendance, le 27 juin dernier, de la République de Djibouti dans l'ordre et le respect de la volonté des populations.

Les deux présidents ont également exprimé les préoccupations que leur inspire la tension en Afrique australe. Ils déplorent vivement qu'en Rhodésie la majorité des habitants soient privés de leurs droits légitimes et que se poursuive la politique d'apartheid en Afrique du Sud. Ils affirment le droit à l'autodétermination du peuple de Namibie et de celui du Zimbabwe.

Le communiqué mentionne aussi les progrès des relations économiques entre les deux pays et le rôle joué par les entreprises françaises au Yémen du Nord, ainsi que le développement des relations culturelles.

L'hebdomadaire soviétique « Temps Nouveaux » se défend d'avoir critiqué la politique des partis communistes occidentaux

Moscou (*A.P., Reuter*). — L'hebdomadaire *Temps nouveaux* écrit cette semaine que la presse occidentale a eu tort de qualifier d' « attaque » contre les partis communistes occidentaux la critique qu'il a faite des thèses de M. Santiago Carrillo. Le journal affirme que son article n'était pas dirigé « *contre les activités d'un parti quelconque, y compris le parti communiste espagnol* ».

Temps nouveaux estime qu'il lui faut répondre « *à la campagne ouverte et sans retenue* » contre l'Union soviétique menée par M. Santiago Carrillo depuis plusieurs années, et notamment dans son livre *l'Eurocommunisme et l'Etat*. Rappelons néanmoins que dans son premier article l'hebdomadaire soviétique s'en prenait aussi à l'eurocommunisme.

A propos des deux articles de *Temps nouveaux*, *l'Humanité* écrit jeudi 7 juillet :

« *Par-delà son livre dont il était parfaitement possible de critiquer certains chapitres sans recourir à l'anathème et à l'injure, le secrétaire général d'un parti communiste était directement visé et contesté par un journal étranger. Aucune tentative de justification n'est valable à cet égard. Et l'auteur de l'article de* Temps nouveaux *aggrave son cas en cherchant à dissocier d'un parti son secrétaire général. C'est un procédé inadmissible.*

» *Ce n'est pas ainsi que l'on peut favoriser le débat nécessaire au sein du mouvement communiste international.* »

A Montpellier

NAISSANCE DE RADIO-FIL BLEU

Sous le titre « Fil bleu », deux avocats de Montpellier, Mᵉ François Chassaing et Mᵉ Jean-Louis Rigaud (ce dernier avait participé de façon active à la campagne électorale des dernières municipales en soutenant la municipalité sortante favorable à la majorité) veulent, sans remettre en cause dans leur esprit le monopole audio-visuel, diffuser pendant deux heures, tous les jours, à partir du 12 juillet, de 7 heures à 9 heures, des nouvelles sur la vie montpelliéraine et régionale. Les émissions doivent avoir lieu au centre même de Montpellier, au douzième étage d'une tour à usage de bureau, dans le quartier du Polygone, quartier nouveau, aménagé par la municipalité que présidait alors Mᵉ François Delmas (R.I.), sur modulation de fréquence 102 mégacycles. — (*Corresp.*)

● *Le Quotidien « Nice-matin »* n'a pas paru jeudi 7 juillet en raison d'un arrêt de travail des services de la composition

GAZ TOXIQUE DANS UNE USINE D'AUBERVILLIERS

Deux morts

Deux ouvriers d'une entreprise d'Aubervilliers sont morts intoxiqués, mercredi 6 juillet, à la suite d'inhalation accidentelle d'hydrogène sulfureux. Quatre autres personnes sont hospitalisées.

L'accident s'est produit à 14 heures dans les ateliers des anciens établissements Lurdelet, fabrique de papier en cours de réfection. Cinq ouvriers de la firme de démolition S.T.I.O. démontaient une pompe lorsque des vapeurs d'hydrogène sulfureux qui s'étaient accumulées dans la tuyanterie se répandirent dans le hall : les cinq ouvriers s'écroulèrent inanimés en tentant de gagner la sortie.

Rapidement secourus par des riverains, ils étaient transportés à l'hôpital Fernand-Widal, où l'on devait constater le décès de MM. Patrick Rougent, vingt-cinq ans, chef de chantier et J.-L. You, vingt-neuf ans, ajusteur. Un troisième, M. Bernard Lemercier, âgé de quarante-cinq ans, est dans un état grave.

Le numéro du « Monde » daté 7 juillet 1977 a été tiré à 529 435 exemplaires.



